

République de Côte d'Ivoire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

.....

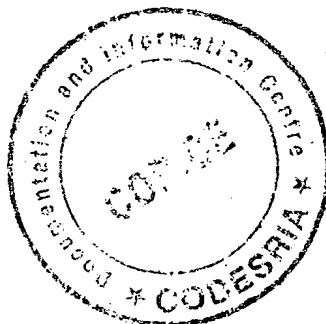
Université de Bouaké



UFR Communication Milieu et Société
Département d'Anthropologie et de
Sociologie



Laboratoire d'Économie
et de Sociologie Rurales



Centre de Coopération
Internationale en
Recherche Agronomique
pour le Développement



Programme de recherche « Gestion des
ressources naturelles dans la zone de savane du
Centre ivoirien dans un contexte d'appui au
développement local »

DYNAMIQUE SOCIALE ET MUTATIONS DANS LE SYSTEME DE GESTION DU FONCIER EN PAYS BAOULE

Une réflexion à partir des cas des villages d'Allokokro, Kouakro, Mandéké et Sahounty
(COTE D'IVOIRE)

THESE DE DOCTORAT UNIQUE

OPTION : SOCIO-ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT

Présenté par:

Alfred BABO

DIRECTEUR DE THESE

Professeur Francis AKINDES

Université de Bouaké

Année universitaire 2002 - 2003

Thème

Dynamique sociale et mutations dans le système de gestion du foncier en pays baoulé : une réflexion à partir des cas des villages d'Allokrokro, Kouakro, Mandéké et Sahouny dans la région Centre-Nord de Côte d'Ivoire.

Résumé

Dans la théorie de la régulation, la mise en place de règles nouvelles constitue l'enjeu principal des acteurs. Ainsi, dans les villages baoulé, la transformation des règles de gestion de la terre constitue l'enjeu des jeux fonciers entre cadets et aînés sociaux. En fait, des transformations sont à l'œuvre dans la société baoulé pourtant considérée comme conservatrice. Elles sont liées à la monétisation accrue des systèmes de production et à l'accroissement démographique dû aux retours des migrants. Quels sont les changements observables dans les systèmes de gestion de la terre? Qu'est-ce qui au plan politique, économique et social justifie ces mutations qui sont en contradiction avec les discours antérieurs sur cette société? Quels en sont les effets sur la société elle-même? Il s'agit à travers ces questions (i) de caractériser les mutations plurielles en cours dans le pays baoulé, (ii) de rechercher les déterminants sociaux, économiques et politiques de ces mutations et (iii) de comprendre leurs conséquences sur la société locale. Trois hypothèses ont guidé notre étude : (1) l'apparition de nouvelles cultures et la valorisation des bas-fonds engendrent un processus d'individualisation de la propriété foncière, (2) la compétition sur la terre entre générations s'explique par la conjonction de facteurs socio-démographiques, économiques et socio-politiques et (3) la représentation sociale de la terre évolue provoquant un bouleversement des systèmes de valeurs régissant les relations entre lignages et entre communautés. Afin de vérifier ces hypothèses et atteindre les objectifs fixés, la démarche méthodologique s'est appuyée sur deux techniques d'enquête : (1) la méthode de choix raisonné à partir des critères de présence de projets, forte présence des jeunes, dynamisme agricole, situation dans un rayon de 60 km autour de Bouaké etc. pour la sélection des 4 villages d'enquête repartis dans les 3 départements de Bouaké, Béoumi et Sakassou ; (2) la méthode de quota pour la sélection des chefs d'exploitation à enquêter. Ainsi, 100 individus ont été retenus après recensement d'environ 500 chefs d'exploitation (soit un taux de sondage de l'ordre de 20%) et repartis proportionnellement à l'effectif de chaque village dans la base de sondage. Cette méthodologie a permis d'aboutir aux principaux résultats suivants :

- Avec le retour des jeunes migrants dans leur village d'origine et le ralentissement de la migration, on observe l'apparition de nouvelles cultures rémunératrices et la valorisation des bas-fonds autrefois non exploités. Cette dynamique nouvelle engendre un processus d'individualisation de la propriété foncière dans une société qui continue de revendiquer des droits fonciers traditionnels collectifs.
- La valorisation par les jeunes des bas-fonds par le maraîchage et le riz, et des terres de savane par l'igname précoce, l'arachide et l'anacardier explique la compétition latente autour de ces espaces-ressources dans les villages. Ainsi, le rôle prépondérant des jeunes dans les mutations en cours s'explique par la démocratisation des instances de décision traditionnelle et leur forte implication dans la gestion des affaires publiques. Par ailleurs, les mutations sont dues au dynamisme des organisations professionnelles agricoles et des mouvements associatifs, puis à l'instrumentalisation des actions des projets de développement en cours dans les villages dans le cadre de la politique d'appui au développement local.
- En conséquence, on assiste à une évolution de la représentation sociale de la terre dont la fonction traditionnellement politique se double dorénavant d'une fonction économique, et cela d'une génération à une autre. Cette évolution se matérialise par une monétisation des prêts fonciers dits « gratuits ». Mais, également par une recomposition des modalités d'accès au foncier entre lignages et entre communautés.

En somme, les jeux sur le foncier se présentent comme un analyseur des mutations à l'œuvre dans la régulation de la société baoulé à travers la transformation de l'idéologie politique, économique et sociale.

Dr. BABO Alfred

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	3
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTES DES FIGURES.....	6
DEDICACES	10
INTRODUCTION GENERALE	11
PREMIERE PARTIE.....	54
PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE ET MUTATIONS.....	54
DANS LE SYSTEME.....	54
DE GESTION DU FONCIER.....	54
INTRODUCTION.....	55
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE.....	56
CHAPITRE II : INDICATEURS DE NOUVEAUX RAPPORTS AU FONCIER EN PAYS BAOULE	94
CONCLUSION PARTIELLE	146
DEUXIEME PARTIE.....	151
LES DETERMINANTS SOCIAUX ET ECONOMIQUES DES CHANGEMENTS DANS LES SYSTEMES DE GESTION	151
DU FONCIER.....	151
INTRODUCTION.....	152
CHAPITRE I : OPPORTUNITES MARCHANDES ET CULTURES EMERGENTES	154

CHAPITRE II : MODIFICATION DE LA STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE ET IMPLICATION DES JEUNES DANS LA DYNAMIQUE DE GESTION DES RESSOURCES LOCALES.....	171
CHAPITRE III : INTRODUCTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET SES EFFETS SUR LA GESTION DU FONCIER	221
CONCLUSION PARTIELLE	241
TROISIEME PARTIE.....	242
CONSEQUENCES DE LA PLURALITE	242
DES MUTATIONS EN COURS SUR LA SOCIETE BAOULE.....	242
INTRODUCTION.....	243
CHAPITRE I : DEREGLEMENTATION FONCIERE ET CRISE DU POUVOIR TRADITIONNEL.....	244
CHAPITRE II CAPACITE DE REGULATION DES ZONES D'INCERTITUDE DANS LA GESTION DU FONCIER.....	275
CONCLUSION PARTIELLE	291
CONCLUSION GENERALE.....	296
BIBLIOGRAPHIE.....	303
TABLES DE MATIERES	314

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ADRAO	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
AJS	Association des Jeunes de Sahounty
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
AVB	Autorité pour l'aménagement de la Vallée du Bandama
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CDA	Comité Départemental d'Agrément
CDPR	Comité de Développement du Pays Rural
CDSP	Comité de Développement de la Sous-Préfecture
CDV	Comité de Développement Villageois
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIDT	Compagnie Ivoirienne pour le Développement du Textile
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
COOPEC	Coopérative d'Epargne et de Crédit
FAO	Fonds Mondial pour l'Agriculture et l'Alimentation
FMI	Fonds Monétaire International
FDFP	Fonds de Développement et de la Formation Professionnelle
FPI	Front Populaire Ivoirien
FRAR	Fonds Régionaux d'Aménagement Rural
FTG	Filature Tissage Gonfreville (ex usine Gonfreville)

GEPRENAF	Projet de Gestion participative des Ressources Naturelles de la Faune en Afrique de l'Ouest
GVC	Groupement à Vocation Coopérative
JPDCI	Jeunesse du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire
LESOR	Laboratoire d'Economie et de Sociologie Rurale
MGB	Marché de Gros de Bouaké
OCPV	Office d'aide à la Commercialisation des Produits vivriers
OIC-CI	Opportunities Industrialization Center – Côte d'Ivoire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACIL	Projet d'Appui à la Commercialisation et aux Initiatives Locales
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDCI-RDA	Parti Démocratique de Côte d'Ivoire - Rassemblement Démocratique Africain
PDL	Plan de Développement Local
PFR	Plan Foncier Rural
PNGTER	Projet National de Gestion des Terroirs et de l'Équipement Rural
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SATMACI	Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire
SITAB	Société Ivoirienne de Tabac
SODECI	Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
SODEPRA	Société de Développement pour la Production Animale
TEXICODI	Usine de textile à Bouaké (ex ETS R. Gonfreville)
UJAS	Union des Jeunes Agriculteurs de Sahounty

UJK	Union des Jeunes Kponkouakoukro
UJRK	Union de la Jeunesse Rurale de Kouakro

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Récapitulatif des 10 villages présélectionnés	41
Tableau 2: Récapitulatif des critères de choix des sites étudiés dans la zone de Bouaké	42
Tableau 3 : Répartition par village de la population enquêtée.....	44
Tableau 4: Répartition des enquêtés à Allokokro	45
Tableau 5: Répartition des enquêtés à Mandéké	45
Tableau 6: Répartition des enquêtés à Kouakro	45
Tableau 7: Répartition des enquêtés à Sahounty	46
Tableau 8: Subdivision administrative de la région de la Vallée du Bandama	56
Tableau 9: Evolution de la pluviométrie à Bouaké de 1975 à 1997	71
Tableau 10: Motifs des migrations géographiques en pays baoulé.....	76
Tableau 11 : Importance des migrations de courte durée	80
Tableau 12: Surfaces moyennes des principales cultures dans les villages	86
Tableau 13: Sources des revenus en % des exploitations agricoles.....	88
Tableau 14: Inventaire des infrastructures socioculturelles et économiques des villages	90
Tableau 15: Pourcentage d'igname commercialisée sur l'ensemble des quatre villages	92
Tableau 16: importance des migrations temporaires des jeunes villageois.....	94
Tableau 17: Evolution de la migration dans les villages visités	96

Tableau 18: Niveau des dépenses pour la main d'œuvre dans les villages	133
Tableau 19: Niveau des dépenses pour les intrants dans les villages	135
Tableau 20: Evolution de la production de tomate d'un paysan de Kouakro	140
Tableau 21: Prix du Kg de la tomate sur le marché de Bouaké au 1er semestre 2001	140
Tableau 22: Evolution de la production de riz d'un paysan	143
Tableau 23: Part des cultures dans la constitution du revenu vivrier des villages	169

LISTES DES FIGURES

Figure 1: Carte de la situation des départements visités	16
Figure 2: Carte de la région de la Vallée du Bandama	58
Figure 3: Evolution de la population totale de la région de Bouaké de 1988 à 1998	59
Figure 4: carte du terroir d'Allokokro	62
Figure 5: Carte du terroir de Kouakro.....	64
Figure 6: Carte du terroir de Sahounty.....	66
Figure 7: Carte du terroir de Mandéké-Kponkouakoukro.....	68
Figure 8: Pluviométrie mensuelle à Bouaké en 1997	72
Figure 9: Niveau d'instruction par classes d'âge.....	83
Figure 10: Structure du revenu principal des villageois	Figure 11: Structure du revenu secondaire des villageois.....
89	
Figure 12: Répartition des variétés d'igname dans la part commercialisée dans les villages	92
Figure 13: Principaux modes d'accès à la terre dans les villages	115
Figure 14: Structure hiérarchique actuelle du pouvoir politique dans les villages.....	125

REMERCIEMENTS

Au moment où j'achève cette thèse pour l'obtention du **diplôme de Docteur en sciences sociales**, je voudrais m'arrêter ici pour remercier les personnes morales et physiques qui m'ont apporté leurs contributions, leurs suggestions et leurs appuis techniques, matériels, financiers et moraux.

Je voudrais donc adresser mes sincères remerciements aux institutions suivantes :

- le **CIRAD** et son personnel pour tout le soutien matériel, logistique et financier dont j'ai bénéficié tout au long de la durée du programme de recherche. J'ai particulièrement bénéficié d'une indemnité de recherche et surtout d'une bourse de formation d'un mois à Montpellier en avril 2001. Que le personnel dirigeant de Montpellier et de la représentation d'Abidjan et Bouaké trouve ici l'expression de ma profonde gratitude ;
- L'**IRD** et son personnel local de Bouaké qui ont bien voulu nous accorder à moi et à mes amis du LESOR un statut « particulier », nous permettant d'avoir accès au centre, à sa bibliothèque ainsi qu'à son matériel informatique ;
- Le **LESOR** et ses membres qui m'ont permis d'expérimenter le modèle actuel de travail de recherche au plan international, c'est-à-dire le travail en équipe pluridisciplinaire. Grâce à ce jeune et dynamique laboratoire, j'ai bénéficié d'un environnement de travail propice, encadré par des professeurs d'expérience et par des amis, mieux, des frères. Ils m'ont toujours encouragé et beaucoup « chahuté » lors de l'élaboration de cette thèse. Qu'ils trouvent tous ici ma très sincère et profonde reconnaissance pour la sympathie qu'ils ont manifestée à mon endroit ;
- Le **CODESRIA**, institution africaine pour le développement de la recherche scientifique, m'a accordé un soutien financier important. Sélectionné parmi plusieurs candidats africains, j'ai bénéficié du « programme des petites subventions » du CODESRIA, me donnant droit à la somme de US 3000. Cette somme m'a permis d'acquérir un matériel informatique personnel de pointe, mais aussi de conduire mes recherches dans une certaine sécurité financière. Je voudrais remercier ici le Directeur du CODESRIA et tout le personnel de

cette institution scientifique. J'espère qu'ils trouveront dans la qualité de ce travail l'espoir qu'ils ont placé en moi et qui a justifié ma sélection.

Après ces institutions, je voudrais m'adresser particulièrement à des éminentes personnalités du monde universitaire. Mais aussi à tous ces hommes et femmes qui m'ont aidé tout au long de ce travail.

Le Professeur **Francis Akindès**, homme exceptionnel, bourreau du travail, d'une rigueur aiguë, m'a ouvert et donné le goût de la recherche en sciences sociales. Je voudrais lui adresser ma profonde reconnaissance pour m'avoir guidé, orienté et encadré dans la réalisation de cette thèse. Ses nombreuses corrections, ses mots parfois « durs » et ses observations m'ont permis d'améliorer la qualité de ce travail.

Monsieur **Patrick Dugué**, Ingénieur agronome au CIRAD, mon principal collaborateur sur le programme de recherche a été pour moi à la fois l'encadreur scientifique, l'ami, le conseiller, le guide. Son humanisme, sa disponibilité et surtout ses compétences agronomiques ont fait de lui un de mes encadreurs avisés durant les enquêtes de terrain, les recherches bibliographiques et la rédaction de la thèse. Patrick, reçois ici ma profonde reconnaissance.

Le Professeur **François Kouakou N'Guessan**, Président du Conseil scientifique du département d'anthropologie et de sociologie de l'Université de Bouaké, pour ses encouragements lors de mes recherches en thèse après le DEA.

Le Professeur **Simplice Affou Yapi**, Directeur de recherche à l'IRD, pour ses encouragements, sa disponibilité et ses conseils avisés.

Le Docteur **Daniel Aka Ahizi**, Directeur de ISI-HEC Bouaké, le Docteur **François N'Goran Kouassi**, le Docteur **Issiaka Koné**, chef du département d'anthropologie et de sociologie de l'Université de Bouaké, avec eux tout le personnel enseignant de ce département pour leurs encouragements, leurs soutiens et leurs appuis.

Monsieur **Nicolas Djibo**, homme généreux qui m'a toujours apporté son soutien financier dans le cadre de la réalisation de ce travail. Par ailleurs, il m'a formellement encouragé à continuer mes travaux de thèse. Ses soutiens moral et matériel ne m'ont jamais manqué. Il est pour moi le parrain que je n'ai jamais eu. Je voudrais lui exprimer ma profonde reconnaissance et mes sincères remerciements.

Ma famille :

Monsieur et Madame **Babo Jean-Baptiste** et la grande famille **Babo** à Kribléguhé

La famille **Daleba** à Daloa

Mes frères et sœurs **Arthur, Dénise, Marcelle** etc.

Mes amis et « frères » : Mrs **Nazaire Bodo**, **Aldo Ettien**, **Vincent Koffi**, **Moustapha Touré**, les deux **Koné Gnangadjomon** et **Rodrigue**, **Thérèse Sanou**, **Alwadys Seri**, **Michèle Tabsoba**, **Prodige Beadumgar**, **Eponon Angaman**, **Tatiana Kouadio**, **Judith Légré** et tous ceux que je n'ai pu nommer ici trouvent dans ces lignes l'expression de ma profonde amitié en réponse à la sympathie qu'ils n'ont cessée de me témoigner. J'adresse également des remerciements particuliers à **Gisèle Sédia** et à **Kouamé Séverin** qui ont bien voulu accepter de lire mon travail malgré leurs programmes de recherche chargés.

Enfin, je voudrais remercier ceux sans qui je n'aurais pu réaliser ce travail. Les communautés villageoises, les chefs de villages, les présidents des associations, les guides-enquêteurs (**Lambert, Noguès, Maxime et Ruffin**) respectivement des villages de Kouakro, Sahounty, Allokrokro et Mandéké pour leur accueil, leurs nombreux présents ainsi que l'assistance dont nous avons bénéficié dans la réalisation de nos enquêtes de terrain. Que tous reçoivent nos félicitations et nos remerciements les plus distingués pour leur collaboration empreinte d'amitié et de fraternité.

DEDICACES

A mon Père

Daleba Lambert

A ma Mère

Babo Elisabeth

*Merci pour tout. Qu'aurais-je fais sans vous ? Que Dieu
vous bénisse et vous garde.*

A *Mlle OKO Nourdine,*

Mon amie,

Ma compagne, pour son soutien discret

A Anderson Poamé

*Jeune professeur d'économie à l'Université de Bouaké, Membre du
LESOR et du programme de recherche CIRAD/LESOR*

Trop tôt disparu,

Très tôt disparu

*Cette thèse est la preuve que nous n'avons pas abandonné l'œuvre.
Que ton âme repose en paix.*

INTRODUCTION GENERALE

1 Contexte de l'étude

Le programme de recherche « **Gestion des ressources naturelles dans la zone de savane du centre ivoirien dans un contexte de décentralisation et d'appui au développement local** » est mené conjointement par le LESOR¹ – UNIVERSITE de BOUAKE et le CIRAD - TERA². Le programme a centré ses activités dans la région de Bouaké, précisément sur les Départements de Bouaké, Béoumi et Sakassou.

Une organisation par spécialité de l'équipe pluridisciplinaire a permis des recherches complémentaires sur les trois départements. Ces recherches s'articulent autour des trois opérations suivantes :

- La perception par les populations rurales des politiques de décentralisation et d'appui au développement local ;
- Les évolutions des systèmes locaux de gestion des ressources naturelles et en particulier du foncier ;
- Les modes d'utilisation des ressources naturelles et les dynamiques de développement des activités agricoles.

Le programme de recherche avait deux objectifs principaux :

- améliorer les connaissances sur les modes de gestion des ressources naturelles par les populations rurales tant du point de ^{vue} technique qu'économique et sociale ;
- participer à la mise au point de méthodes d'intervention en milieu rural permettant aux acteurs d'une part de mieux utiliser et gérer les ressources

¹ Laboratoire d'Economie et de Sociologie Rurales de l'Université de Bouaké.

² Centre de Coopération Internationale de Recherche Agronomique pour le Développement, Montpellier

naturelles et d'autre part d'élaborer des plans de développement locaux qui prennent en compte l'état de ces ressources.

Pour atteindre donc ces objectifs, les trois opérations sus-citées ont été conduites dans un esprit d'équipe, de façon complémentaire. Au plan méthodologique un questionnaire commun a été élaboré en plus de celui spécifique à nos recherches. Les bases de données, de même que les résultats obtenus aussi bien par les sociologues, les économistes et les agronomes ont ainsi été partagés et exploités par tous les membres de l'équipe. La diversité des spécialités des intervenants a permis de faire des lectures croisées des résultats obtenus en vue de tirer des règles générales et de faire progresser les théories. Dans le cadre du renforcement de la collaboration scientifique entre les membres de l'équipe de recherche, nos travaux prennent également en compte des résultats des deux autres opérations qui relèvent plutôt de l'agronomie et de l'économie rurale.

A ce niveau, les travaux des agroéconomistes³ et ceux des étudiants⁴ de sociologie ont enrichi nos analyses. Ils ont montré les évolutions des systèmes de production agricoles des savanes dont nous abordons ici les déterminants et les effets. En fait, les opérations conduites par ces chercheurs ont permis de porter un diagnostic plus précis sur l'état des ressources naturelles, en même temps qu'elles ont favorisé des échanges avec les producteurs sur le fonctionnement de leurs exploitations agricoles. Ce sont là des informations importantes qui ont autorisé une meilleure analyse des comportements des populations dans la

³ Dugué P. et Djato K. ont travaillé sur les modes d'utilisation des ressources naturelles et les dynamiques de développement des activités agricoles

⁴ Dans le cadre de leur rapport de fin d'étude de Maîtrise, Sanou T., Koné R., et Seri G., ont travaillé sur les enjeux de la coordination du développement local dans trois pays ruraux
Koné G. lui, a travaillé sur le rôle de l'anacardier dans la recomposition des règles de gestion foncière et des relations sociales.

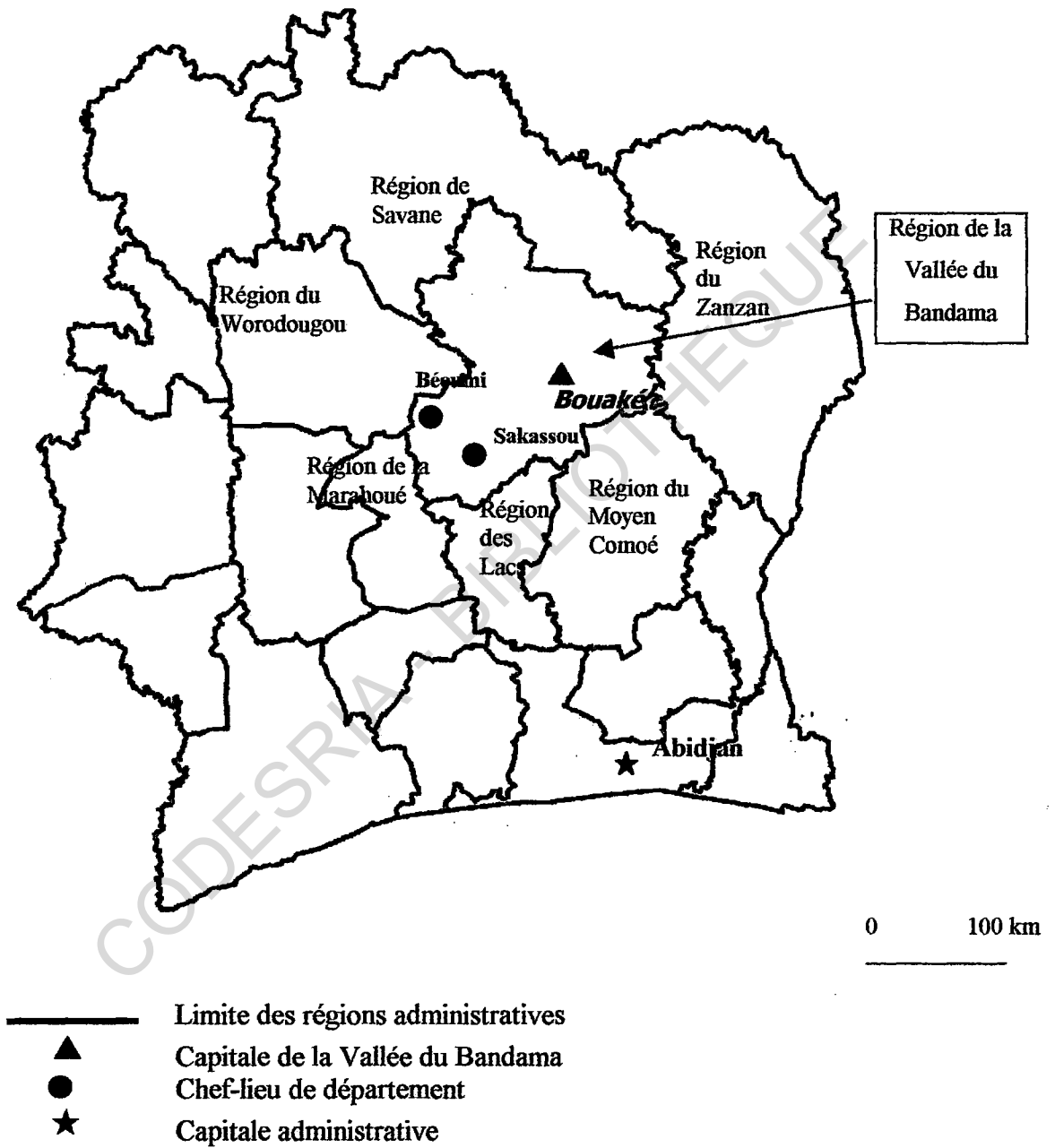
gestion du foncier devant l'évolution de la situation agricole et économique. En retour, notre travail apporte un éclairage sociologique plus approfondi des mutations provoquées par ces évolutions et de leurs effets sur la régulation sociale.

Cette thèse en socio-économie présente les principaux résultats de la deuxième opération de recherche. Elle entend répondre aux questions suivantes : quels sont les changements observables dans les systèmes baoulé de gestion de la terre liés à l'accroissement démographique et à la monétisation accrue des systèmes de production? Qu'est-ce qui au plan politique, économique, social et culturel justifie ces mutations qui sont en contradiction avec les discours antérieurs sur cette société? Quels en sont les effets sur la société baoulé ?

Si la gestion de la ressource foncière est un enjeu de pouvoir politique et social dans la société baoulé, il s'avère nécessaire de s'interroger sur les mutations que connaît le mode de gestion et leurs conséquences sur la société. Notre étude prend en compte ce volet sociologique de l'analyse des systèmes de gestion des ressources naturelles. Elle montre la capacité de cette société à faire face à l'évolution des systèmes de production et à la valorisation des espaces sous la pression démographique et l'extension du marché de certains produits agricoles. C'est pourquoi, analyser les mutations par le rapport des populations avec la terre apparaît pertinent dans la mesure où en prenant pour angle d'attaque l'analyse de la gestion du foncier, on peut faire ressortir et étudier les mutations sociales et politiques en cours dans cette société.

Afin de mener cette étude, nous avons réalisé des enquêtes dans la région de Bouaké. Trois zones agro-écologiques ont été choisies. Il s'agit des départements de Bouaké, de Sakassou et de Béoumi (*figure 1*). Bouaké est caractérisé par une végétation savannicole dominante. L'arrière-pays présente un système de production agricole essentiellement à base d'igname. Sakassou est un département situé au Sud-Ouest de Bouaké caractérisé par un important couvert forestier, aujourd'hui dégradé. De ce fait, la zone comptait, en plus des cultures vivrières, des plantations de café et de cacao. Tout comme Sakassou, Béoumi est situé à l'Ouest, dans une zone d'interface forêt-savane. Les populations y développent des cultures vivrières traditionnelles (igname, manioc, riz, arachide) mais également du café, du cacao et du coton.

Figure 1: Carte de la situation des départements visités



Les premières enquêtes de terrain ont été menées dans une dizaine de villages de ces départements choisis avec l'appui de l'ANADER et du PNGTER sur la base du critère de dynamisme économique. Ce critère fait référence à une population plus active par la mise en valeur d'espaces tels les bas-fonds et par l'initiation de nouvelles activités agricoles (maraîchage, riziculture et anacardier). Cette dynamique semble être favorisée également par le retour et l'installation des jeunes dans leurs villages. Or, il est admis dans la littérature disponible sur le développement agricole du centre de la Côte d'Ivoire que la région de Bouaké, et par extension tout le pays baoulé, est marquée par une tradition de migration qui dépeuple chaque année les villages. De récentes études (Beauchemin, 1999, 2000 ; Janin, 1998, 2000) soulignaient déjà la circulation inversée des populations des villes vers les campagnes. Elles entérinent donc la thèse des mouvements des populations baoulé vers leurs villages d'origine. Les retours, selon Janin (1998 :21) ont connu une forte progression. Ils étaient de l'ordre de 24% entre 1988 et 1994. Après la dévaluation, entre 1994 et 1996, ils sont passés à 40%. Cette inversion de la mobilité des populations ne pose-t-elle pas le problème de la gestion des ressources naturelles dans la société baoulé ?

Ces enquêtes préliminaires ont donc permis de faire le constat des innovations culturelles et des processus de régulation foncière. Elles ont également permis de caractériser la diversité des situations agricoles dans la région puis d'identifier, en collaboration avec des structures d'appui au milieu rural, quatre sites d'études (Dugué et al., 2000). Ainsi, Allokrokro et Kouakro (à Bouaké), Mandéké (à Sakassou) et Sahounty (à Béoumi) qui ont présenté des

intérêts pour notre étude ont été régulièrement visités par notre équipe. Il s'agissait pour nous d'y repérer des indicateurs des mutations induites par la dynamique économique. Bien plus, nous recherchions les capacités de la société baoulé à gérer des situations nouvelles non prises en compte par la législation foncière traditionnelle.

2. Problématique de recherche

La société baoulé bénéficie de sa référence au modèle akan de l'empire *Asante* caractérisé par une hiérarchisation sociale et politique avancée (Chauveau, 1985). Elle est ainsi marquée par la persistance d'une organisation sociale de type matrilineaire, la persistance d'une organisation politique de type monarchique et celle d'une économie essentiellement à base de vivriers, en dehors des fronts pionniers de cacao et café dans les zones forestières de Sakassou et Béoumi (à l'Ouest de Bouaké). C'est pourquoi les populations baoulé sont fortement impliquées dans l'économie de plantation et la migration. Quant au système foncier, il est principalement traditionnel, le système de production économique ayant lui-même connu une faible évolution, comparé à celui d'autres sociétés de la Côte d'Ivoire.

En effet, à la différence du pays baoulé, les échanges fonciers chez les krou, koyaka et djimini par exemple sont monétisés. Cette situation offre beaucoup de possibilités d'accès à la terre aux étrangers à l'Ouest en pays krou par exemple (Soubré, Daloa ou San-Pédro et Tabou). Dans cette région, la structure de la population est composite, avec parfois une domination des populations

allochtones (Baoulé) et allogènes (Burkinabè et Maliens). Ces étrangers accèdent à la terre par achat, location, métayage, en plus des dons et des prêts coutumiers. Ces modes d'accès au foncier sont aussi observables à l'intérieur de la communauté autochtone elle-même, où la terre est devenue rapidement un bien marchand (Akindès, Béligné et al., 1997).

Par ailleurs, contrairement au système baoulé, l'exploitant acquiert les droits d'usage liés au mode d'accès. De fait, les jeunes, tout comme les étrangers ont la possibilité de planter le café, le cacao, le palmier à huile et l'hévéa. Les transactions foncières dans ces régions sont légitimées par la communauté locale, mais également souvent par des « papiers » y afférents (Koné et al., 1998). Ceux-ci sont reconnus et validés par les autorités administratives locales (sous-préfet, préfet). Parfois, les acquéreurs procèdent à des levés topographiques, au cadastre et à l'acquisition de titre foncier des parcelles acquises. De cette façon, au droit traditionnel se superpose le droit moderne (Pescay, 1994). Si donc à l'Ouest on note déjà un droit « mixte » le système foncier baoulé, lui, semble encore reposer essentiellement sur le droit coutumier.

En effet, chez les Baoulé, les alliances lignagères voire cantonales restées fortes exercent encore un contrôle ferme sur le patrimoine foncier. En tant que patrimoine lignager, la vente ou la location explicite de la terre demeure exclue. En conséquence, l'accès est centralisé et sélectif même pour les jeunes à l'intérieur de leurs propres communautés, car, la terre est un attribut du pouvoir. Selon Viti (2000 :144), « *dans l'idéologie politique baoulé, outil d'expansion et de domination, le droit à la terre est incorporé au droit de commandement* », c'est

pourquoi l'occupation d'un territoire, d'un espace et son contrôle politique supposent celui des hommes. Pour conserver ce contrôle des hommes et de l'espace, les Baoulé se déplacent toujours avec leurs autels de la terre, leurs pierres sacrificielles, mais aussi leurs toponymes cherchant ainsi à reproduire le même environnement social et politique (Viti, op.cit).

Si cette comparaison avec les systèmes fonciers des autres régions de la Côte d'Ivoire montre une lente évolution du système foncier baoulé, elle tend à attester également le principe conservateur qui régit la production sociale, économique et politique de la société. Or, des dynamiques agricoles nouvelles apparaissent et ne manquent pas d'influer sur les modes de gestion du foncier dans les villages. Ce sont des constats qui sont en contradiction avec les assertions antérieures sur la société baoulé. Si pour Terray (1982, cité par Vito, op. cit.) dans cette société, la richesse et le pouvoir ne pouvaient se réaliser que par la subordination et la dépendance personnelle du fait la reproduction d'un même système économique et politique, aujourd'hui ils semblent se réaliser par le contrôle et la valorisation individuels des terres abondantes et sous-exploitées. Si les nombreux travaux des anthropologues (Etienne, 1970, 1971 ; Chauveau, 1976, 1977, 1985 ; Guerry (1972) ; Marie (1973) ; Viti 1991, 2000 etc.) étudiant les Baoulé, ont conclu à une société caractérisée à la fois par une tradition de migration et par un système de gestion foncière à base communautaire, on assiste plutôt dans les villages à des retours (non massifs certes) de migrants et à une individualisation des droits fonciers par les exploitants. Si ces phénomènes ne sont pas particulièrement nouveaux, leur intérêt actuel se trouve dans l'hypothèse du lien qui existe entre eux et les mutations en cours. Les travaux antérieurs n'ont

pas toujours abordé en profondeur l'influence de la modification de la structure socio-démographique qu'impliquent les retours sur la gestion des ressources naturelles. Il en est de même de l'influence des innovations agricoles sur la gestion des espaces-ressources tels que les bas-fonds. Or, l'accroissement de la population ainsi que le développement des marchés des produits de rente semblent entraîner de nouveaux rapports des populations à la terre. Celle-ci semble de plus en plus acquise par les exploitants dans une logique d'appropriation individuelle. Du fait de ces nouveaux rapports, de nouvelles régulations foncières semblent se mettre en place dans le pays baoulé. Ces régulations se matérialisent par une modification des règles anciennes, et parfois la mise en place de règles nouvelles de gestion de la terre ajustées aux dynamiques agricoles, sociales et économiques en cours dans les villages.

Dans la région de Bouaké, nous nous sommes ainsi intéressé aux changements observables dans les systèmes fonciers et à leurs impacts. Il faut entendre par système foncier l'ensemble des règles et des mécanismes par lesquels les terres sont réparties et exploitées au sein d'une communauté donnée. Ils comprennent, les statuts, les modes et conditions d'accès et d'usage de la terre. Dans la société baoulé, ceux-ci varient selon que l'exploitant est autochtone, allochtone ou allogène. C'est ce système foncier qui repose pour l'essentiel sur le droit traditionnel qui semble aujourd'hui subir des transformations. Quels sont les déterminants socioéconomiques des transformations en cours dans une société baoulé pendant longtemps qualifiée de conservatrice? Quels en sont les acteurs ? Quels sont les indices de ces changements et leurs effets sur les populations ?

Il faut entendre ici par déterminants les facteurs sociologiques qui justifient les changements observés. L'approche sociologique de ces facteurs s'inscrit dans une démarche au sens du « fait social total » de M. Mauss. Les déterminants socio-économiques relèvent donc à la fois du politique (organisation de la société), de l'économique enchâssé dans le social (gestion et production des biens rares) et du culturel (normes et valeurs).

Des auteurs tels Coulibaly (1978), Pescay (1994) ainsi que Sédia (2000) notaient déjà des indices de changement. A partir des transformations du mode d'héritage du foncier qui passe du système matrilineaire au système patrilineaire, mais aussi du fait de la cohabitation/opposition des droits modernes et traditionnels, puis l'appropriation individuelle des biens collectifs (petits barrages) par les chefs de terre, ces auteurs concluent que les systèmes fonciers des zones de savane ne sont pas figés, mais plutôt dynamiques.

Au niveau de la région de Bouaké, depuis la décennie 90, comme nous le montrerons dans notre développement, le retour des jeunes dans leurs villages, la mise en valeur de nouveaux espaces-ressources⁵ et de nouvelles cultures, ainsi que la mise en œuvre des projets de développement, semblent constituer des indicateurs importants d'évolution des systèmes de gestion du foncier. A Allokro, Kouakro, Sahounty et Mandéké des règles nouvelles de gestion foncière sont en construction et expliquent également les mutations dans les jeux de pouvoir local.

⁵ Concept utilisé par Weber J. pour désigner un espace qui est susceptible d'une valorisation et/ou d'usages multiples selon les acteurs et les saisons.

Il apparaît donc important de porter un regard nouveau et plus approfondi sur les fonctions et rôles du foncier dans cette mutation. La réflexion devra porter également sur les évolutions et les transformations des règles de gestion du foncier, de même que sur les effets qu'elles induisent dans la société baoulé du Centre de la Côte d'Ivoire afin d'améliorer les connaissances sur les modes de gestion des ressources naturelles. En fait, si la gestion des ressources naturelles entraîne des enjeux importants par rapport au développement durable, alors l'accompagnement de la dynamique de développement local exige une connaissance plus fine des ressources investies par les communautés dans les mécanismes de la reproduction sociale. C'est pourquoi le rapport au foncier doit être perçu comme champ sociologique d'analyse du changement social dans la société baoulé.

Ainsi, à la suite de l'enquête préliminaire portant sur les systèmes de gestion foncière et les systèmes de production agricole les *constats* suivants ont été faits sur trois éléments majeurs de l'analyse du système foncier à savoir : (i) la relation des populations à la terre, (ii) la fonction sociale de la terre et (iii) les conditions d'accès à la terre. Il est ressorti que :

1. on tend à passer d'une relation culturelle communautaire et affective à la terre à une relation économique et individualisée ;
2. la terre n'a plus qu'une fonction politique, mais elle a aussi et surtout une fonction économique ;
3. on passe du libre accès traditionnel dans l'espace baoulé, à un accès régulé pour les terres de savanes et de bas-fond.

Constat 1 : La tendance à la gestion individualisée de la terre

Dans les villages visités, on assiste à l'appropriation individuelle des terres par les exploitants. Qu'est-ce qui caractérise cette mutation, quels en sont les facteurs et les acteurs dans les villages d'Allokokro, Kouakro, Mandéké et Sahounty? N'y a-t-il pas là un processus de dérégulation en cours dans la société baoulé qui a toujours affiché la collectivisation de la gestion foncière ?

Dans la pratique, il émerge dans les villages visités de nouvelles données économiques qui engendrent les zones d'incertitude. Dans le modèle de régulation, les zones d'incertitude sont présentées comme des turbulences qui viennent de l'environnement dans toute organisation. Il s'agit par exemple des changements des techniques de production ou de communication, de l'évolution des marchés, des innovations etc. Dans notre cas, les zones d'incertitude sont matérialisées par (i) la valorisation de nouveaux espaces-ressources, (ii) l'aménagement des sols, (iii) l'investissement dans les cultures pérennes et (iv) l'évolution des marchés de certains produits agricoles (igname, tomate, arachide). Ce sont là des situations nouvelles qui engendrent des modalités plus individualisées d'accès et d'exploitation de la terre que n'avait pas prévu le modèle traditionnel. Or, toutes les incertitudes rentrent dans le jeu des acteurs dont elles renforcent ou diminuent l'autonomie par le pouvoir. Dans les villages d'Allokokro, Kouakro, Sahounty et Mandéké, ce sont les jeunes qui semblent mettre en œuvre des stratégies qui modifient en profondeur les règles d'accès et d'exploitation des ressources sans que celles-ci ne soient encore codifiées par la société.

Afin de mener cette réflexion sur l'individualisation des droits fonciers dans la société baoulé, nous avons pris appui sur les théories des organisations en particulier la *théorie de la régulation*. Elle a permis d'expliquer qu'en exploitant les zones d'incertitude inhérentes aux règles foncières traditionnelles, des acteurs sociaux, en particulier les jeunes, induisent un processus de régulation nouvelle de la société. Dans ce travail, la théorie de la régulation permet de savoir comment les règles de gestion du foncier évoluent. Dans l'analyse de la question foncière sur ce modèle, il importe de noter que la modification des règles existantes et la mise en place de nouvelles constituent l'enjeu principal des acteurs dans ce qu'il est convenu d'appeler le « jeu foncier » selon Chauveau (1998). Dans la société baoulé, ce qui garantissait le respect des règles foncières existantes, c'était leur caractère collectif. Or, il semble émerger une multitude de règles dues à l'individualisation et à la multiplication des maîtrises foncières ; Ces maîtrises foncières se matérialisant par la capacité que s'octroie chaque chef d'exploitation d'édicter les règles d'accès, d'usage et de répartition des terres acquises. Il ressort donc que chaque acteur cherche toujours à modifier les normes qui régissent l'action ou l'organisation collective dans le sens d'un profit personnel (Reynaud, 1998). A ce niveau, les « jeunes » ou encore cadets sociaux sont des acteurs déterminants.

Les jeunes constituent « *une catégorie aux contours incertains* » (Antoine et al., 2001 : 18). Caractérisant l'évolution des modalités de passage de l'état de « jeune » à celui « d'adulte », les auteurs combinent trois grandes étapes à savoir (a) l'autonomie résidentielle, (b) l'exercice d'un emploi rémunéré et (c) l'union matrimoniale. Est donc considéré comme « jeune » l'adolescent qui n'a pas

encore franchi l'une ou l'ensemble de ces différentes étapes. Si cette approche est vraie pour les jeunes citadins, elle n'est pas toujours de mise pour les ruraux. Si la jeunesse est l'étape transitoire entre l'adolescence et l'âge adulte en ville, dans le milieu rural elle semble réunir les deux phases de la croissance. Dans les villages étudiés, la construction sociale de la jeunesse s'appuie sur un temps social souvent rallongé qui, rapporté au plan biologique se situe entre 15 et 45 ans. De sorte qu'après l'enfance (*gbanflin kan*), on devient jeune (*gbanflin*) et ensuite vieux (*biankpingbin* ou *srankpin*). La construction culturelle des générations tend donc à condenser dans la jeunesse l'adolescence et l'âge adulte qui partagent les trois étapes (a, b, c) analysées par Antoine (et al., 2001). Perçue comme telle, la jeunesse en milieu rural se démarque de la conception qu'en donnent les travaux d'Antoine et alliés. Dans le milieu baoulé, l'autonomie résidentielle, la possession d'une exploitation (plantations, champs etc.) et l'union matrimoniale ne sont pas des moments de fin de jeunesse. Les jeunes sont souvent mariés avec des enfants, avec une autonomie résidentielle ou non et possèdent des exploitations agricoles ou non. A partir de ces contours sociologiques, le passage à la catégorie des vieux se fait en rapport avec leur prise de responsabilité (gestion du patrimoine foncier, arbitrage des litiges, adoration et rites) dans l'unité familiale, lignagère, et collective qui reste une caractéristique de cet attribut social. Ainsi, ceux qui dans la classe des jeunes ont des responsabilités de chef de village, de terre, de lignage ...etc. sont répertoriés dans la classe des aînés sociaux. En fait, la responsabilisation n'est pas liée à l'âge. Elle peut être le fait d'une programmation sociale (héritage), d'une mobilité intra-lignagère due à la disparition plus tôt du chef de famille ; disparition obligeant un jeune « prédisposé » à assumer des fonctions de régulation. Ce qui veut dire, à la

différence des jeunes des villes, que le passage à la classe des « vieux » ou aînés sociaux (*srankpin*) pour les jeunes ruraux se fait à partir du critère d'héritage. On peut donc être biologiquement jeune et basculer socialement dans le monde de la séniorité. Cet éclairage conceptuel permet de mettre en relief le rôle éminemment important que jouent les jeunes de plus en plus actifs dans les mutations que connaît la société baoulé. En effet, ils sont dans la plupart des cas à l'origine des innovations observées dans les villages.

Constat 2 : On tend à passer d'un mode d'accès non codifié à l'accès régulé à la terre par ...

- *l'initiation dans les villages de transactions foncières monétarisées dans une société qui continue d'afficher des échanges gratuits...*

Dans les résultats de travaux antérieurs, comme au cours de nos enquêtes dans le pays baoulé, les gestionnaires des terres ont toujours décrit un système foncier non monétisé. Les modes d'accès à la terre sont ainsi présentés comme gratuits, aussi bien pour les autochtones que pour les allochtones et les allogènes. Ces modalités étaient valables tant pour les terres de savane, les forêts que les bas-fonds. Or, depuis ces deux dernières années, les propriétaires ayant constaté que les acquéreurs tiraient des revenus importants de leurs activités, semblent adjoindre des conditions nouvelles subtiles pour l'accès aux terres de bas-fonds en particulier. Il semble donc que si la première attribution reste gratuite, le prolongement du temps d'exploitation est conditionné par les dons attendus par le propriétaire. Ce sont en général, une partie des produits de la récolte (tomate) ou un montant forfaitaire. En fait, pour l'un des propriétaires

terriens « si le jeune qui gagne 200.000 F à 300.000 F.CFA ne peut pas me donner juste 10.000 F pour ma boisson et me dire merci, alors je lui arrache ma terre ». C'est pourquoi tous ceux qui se retrouvent dans ce système de fermage sur les terres d'autres personnes ne manquent pas de « payer » la boisson afin de garantir le renouvellement du « contrat ».

Par ailleurs, les interventions des projets semblent également induire une monétisation des conditions d'accès au foncier notamment à Mandéké. Les jeunes animateurs et responsables du CDV - PNGTER de Mandéké, n'écartent plus les logiques de location annuelles des terres aux allochtones et aux allogènes pour des cultures annuelles. D'après eux, les attributions foncières ne vont plus garder le caractère gratuit. La rémunération se fera en numéraire ou en nature. Par ailleurs, les prêts temporaires seront limités dans le temps et renouvelables chaque année de commun accord. Si ces nouvelles règles, d'après les populations, ont pour effet de clarifier les rapports fonciers entre propriétaire et exploitant n'instaurent-elles pas de cette façon des transactions foncières monétarisées là où les populations continuent d'évoquer la gratuité de la cession de la terre ? Ces nouveaux comportements ne participent-ils pas ainsi à la mutation des règles traditionnelles de gestion du foncier dans les villages baoulé ? Cette mutation se caractérise également par...

- ...l'abandon progressif des prêts de terre entre les lignages et aux « étrangers » dans une société à base communautaire...

L'une des conséquences de l'individualisation de la gestion foncière semble être l'abandon progressif des échanges fonciers entre les lignages et entre les communautés. Avec la progression de l'anacardier à Kouakro, les chefs de terre semblent refuser de céder aux personnes non-membres de leur lignage de nouvelles parcelles susceptibles d'être détournées. De même, la rentabilité des cultures maraîchères à Allokokro et Kouakro donne un regain d'intérêt aux bas-fonds qui sont de moins en cédés.

A Mandéké, l'arrêt des cessions tend à s'étendre aux allochtones *baoulé-fahri* du campement de Lamberkro et aux allogènes en général. Pour éviter que les étrangers s'approprient des terres par les plantations, il leur est refusé de nouvelles terres. Les emprunts de terre auprès des autochtones pour les cultures vivrières paraissent de plus en plus difficiles.

Ainsi, l'introduction de nouvelles cultures n'engendre-t-elle pas de cette façon des processus de régulation nouvelle et la redéfinition des règles anciennes pour être ajustées au contexte nouveau de plus en plus marqué par la présence de projets de développement ?

- ... et l'adoption des projets de développement comme opportunité politique de modification des règles de jeu foncier.

Le PNGTER, tout comme son principal volet qui s'occupe exclusivement de la clarification de la situation foncière, à savoir le Plan Foncier Rural (PFR) sont présents à Kouakro, Mandéké et Sahounty. A côté de ces deux programmes de

développement, le PAM intervient à Sahounty pour l'aménagement du bas-fond rizicole. La FAO est présente à Allokokro pour l'aménagement d'un bas-fond destiné au maraîchage. A Kouakro, est présente l'ONG OIC-CI depuis le début de l'année 2000. Tous ces projets et structures de développement du monde rural initient et/ou appuient des activités essentiellement agricoles. De ce fait, ils influencent nécessairement, dans les villages, la question foncière qui se traduit par l'appropriation des terres et l'évolution dans le sens de l'application des droits fonciers modernes. On observe donc des situations de lecture contradictoire des statuts des terres aménagées ou « travaillées » (elles sont acquises par les jeunes selon les principes traditionnels mais dans une logique d'appropriation moderne).

Constat 3 : On observe la valorisation des bas-fonds et en même temps des initiatives d'aménagements et d'investissements agricoles.

A leur retour, les migrants qui ont un rapport au risque plus osé apparaissent plus dynamiques par la diversification de leurs activités agricoles et non agricoles issues de leurs expériences (Janin, 2000). Cette situation est observable dans les villages que nous avons visités où les jeunes, anciens migrants ont entrepris de valoriser les bas-fonds par le maraîchage (Allokokro et Kouakro) et la riziculture irriguée (Sahounty). Ils investissent aussi dans l'intensification du système de production qui était traditionnellement extensif. Le maraîchage, les cultures pérennes (anacardier) et le riz de bas-fond poussent de plus en plus à l'usage d'intrants, d'herbicides et de machines agricoles. En outre, ils envisagent (à Sahounty et à Allokokro) ou procèdent (à Kouakro) à l'aménagement des bas-fonds.

Tous ces constats montrent que si la société baoulé a toujours été décrite comme une société conservatrice elle connaît aujourd'hui des mutations observables à travers les indices de transformation de son système foncier. Or, le foncier est au centre de l'idéologie sociale et politique baoulé. Ces constats suscitent donc les **questions de recherche** suivantes :

Si la gestion de la ressource foncière est un enjeu de pouvoir politique, les mutations ne sont-elles pas comme un analyseur des changements à l'œuvre dans la société baoulé ? Quels sont les déterminants de ces mutations ? Quelle est leur importance ? Et quelles en sont les conséquences sur la société concernée ?

Pour répondre à ces questions, nous avons organisé notre travail autour de trois hypothèses de recherche.

3. Hypothèses de recherche

La thèse soutenue dans cette étude est la suivante : ***les jeux sur le foncier se présentent comme un analyseur des mutations à l'œuvre dans la régulation de la société baoulé. Ces mutations inscrivent dans l'ordre social une individualisation progressive de la propriété foncière. Celle-ci transforme au fil du temps, les droits fonciers d'une génération à une autre. Au cœur de ce processus, la terre cesse d'être seulement un instrument de régulation politique ; Devenant un bien rare, sa fonction politique se double dorénavant d'une fonction économique.*** Cette thèse ayant pour objet l'analyse des

mutations sociales et les changements dans le système de gestion du foncier, nous pouvons supposer que ce qui importe c'est l'étude des transformations des règles c'est-à-dire les processus de régulation de la société. Cette étude se structure autour de trois hypothèses de recherche et des indicateurs qu'elles impliquent.

1. L'apparition de nouvelles cultures (maraîchers, anacardier) et la valorisation des bas-fonds engendrent un processus d'individualisation de la propriété foncière.

Indicateurs

- *L'individualisation de la propriété foncière se généralise surtout chez les jeunes dont les discours s'éloignent de la représentation communautaire de cette propriété.*
- *La représentation des droits sur le foncier se transforme d'une génération à une autre instaurant une situation de transition dans la régulation du foncier.*
- *Les migrants de retour acquièrent des terres selon le principe traditionnel et y plantent l'anacardier dans la logique d'une appropriation individuelle moderne.*

2. La compétition marchande ou non sur la terre entre générations s'explique par la conjonction de facteurs socio-démographiques, socio-économiques et socio-politiques.

Indicateurs

- *Les innovations agricoles valorisent les ressources foncières de plus en plus demandées.*
- *Les jeunes négocient l'accès à la terre dans l'objectif de mettre en place des cultures plus rémunératrices telles que l'anacardier, l'arachide, les maraîchers et l'igname précoce.*
- *Par la constitution et l'animation de groupements d'intérêt économique forts, les jeunes se positionnent comme des autorités et intègrent les centres de régulation.*

3. La représentation sociale de la terre évolue d'une génération à une autre. Avec le temps, la fonction économique tend à se substituer à la fonction politique, provoquant un bouleversement en profondeur des systèmes de valeur régissant les relations entre lignages et entre communautés.

Indicateurs

- *La monétisation des prêts gratuits : dans la description des modes d'accès à la terre dans la société baoulé, les discours normés de la non marchandisation des échanges fonciers sont repris, or dans la pratique, les attributions coutumières qui font figure de « prêt gratuit » sont en réalité monétisées pour les bas-fonds.*
- *Les relations entre les générations se recomposent dans le sens d'une inversion des critères d'autorité qui sont de plus en plus détenus par les jeunes.*
- *Le système matrilineaire dans le principe traditionnel d'héritage baoulé axé sur les obligations et devoirs entre oncles et neveux est remis en question.*

- *Les échanges fonciers entre les lignages autochtones d'une part et entre les autochtones et les allochtones et allogènes d'autre par se recomposent.*

Afin de vérifier ces hypothèses nous avons organisé notre travail en trois parties

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE ET MUTATIONS DANS LE SYSTEME DE GESTION DU FONCIER

Dans la première partie, il s'agit de présenter les caractéristiques physiques et sociales de la zone d'étude, non de manière isolée, mais comme premiers éléments d'analyse des comportements et rapports nouveaux des populations avec le foncier. Cette partie permet de vérifier l'hypothèse (1) selon laquelle « l'apparition de nouvelles cultures et la valorisation des bas-fonds engendrent un processus d'individualisation de la propriété foncière ».

Pour ce faire, après la présentation de la zone d'étude et des caractéristiques socioéconomiques des villages étudiés (Chapitre I), nous allons montrer la tendance au retour des jeunes dans leurs villages et surtout leur implication dans la gestion des affaires publiques. Nous relèverons également les velléités d'appropriation individuelle des terres, de même que les nouvelles législations dues à la valorisation et à l'aménagement des bas-fonds (Chapitre II). Cette première phase nous permettra d'aborder dans la deuxième partie les déterminants de ces mutations.

DEUXIEME PARTIE : DETERMINANTS SOCIAUX ET ECONOMIQUES DES MUTATIONS EN COURS

Dans la deuxième partie de notre travail, il s'agit d'analyser les mutations observées dans les villages à travers les déterminants sociaux, culturels, économiques et politiques. Les chapitres de cette partie permettent de traiter de l'hypothèse (2) qui stipule que « la compétition marchande ou non entre générations s'explique par la conjonction de facteurs socio-démographiques, socioéconomiques et socio-politiques ».

Pour atteindre cet objectif, cette partie va s'atteler à démontrer d'abord le rôle des opportunités marchandes et des cultures émergentes à travers l'essor du vivrier marchand, l'adoption de l'anacardier et l'accueil des projets à volets d'aménagement des ressources dans la transformation des règles de gestion du foncier (Chapitre I). Nous montrerons ensuite comment le retour des migrants qui redynamisent les groupements professionnels et les mouvements associatifs, ainsi que la démocratisation des centres de décision villageois autorisent l'intégration des jeunes dans la gestion des ressources foncières (Chapitre II). Enfin, nous allons démontrer que les politiques de développement local à travers le PFR, le PNGTER et les actions des intervenants extérieurs, ont des effets sur la gestion du foncier dans les villages. Cela nous permet d'analyser dans une dernière partie les conséquences de ces mutations sur la société baoulé.

TROISIEME PARTIE : PLURALITE DES MUTATIONS ET CONSEQUENCES SUR LA SOCIETE BAOULE

Il s'agit dans cette dernière partie de montrer les capacités de la société baoulé à faire face à des situations nouvelles que la loi foncière coutumière n'avait pas prévues. Nous abordons donc les conséquences des mutations ainsi que les réactions des gestionnaires fonciers dans les processus de régulation nouvelle. Cette partie répond ainsi aux questions soulevées par la dernière hypothèse de recherche qui stipule que « la représentation sociale de la terre évolue d'une génération à une autre, la fonction économique tendant à se substituer de plus en plus à la fonction politique ».

Elle se décompose en trois chapitres. Dans le premier, nous allons montrer que la déréglementation foncière et la crise du pouvoir traditionnel qui s'en suit dans les centres de décision relèvent de la recomposition des modalités d'accès au foncier, de la remise en question du principe du système matrilineaire et de la recomposition des relations entre générations. Dans le deuxième chapitre, nous abordons les ruptures dans la gestion du foncier après avoir fait un éclairage sur la permanence d'un certain nombre de représentations (sacrées et politiques) et de mécanismes de gestion traditionnelle de la terre en pays baoulé. A partir de ces ruptures, nous abordons dans le troisième chapitre les nouvelles règles d'accès aux espaces-ressources et les nouveaux comportements qu'ils induisent. Ceux-ci montrent la capacité de la société baoulé à faire face aux zones d'incertitude qui ont émergé dans la gestion du foncier.

Ce plan devrait permettre d'atteindre les principaux objectifs suivants:

- (i) caractériser les mutations plurielles en cours ;
- (ii) rechercher les déterminants sociaux, culturels, économiques et politiques de ces mutations ;
- (iii) comprendre les conséquences de ces mutations sur la société baoulé.

Pour répondre aux questions posées plus haut et atteindre ces objectifs, des enquêtes approfondies ont été menées auprès d'un échantillon réduit d'exploitants agricoles des quatre villages de la région de Bouaké. L'organisation de ces travaux de terrain a suivi une méthodologie que nous expliquons dans les chapitres suivants.

4 Méthodologie

Elle pourrait débiter par la question suivante: Pourquoi le choix de la région de savane de Bouaké pour l'étude des mutations dans le système de gestion du foncier en pays baoulé dans un contexte d'appui au développement local? Trois principales raisons militent en faveur du choix de ce site: (i) Bouaké possède un système foncier réputé conservateur dans la majorité des études réalisées sur cette zone ; (ii) Mais, après les enquêtes préliminaires, il nous est apparu que l'importance de nouvelles cultures maraichères et pérennes (anacardier, caféier, agrumes) augmente dans le système de production et ne manque pas d'influencer les systèmes de production sociale et économique ; (iii) Enfin, ces dernières années, des projets de développement (PFR, PNGTER, BAD- Elevage, PACIL, PAM...etc.) particulièrement actifs dans la région y

intensifient leurs activités. Ce qui engendre inéluctablement des mutations dans le rapport des populations à la terre. La région présentant ainsi un intérêt pratique, des techniques nous ont permis d'approcher le terrain.

4.1 Techniques d'enquête

4.1.1 Echantillonnage spatial

La démarche scientifique impose une méthodologie appropriée pour la vérification des hypothèses. En plus des recherches bibliographiques⁶, une phase de préenquête de terrain a consisté en des visites dans quelques villages et des structures d'encadrement rural qui interviennent dans la zone (CIDT, ANADER, GEPRENAF, PNGTER, PFR) et des services de l'administration (sous-préfectures). Ces visites avaient pour objectif de mieux appréhender la situation agricole et foncière de la région, de même que l'état d'avancement des actions des projets intégrant le cadre de la politique de décentralisation et de développement local. Les échanges ont permis de caractériser la diversité des évolutions perceptibles des situations agricoles (Dugué et al., 2000). Par ailleurs, connaissant mieux le milieu, certains intervenants, notamment l'ANADER et le PNGTER ont contribué aux choix des premiers villages.

⁶ Elles nous ont mis sur la piste de l'analyse des indicateurs et des facteurs de changement dans une société pour laquelle l'intérêt des chercheurs en sciences sociales a baissé depuis quelques années. La première et importante vague des études anthropologiques a permis d'élaborer un corps de connaissance sur la société baoulé (P. Etienne 1970, 1971 etc. ; Wurtz 1971 ; E. Terray 1982 ; J-P. Chauveau 1975, 1985 etc.). La deuxième vague des études (Chaléard, 1988, 1996 ; Pescay, 1994 etc.) s'est intéressée aux systèmes de productions économiques et de commercialisation des produits. Les études récentes (Janin, 1998, 2000 ; Viti 2000) relatives au changement social dans cette société sont peu nombreuses.

De façon pratique, l'échantillonnage des villages à visiter repose sur la méthode de choix raisonné. L'échantillon est donc élaboré à partir d'un raisonnement qui consiste à considérer que les villages présentant un intérêt pour notre étude sont : (1) ceux faisant l'expérience d'un projet de développement, dans la mesure où ces projets semblent occuper une place déterminante dans les mutations en cours. Il ressort que seulement le PNGTER et le PFR sont présents dans les villages ruraux ; (2) Les villages marqués objectivement par une forte présence des jeunes. Cette tendance même si elle paraît faible, n'est pas négligeable⁷ et constitue un fait important dans ces villages marqués traditionnellement par une forte émigration des jeunes ; (3) l'initiation de micro-projets innovateurs à la fois individuels et collectifs. Sur cette base, nous avons mené les enquêtes préliminaires dans 10 villages de la région de Bouaké.

La méthodologie de choix des villages a suivi la procédure suivante: Les 10 villages sont répartis sur trois principaux départements de la région de Bouaké : Bouaké, Béoumi et Sakassou. Nous avons décidé de les répartir dans ces trois localités proportionnellement à l'importance de la population, ainsi : 5 villages ont été visités à Bouaké (542.798 Hbts en 1998 selon l'INS), 3 à Béoumi (133.472 Hbts) et 2 à Sakassou (66.245 Hbts). Les critères complémentaires de choix des villages ont pris en compte la proximité de la ville de Bouaké et l'influence éventuelle de son marché dont les besoins en vivres sont croissants, d'où la nécessité de sélectionner des villages périurbains. Cela permet de vérifier si la proximité d'un grand centre urbain est pour un village une discrimination

⁷ Les enquêtes de Janin en 1997 (2000) sans être précise en ce qui concerne la zone baoulé rapprochent leurs évaluations au chiffre de l'EIMU (1993) fixant à 11% les émigrants urbains installés en milieu rural pour l'ensemble de la population rurale ivoirienne.

positive par rapport à un autre rural. L'objectif visé est de savoir si les villages périurbains développent plus d'aptitudes au développement économique et social que les villages « ruraux ». La sélection a également tenu compte des caractéristiques physiques de la région afin de vérifier les hypothèses d'un mode de gestion foncière différencié selon le type de ressource. Les modes d'accès à la terre et les droits sous-jacents sont-ils différents selon qu'on est en zone de forêt ou en zone de savane ? Ainsi, des villages ont été sélectionnés aussi bien en zone de savane qu'en zone forestière⁸. Les types de cultures ont constitué aussi des critères complémentaires. Il s'agissait surtout pour les agronomes de l'équipe de vérifier la permanence ou l'abandon d'un certain nombre de spéculations agricoles et les causes et conséquences sur les systèmes de production. Ainsi, nous avons retenu un village à Sakassou pour la culture du café et un autre à Béoumi pour la culture du coton. En dernier ressort, le cas particulier des villages dits « AVB » dans la sous-préfecture de Béoumi a été retenu. Il s'agissait de vérifier l'existence ou non de tensions ou conflits fonciers dus à des problèmes de terres (étroitesse des terroirs villageois, revendication des terres cédées par les autochtones aux déplacées du barrage de Kossou, statut flou des terres exondées) et leur conséquence sur les systèmes de production, les systèmes de gestion du foncier et sur les politiques de développement local mis en œuvre dans les pays ruraux.

⁸ Il ne s'agit pas de zone a proprement parlé forestière, mais où il y a présence de terre fertile avec jachère arborée de longue durée et relique de forêt

Tableau 1: Récapitulatif des 10 villages présélectionnés

Caractéristiques	Péri-urbain	Savane	Forêt	AVB
Départements				
BOUAKE	Allokokro	Adiapri-koffikro		
S/P Diabo		Tikakro		
S/P Djébonoua		Diamelassou		
S/P Brobo		Kouakro		
BEOUMI		Assakro*	Sahounty	Assakra
S/P Bodokro				
SAKASSOU		Appiakro	Mandéké- ponkouakoukro**	

Sources: enquêtes 2000

* présence de coton ; ** présence de café

Les enquêtes préliminaires se sont déroulées en collaboration avec l'agronome de l'équipe. C'était une enquête rapide qui a abordé d'abord la question agricole, ensuite la place du foncier dans l'organisation sociale et politique du village ainsi que la migration, enfin les projets présents dans les villages. Ces enquêtes ont eu lieu sur la période allant de novembre 1999 à février 2000.

D'une manière générale, les enquêtes se sont déroulées sous forme d'entretiens individuels et/ou collectifs à partir d'un guide d'entretien (voir annexe II). Les entretiens individuels nous ont permis de nous adresser directement aux leaders villageois, aux responsables de groupements (jeunes, femmes) afin d'aborder les questions (de tensions internes et externes à propos des modes d'accès) occultées lors des entretiens collectifs. En définitive, ces premiers entretiens ont permis d'identifier les caractéristiques communes aux dix villages, de même que leurs différences surtout du point de vue des pratiques et

innovations agricoles, des mouvements migratoires et des modes de gestion des ressources naturelles (voir le tableau récapitulatif : annexe I).

Ainsi, en se basant sur les caractéristiques et en conformité avec les moyens disponibles sur le programme de recherche, un échantillon plus réduit de villages a été retenu sur la base des critères suivants :

- La distance par rapport à la ville de Bouaké : les sites se retrouvent à l'intérieur d'une zone d'un rayon d'environ 60 Km autour de la ville.
- La présence de dynamiques agricoles observées (valorisation de nouveaux espaces-ressources, diversification agricole par l'initiation de nouvelles cultures, initiation de micro-projets économiques... etc.)

Ainsi, à partir de ces critères, 4 villages ont été retenus et repartis comme le présente le tableau suivant :

Tableau 2: Récapitulatif des critères de choix des sites étudiés dans la zone de Bouaké

Critères	département	distance	caractéristiques physiques		dynamisme de la population*	présence de projet (PNGTER/PFR)
			forêt	savane		
villages						
Allokokro	Bouaké Commune	18 km		x	x	
Kouakro	Bouaké S/P Brobo	30 km		x	x	x
Sahounty	Béoumi	50 km		x	x	x
Mandéké-kpon-kouakoukro	Sakassou	60 km	x		x	x

Source: enquêtes 2000
 * par dynamisme de la population nous désignons la présence avérée d'innovations agricoles, la présence importante de nombreux jeunes dans le village, les actions des intervenants extérieurs avec la participation des populations.

Pour réaliser les enquêtes dans ces quatre villages, nous avons utilisé deux outils complémentaires, un guide d'entretien et deux questionnaires. Il faut

préciser que les données statistiques (sur les surfaces, les revenus, les investissements, les quantités de produits) que nous avons analysé sont tirées du questionnaire des agro-économistes de l'équipe, étant donné qu'il a été élaboré dans l'esprit d'un usage collectif des informations collectées. L'outil quantitatif a ainsi permis de formaliser les résultats obtenus à partir du guide d'entretien et d'aboutir ainsi à des conclusions scientifiques fiables. En plus, la régularité de certaines données qualitatives a été mesurée par notre questionnaire individuel. Afin de collecter les informations, une méthode de choix des enquêtes communs à toutes les opérations du programme a été définie.

4.1.2 Technique d'échantillonnage des enquêtes

Nous avons décidé d'utiliser la méthode de sondage raisonné pour le choix des personnes à enquêter. Elle a été améliorée par la méthode de quota qui suppose une information fiable et précise portant sur la base de sondage. Ainsi, un premier recensement a donc été réalisé dans les quatre villages sélectionnés afin de constituer une base de sondage. Il a permis de recenser un total d'environ 500 chefs d'exploitation. L'unité d'exploitation représente ici l'ensemble des individus d'un ménage qui tirent leurs revenus et leurs moyens de subsistance d'une exploitation agricole. En tant que principale unité de production, c'est à ce niveau que se gèrent les ressources foncières. En vue de mener une étude pertinente sur un échantillon réduit qui tient compte des moyens disponibles nous avons opté pour un taux de sondage de 1/5, soit 20% de la population totale issue du recensement effectué. Ainsi, un échantillon de 100 chefs d'exploitation a été

arrêté. La détermination du nombre d'enquêtés par village s'est faite sur la base de la méthode de quota comme le montre le tableau 3.

Tableau 3 : Répartition par village de la population enquêtée

Villages	Effectifs	Pourcentages (%)	Effectifs sélectionnés
Allokokro	191	38,48%	35
Sahounty	124	26,49	25
Mandéké-Kponkouakoukro	87	18,51	20
Kouakro	77	16,52	20
Total	479	100%	100

source: enquêtes 2000

Le choix définitif des personnes à enquêter s'est fait sur la base d'une typologie réalisée à partir du recensement. Celle-ci repose sur les catégories sociales et sur les types de production. Ainsi, quatre principaux critères ont été combinés à savoir, l'âge, le sexe, les types de culture et les surfaces valorisées. Sur cette base, et à partir des conceptions traditionnelles nous avons défini deux classes d'âge: de 15 à 45 ans pour les jeunes ou « cadets sociaux » et de 45 ans et plus, pour les vieux ou « aînés sociaux »; nous avons identifié les femmes chefs d'exploitation et/ou de ménage afin que les deux sexes soient représentés dans l'échantillon, enfin nous avons pris en compte les grands et les petits exploitants dans le but d'obtenir un échantillon représentatif de toutes les catégories de paysans.

Après cette répartition de la population enquêtée par village, nous avons ensuite réparti le nombre de personnes à interroger dans chaque village en affectant un taux proportionnel à la part de personnes remplissant chaque critère spécifique. On a ainsi pu établir les tableaux suivants:

Tableau 4: Répartition des enquêtés à Allokokro

CRITERES	Type d'exploitation	Nombre total	Pourcentage (%)	Exploitants à enquêter
Sexe	Femme chef d'exploitation	30	15,7%	5
	homme chef d'exploitation	160	84,3%	30
Source de revenu	Double emploi (agriculteur/salarié/pensionné)	43	26,50%	9
Type culture	jeunes < 45 ans maraîchers	44	27,50%	9
	jeunes < 45 ans non maraîchers	17	10,6%	3
	vieux > 45 ans maraîchers	10	6,25%	2
	vieux > 45 ans non maraîchers	46	29,15%	9
TOTAL	Ensemble des exploitants	191	100%	35

source: enquêtes 2000

Tableau 5: Répartition des enquêtés à Mandéké

Type d'exploitation	Nombre total	Pourcentage (%)	Exploitants à enquêter
Femme chef d'exploitation	4	5%	1
Homme chef d'exploitation	83	95%	19
Absence de plantation	11	12,6%	3
Petits planteurs surface culture pérenne < 30% de la surface totale	31	35,6%	7
Grands planteurs Surface culture pérenne > 30% de surface totale	45	51,8%	10
TOTAL	87	100%	20

source: enquêtes 2000

Tableau 6: Répartition des enquêtés à Kouakro

Type d'exploitation	Nombre total	Pourcentage (%)	Exploitants à enquêter
Femme chef d'exploitation	12	15%	3
Homme chef d'exploitation	65	85%	17
Absence de plantation	14	18,1%	3
Petits planteurs surface culture pérenne < 30% de la surface totale	30	38,8%	8
Grands planteurs Surface culture pérenne > 30% de surface totale	33	43,1%	9
TOTAL	77	100%	20

source: enquêtes 2000

Tableau 7: Répartition des enquêtés à Sahounty

Type d'exploitation	Nombre total	Pourcentage %	Exploitation à enquêter
Femme chef d'exploitation	9	7%	2
Homme chef d'exploitation	115	93%	23
Traditionnels < 45 ans	42	37%	9
Traditionnels > 45 ans	30	26%	6
Diversification des cultures annuelles	21	18%	5
Développement de cultures pérennes	22	19%	5
TOTAL	124	100	25

source: enquêtes 2000

Le choix pratique des personnes s'est fait de façon aléatoire, et a été laissé à l'appréciation des enquêteurs. Si nous avons nous-mêmes conduit les enquêtes qualitatives, les enquêtes quantitatives ont été réalisées par des enquêteurs. Ceux-ci ont été recrutés dans les villages afin de faciliter la phase d'administration, mais également pour réduire les coûts de la collecte des informations. Etant ainsi issus du milieu, ils se sont orientés vers les individus à même de faciliter les entretiens et de répondre à leurs attentes. Cela leur a permis d'éliminer de *facto* les personnes susceptibles de poser des difficultés. Cependant, le contrôle régulier des enquêtes que nous avons exercé a permis de réduire les effets pervers d'une telle approche. Ces effets pouvant résulter des préjugés favorables ou non dans lesquels baignent souvent enquêteurs et enquêtés. Ils peuvent aussi résulter du laxisme qui a parfois cours dans l'administration des questionnaires à des personnes trop familières.

Dans les quatre villages les enquêtes ont donc été réalisées sur la base de cette répartition sur la période allant de juillet à octobre 2000 pour les enquêtes qualitatives, et jusqu'en décembre 2000 pour les enquêtes quantitatives. La

période a été prolongée jusqu'en juillet 2001 pour le questionnaire des agro-économistes afin de permettre le suivi des exploitations jusqu'à la récolte et la vente des produits. Le suivi de tous les produits (igname, riz, arachide, anacarde, manioc, café...etc.) a nécessité plusieurs passages auprès des chefs d'exploitation selon le moment de la récolte et de la vente. Les passages répétés ont permis d'obtenir toutes les statistiques relatives aux quantités produites, aux superficies mises en exploitation ou à mettre en culture, aux quantités de produits commercialisés, consommés et stockés et aux revenus des exploitants. Toutes les informations recueillies aussi bien à partir de notre questionnaire qu'à partir de celui des agro-économistes ont été traitées à partir des logiciels informatiques SPSS 6.1 et EXCEL 2000.

4.1.3 Les outils de collecte des informations

4.1.3.1 Les questionnaires

- Questionnaire 1 (voir annexe III)

C'est le questionnaire spécifique à notre opération de recherche. Il avait pour but de mesurer la régularité de certains constats sur les évolutions de la fonction et des modes de gestion du foncier dans les villages. Il comprend trois grandes parties :

Première partie : fonction sociale et politique du foncier

Objectif des entretiens :

Collecter des informations sur :

- Le rôle de la terre dans l'organisation des instances coutumières tant au niveau des familles que de la communauté villageoise ;
- Les modes de gestion ancienne et actuelle du patrimoine foncier familial ;

- Le rôle du foncier dans les évolutions du système d'héritage ;
- La nature des droits (collectifs ou individuels/ temporaires ou permanents) fonciers traditionnels.

En somme, les informations recueillies ont permis de dégager la fonction de la terre dans l'organisation sociale baoulé, en même temps qu'elles suscitent la curiosité sur les modes d'accès à la terre tant pour les autochtones que pour les allogènes.

Deuxième partie : modalités d'accès au foncier

Objectif des entretiens :

Collecter des informations portant sur :

- Les modes d'accès au foncier pour les autochtones (jeunes/femmes), les allochtones et les allogènes et de leurs impacts sur les relations sociales ;
- Les conditions objectives d'accès à la terre pour ces communautés ;
- Les mécanismes de contrôle mis en place par les gestionnaires coutumiers ;
- Les stratégies d'accession aux centres de décision développées par les jeunes ;
- Les stratégies et les acteurs des transformations des systèmes de gestion du foncier.

Ces informations avaient en partie pour but de confirmer ou d'infirmer la première hypothèse de recherche relative au processus d'individualisation de la propriété foncière dû aux innovations agricoles et à la valorisation des espaces-ressources comme les bas-fonds. Elles avaient également pour but de vérifier la troisième

hypothèse relative à la fonction de plus en plus économique de la terre et à la mutation de sa représentation d'une génération à une autre.

Troisième partie : la migration

Objectif des entretiens :

Collecter des informations portant sur :

- Les types de migration pratiquée ;
- Les causes de la permanence de la migration ;
- Les déterminants locaux du retour des migrants ;
- L'impact de ces retours sur la gestion du foncier.

Ces informations nous ont permis de traiter des questions que suscite la deuxième hypothèse de recherche portant sur l'impact de la recomposition socio-démographique, économique et politique de la société.

Mais comme nous l'avons souligné plus haut, nous avons également eu recours aux données quantitatives contenues dans le second questionnaire élaboré par les agroéconomistes de l'équipe de recherche. Ces données nous ont permis de vérifier les première et troisième hypothèses.

- Questionnaire 2 (voir annexe III)

Pour ce questionnaire, nous nous sommes intéressé uniquement aux parties dont nous avons exploité les informations. Elles ne sont donc pas présentées selon la progression initiale des concepteurs du questionnaire.

Première partie : les caractéristiques socio-économiques des ménages

Objectif :

Collecter des informations sur :

- Les activités principales et secondaires des chefs d'exploitation,
- La taille et les membres des ménages.

Deuxième partie : les caractéristiques des systèmes de production agricole

Objectif :

Collecter des informations sur :

- Les superficies des parcelles pour les différentes cultures,
- L'utilisation d'intrants, de machines et de la main d'œuvre et les niveaux d'investissement que cette utilisation nécessite,
- Les modes d'accès à la terre.

Troisième partie : la valorisation des productions agricoles

Objectif :

Collecter des informations sur :

- Les quantités des produits récoltés, consommés, stockés et vendus pour chaque type de culture (annuelle, pérenne, maraîchère),
- Les revenus générés par ces cultures aux chefs d'exploitation.

Ainsi, ces questionnaires avec l'appui d'un guide d'entretien complémentaire, nous ont permis d'appréhender les évolutions des systèmes de gestion du foncier en pays baoulé.

4.1.3.2 Le guide d'entretien

Il a permis de collecter des informations qualitatives. Il comprend trois grands axes.

Le premier axe avait pour objectif de faire une monographie sommaire des villages visités afin de comprendre les rapports culturels des populations avec la terre. Les entretiens ont donc porté sur :

- L'histoire, les modes d'appropriation et de répartition des territoires occupés entre les différents lignages,
- L'organisation sociale et politique des villages,
- Les organisations culturelles et/ou professionnelles existantes et leurs rôles,
- Les projets en cours dans les villages et les modes de participation de la population à leurs actions,
- Les infrastructures, équipements socio-culturels et économiques.

Le deuxième axe lui, avait pour objectif de décrire le système foncier traditionnel et ses évolutions. Il s'agissait également d'identifier les acteurs vieux, jeunes, et intervenants extérieurs et leurs rôles dans les transformations en cours.

Ainsi, les informations collectées ont porté sur :

- Les modes d'appropriation et de répartition de la terre,
- Les modes d'héritage des droits fonciers,
- La valorisation des espaces-ressources,
- Les innovations agricoles ou non,
- La perception des actions des projets de développement en cours dans les villages,
- Les stratégies et pratiques foncières des différents acteurs.

Le troisième axe, dans la suite logique des deux premiers, avait pour objectif de relever les conséquences des situations nouvelles observées sur le système foncier et sur la société dans son ensemble. Les informations recherchées ont donc porté sur :

- Les impacts des actions des intervenants extérieurs (PNGTER, PFR, PAM, FAO, OIC-CI, ANADER),
- Les conditions nouvelles ou non d'accès aux bas-fonds,
- Les échanges fonciers entre les lignages et entre les autochtones et les allochtones et les allogènes,
- L'organisation sociale et politique,
- Les conflits et tensions existants ou émergents,

L'articulation rigoureuse de ces outils de collecte de données nous a permis d'aboutir aux résultats que nous présentons dans les chapitres suivants. Toutefois il faut signaler que ces enquêtes ne se sont pas déroulées sans difficultés. Comme on le constate, la méthodologie d'échantillonnage aussi bien pour les sites que pour les personnes à enquêter s'est avérée complexe. Elle s'est appuyée par moment sur des critères qu'il nous était difficile de mesurer de prime abord mais dont l'intérêt résidait dans leurs sources. Ceux-ci ont été, en effet, arrêtés avec l'ANADER et le PNGTER dont les agents sont sur le terrain et ont donc une expérience du milieu que nous voulions aborder. D'autres critères tels la proximité d'un marché et/ou la distance peuvent suggérer la présence de biais ou de subjectivité dans nos choix. Mais en réalité, ils permettent de prendre en compte les influences des relations ville-campagne dans l'analyse des processus de mutations sociales. En définitive, la pluralité de critères, plutôt que d'introduire

des biais, a permis de prendre en compte au mieux toutes les caractéristiques agricoles du milieu et d'élaborer un premier cadre général de la situation agricole et foncière de la région.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE ET MUTATIONS DANS LE SYSTEME DE GESTION DU FONCIER

INTRODUCTION

Les travaux anthropologiques et historiques ont souvent décrit la société baoulé comme une société à état structuré (Chauveau, 1985). Ils ont également présenté cette société comme un groupe fortement hiérarchisé avec un pouvoir centralisé entre les mains des « aînés sociaux » (Etienne, 1971). Le pouvoir au sein de ce groupe, tourne autour d'un élément fondamental qui fonde la régulation sociale : la terre. Tout le fonctionnement de la collectivité repose sur les principes anciens de gestion de la terre qui en garantissent et l'équilibre et l'homogénéité. Or, dans les villages que nous avons visités, ces principes traditionnels sont en mutation. Le retour des jeunes de plus en plus stabilisés au village, et leur intérêt pour des activités agricoles nouvelles et les bas-fonds entraînent des transformations dans le système de gestion du foncier. La gestion de la terre est de plus en plus individualisée par les jeunes exploitants. Cela occasionne une redéfinition des règles de gestion du foncier, mais aussi une redéfinition des relations des populations avec la terre. La terre qui représente dans la conscience collective un attribut du pouvoir va ainsi se muer de plus en plus en instrument de production économique.

Dans les chapitres qui suivent, après la présentation de la zone d'étude, nous allons aborder les comportements nouveaux, ainsi que les nouveaux rapports au foncier observables dans la société baoulé.

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

1.1 Situations des villages dans la région de la Vallée du Bandama

La région de la Vallée du Bandama se situe au Centre-Nord de la Côte d'Ivoire. Elle est délimitée au Nord par la région des Savanes (Korhogo), à l'Est par celle du Zanzan (Bondoukou), au Sud par les régions des Lacs (Yamoussoukro) et du Moyen-Comoé (Dimbokro), à l'Ouest la région du Worodougou (Séguéla) et au Sud-Ouest par la région de la Marahoué (Bouaflé). Cette région couvre 8,8% de la surface totale et compte 6,8% de la population totale de Côte d'Ivoire (Takeshi, 1999).

Le découpage administratif de la région de la Vallée du Bandama présente cinq (5) départements pour un total de 24 sous-préfectures (voir tableau 8 et figure 2) dont la densité démographique varie de 6 hbts /km² à 262 hbts/km².

Tableau 8: Subdivision administrative de la région de la Vallée du Bandama

Départements	Sous-Préfectures
Béoumi	Ando-Kekrénou, Béoumi, Bodokro, Kondrobo
Bouaké	Botro, Bouaké, Brobo, Diabo, Djébonoua, Languibonou
Dabakala	Bassawa, BoniéréDougou, Dabakala, Foubolo, Satama-Sokoro, Satama-Sokoura
Katiola	Fronan, Katiola, Niakara, Tafiré, Timbé, Tortiya,
Sakassou	Sakassou, Toumodi-Sakassou

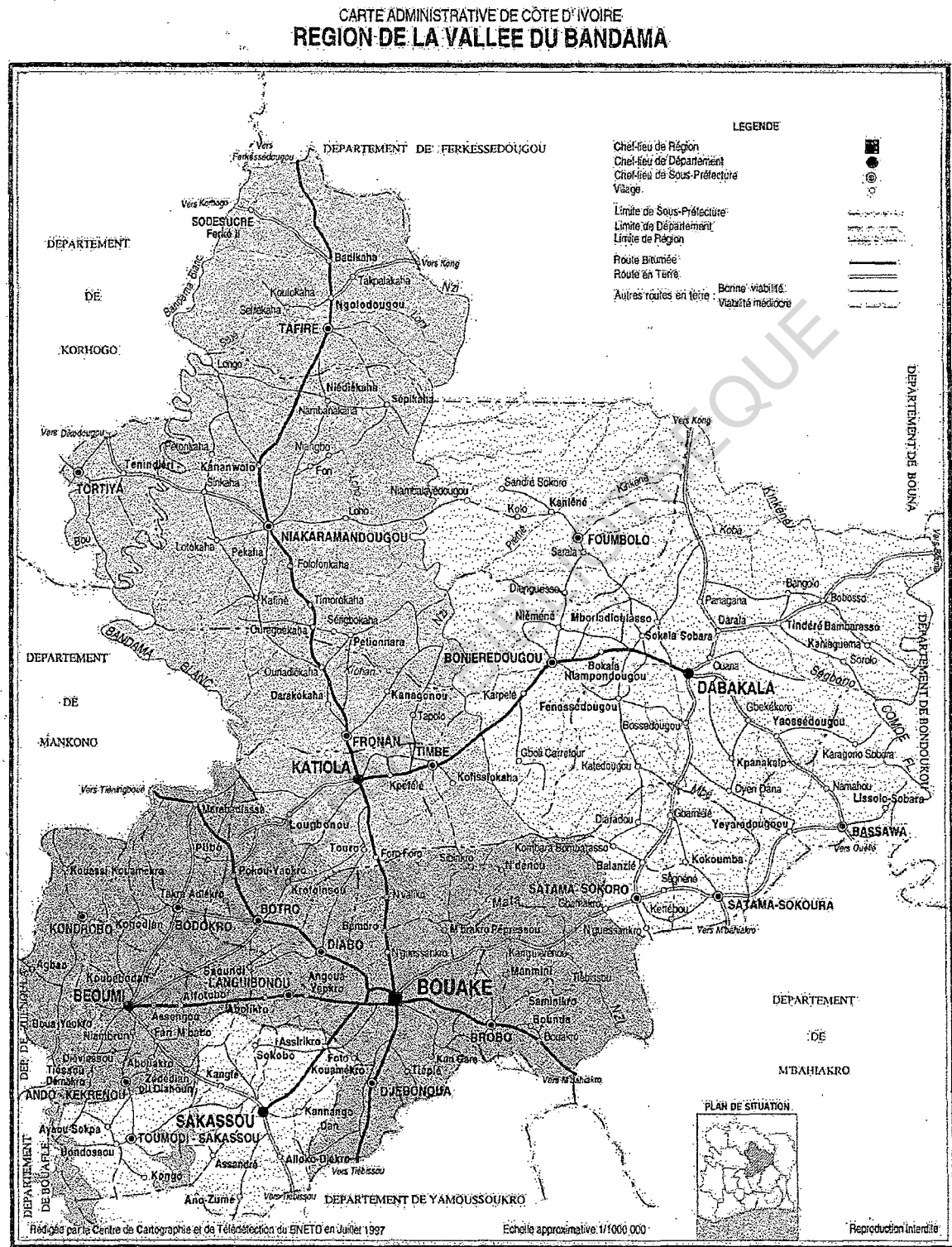
Source: enquêtes 2000 et RGPH 98

Au niveau sociologique, la région de la Vallée du Bandama couvre un territoire abritant une population composite. Elle est constituée en majorité de Baoulé localisés dans trois départements au Sud (Bouaké, Béoumi et Sakassou), mais aussi de Tagbana dans le département de Katiola au Centre-Nord et de Djimini et Djamala dans celui de Dabakala au Nord-Est (*figure 2*).

C'est donc dans cette région de la Côte d'Ivoire et sur ses franges forestières, que se sont installés les Baoulé émigrés du Ghana voisin au début du XVIII^e siècle sous la conduite de la légendaire reine Abla-Pokou. Les différents groupes baoulé se sont partagés le territoire en soumettant ou en chassant les populations préalablement établies (Viti, 2000). Ainsi, certains groupes tels les *Walèbo* se sont établis à l'Ouest dans le département de Sakassou qui abrite également la chefferie centrale baoulé. Les *Fahri* à Bouaké et sa partie nord jusqu'à l'orée du pays tagbana. Les *Gôdè* ou *Kôdè* vers le Nord-Ouest dans le département de Béoumi. Et les *Ahali* à l'Est dans la sous-préfecture de Brobo.

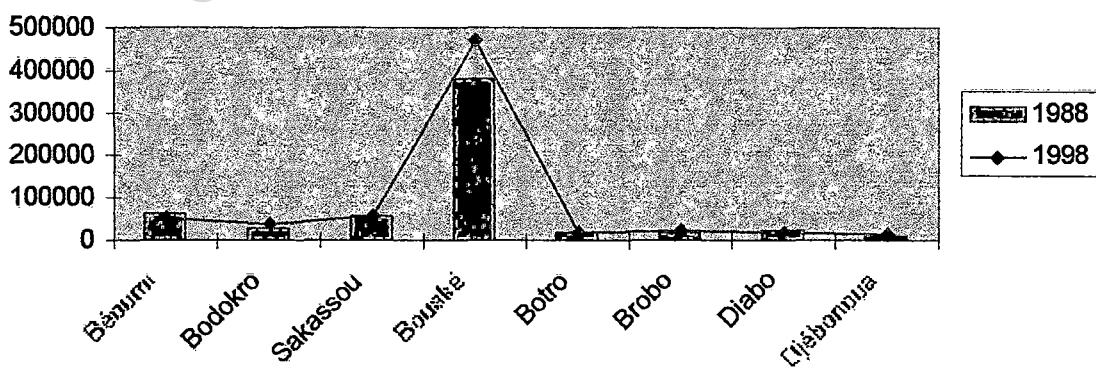
Dans le cadre de cette étude, nous avons couvert les 3 départements « baoulé » de la région où se présentent des dynamiques diverses dans la gestion des ressources foncières. Il importe donc de présenter la zone d'étude afin d'en montrer son importance et son influence sur les quatre sites de notre étude.

Figure 2: Carte de la région de la Vallée du Bandama



Bouaké, la grande métropole est la capitale de la région de la Vallée du Bandama. Elle présente un certain nombre de caractéristiques économiques et sociales. En effet, Bouaké et son arrière-pays constituent par leur position centrale, une région importante dans la mise en œuvre de la politique de commercialisation des produits vivriers à travers le pays. Elle joue également un rôle important dans les échanges sous-régionaux. Outre sa situation de carrefour, Bouaké répond à un ensemble de critères socio-économiques. La zone d'étude (comprenant les départements de Bouaké, Béoumi et Sakassou) représente un marché potentiel d'environ 811.274 habitants (dont 511.103 hbts, soit 63% urbains en 1998) (figure 3). Elle compte une communauté étrangère essentiellement concentrée dans les zones urbaines. Celle-ci représente 13,9% de la population totale de la région de la Vallée du Bandama (RGPH, 98). L'importance de la population urbaine est due à la ville de Bouaké (avec 471.106 habitants et un taux d'urbanisation de 78,6%), les autres pôles urbains, Béoumi et Sakassou ne regroupant que 33.502 habitants. Ainsi, elle est la deuxième ville du pays après Abidjan, la capitale économique, par l'importance de sa population, mais également par son activité économique, commerciale et industrielle.

Figure 3: Evolution de la population totale de la région de Bouaké de 1988 à 1998



Source : RGPH 1988/ 1998

Le commerce constitue l'activité principale des populations de la ville, avec une proportion significative pour le commerce de vivriers. Le volume des transactions commerciales atteignait plus de 400.000 tonnes annuelles en produits vivriers dont 130.000 tonnes sont consommées sur place (Aguié, 1997). L'importance de l'activité commerciale dans cette ville s'est matérialisée en 1999, par l'ouverture d'un marché de gros (MGB)⁹ moderne à vocation à la fois nationale et sous-régionale.

D'une manière générale, la zone urbaine de Bouaké a connu des changements dus à l'accroissement de la population, à la multiplication des emplois urbains et à l'étalement de l'agglomération. En raison du rapport étroit entre les villes et les campagnes, l'arrière-pays baoulé connaît également des transformations de son système de production économique et sociale. Ceci, en vue de satisfaire la forte demande urbaine en vivres. Afin de mesurer l'ampleur des impacts des changements observables sur le système foncier dans l'arrière pays baoulé, nous avons décidé, comme souligné plus haut, de travailler dans quatre villages que nous allons présenter. Un village périurbain et trois villages ruraux dans un rayon de 60 km autour de Bouaké.

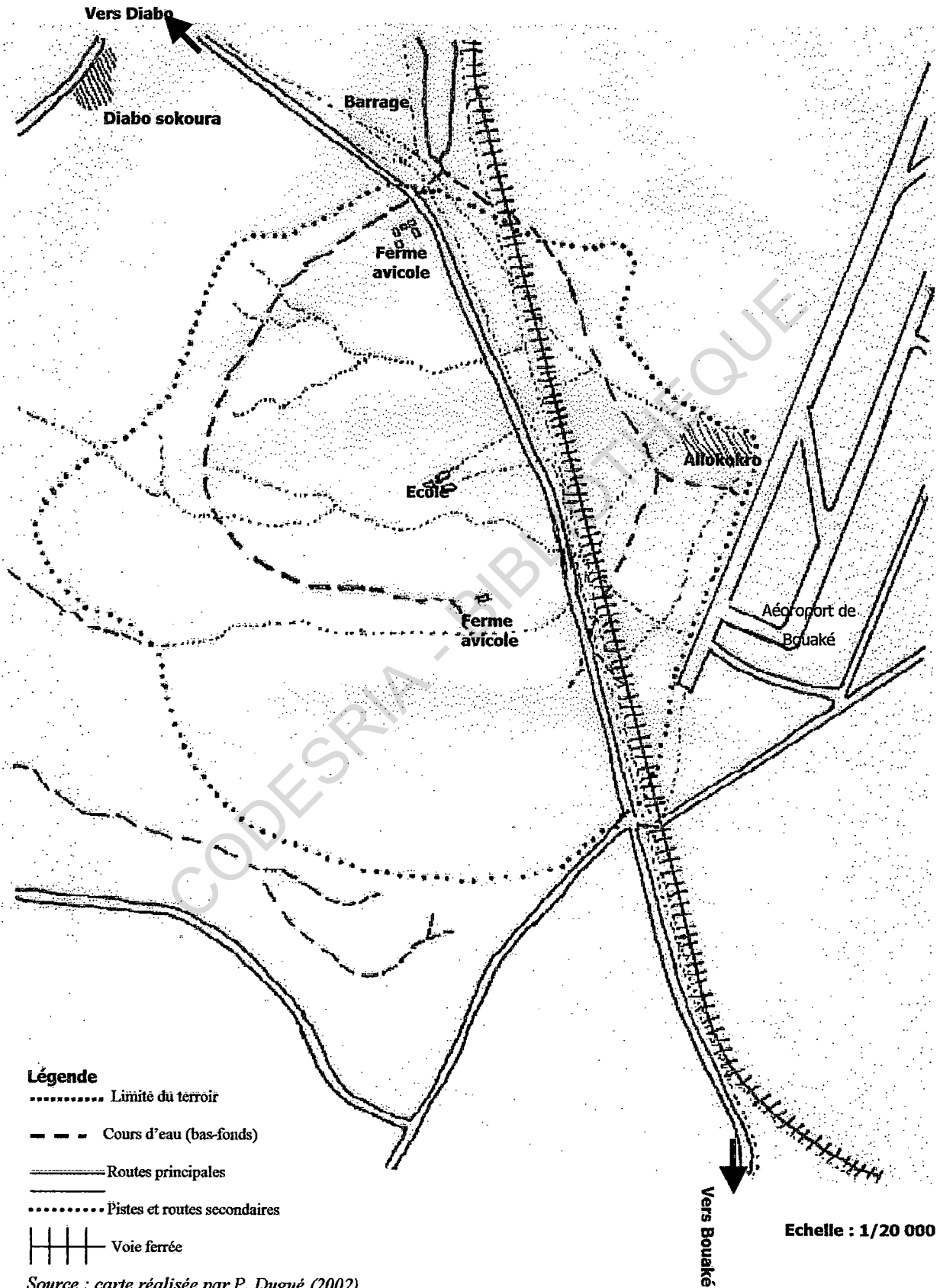
⁹ Marché de Gros de Bouaké

Allokokro

Village baoulé du sous-groupe *Fahri*, il est situé à la périphérie de la commune de Bouaké (8 km) sur l'axe menant à Diabo au Nord-Est. Il est donc installé dans le secteur communal de la sous-préfecture de Bouaké. Les *Fahri* dépendaient durant la période précoloniale du grand groupe *Faafoué*. Ils ont, cependant, acquis leur autonomie pendant la période coloniale. La tribu s'étend alors au Nord-Ouest de Bouaké. Ils constituent la tribu la plus septentrionale des Baoulé, celle qui fut depuis l'origine, au contact des Tagouana et c'est ce qui fit leur importance et leur richesse. En effet, selon les archives de Bouaké, le chef de guerre nommé Kotiokoffi créa vers 1840 - 1850 un marché d'esclaves à quelques kilomètres au Nord de Bouaké. C'était donc un lieu d'échange d'esclaves contre du sel et de la poudre. L'importance de ce marché est à l'origine de la création du poste de Bouaké en 1898. La population d'Allokokro est estimée à environ 1.300 habitants. Le territoire du village couvre une superficie de 640 ha. La densité démographique est estimée à 200 hbts/km². Le village est traversé par plusieurs bas-fonds avec des cours d'eau presque permanents (*figure 4*). Ce qui favorise la pratique des cultures maraîchères en toute saison.



Figure 4: carte du terroir d'Allokokro



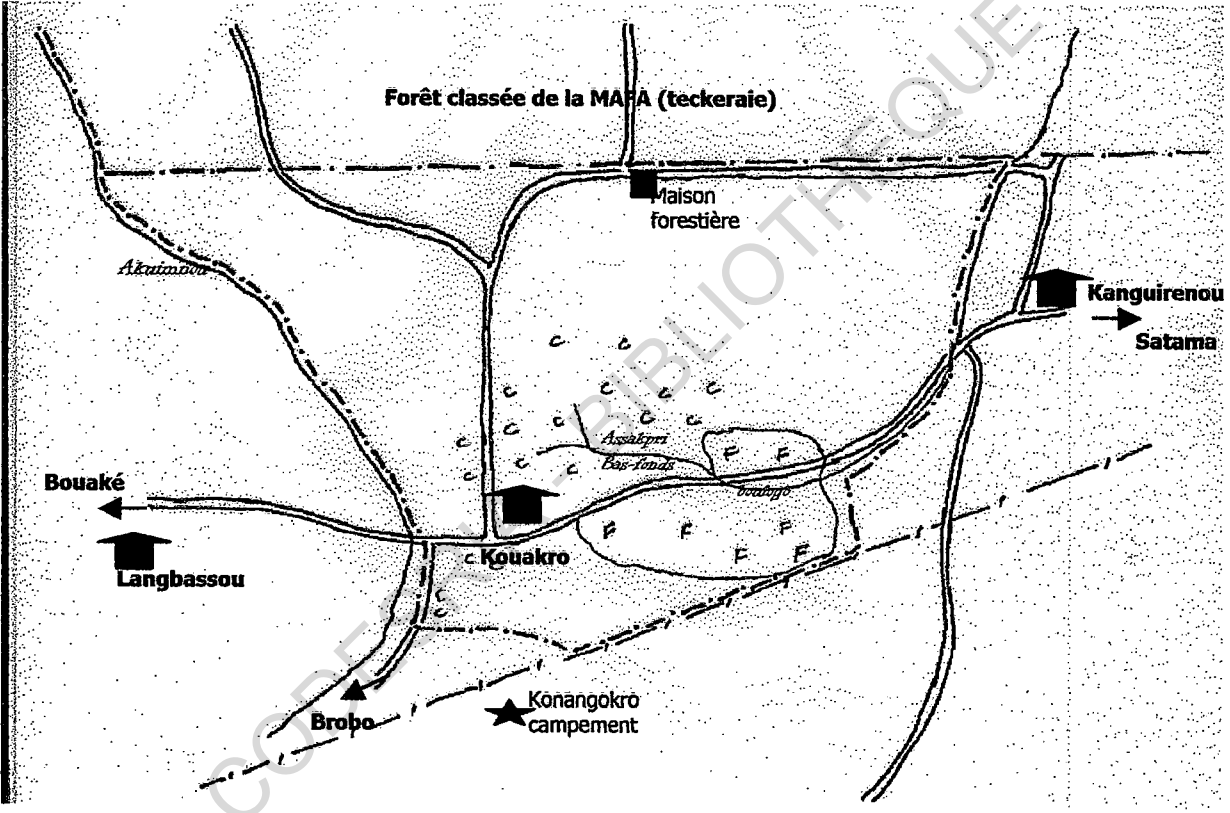
Source : carte réalisée par P. Dugué (2002)

Kouakro

Il est localisé à l'Est, dans le département de Bouaké, dans la sous-préfecture de Brobo. Il est habité par les populations *Ahali* ou *Ahari* et forme avec d'autres villages la tribu *Akouessou*. Deux voies d'accès conduisent à Kouakro en provenance de Bouaké. La première, la plus longue, fait 45 km dont 30 km de bitume jusqu'au chef-lieu de sous-préfecture Brobo. La seconde est une piste villageoise difficilement praticable parce que très fréquentée par les véhicules de transports en partance vers l'est et le nord-est du pays, notamment les sous-préfectures de Satama Sokoura, Satama Sokoro, Dabakala, Tanda, et plus loin Bondoukou. Elle est longue de 25 km.

Au plan démographique, Kouakro compte une population de 580 habitants, dont 295 hommes pour 285 femmes (RGPH, 1998). Il est situé dans le pays-rural de Mamini qui comprend les villages : Alloukro, Koubékro, Kanguirénou-N'Dokro, Kouakro et Mamini. Au plan physique, le village est traversé par des cours d'eau et des bas-fonds, mais qui s'assèchent en saison sèche. Le maraîchage se développe donc, mais il est freiné en période sèche par des problèmes d'approvisionnement en eau. La végétation dominante dans le terroir villageois est la savane, ce qui explique le développement de l'anacardier. Mais, il existe à environ 2 km du village la forêt classée (Mafa) de la SODEFOR (figure 5).

Figure 5: Carte du terroir de Kouakro



Echelle 1/ 30 000

Légende

- Limite du terroir
- == Route, piste
- - - Ligne électrique
- === Rivière, bas-fonds

-  Village
-  Campement
- C Zones cultivées principales
- F Forêt résiduelle

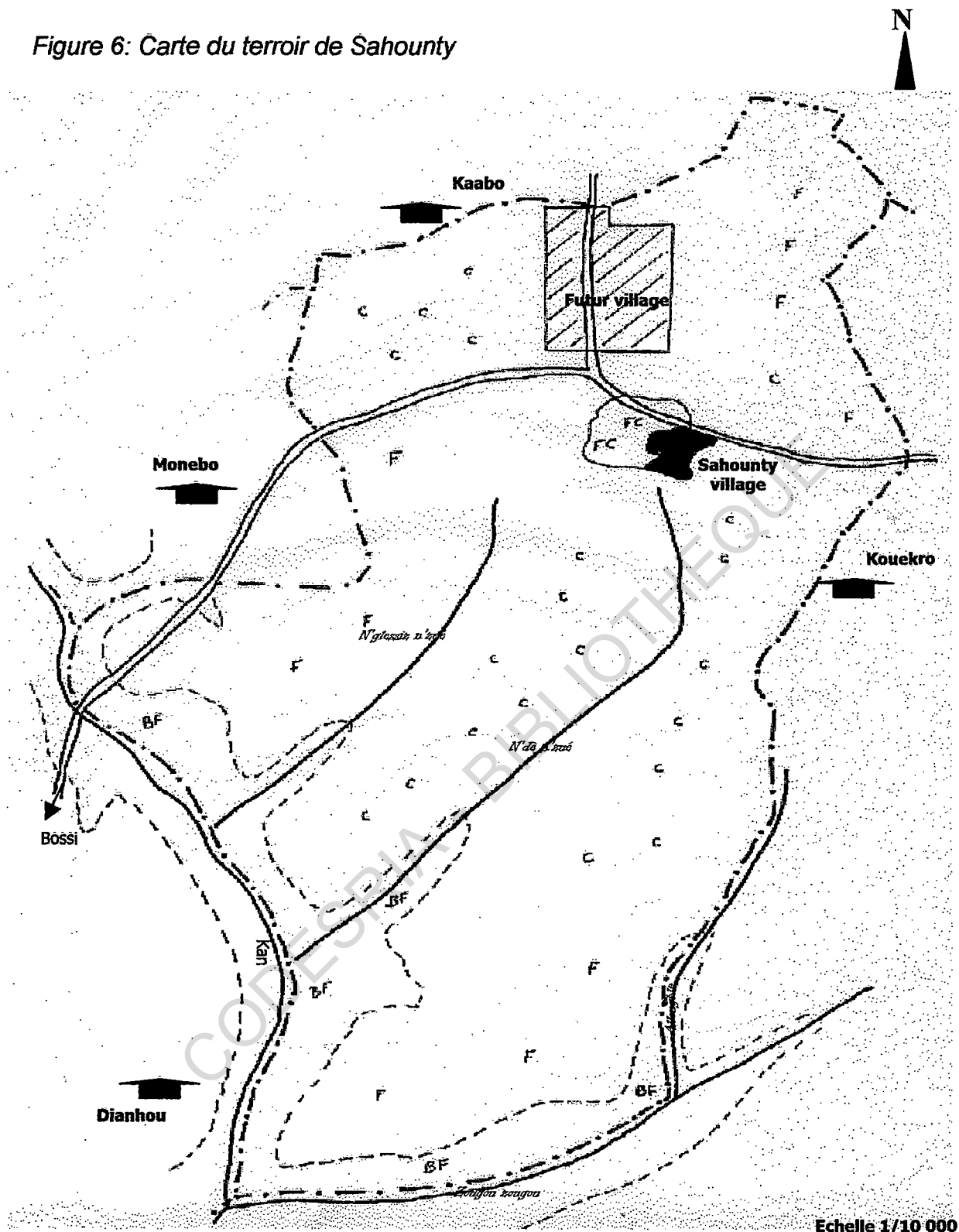
Source : carte réalisée par P. Dugué (2002)

Sahounity

Situé à 50 km, dont plus de 15 km de piste sur l'axe Bouaké - Béoumi, Sahounity est un village de Baoulé *Kôdè* ou *Godé*. Il est le village centre du pays-rural dont il porte le nom. Le pays-rural compte trois autres villages qui sont : Monimbo, Kaabo et Koumabo. A la différence des autres villages, Sahounity est un village d'installation très ancienne, de type traditionnel baoulé (architecture et matériaux traditionnels de construction, sans lotissement). Cependant, pour un meilleur développement, il est dans une phase de déplacement sur un nouveau site loti et viabilisé dont le projet d'électrification est en cours. Le nouveau site regroupera en fait, trois villages (Sahounity, Koumabo et Monimbo) qui ont déjà en commun un ensemble d'équipements socio-économiques en l'occurrence une école primaire et une place de marché.

La population de Sahounity est estimée à 701 habitants. Avec un équilibre dans les proportions d'hommes (348) et de femmes (353) (RGPH, 1998). La rivière Kan qui traverse le terroir villageois offre environ 40 hectares de bas-fond au village (*figure 6*). La présence de cet espace-ressource favorise la culture du riz irrigué. Sur les petits bas-fonds qui environnent le village, se développent ces dernières années des cultures maraîchères.

Figure 6: Carte du terroir de Sahounty



Légende

	Limite du terroir		village
	Routes, pistes	C	Zones de cultures
	Rivière, cours d'eau	F	Forêt
	Bas-fonds	BF	Bas-fonds

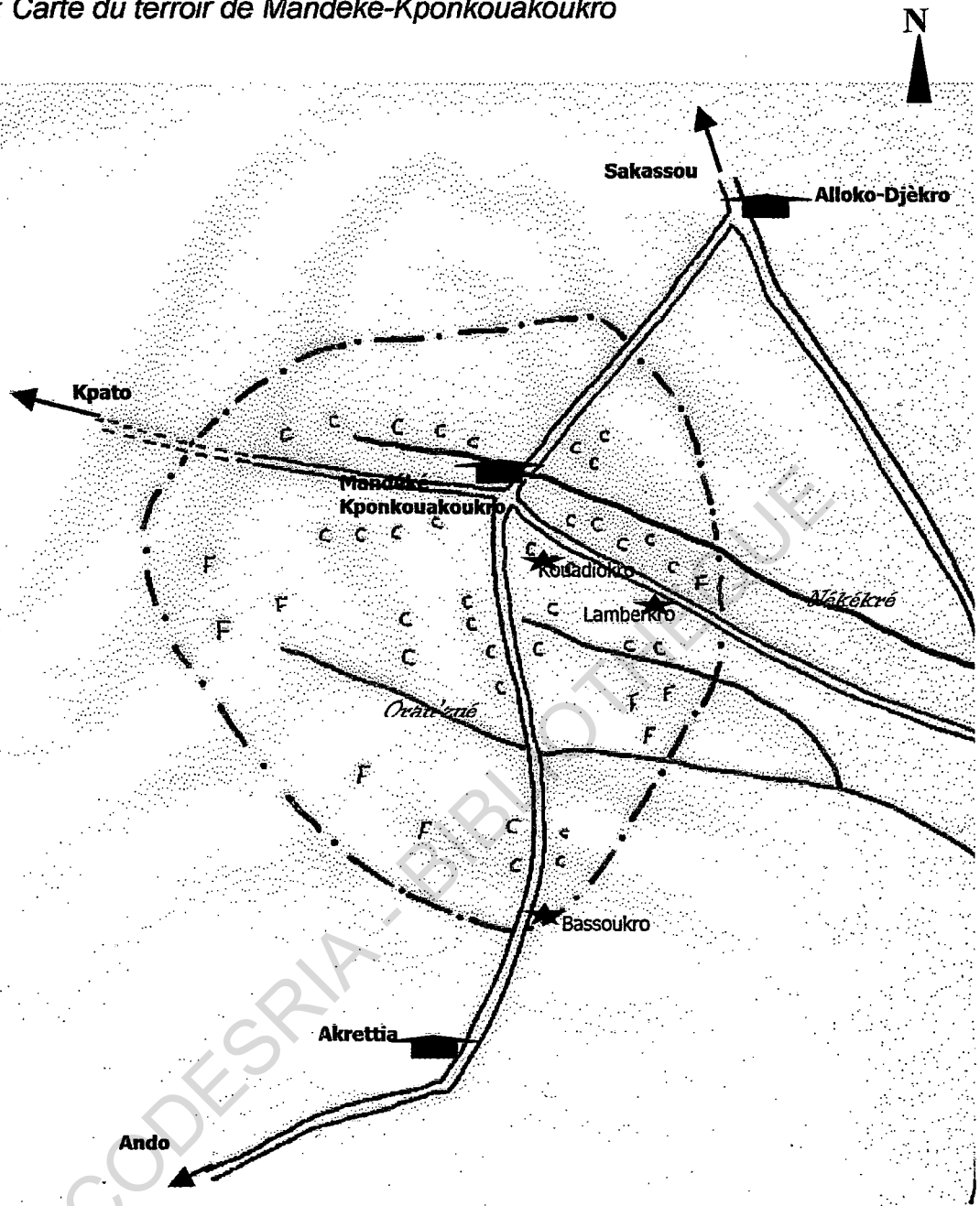
Source : carte réalisée par P. Dugué (2002)

Mandéké-kponkouakoukro

Ce village est habité par le peuple *Walébo* ou *Ouarébo* de la sous-préfecture de Sakassou à l'ouest de Bouaké. Il est situé dans le pays-rural de Allokodjékro qui compte cinq villages : Allokodjékro, Mandéké-Kponkouakoukro, Mandéké-Kaabo, Mandékpato et Ninkoumanou. Il se situe à environ 17 km du chef-lieu de sous-préfecture, sur une piste difficilement praticable reliant Sakassou à Tiébissou. Sa population est de 570 habitants (RGPH 1998). Les femmes (305) y sont plus nombreuses que les hommes (265). Mandéké¹⁰ est caractérisé par son architecture traditionnelle non loti. Le village est localisé dans une zone forestière avec quelques terres de savane (*figure 7*). On n'y trouve donc des spéculations forestières (café, banane) à côté des traditionnelles cultures vivrières (igname, manioc etc.).

¹⁰ Par ce nom nous ne désignons que le seul village objet de notre étude.

Figure 7: Carte du terroir de Mandéké-Kponkouakoukro



Echelle : 1/40 000

Légende

- . — Limite du terroir
- Route, pistes secondaires
- Rivière, bas-fonds

- Village
- ★ Campement
- C Zones cultivées
- F Forêt résiduelle

Source : Carte réalisée par P. Dugué (2002)

Cette présentation géographique des villages favorise une lecture des relations des communautés vivantes avec leur environnement. La nature de ces rapports varie selon la taille de la population, la proximité ou non des grandes zones urbaines et également en fonction des produits agricoles de chaque zone. En outre, elle permet de comprendre les relations complexes existantes entre les villages d'un même pays-rural et leur impact sur les politiques de développement en œuvre. Par ailleurs, l'histoire des peuplements de ces villages permet de mieux comprendre le positionnement des différentes communautés et l'occupation des terroirs. Cela permet également de comprendre les relations de ces populations avec la terre et leur façon de la gérer.

Les populations baoulé de ces villages remontent de façon générale leurs origines à la légende de la reine Abla-Pokou arrivée du royaume Ashanti, du Ghana voisin. Ces origines représentent pour les villageois la marque de l'appartenance au groupe Akan et sans doute à une lignée royale. De plus, elles fondent les mythes d'autochtonie sur les terroirs qu'ils occupent. Les installations dans la zone actuelle de Bouaké remontent donc à la période précoloniale. Toutefois, certains villages, comme Mandéké et Allokrokro ont connu par la suite quelques déplacements sur des distances négligeables. Ces mouvements se sont faits, soit par la force des injonctions des colons, soit par la volonté de développement au lendemain de l'indépendance en s'installant à proximité des principales voies de communication. Les histoires des quatre villages présentent également divers modes d'occupation des terres libres. De même, qu'elles présentent la répartition des terres opérée par les fondateurs des villages entre les vagues successives d'arrivants ou entre leurs descendants. Ainsi, les données

historiques montrent l'importance de la terre dans la structuration et l'organisation sociale et politique des communautés villageoises comme nous allons le montrer plus loin. En effet, dans l'analyse des rapports des populations avec la terre qu'elles occupent et exploitent, l'autochtonie, de même que l'antériorité dans le processus de leur installation constituent des éléments importants qu'éclairent leurs histoires. La maîtrise foncière qui est sous-jacente se présente comme l'exercice d'un pouvoir et d'une puissance donnant une responsabilité particulière au peuple qui, par un acte d'affectation de l'espace a réservé plus ou moins exclusivement cet espace. Cet éclairage des rapports historiques entre les hommes et la terre est d'autant plus important que le critère d'autochtonie est régulièrement mobilisé par les villageois pour revendiquer des droits dans le cadre de la politique de développement local mis en œuvre par le PNGTER. Le lien sacré à la terre est aujourd'hui au centre des conflits latents qui existent entre les villages dans le processus de développement des pays-ruraux.

1.2 Situation agroclimatique et justification des tendances à la migration

1.2.1 Situation agroclimatique

Bien que situées entre le septième (7°) et le huitième (8°) degré de latitude nord, Bouaké et sa région offrent un paysage végétal de caractère préforestier. A la longitude de la ville, la limite de la forêt recule de 150 km vers le Sud. Ainsi, la zone préforestière prend localement la forme d'un « V dit baoulé ». Le paysage est caractérisé par un relief pénéplané et par la prépondérance de la savane arbustive et/ou herbacée pure sur la forêt (Ministère du plan, 1964).

Le climat présente deux saisons. Une grande saison de pluie, de mi-mars à fin septembre et une grande saison sèche, de décembre au mois de mars. Les précipitations sont caractérisées selon les années par une certaine irrégularité qui influence fortement l'agriculture. On observe donc soit des pluies précoces qui prennent de court les paysans dans la mise en place des semis, soit des pluies tardives qui entraînent des « faux » départs tardifs et/ou ratés.

Par ailleurs, cette irrégularité se traduit également par l'importance ou non des volumes des précipitations. Ainsi, les pluies sont soit trop abondantes et perturbent les activités agricoles en inondant les terres de culture soit, elles sont faibles ou encore connaissent une fin précoce. Dans ce dernier cas, elles entraînent l'assèchement relatif des sols. Les températures mensuelles s'écartent très peu de la moyenne. De fait, les variations saisonnières sont essentiellement marquées par le rythme des précipitations réparties de façon aléatoire sur toute l'année. La mousson atteint la région de Bouaké vers la mi-mars et se retire au début du mois de novembre. Septembre, le mois le plus arrosé en général reçoit environ 220 mm de pluie. La saison pluvieuse est entrecoupée d'une petite saison sèche qui dure de juillet à mi-août. L'harmattan, vent sec issu des hautes pressions subtropicales, souffle pendant la grande saison sèche qui couvre la période de novembre au mois de mars.

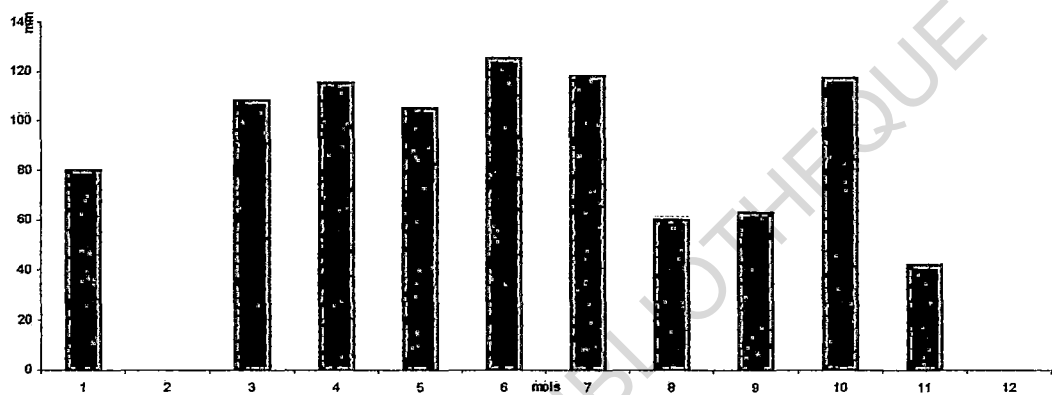
Tableau 9: Evolution de la pluviométrie à Bouaké de 1975 à 1997

Période	Pluviométrie annuelle	Pluviométrie janv-fév-mars	Pluviométrie avril à octobre	Pluviométrie oct. à décembre
1975 – 1997	1038 mm	132 mm	867 mm	133 mm

Source : Dugué et al, 2000, poste météorologique de Bouaké

La période de 1975 à 1997 a été considérée par les paysans comme « sèche ». Les mois pluvieux sont ceux allant d'avril à octobre. Les pics sont remarqués en général en mai et en septembre. L'année 1997 a connu une pluviométrie (927mm) particulièrement bien répartie en début de saison agricole (mars, avril, mai) (figure 8). Mais, les cultures de second cycle n'ont pu obtenir de bons rendements en raison de la chute des précipitations en septembre.

Figure 8: Pluviométrie mensuelle à Bouaké en 1997



Source : Dugué et al., 2001

Le climat est donc bimodal dominé par une longue saison sèche de novembre à mars. De plus, la faible pluviométrie qui est de l'ordre de 1.200 mm (Dugué et al., 2001) constitue un facteur limitant pour l'agriculture. Selon les paysans, il se pose un crucial problème d'approvisionnement en eau, surtout en période sèche. Et la dégradation des sols dans certaines zones (Bouaké, Brobo, Béoumi et Diabo) en constitue l'une des conséquences. Les sols superficiels de la région présentent, en général, une couleur rouge-brun. Le sous-sol lui est constitué en grande partie des formations granitiques. Les sols sont donc de type ferallitique ou ferrugineux. Sablo-argileux et granitiques, ils se présentent comme des sols appauvris. Les sols riches en argile à bonne structure physique se situent

à l'ouest, dans la zone de Sakassou. Celle-ci possède d'ailleurs, un couvert et des îlots forestiers plus importants que les zones de l'Est. La végétation de toute la région est quant à elle dominée sur sa grande partie par la savane. Ainsi, de façon générale la région de Bouaké présente un climat et une végétation peu propices à une agriculture de plantation.

Or, les populations de ces zones sont tournées vers la plantation du café et du cacao. C'est pourquoi, les îlots de forêt des sous-préfectures de Sakassou et de Béoumi ont depuis longtemps été investis pour ces cultures de rentes. Mais, les paysans de Mandéké et Sahounty ont abandonné la production du café et du cacao après les incendies de forêt de 1983 et 1988. Ces feux de brousse ont causé d'importants dégâts de culture et des pertes économiques. De plus, chaque année, les villages sont victimes du phénomène des feux de brousse qui touchent toute la région de savane du Centre au Nord de la Côte d'Ivoire. Ainsi, la réduction, voire la disparition du café et du cacao dans ces localités, est consécutive aux feux de brousse des années 80, mais également à la dégradation de plus en plus prononcée du couvert végétal. De fait, les vastes terres de savane étaient confinées dans une agriculture vivrière d'autoconsommation. L'ensemble de ces conditions agroclimatiques est à l'origine des mouvements migratoires que connaît le pays baoulé. Ainsi, les populations migrent vers les zones forestières de l'Ouest et du Sud plus aptes aux cultures pérennes. Mais, aux facteurs naturels s'ajoutent aussi des facteurs socioéconomiques et culturels importants.

1.2.2 Les facteurs de la migration

Pour N'Guessan-Zoukou (1982), chez les Baoulé, le motif déterminant du mouvement migratoire, est de nature économique. En effet, les travaux scientifiques sur ce phénomène ont rarement considéré le contrôle et la domination traditionnels instaurés par les régimes coutumiers comme un facteur explicatif de l'exode massif des jeunes vers les zones forestières. Les arguments avancés ont toujours été dominés par des thèses économiques. Pour ces dernières, les migrants y seraient attirés par une sorte de sécurité financière qu'offrent les revenus de l'économie de plantation forestière (café – cacao). Cela, en comparaison aux risques que présente une économie locale de subsistance dont le seul surplus de la production génère par ailleurs des revenus faibles et aléatoires. Mais, les arguments économiques développés pour justifier la forte émigration qui caractérise cette zone sont-ils suffisants dans le contexte actuel? En remontant à ses origines lointaines, nous allons démontrer que les facteurs actuels de la permanence de la migration sont certes économiques, mais aussi sociologiques.

La migration baoulé remonterait à une époque très ancienne, depuis le XVIII^e siècle. Elle a alimenté le mouvement de recherche d'or qui mobilise d'ailleurs tout le peuple Akan. Mais, aujourd'hui cette approche à elle seule, semble-t-il ne suffit plus à expliquer la permanence d'un phénomène dont les principaux acteurs et cadres de justification des décisions de départ semblent avoir changé. Il apparaît en effet deux types de migration contemporaine baoulé. La migration permanente de colonisation et la migration saisonnière appelée

communément « six mois ». Etudiant l'immigration des Baoulé en pays bakwé, Vallat (1979) avait identifié les facteurs répulsifs dans les zones d'origine. Il s'agit entre autres (i) de la pression démographique dont l'un des effets est le rétrécissement des surfaces cultivées, (ii) de la chute des rendements du café, et (iii) des conditions agroclimatiques défavorables pour les spéculations caféières et cacaoyères.

Mais, aujourd'hui, dans la justification des motifs de départ, les jeunes ne manquent pas de lier les causes aux pressions familiales et sociales. Dans les villages de Allokrokro, Kouakro, Sahounty et Mandéké la responsabilisation tardive ou l'exclusion des cadets de la gestion des affaires du village favorisaient leur départ. En effet, les pesanteurs du système social traditionnel, de même que celles à l'intérieur des familles sont, d'après les migrants, des raisons sous-jacents aux mobiles économiques de départ. En fait, nous avons pu constater que les jeunes migrent toujours dans le but de conquérir une indépendance ; économique certes, mais aussi et surtout sociale. Il s'agit, en effet, pour ces derniers de se libérer de la domination des aînés à tous les niveaux. C'est pourquoi, conserver uniquement la vision économique antérieure dans l'explication du phénomène migratoire est réductrice. Une telle approche ne tient pas compte des évolutions des motivations de départ au fil des années. En effet, un examen attentif de ces motivations et des conditions qui déterminent le retour définitif donne à constater que les mouvements sont certes liés à des contraintes et opportunités d'ordre économique, mais également social. Janin (1998 :20) affirmait que « *les événements familiaux constituent le premier motif de départ* ». Il montrait à travers

son étude le rôle déterminant des liens et « *jeux de parenté* » entre cellules lignagères dans les mobilités géographiques des Baoulé (tableau 10).

Tableau 10: Motifs des migrations géographiques en pays baoulé

Motifs de déplacement	A l'arrivée	Au départ
Familiaux	69,2	41,8
Economiques	20,3	34,9
Scolaires	7,8	20,4
Autres	2,7	2,9
Ensemble	100,0	100,0

Source :Janin, 1998, 334 immigrants et 347 émigrants en pays baoulé

Dans les années 1980, Hauhouot, Assa et Atta évoquaient déjà les imperfections du système social comme cause structurelle de l'émigration, sans toutefois approfondir la réflexion sur cet axe. A ce propos, voici ce qu'ils écrivent: « *...comme cause probable des migrations, la longue domination des cadets par les aînés. Ces derniers détiennent et contrôlent tout ce qui permet à la société de se perpétuer: la terre et les femmes. C'est en réaction contre ces formes d'aliénation que les jeunes se détermineraient à partir en migration* » (Hauhouot et al; 1984:57).

De plus, les mécanismes d'attribution des terres et les conditions difficiles de leur valorisation constituaient des facteurs implicites de migration. En fait, si l'accès à la terre pour le jeune agriculteur baoulé ne rencontre pas d'obstacle majeur, il s'accompagne toutefois d'un certain nombre de contraintes. Ce sont en général des obligations sociales qui se traduisent par de multiples prestations de travail. Elles se font au profit des membres de la grande famille, généralement

sans compensation, ni intérêts financiers pour les cadets. Aussi, ces derniers pour créer une plantation (café, cacao, palmier) doivent-ils en faire de même pour le chef de terre. Ainsi, à la lumière de son institution et de sa permanence dans la société baoulé, la migration apparaît comme un moyen de contournement d'une régulation sociale traditionnelle contraignante, par la recherche de nouveaux espaces de sécurité et d'épanouissement.

Mais, ces mouvements même s'ils paraissent encore massifs aujourd'hui, sont en réalité, de plus en plus, individualisés. D'après Anoh (1993), la proportion de migrants individuels s'est accrue de la décennie 1970 à 1980, passant de 38% à 46%. Cependant, la migration à Allokokro, Kouakro, Sahounty et Mandéké semble être en régression sous l'effet des facteurs économiques, politiques et sociaux. Dans ces villages, toutes les unités familiales ou de production enquêtées comptent en leur sein des fils, filles, neveux, petits-enfants émigrés. La migration comme l'ont soulignée Hauhouot, Assa et Atta (1984), constitue une réaction « inconsciente » contre les formes d'aliénation dont les cadets sont l'objet dans la société baoulé et qui fondent leur départ. Elle mobilise dans les villages des cadets sociaux de moins de 20 ans en général. Les anciens migrants dans l'ensemble des quatre villages représentent plus de la moitié (63%) des personnes interrogées. Ils étaient à majorité (56%) des « six mois ». Le phénomène mobilise 32% des jeunes de 21 à 35 ans, et 15% de ceux ayant entre 36 et 45 ans. Selon ces derniers, l'éloignement de la cellule familiale de base permet de s'affranchir des pressions au plan économique et social. Il faut souligner que même si aujourd'hui la migration ne se fait pas de façon massive comme par le passé, elle joue un rôle important dans la régulation sociale et surtout économique. Les

jeunes manifestaient une désaffection pour l'agriculture locale peu rémunératrice. Mais, surtout ils subissaient d'une part les effets répulsifs des contraintes sociales internes. D'autre part, ils cédaient à l'attraction de la basse-côte et des villes qui offrent des possibilités de petits emplois immédiats.

De façon traditionnelle, dans les villages, les jeunes migraient sous la pression de la cellule familiale. Ils allaient dans les zones forestières du Sud et de l'Ouest pour travailler dans les champs de cacao et de café. En effet, au début, les migrants étaient en général des aides familiaux, allant pour servir de main-d'œuvre dans les exploitations de leurs parents ou alliés (père, oncle, frères, cousins...etc.). Mais, pour ceux rencontrés lors des enquêtes, aujourd'hui, la détermination des zones de destination n'est plus liée à ce facteur de parenté. Si par le passé, les parents jouaient un rôle important dans le processus de décision, incitant eux-mêmes les enfants à migrer, aujourd'hui, ces derniers semblent agir de façon autonome. L'essentiel pour les migrants étant de partir dans le but de gagner de l'argent. A Sahounty par exemple, les jeunes qui étaient restés en 1998 pour la riziculture, ont dû migrer en grand nombre en 2000 après les faibles récoltes de 1999. Le président des jeunes du village quant à lui projette de « *faire un tour en basse-côte* » si la saison agricole de 2001 s'avère un échec. Les contrats de manœuvre agricole ou d'extracteur de vin de palme qu'ils exécutent dans ces zones leur permettent de reconstituer une épargne qu'ils viennent réinvestir au village.

La migration apparaît donc moins comme une étape obligée dans un itinéraire d'accumulation de richesse qu'un moyen d'émancipation socio-

économique. Elle apparaît également comme un moyen de gestion des rapports sociaux. A l'instar des nombreux cas rencontrés dans les villages visités, l'exemple d'un jeune du village de Sahourty illustre ces évolutions du mouvement migratoire.

“ La première migration de Bernabé Kouamé à l'âge de 12 ans a été provoquée par son père qui l'a conduit chez son frère à Sassandra. Durant trois ans, il reçoit chaque année de cet oncle la somme de 30.000 F.CFA. Cette somme est entièrement captée et gérée par le père au retour de l'enfant. Après la troisième année, Bernabé décide de changer de destination et se rend à Divo où il gagne un peu plus en autonomie. Cette année là, sur le chemin du retour, il prend le soin de s'acheter des vêtements et autres biens de consommation. Il ne déclare que la moitié de son revenu à son père. Il dit n'avoir pas été entièrement rémunéré. Promettant à son père l'autre moitié en cas de recouvrement. Parallèlement, il initie au village un petit commerce sur table mobile. Sept ans après, soit en cette année 2000, il possède l'une des deux boutiques du village. D'après lui, l'avant-dernière migration à Soubré lui aurait rapporté 300.000F.CFA. Produit de l'extraction et de la vente du vin de palme. Cette somme lui a permis de réaliser la boutique. En définitive, le développement de son activité commerciale, ainsi que la culture du riz dans le bas-fond l'ont davantage décidé à s'installer définitivement au village. Mais, la décision du retour définitif est également basée sur l'apparition de charges familiales propres matérialisées par le mariage, les enfants et la garantie qu'il a de posséder des champs personnels”.

Par ailleurs, on se rend compte que le revenu agricole reste encore faible dans le contexte économique actuel. Il est donc pour l'heure un élément peu déterminant dans l'effort de réduction de l'effet d'attraction qu'exercent sur les jeunes ruraux, les plantations de la basse-côte et le milieu urbain. La migration saisonnière continue donc de présenter des avantages certains pour une catégorie de jeunes. Le tableau suivant montre que le phénomène est certes, de

moindre importance dans les villages étudiés, mais continue de mobiliser une frange infime de la population totale.

Tableau 11 : Importance des migrations de courte durée

Village	Nombre d'habitants	Nombre de ménages **	Migrant de courte durée en 2001 ou "six mois"			
			Jeunes hommes	Jeunes femmes	Total	% de la population
Sahounty	701	136	95	15	110	16 %
Mandéké	570	69	9	3	12	2 %
Kouakro	580	72	1	1	2	# 0
Allokokro	1227*	172	21	0	21	2 %

Source : enquêtes Dugué, 2002

* Sans compter les urbains

** selon RGPH 1998

Au plan économique, le migrant s'affranchit de la tutelle parentale et acquiert une certaine indépendance dans la gestion de ses gains. Ceux-ci échappent au regard et au contrôle de la famille. En même temps dans la répartition, ils subissent de moins en moins le poids de la famille. En effet, les flux de revenus des campagnes du Sud ou Sud-Ouest vers les zones d'origine sous la forme de sommes affectées aux dépenses sociales (scolarité des frères, funérailles, maladies, fêtes traditionnelles, fête de la pâques...etc.), de dons aux parents apparaissent faibles. Ces sommes varient de 50.000 F.CFA à 320.000 FCFA. Pour la période de notre enquête, et dans les quatre villages, ces flux ont atteint la somme totale de 1.775.000 F.CFA. Mais, il faut signaler que dans l'ensemble, ces aides familiales concernent une faible proportion d'individus. En effet, moins de 30% des personnes enquêtées reçoivent de l'argent de parents émigrés.

Ainsi, le jeune migrant dont les revenus semestriels sont de l'ordre de 120.000 F.CFA, affectera environ 80.000 FCFA à ses propres besoins sous la

forme de biens de consommation (bicyclette ou poste de radio, vêtements à la mode, boisson et parade en taxi jusqu'au village pendant la fête de la Pâques etc.). Et ce sont environ 33% de ces gains qui sont affectés aux charges sociales, notamment celles de la famille étendue. Mais, l'avantage pour le migrant, c'est que contrairement au passé, leur gestion relève directement de sa propre initiative. Or, dans la situation de présence au village, les revenus étaient gérés par le père, voire par la cellule familiale, car, ces revenus étaient considérés comme des produits du patrimoine foncier collectif.

Mais, à côté de cette caractéristique socio-économique, la migration a pris dans le contexte moderne actuel, l'allure *d'un habitus*, c'est-à-dire d'un mode de vie chez les Baoulé. Ainsi, d'Allokokro à Mandéké, en passant par Kouakro et Sahounty, la migration constitue pour les populations une sorte de « *disposition acquise et permanente* » au sens de Bourdieu. Tous les cadets entendent dès lors passer par cette phase. Dans cette approche de la migration, il semble que les parents jouent un rôle moins déterminant aussi bien dans le processus de décision que dans le choix des destinations. Elle apparaît dès lors comme une institution culturelle. Cette institution provoque au niveau agricole, la réduction de la main-d'œuvre gratuite et toujours à portée de main. Les cadets échappent ainsi aux multiples pressions sociales que leur impose la société traditionnelle. Dès lors, ils ne se décident à revenir définitivement au village que lorsqu'ils accèdent par héritage à la classe des adultes-dominants et aux centres de décision. Mais, souvent aussi, le retour est fonction de leur capacité à mobiliser la communauté villageoise autour d'une problématique de développement. Ce développement, pour les anciens migrants passe par l'amélioration des conditions sociales et

économiques des populations. C'est pourquoi devant une économie vouée à l'autosubsistance ils initient une nouvelle agriculture marchande à base de vivres certes, mais aussi de cultures pérennes.

1.3 Caractéristiques socioéconomiques des villages étudiés

1.3.1 Une population homogène et rajeunie

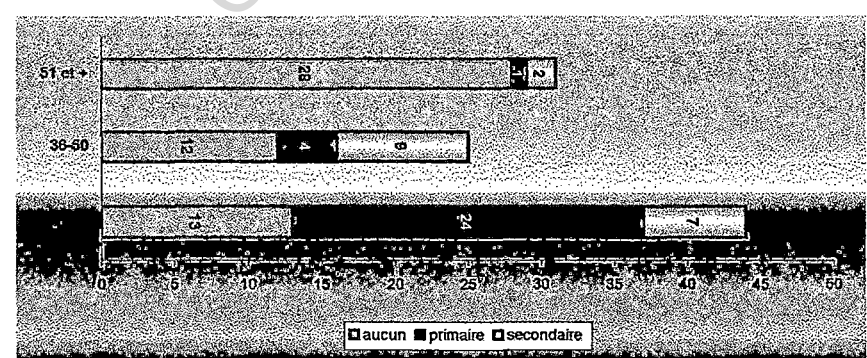
Les chefs d'exploitation hommes (93%) et femmes (7%) appartiennent dans leur très grande majorité au groupe « baoulé ». Le milieu est donc très homogène d'un point de vue ethnographique. Seulement 5% d'allochtones ont été rencontrés. En effet, les structures démographiques présentent une configuration sociale homogène du fait de la quasi-absence de populations étrangères dans les villages. On constate la présence d'allochtones baoulé-fahri originaires de Bouaké installés à Mandéké-kponkouakoukro. Elle est due à la présence d'îlots forestiers propices à la culture du café et du cacao. Les autres villages, sont également caractérisés par la quasi-absence d'étrangers. Il a été signalé deux familles d'allogènes burkinabè à Sahounty. Des allochtones djimini sont présents à Kouakro et des Sénoufo à Allokrokro. En conséquence, il n'y a pas de conflits interethniques, ni de tensions intercommunautaires.

Les ménages sont de taille moyenne en raison des migrations. Dans l'ensemble des villages de Kouakro, Allokrokro, Sahounty et Mandéké les ménages ont une taille moyenne de 5 résidents permanents. 16 ménages comptent 5 résidents permanents au cours de l'année 2000 ; Et 23 ménages comptent

seulement 4% de résidents permanents. Dans le sens contraire, 1 seul ménage compte 12 personnes ; et 2 ménages comptent le plus grand nombre de personnes permanentes. Parmi ces permanents, on constate également la présence de nombre de déscolarisés.

En effet, le niveau d'instruction des chefs d'exploitation est faible (figure 9). Il est très faible pour les personnes les plus âgées. Plus de la moitié, (dont 28% des personnes âgées de plus de 50 ans) des chefs d'exploitation est analphabète, n'ayant aucun niveau d'instruction, donc ne sachant lire ni écrire. Un peu plus du ¼ a un niveau primaire. Pour la plupart, ils se « débrouillent » pour s'exprimer en français. Une faible proportion (18%) de personnes, toutes jeunes, a un niveau d'étude secondaire. En général, déscolarisés pour faute de moyens financiers des parents, ils ont dû rester au village. Dès lors, ils sont maintenus sur les exploitations familiales ou le chef en fait une main-d'œuvre gratuite rapidement mobilisable. Par ailleurs, s'ils s'expriment aisément en français, la lecture et l'écriture semblent être pour eux des exercices périlleux. En fait, ils sont pour la plupart déscolarisés depuis les années 80, soit, depuis plus de vingt ans.

Figure 9:Niveau d'instruction par classes d'âge



Source : enquêtes 2000

L'analyse de la structure des âges montre que 44% des personnes enquêtées ont entre 21 et 35 ans et 25% entre 36 et 50 ans. Ces deux classes sont importantes au plan social et économique dans la mesure où elles représentent dans l'imaginaire social, la classe des jeunes. Celle-ci représente 69% des personnes interrogées (dont 46% ont un niveau primaire et secondaire) dans les villages de Mandéké, Allokokro, Sahounty et Kouakro. Si la faiblesse du niveau d'instruction des chefs d'exploitation peut expliquer en partie la faible évolution du système de production agricole, il s'avère que les déscolarisés permanents influent sur l'introduction projets et des innovations agricoles dans les villages.

1.3.2 Une agriculture de subsistance sur de petites surfaces

L'économie de la région de Bouaké est essentiellement agricole. Dans la majeure partie de cette zone, elle est à majorité vivrière, avec notamment l'émergence au lendemain de la décennie 90 de l'économie du manioc (Chaléard, 1988 et 1996 / Babo, 1997). En effet, jusqu'à une période récente, l'agriculture baoulé, en dehors des zones forestières de Sakassou et Béoumi (à l'Ouest), était une agriculture de subsistance basée sur l'autoconsommation de la quasi-totalité de la production vivrière. Celle-ci est dominée par l'igname qui est la principale denrée alimentaire des populations de cette zone.

Il faut dire que les systèmes ruraux de production n'ont pas fondamentalement changé. La description qui en avait été faite par les études de l'AVB (1974) est relativement la même après deux décennies. D'un côté, un

système vivrier traditionnel pur à base d'igname d'autoconsommation en savane. De l'autre, un système vivrier à base de banane plantain associé au caféier en forêt. Les seules mutations observables concernent l'introduction dans l'assolement des cultures pérennes telles que l'anacardier, le manguier, l'oranger...etc., la production de riz de bas-fond et l'occupation de ces mêmes espaces en cultures maraîchères.

Ces systèmes sont encore dominés par la pratique de la jachère dont la durée paraît encore longue dans la région. Elle varie en fonction de la zone climatique, de la nature des sols, notamment de leur capacité à reconstituer le potentiel de fertilité et de l'évolution (densité) de la démographie. Mais de façon générale, si elle pouvait durer jusqu'à 20 ans dans les années 60 - 70, la tendance actuelle est à la réduction du temps. L'étroitesse de certains terroirs villageois, en rapport avec la densité démographique et le développement des activités agricoles des jeunes contraignent à une réduction de la jachère jusqu'à 2 ans par endroit. A Allokokro par exemple, la durée de la jachère varie entre 2 et 5 ans. Ce village a vu son terroir considérablement réduit par l'extension de la ville de Bouaké et surtout la construction de l'aéroport.

Ainsi, sur l'ensemble des quatre villages, l'on a pu constater que les champs sont tous de taille réduite. Les parcelles excèdent rarement l'hectare pour les cultures vivrières. Pour les cultures pérennes (anacardier, palmier et café) de grandes surfaces sont valorisées par quelques paysans. Ainsi, les variations des surfaces de terres valorisées sont fonction des types de culture. La tendance est au développement des cultures de rente pour gagner de l'argent, en même temps

que le paysan assure dans de petits champs l'alimentation avec les cultures traditionnelles d'autoconsommation. Le tableau (12) suivant illustre la valorisation de petites surfaces pour les cultures vivrières.

Tableau 12: Surfaces moyennes des principales cultures dans les villages

Cultures	Surfaces moyennes (en ha)	Surface maximum (en ha)
Igname précoce (lokpa/kpassadjo)	0,10	0,97
Igname kringlè	0,04	0,30
Igname alata (florido/bètè-bètè)	0,57	2,28
Manioc	0,45	1,59
Arachide	0,32	1,06
Bananè/târô en culture pure	0,05	0,89
Maïs	0,01	0,64
Riz	0,01	0,60
Cultures pérennes		
Anacarde non productive année 2000	0,42	18,00
Anacarde jeune en production (97-95)	0,68	2,60
Anacarde ancien (94 et avant)	0,13	5,84
Café non productif (2000-98)	0,09	1,48
Café jeune (97-93)	0,03	0,58
Café ancien (92 et avant)	0,06	2,67
Palmier non productif (2000-98)	0,06	1,22
Palmier jeune (97-93)	0,02	1,43
Palmier ancien (92 et avant)	0,007	0,59

Source : enquêtes 2000

Comme on le constate, les surfaces moyennes pour tous les types de cultures sont faibles. Les surfaces moyennes les plus élevées concernent uniquement l'anacarde dont la culture est en plein essor dans la région, notamment dans le village de Kouakro. Ainsi, les plantations récentes (2000) tout comme celles plus jeunes (95 – 97) qui sont en phase de production occupent les surfaces les plus grandes. Dans l'ensemble des villages, le mode de production de toutes ces cultures repose toujours sur une main-d'œuvre familiale et des outils rudimentaires. Le principal facteur de production étant le travail, l'usage d'engrais et de machines (tracteurs) est très marginal sinon inexistant, en dehors des rares cas des maraîchers d'Allokokro et Kouakro et des riziculteurs de Sahounty.

Quant à l'élevage, il reste encore une activité marginalisée et profondément traditionnelle. Basé sur la volaille, les caprins et les ovins, il est très peu développé. Seulement 19% des personnes interrogées dans l'ensemble des villages font de l'élevage leur activité secondaire. De ce fait, il ne constitue pas une source de revenu particulièrement importante pour les paysans. Seul un jeune à Kouakro qui a été installé depuis 1997 dans le cadre des projets BAD-éco-fermes laitières tente en réalité une expérience de modernisation de cette activité. Dans l'ensemble, cette petite agriculture fournit les principaux revenus, à côté de quelques sources de revenus secondaires.

1.3.3 Des sources de revenus complémentaires

Les économies des villages visités comprennent également des activités non agricoles. En effet, si une moitié des enquêtés n'a aucune autre activité en

dehors de l'agriculture, l'autre moitié tire des revenus complémentaires d'autres activités tel que le commerce, la transformation et la vente de produits agricoles ou de bois (*figures 10 et 11*). Ainsi, 9% des personnes exercent le commerce. La même proportion d'individus s'adonne à de multiples petites activités de transformation et de commercialisation de produits agricoles. Le tableau suivant montre la structure des revenus principaux et secondaires des exploitations agricoles.

Tableau 13: Sources des revenus en % des exploitations agricoles

Village	Revenu principal en %					Revenu secondaire en %					
	agri	élevage	comm	salaire	don	agri	élevage	comm	salaire	don	aucun
Mandéké	100	0	0	0	0	0	57	2	1	23	17
Kouakro	79	1	8	9	3	18	12	21	25	8	16
Allokokro	71	1	6	21	1	28	7	12	26	11	16
Sahounty	98	0	2	0	0	2	18	10	9	9	52

Source : enquêtes 2000

A la lecture de ce tableau, la principale source de revenu des populations est l'agriculture. Au niveau des revenus secondaires, l'élevage traditionnel est la deuxième activité pourvoyeuse de revenus avant le commerce et les dons. Il faut signaler que les revenus du don émanent des parents immigrés en basse-côte ou en ville (Bouaké/Abidjan). Quant au commerce, c'est une activité mineure réservée aux femmes.

Figure 10: Structure du revenu principal des villageois

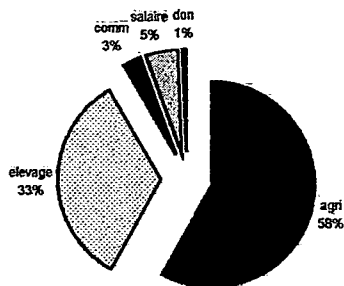
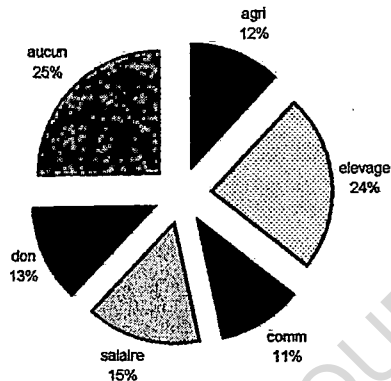


Figure 11: Structure du revenu secondaire des villageois



Source : enquêtes 2000

Dans l'ensemble, les faibles niveaux de revenus des populations du fait de l'économie de subsistance expliquent le faible niveau d'équipement des villages.

1.3.4 Un faible niveau d'équipement économique et social

D'une manière générale, le niveau d'équipement de ces villages en infrastructures socioculturelles et économiques constitue un indicateur du niveau de richesse de ces populations. Les zones rurales étant fortement dépeuplées, on constate un faible niveau d'équipement des villages. La mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation de projets collectifs dans le cadre des FRAR s'avère difficile voire impossible. Les infrastructures présentes sont souvent, sinon en majorité des réalisations étatiques ou le fait d'un seul individu. Ceux réalisés dans un cadre collectif sont rares. Ceci est la marque de

l'évolution quelque peu en vase clos des villages baoulé. D'où la nécessité des projets de développement fédérateurs à une échelle plus grande (pays-rural) dans le cadre du développement local.

Tableau 14: Inventaire des infrastructures socioculturelles et économiques des villages

Infrastructures (date, financement, état, lieu, distance, mode de propriété)	Allokokro	Saounthy	Kouakro	Mandéké-Kpon- kouakoukro
Maternité	CHU Bouaké	En construction	village voisin Langbassou (4 km)	village voisin Alloko-Djèkro (3 km)
Dispensaire	CHU Bouaké	Village voisin, Afotobo (15 km)	Langbassou (4 km)	En construction
Matronne	Oui, sans formation	oui, sans formation	non	Oui, une formation en 2000 à Sakassou
Dépôt pharmacie	Bouaké	non	non	Sakassou, (17 km)
Ecole	6 classes, 1967, don de l'ex-chef de l'Etat FHB	1 commune à 3 villages, 6 classes, 1974,	1, 3 classes, 1980, projet FRAR	village voisin Alloko-Djèkro (3 km)
Marché	Une place, tous les jours à partir de 14 H	Une place, 1994, tous les vendredi	Langbassou	Sakassou, (17 km)
Boutique	2, 1998 et 1999, propriété de 2 autochtones	3, propriété de jeunes autochtones	3, propriété de jeunes autochtones	2, jeunes autochtones
Pompe	non, puits	1, fonction, 1984, Etat	1 fonct., 1978, Etat 1 non fonct., 1987, Etat	1, fonct., 1976, Etat
Magasin GVC	non	non	non	1
Réceptif hôtelier ou Maquis	1, 1997,	non	non	1, 1998, jeune,
Terrain de football	2	1	non	1,
Culte (lieux)	1 église CMA, 1973	CMA, 1989	-CMA -Baptiste -Secte Kokangba -Animisme	- CMA, 1996 - Catholique - Animisme

Source: enquêtes 2000.

Devant la persistance d'une économie précaire et d'un faible niveau de développement économique et social, les jeunes migrants de retour dans leur

village initient de nouvelles activités agricoles génératrices de revenus. Ainsi, on assiste à l'émergence d'une agriculture marchande.

1.3.5 L'émergence d'une agriculture marchande

L'économie de la région, notamment dans sa partie ouest forestière, était basée sur les principales cultures de rentes dans les années 60 - 70. Il s'agit du café et du cacao dans les zones forestières de Sakassou et en partie de Béoumi; et du coton dans les zones savanicoles de Béoumi. Par la suite, la combinaison de plusieurs facteurs a contribué à l'abandon de ces cultures de rente. Les principaux facteurs sont la crise économique avec la chute importante des cours du café et du cacao, le phénomène des feux de brousse, la traditionnelle migration saisonnière des populations baoulé, ainsi que la complexité et la méconnaissance des techniques de production du coton par les paysans.

En conséquence, les paysans se sont tournés vers des alternatives vivrières plus rémunératrices : production et commercialisation du manioc en zone urbaine, transformation du manioc en attiéké dont les marchés local (urbain), national et sous-régional se sont accrus en raison d'une forte demande au lendemain de la dévaluation du franc CFA (Akindès, 1995 / Babo et al, 1996 et Babo, 1997). En effet, les marchés des grands centres urbains comme Bouaké constituent des débouchés importants pour l'agriculture vivrière des savanes. Au début donc des années 1990, le secteur des cultures vivrières était en plein essor (Chaléard, 1996). Ces dernières années on assiste, à côté du manioc à une intensification de la culture de l'igname dans les villages enquêtés. Mais, cette fois, on remarque

qu'une partie non négligeable (14,38%) de la production est de plus en plus destinée en priorité au marché.

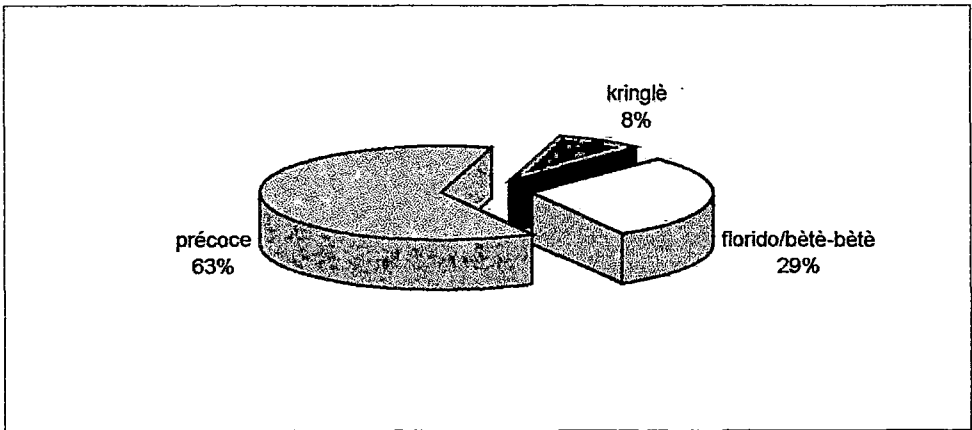
Tableau 15:Pourcentage d'igname commercialisée sur l'ensemble des quatre villages

Cultures	Quantité produite (kg)	Quantité vendue (kg)	Pourcentage de la part vendue
Igname précoce	44083	21100	47,86 %
Igname kringlè	12524,05	2660,41	21,24 %
Igname alata (florido/bètè-bètè)	177120,96	9867	5,57 %

Source: enquêtes 2000

Les variétés d'igname traditionnellement destinées à la consommation de la cellule familiale sont très peu commercialisées. Seul le surplus (5,5%) de la production de florido et de bètè-bètè est vendu. Par contre, près de la moitié (48%) de la production de l'igname précoce est directement destinée au marché. Cette logique commerciale est beaucoup plus remarquable chez les paysans de Kouakro. Ils développent la culture de l'igname précoce dont la quasi-totalité est destinée en priorité au marché, à coté des variétés traditionnelles destinées à la consommation (figure 12).

Figure 12: Répartition des variétés d'igname dans la part commercialisée dans les villages



source : enquêtes, 2000

Comme on le constate, dans le volume global d'igname commercialisée, la variété précoce occupe une grande part. L'agriculture marchande repose également sur la tomate, l'arachide, le manioc et le riz de bas-fond développés par les paysans.

A côté de ces cultures, on assiste à un développement des cultures pérennes. Au niveau de ces cultures, la noix de cajou a un prix très rémunérateur qui oscille entre 175 et 350 F.CFA voire 400 F.CFA dans la région. De plus, l'anacardier représente pour les populations une culture de rente à l'image du cacao et du café dans les zones forestières. Par ailleurs, on assiste au renouvellement des vieux vergers de café abandonnés, mais aussi à la création de nouvelles plantations. Cet intérêt est amplifié par le programme de relance caféière mis en œuvre par l'ANADER depuis 1996 dans les départements de Sakassou et Béoumi.

Les caractéristiques socioéconomiques des unités d'exploitation des villages ainsi présentées, montrent que le caractère précaire des conditions de vie des populations s'explique par la petite agriculture de subsistance. Mais, elles montrent également que depuis le début de la décennie 1990, on assiste à l'émergence d'une agriculture marchande et à l'accroissement des parts d'igname, d'arachide, de tomate etc. destinées au marché. Cette situation induit des comportements nouveaux dans les rapports des populations au foncier.

CHAPITRE II : INDICATEURS DE NOUVEAUX RAPPORTS AU FONCIER EN
PAYS BAOULE

2.1 Tendance au retour des jeunes et implication dans la gestion des affaires
du village

2.1.1 Tendance au retour des jeunes migrants

La migration a pour conséquence directe, le dépeuplement des zones rurales de la région de Bouaké fortement frappée par ce phénomène. Ainsi, les faibles densités démographiques tournent autour de 20 hbts/km², particulièrement dans les sous-préfectures de Brobo à l'Est et Botro à l'Ouest (RGPH, 98). De manière générale, la densité de la population rurale s'élève à 25 hbts/km² en 1998 contre 22 hbts/km² en 1988. On remarque donc une légère progression de cette densité sur une décennie. Ce qui suppose que la migration est permanente dans la région de Bouaké. Les visites dans les quatre villages de la zone d'étude montrent une évolution différenciée du phénomène. Le tableau suivant montre l'importance de la migration temporaire des jeunes à partir des données qualitatives obtenues auprès des populations des villages enquêtés.

Tableau 16: importance des migrations temporaires des jeunes villageois

Villages	Importance de la migration	Evolution et observations
Allokokro	*	En forte régression depuis le développement du maraîchage
Kouakro	*	En régression depuis le développement de la vente de l'igname précoce et de la tomate, fabrication de charbon
Mandéké	*	En régression depuis le développement des cultures pérennes
Sahounty	*	En régression depuis que les jeunes cultivent le riz de bas-fond

Source : Dugué et al., 2000

On remarque que la régression de la migration est liée au développement des activités agricoles rémunératrices. De fait, les jeunes émigrent de moins en moins. Ceux qui restent au village considèrent que ces activités leur rapportent sur une courte durée autant, sinon plus, que ce qu'ils gagnent en basse-côte. A Kouakro par exemple, les jeunes maraîchers estiment « *qu'en restant au village à cultiver la tomate on gagne, au bout de trois mois, plus que ce on gagne en basse-côte en six mois* ». Il en est de même à Allokrokro où la quasi-totalité des jeunes maraîchers rencontrés était des anciens migrants saisonniers. Dans ce village, l'arrêt de la migration est lié au développement de la culture de la tomate dans la ville de Bouaké et sa périphérie. On peut ainsi faire l'hypothèse d'un rapport entre le ralentissement de la migration et le dynamisme économique de l'agriculture.

En fait, la migration se révèle être peu bénéfique ces dernières années en raison des conflits fonciers récurrents dans les zones d'accueil. Ils ont, en effet, émaillé l'environnement social du pays notamment dans l'Ouest (Duékoué, Divo et Gagnoa) en 1995 et le Sud-Ouest (San-Pédro et Tabou) en 1999. La saturation foncière, la pression démographique, de même que la détérioration des rapports sociaux issus de la mauvaise interprétation des échanges fonciers entre allogènes, allochtones et autochtones sont à l'origine de ces conflits. En outre, les migrants ont aujourd'hui une perception assez claire de la logique de reconquête des terres développée par les autochtones Bakwé, Guéré et Bété (Akindès, Béliné et al., 1998). Il semble donc que la mobilité inverse des populations se renforce lorsque les voies de l'exode rural et/ou urbain s'obstruent en raison des

conflits. Une enquête¹¹ sur les migrations et l'urbanisation réalisée en 1993 (Beauchemin, 1999) affirmait déjà une inversion des flux migratoires de la ville vers les campagnes. Et les retours des baoulé dans leurs villages d'origine ont connu une accélération à partir de 1994 tournants autour de 44% (Janin, 1998). Le tableau suivant présente l'évolution du phénomène de la migration dans les villages que nous avons étudiés.

Tableau 17: Evolution de la migration dans les villages visités

Village	Nombre de six mois	Actifs permanents (évaluation) α	% six mois par rapport à la population active (permanents + six mois)	Evolution
Sahounty	110	322	25 %	Phénomène qui a progressé de 1980 à 90. Se stabilise aujourd'hui sans régresser (comprend aussi extracteurs de bandji, contractuels).
Mandéké	12	296	4 %	De l'ordre de 30 "six mois " avant 1993, date de reprise des plantations.
Kouakro	2	266	# 0	Avant 1995 au moins 30 garçons et 30 filles. En 1995 la Sodefor a implanté ses forêts de teck et fournit de l'emploi aux jeunes et en plus induit d'autres activités telle la fabrication du charbon .
Allokokro	21	778	3 %	En forte baisse depuis une dizaine d'année du fait du développement du maraîchage, activité principale des jeunes hommes.

Source : enquêtes Dugué 2002

On observe que les migrants saisonniers n'excèdent pas 25% de la population active. Le phénomène paraît totalement arrêté à Kouakro et est quasi négligeable à Mandéké et Allokokro. Un ensemble de facteurs, à la fois internes et externes, expliquent ces évolutions.

¹¹ EIMU : Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation

2.1.1.1 Les conflits dans les zones d'accueil forestières

En fait, avec l'ouverture démocratique du début de la décennie 90, des questions jusque là occultées ont refait surface. L'une de celles-ci concerne les systèmes fonciers à la fois complexes et flous des zones forestières de l'Ouest, fortement peuplées de Baoulé. Le principe houpouetien de « *la terre appartient à celui qui la met en valeur* » s'en est trouvé sérieusement ébranlé (Otch-Akpa, 1993). Les règles foncières sont remises en causes et c'est le passage d'une situation de tensions à une situation de conflits ouverts.

Devant les difficultés rencontrées dans les zones d'accueil du Sud-Ouest, Centre-Ouest et Ouest forestiers, les jeunes des villages baoulé migrent de moins en moins. Des conflits fonciers ont opposé en 1995 les Baoulé aux Guéré de Duékoué (Fingolo). Dans la même année, Baoulé et Dida de Lakota sont entrés en conflit à propos du foncier. Ces conflits qui se soldent souvent par des pertes en vie humaine engendrent chez les autochtones une attitude répulsive, un comportement de reconquête des terres cédées et une logique de remise en cause des accords et/ou marchés passés avec les paysans étrangers (Akindès et al., 1998). Ainsi, que se soit à Lakota ou à Duékoué, les autochtones ont exigé chaque fois le départ des Baoulé comme seul moyen de règlement du conflit. A Duékoué en particulier où des sites et symboles sacrés ont été incendiés, les Guéré ont exigé des amendes lourdes et le départ définitif des Baoulé ou leur déguerpissement des campements qu'ils occupent loin de la communauté d'accueil.

En dehors de ces conflits intercommunautaires, bon nombre de tensions opposent toujours les paysans Baoulé installés dans les aires protégées aux agents des eaux et forêts. Ainsi, en 2000, des propriétaires des plantations de café et cacao se sont opposés aux agents dans la forêt du Parc National de la Marahoué à Bouaflé. En fait, ces conflits sont nombreux et de plus en plus récurrents. Ils ne sont pas non plus sans avoir des conséquences sociales et politiques souvent désastreuses : la dégradation des relations sociales entre les différentes communautés et la situation de tension quasi-permanente. Pour toutes ces raisons, certains jeunes baoulé rencontrés disent qu'ils n'ont « *plus de motivation particulière pour la migration* ». Celle-ci n'est plus la grande aventure qu'ils attendaient avec impatience au cours de l'adolescence. En effet, une part importante (37%) des personnes interrogées dit n'avoir jamais migré. Et ce groupe est constitué de 12% de personnes de moins de 35 ans, 10% dont l'âge varie entre 36 et 50 ans. La tendance depuis au moins 10 ans est au retour et à l'installation définitive au village. En effet, plus de 2/3 des individus interrogés sont des anciens migrants saisonniers. La durée moyenne de présence permanente des chefs d'exploitation au village pour tous les villages étant de 18 ans, on peut supposer que depuis au moins 10 ans les populations soit sont retournées en grand nombre des zones forestières, soit ont migré de moins en moins. Les installations les plus récentes datant de moins de 10 ans sont les plus fréquentes.

De ce fait, dans leurs villages, ils entreprennent des activités susceptibles de leur garantir une autonomie financière. Celles-ci reposent en majorité sur l'agriculture, la terre étant la première ressource disponible. Cependant, en dehors

de la disponibilité de la terre d'autres facteurs déterminent la dynamique nouvelle en cours dans les villages.

2.1.1.2 L'échec des migrations

Des entretiens, il ressort que la migration est d'abord et avant tout pour le jeune baoulé une mode, un passage obligé, disons une sorte de parcours initiatique qui octroie une certaine valeur sociale. Il se constitue dès lors dans la conscience collective un prestige dont jouit la catégorie de personnes ayant migré. La migration, vue sous cet angle, est valorisante et apparaît comme un moyen de promotion sociale pour le jeune et sa famille, qui d'ailleurs était souvent à l'origine du départ.

Pour les anciens migrants rencontrés dans les quatre villages, le plus important dans leur démarche était de pouvoir revenir au village après la vente du cacao. Ce retour est l'occasion annuelle de montrer au reste de la communauté que « l'on avait réussi ». Cette réussite se traduit par l'investissement dans le social, le festif et le symbolique. En effet, le migrant revenait au village depuis la ville (Bouaké, Brobo, Béoumi ou Sakassou) en taxi-ville, à cette période où le coût du trajet est très élevé en raison de la forte surenchère en vigueur. Il arrivait également avec des biens de consommation et de prestige (pain, boisson, vélo, vêtements à la mode, poste radio, etc.), et de l'argent pour les membres de la famille restés au village (père, mère, tante, oncle etc.). Ainsi, leurs revenus n'étaient vraiment pas investis dans des actions ou activités durables de production. Seuls certains migrants permanents, chefs d'exploitation en basse-

côte construisent des habitations dans le village d'origine avec leurs revenus. Ces cas ne sont remarquables qu'à Kouakro, car Mandéké et Sahounty sont des villages à habitat traditionnel. En effet, selon le chef du village de Kouakro, les maisons construites dans le village avec les matériaux modernes sont en majorité les propriétés des migrants planteurs de cacao à Divo. Ainsi, parce qu'étant un moyen de promotion économique, mais aussi sociale, la migration n'est pas en réalité mal perçue dans la psychologie baoulé. Elle ne connaît pas la connotation négative que les études démographiques et économiques lui donnent dans l'analyse des facteurs de développement de la société baoulé. En fait, des investissements judicieux dans le secteur productif auraient pu contribuer à consolider cette conception positive qu'ont les populations de la migration.

Mais, depuis quelques années, certains jeunes se désillusionnent et ne perçoivent plus la migration saisonnière comme la voie « salubre » de réussite. De plus, *au plan économique*, la migration n'a plus d'intérêt mobilisateur en raison de la chute des cours du cacao et du café toute la décennie 90. Les prix des contrats de manœuvre agricole ont donc considérablement baissé. Pire, le travail est souvent difficilement rémunéré ou ne l'est qu'en partie. Ainsi, les revenus sont aujourd'hui faibles. Dans les quatre villages visités, selon les jeunes migrants saisonniers, les revenus oscillent entre 100.000 F.CFA et 120.000 F.CFA sur une campagne de six mois, soit un revenu mensuel de l'ordre de 16.000 F.CFA à 20.000 F.CFA. Au vu de ces gains et des conditions difficiles de travail et de vie dans les plantations, certains migrants saisonniers ont donc opté pour le retour et l'installation définitive dans leur région d'origine. Tentant d'expliquer leur présence relativement importante, les jeunes affirment que cet état de fait est en rapport

avec leur volonté manifeste de contribuer, par un rôle actif et accru au développement de leur village. Pour eux, cette volonté d'action dans le processus de développement local passe par la mise en valeur des vastes terres à travers la promotion d'une agriculture moderne, mais également par des activités hors-sol. Ainsi, à Sahounty un jeune s'essaie à la sériciculture depuis 3 ans. Un autre à Kouakro possède une ferme laitière. De façon massive dans les villages de Kouakro et Allokokro, les jeunes s'adonnent aussi au maraîchage. Il s'agit pour ces nombreux cadets sociaux de tenter de capitaliser les acquis et expériences accumulés au cours des années de migration rurale et/ou urbaine. Il s'agit aussi de tirer profit de certains atouts et opportunités que sont les bas-fonds, les appuis techniques des structures d'encadrement et des projets de développement.

En effet, des jeunes sont revenus de leurs séjours en zones forestières avec des idées, des savoirs-faire et des projets nouveaux basés sur des cultures et des techniques de production nouvelles. Certains déscolarisés (46% sur l'ensemble des villages, dont 28% de niveau primaire et 16% de niveau secondaire) ayant résidé dans les grands centres urbains tels Abidjan, Bouaké où ils ont exercé de petits métiers (chauffeur, menuisier, ouvrier dans les usines etc.) entendent valoriser de nouveaux moyens de production agricole en s'appuyant sur leurs économies. Il s'agit, pour les jeunes de Sahounty en particulier, de moderniser l'agriculture en recourant à l'usage de machines (tracteurs), de produits phytosanitaires (herbicides), des intrants. L'objectif visé est d'augmenter la productivité de leur agriculture afin d'améliorer les conditions de la vie sociale dans son ensemble. Le prolongement de cette volonté se traduit aussi par leur implication dans la gestion des affaires du village.

2.1.2 L'implication des jeunes dans la gestion des affaires publiques locales

En fait, les retours dans les villages visités paraissent importants. Au plan national, les jeunes de 20 à 29 ans représentent 30% des émigrants urbains et 40% des migrants de retour (Beauchemin, op.cit). En pays baoulé, ces anciens migrants jouent des rôles importants dans la gestion des affaires publiques. A Kouakro, Mandéké et Sahounty, l'administration sous-préfectorale a dû imposer une structuration de la jeunesse à partir de 1993. Celle-ci s'est traduite par la mise en place à Kouakro et à Sahounty d'associations de jeunesse avec la désignation de leurs présidents. A Mandéké et Allokrokro, c'est un représentant des jeunes qui a été désigné par les autorités coutumières. Ces représentants ont été appelés à siéger d'office dans les instances de décision villageoise, à savoir les conseils de village. Dans ces instances, ils représentent leurs générations, certes, mais y jouent surtout le rôle d'intermédiaire et de courroie de transmission des politiques de développement mis en œuvre par l'Etat.

Cette démocratisation des centres de décision villageois anciennement contrôlés par les vieux, va s'accroître avec l'arrivée du PNGTER. Ainsi, des comités de développement villageois (CDV¹²-PNGTER) vont être mis en place à Mandéké, Sahounty et Kouakro. Dans ces structures nouvelles, les jeunes et les femmes, qui traditionnellement n'avaient pas droit à la parole vont s'exprimer. C'est ainsi que lors des diagnostics participatifs organisés par les agents du PNGTER dans chaque village, ces groupes jouent un rôle déterminant dans

¹² Les CDV ont été installés dans les villages dans le cadre de la mise en œuvre du PNGTER et du PFR

l'identification des contraintes, opportunités et besoins de développement de leur village. Ils ont été encore plus déterminants dans l'identification des approches de solutions qui ont été consignées dans un plan de développement local (PDL). Dans ces villages, nous avons pu remarquer que tous les CDV sont animés par les cadets. Ainsi, parce qu'ils constituent des acteurs incontournables, les cadets sociaux sont de plus en plus étroitement associés à la gestion du village. Dans les instances de décision, ils ne sont pas que des observateurs, mais aussi des décideurs. Ainsi, tous les projets initiés à Sahounty avec le PNGTER et le PAM, à Kouakro avec l'OIC-CI et le PNGTER, à Mandéké avec le PNGTER et à Allokrokro avec la FAO sont impulsés et contrôlés par les jeunes. Le projet d'aménagement du bas-fond rizicole de Sahounty réunissait au départ 33 jeunes de l'Union des Jeunes Agriculteurs de Sahounty (UJAS). A ces derniers se sont ajoutés depuis octobre 2001, 41 autres de l'association « Alloufouliè ». A Kouakro, le périmètre maraîcher est valorisé par une trentaine de jeunes agriculteurs. A Mandéké, un « bloc caféier » de 20 ha a été mis en valeur par 40 jeunes du village. Ils comptent également une parcelle commune de 7 ha de vergers de manguiers et orangers. De même à Allokrokro, le projet de la FAO regroupe un effectif de 50 jeunes. Comme on le constate, les jeunes sont au centre des évolutions et des projets de développement dans la société baoulé.

Par ailleurs, la démocratisation du paysage politique national depuis 1990 (multipartisme, décentralisation, approche participative, développement local...) a favorisé l'ouverture des instances politiques et sociales locales. L'appui institutionnel à cette démocratisation se traduit par la politique de décentralisation et d'appui au développement local que conduit le PNGTER. Ainsi, dans les

villages visités, les structures traditionnelles non seulement tolèrent les organisations d'inspiration extérieure tels les CDV-PNGTER, mais leur accordent un statut faisant d'elles des organes institutionnels villageois. Par ailleurs, les responsables qui les animent ont acquis une certaine autorité politique et sociale, faisant d'eux des membres des conseils villageois. Or par le passé, les conditions d'émergence et les statuts flous de ces organisations entraînaient des conflits de compétence et de pouvoir. Cette situation poussait à leur marginalisation et à l'échec des projets qu'elles conduisaient.

En outre, l'onde de diffusion des effets induits de la dynamique économique s'étend aussi au niveau de l'organisation sociale et politique. Ceux-ci se matérialisent par la mise en place, sinon la redynamisation des associations et autres mouvements coopératifs. Il s'agit notamment des organisations des producteurs agricoles (GVC), des associations d'intérêt économique et social, des unions ou associations de jeunesse, des femmes, des comités de développement villageois (CDV) mis en place par le PNGTER. Dans cette dynamique, ces groupements semblent de plus en plus jouer un rôle d'interface, faisant de leurs animateurs des sortes d'élites villageoises incontournables.

Au regard de ces évolutions, on peut conclure que le retour apparaît comme un déterminant de la valorisation des terres abondantes de la région dans une logique plus économique. Logique qui est à l'origine des velléités d'individualisation des droits fonciers.

2.2 Velléité d'appropriation individuelle des terres dans un contexte de confusion de droits fonciers coutumiers et modernes

2.2.1 La terre dans l'idéologie et le système politique baoulé

Les enquêtes qualitatives réalisées dans les villages d'Allokokro, Kouakro, Mandéké et Sahounty et leurs histoires résument la relation complexe et étroite entre les hommes et la terre. En effet, la terre dans l'idéologie traditionnelle baoulé se présente moins comme un objet d'appropriation qu'un objet d'alliance. L'appropriation réalisée par les groupes et les collectivités repose sur des rapports d'alliance avec la terre nourricière « assiè » et les génies qu'elle héberge (Viti, 2000). Ce pacte joue à la fois un rôle d'allégeance au travers des cultes et de sécurité au travers des actes sacrés. En effet, un campement ne devient un habitat humain que lorsqu'il a été doté des instruments de l'alliance, les éléments naturels que sont : le caillou « yôbouè » sur lequel on procède aux libations de vin de palme et aux sacrifices d'animaux, et l'arbre qui en marque l'emplacement (Ministère du plan, 1964). Selon les croyances autochtones, la terre elle-même et les puissances qui l'habitent doivent être domestiquées et socialisées avant que les hommes ne puissent pratiquer des activités agricoles. D'après les chefs traditionnels, l'alliance ainsi consacrée est supposée éloigner les mauvais présages et garantir les récoltes abondantes. En retour, elle impose des obligations aux populations à travers les interdits de travail et les rites sacrificiels consacrés aux puissances surnaturelles.

«L' Assiè » ou la terre représente donc avant tout, pour les Baoulé, une divinité, c'est pourquoi, des rites divinatoires et sacrificiels lui sont consacrés. Compte tenu du caractère sacré de sa relation avec les hommes, la terre en pays baoulé constitue la plus importante richesse. Principal patrimoine commun villageois et/ou lignager, elle désigne en général, les terres de culture, la brousse, les forêts, les jachères, etc. La sacralisation de la terre dans une société traditionnellement communautaire comme celle des Baoulé, en fait une ressource sans valeur monétaire. Elle ne saurait, en effet, faire l'objet de libre aliénation (*abusus*), dans la mesure où elle est une ressource commune appartenant au lignage ou à l'ensemble de la communauté. Tout au plus, le droit de cultiver pour une durée déterminée ou indéterminée est cédé ou attribué à un étranger, un allié ou un voisin, avec l'accord du chef de lignage, chef de terre et/ou chef du village.

Comme on le constate, la terre est une ressource commune selon l'acception traditionnelle. Le sol est une entité spirituelle participant de l'ordre humain et de l'univers. En fait, le sol communautaire est un espace de vie et de reproduction des communautés (Otch-Akpa, 1993). L'homme lui appartient en même temps qu'il coopère à son animation et à sa fructification. Puissance dispensatrice de la vie, la terre est au plan social, un médium de communication entre mondes invisible et visible, entre générations passées, présentes et futures. Il en ressort qu'en tant qu'entité spirituelle, le sol ne saurait être approprié à titre privatif par un individu. Sous cet angle, il n'est donc pas un bien et n'a pas une valeur d'échange, mais seulement une valeur d'usage.

2.2.1.1 *La propriété communautaire et la gestion collective des terres*

En pays baoulé, les règles de gestion foncière ont toujours été établies par les aînés sociaux. Ainsi, les cadets ont toujours été tenus à l'écart des problèmes liés à la terre. Les aînés exercent un droit de gestion foncière exclusive. Ceci repose sur les conceptions qui fondent le caractère sacré de la terre dont les rites d'adoration sont généralement connus que des personnes âgées. En réalité, le contrôle de la gestion du foncier par les vieux constitue un moyen d'exercice de leur domination sur les autres couches sociales, notamment les jeunes et les femmes. Dans les villages, la terre est avant tout un patrimoine collectif qui appartient à la famille, au lignage, au village et non à un individu. Et le chef de ces entités sociales qui fait office de gestionnaire de ce patrimoine exerce un droit de propriété qui comprend les droits de gestion à savoir : les droits de répartition et de réglementation, les droits d'accès et d'usage, les droits d'exclusion et d'inclusion.

Dans les villages visités, 76% des chefs d'exploitation interrogés attestent que la terre était anciennement gérée par le chef de famille seul, c'est à dire une gestion collective. Et 24% des personnes invoquent une gestion privée par chaque exploitant de ses terres. Il faut signaler que cette proportion concernait généralement les héritiers et une partie des descendants directs des propriétaires terriens. La répartition par village montre que la forme de gestion collective ancienne contrôlée par le seul chef de famille ou de lignage était importante à Kouakro (100%), Allokokro (97%) et Mandéké (95%). De fait, pour l'ensemble des

villages, on note que la gestion traditionnelle de la terre est encore prépondérante. La permanence de cette forme de gestion est exprimée par une forte majorité (70%) de personnes de plus de 50 ans, donc des vieux et 84% des personnes de 36 à 50 ans, la classe d'âge intermédiaire. C'est ce que les économistes de l'organisation ont désigné comme une vision unilatérale de la règle dans sa conception et son application. Seuls les aînés en effet attribuent la terre aux cadets (enfant, neveu, petit-fils, etc.). Ils peuvent, selon ces derniers, en disposer à tout moment, surtout lorsqu'ils se rendent compte que la parcelle attribuée au départ sans grande attention s'avère très profitable. La règle est donc centrée sur le principe de l'affectation et de la valorisation de la ressource.

Comme on le constate, la terre faisait l'objet d'une gestion collective. Or selon le schéma évolutionniste, la gestion collective est une phase intermédiaire de l'évolution de la propriété communautaire vers la propriété individuelle. Elle se caractérise par une plus grande maîtrise des ressources naturelles et des régimes d'attribution des terres cultivables par chaque famille. Pour chacune des unités familiales la jouissance des droits de ces terres est soumise à des obligations collectives.

Mais aujourd'hui, les sociétés traditionnelles n'ignorent pas les droits individuels. Bien au contraire, elles combinent dans des proportions variables selon le temps et l'espace-ressource la part de l'individuel et du collectif. A ce propos, Karsenty (1996) assimile la gestion familiale des terres à une appropriation individuelle en comparaison avec la propriété communautaire. Dans nos villages, la gestion contrôlée par les chefs de lignage uniquement ne se

remarque plus que chez la moitié des personnes enquêtées. Quant à la gestion individuelle, elle a doublé atteignant 48% des chefs d'exploitation. Rapporté aux villages, Allokokro (60%) et Sahounty (90%) se présentent comme ceux qui ont connu une forte individualisation de leur système de gestion du foncier. Dans ces villages, les chefs d'exploitation gèrent directement leurs portions de terre. Ces transformations tendent à conforter les tenants des théories de la propriété foncière privée comme base d'un développement économique et social. En effet, au cours des deux dernières décennies, le débat sur la propriété foncière a été investi par les économistes évolutionnistes qui considèrent que l'accumulation du capital, donc de la richesse dans le secteur agricole, passe par une généralisation de la propriété foncière privée.

Or, il apparaît que dans les villages, la terre représente encore un champ d'expression de l'identité de la famille ou du groupe dont le chef est le garant. La reproduction sociale du groupe dépend donc de la capacité de ce dernier à consolider la solidarité et l'homogénéité du groupe. En effet, le chef tire légitimité et autorité, de même que prestige de cette fonction auprès des autres membres. C'est pourquoi, pour les aînés sociaux, les modes de gestion traditionnelle du foncier ne devraient pas connaître de modifications. Ceci, dans l'objectif de la consolidation de la communauté et du maintien de l'équilibre social.

Chez les Baoulé, les rapports sociaux de l'homme à la terre sont déterminés par les caractéristiques internes ou externes de leurs relations. Ainsi, les rapports fonciers se structurent autour de deux principaux types de régulations: la régulation interne qui porte sur les systèmes d'exploitation des sols

et la régulation externe qui porte sur les systèmes de répartition de la terre. Dans le premier cas, les rapports des paysans à la terre résident sur les modalités de mise en valeur des sols. Elles n'ont pas fondamentalement changé, étant traditionnelles, du fait de la permanence d'une agriculture vivrière. Elles reposent essentiellement sur l'utilisation d'une main-d'œuvre familiale, la pratique de la jachère, l'utilisation d'outils rudimentaires, et la pratique d'une agriculture extensive basée sur le défriche-brulis. Par ailleurs, des conditions culturelles sont assujetties à la valorisation des sols. Ainsi, des incantations, des libations et des sacrifices sont faits sur les sols par les aînés avant tout usage (Etienne, 1971). Ces derniers maintiennent encore avec les dieux de la terre nourricière des relations surnaturelles. Cette tâche est en général, assurée par le chef de terre ou le chef de lignage. Elle est la marque et le moyen de domination des aînés sur les cadets par la maîtrise des rapports mystiques qui lient la société dans son ensemble à la terre. Le droit à la terre apparaît ainsi comme un outil de domination sur les autres membres de la communauté (Viti, 2000). L'importance de ces pratiques est d'autant plus grande que la croyance populaire en fait la garantie du succès des travaux agricoles. Le non-respect de ces mesures conduit inexorablement à l'échec, nonobstant les contraintes naturelles, économiques et sociales objectives. La régulation externe quant à elle, fait référence aux règles qui régissent la distribution de la terre au sein des communautés villageoises.

2.2.1.2 Les modes de gestion traditionnelle de la terre

D'une façon générale, le système de gestion de la terre repose sur le principe de l'usage communautaire comme souligné plus haut. C'est pourquoi

Dans la pratique, les droits de propriété, combinés avec les pratiques rituelles (adoration de la terre « assié ») qui leur confèrent une dimension sacrée ne sont pas fragmentés. Ils sont détenus par le chef de terre, ou propriétaire terrien. Celui-ci fait généralement partie de la première catégorie des héritiers directs des fondateurs du village. Le foncier étant sacralisé, le respect des interdits liés aux cultes de la terre est une condition essentielle dans sa répartition. Ainsi, des jours fériés sont désignés pour adorer les esprits et génies de la terre. Ce sont en général le mardi (à Kouakro), le mercredi (à Sahounty, Mandéké et Allokrokro). Par ailleurs, certains actes considérés comme profanateurs de la terre sont interdits: « *la bagarre et les rapports sexuels en brousse* ». Selon les croyances traditionnelles, ces actes souillent le sol, perturbent la pluviométrie et entraînent les mauvaises récoltes. A ce propos, la faible pluviométrie qu'a connue le village de Kouakro d'avril à juillet 2001 a été imputée à la transgression de l'un de ces interdits.

Exemple de transgression d'un interdit coutumier à Kouakro

« Courant mai 2001, un Dioula, sous la pression d'événements mystiques (cauchemars etc.) aurait confessé devant la communauté villageoise, avoir eu des rapports sexuels en brousse, acte interdit. La terre ayant été ainsi profanée, cela expliquait, selon les chefs traditionnels, le retard des pluies. Il fut donc conduit devant le tribunal coutumier des trois villages partageant le même espace géographique dont les terres sont souillées : Kouakro, N'dokro et Kanguirénou. Ainsi, afin de conjurer le mauvais sort et sauver les récoltes, une amende fut infligée au fautif : 2 cabris, des casiers de vins, 1 bœuf. Celle-ci était accompagnée d'une exclusion implicite de ce dernier des terroirs villageois. Des sacrifices ont été faits dans chaque village et un autre de façon collective par l'aîné des chefs de terre. Il s'agissait de cette manière de libérer la pluie. Selon les villageois, trois jours de pluie ininterrompue ont suivi les sacrifices. Ces pluies auraient d'ailleurs causé la destruction de la toiture de l'école primaire de Kanguirénou ».

Source : chef du village de Kouakro

l'accès au foncier est assujéti aux relations de parenté à l'intérieur des lignages. A l'analyse des processus historiques de création des villages, généralement, trois grandes catégories d'occupants de la terre sont reconnues. La première est formée des héritiers directs des premiers occupants fondateurs du village. Ceux-ci bénéficient d'un droit immanent et étendu sur les terres et ils contrôlent également le pouvoir politique villageois. A Allokrokro, ce sont les familles *Alloko* et *Djimi* ; la famille *Kouahossou* à Kouakro ; la famille *Kponkouakou* à Mandéké et la famille *Alihossou* à Sahounty.

La deuxième catégorie est constituée des membres des lignages apparentés aux héritiers. Ils ont donc des droits réels sur les terres qu'ils occupent en vertu de leurs liens de parenté avec les héritiers. Toutefois, ils n'ont aucun droit d'aliénation sur ces terres et ne peuvent de ce fait, les attribuer sans autorisation préalable des propriétaires. Ce sont les autres familles autochtones.

La dernière catégorie est constituée des autres personnes établies sur le terroir et qui sont historiquement considérées, comme des « étrangers ». Tel est le cas à Kouakro avec la famille *Bouafôklô* dont les origines se situent, par leur appartenance au groupe *Agba* de Dimbokro, dans la région Centre-Est de la Côte d'Ivoire. Malgré leur installation ancienne et leur intégration à la communauté de Kouakro, ils n'ont qu'un droit d'usufruit, dont l'étendu a évolué en fonction des systèmes d'alliances sociales (matrimoniales, plaisanterie...etc.) avec le clan des héritiers, et du degré d'intégration lié à la durée.

Si ce récit tend à confirmer la prééminence des croyances traditionnelles baoulé sur les causes des aléas climatiques et de leurs conséquences sur les récoltes, la critique reste tout de même pertinente quant à l'impact réel des solutions envisagées. Cette critique est d'autant plus fondée que les sacrifices opérés sont apparus peu satisfaisants. En effet, les villageois se plaignaient des manques de pluies malgré les sacrifices. Et ce, d'autant plus que le manque de pluie mettait en péril la production d'igname qui devrait être récoltée et commercialisée en juillet. Or, les récoltes d'igname précoce n'étaient toujours pas possible à cette période. La dernière pluie datait de 6 semaines ; elle avait été intense mais brève. C'est pourquoi d'autres sacrifices complémentaires étaient envisagés. Cela signifie qu'en dépit des explications scientifiques, notamment les effets de la déforestation sur la pluviométrie, les croyances religieuses traditionnelles restent très fortes dans la société baoulé. En réalité, elles ont un rôle de régulateur social important. Le respect de tous ces interdits permet de réguler l'exploitation rationnelle du patrimoine foncier. Ils permettent aux paysans d'organiser d'autres activités non agricoles mais qui contribuent au plan social, à la reproduction de la société. Il s'agit des règlements de litiges, des cérémonies de réjouissance, des rituels religieux, des travaux d'intérêt communautaire (nettoyage du village, entretien des pistes) etc. Ces interdits trouvent leurs origines dans les processus de création des villages et expliquent en partie les modes d'occupation des terres.

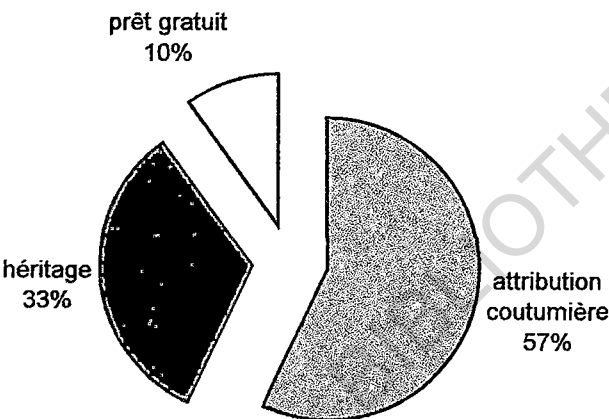
Le mode d'occupation des terres le plus répandu est le libre accès pour les autochtones. Il trouve son fondement dans l'historique des villages. Les versions recueillies à Mandéké, Allokokro et Sahounty ont pour trame commune la

parenté à un ascendant commun. Ce dernier, afin de préserver l'équité, la justice et la solidarité entre ses descendants leur aurait attribué des droits égaux par la liberté d'accès à toutes les terres. Mais aujourd'hui, le mode d'occupation varie en fonction du type de végétation et du type de culture. Selon Le Roy et al., (1996:149), « *les rapports fonciers s'expriment de façon différente selon le type d'espace concerné, mais aussi selon la ressource convoitée* ». Ainsi, dans le village Mandéké, où il existe une zone forestière, le libre accès ne s'observe que sur les terres de savane destinées aux cultures vivrières. Il en est de même des villages de Kouakro et d'Allokokro dont la végétation dominante est la savane. Sur ces terres, des rotations peuvent se faire entre plusieurs occupants d'un cycle cultural à un autre ou d'une année à une autre.

Les règles de gestion du foncier s'appliquant à tous les membres de la communauté villageoise, il y a une illusion d'égalité des droits sur les ressources communautaires. En effet, à travers la matérialisation de la logique de l'usage commun, les ressources foncières seraient dans la conscience collective la propriété de toute la famille, de tout le lignage, voire de toute la communauté villageoise. Cela se traduit par l'expression : « *les terres de savane appartiennent à tout le monde ou à toute la famille* ». Cette logique confère aux membres du groupe (village, lignage, clan, fraction migrante) les mêmes droits d'usage. Ceux-ci respectent, dans ce cas, les règles définies par le groupe en matière de gestion des ressources foncières communes. Cette représentation communautaire de la propriété en garantit le libre accès et l'absence de restriction pour l'ensemble des membres de la communauté autochtone. Elle explique les trois formes d'accès à la terre les plus répandues (*figure 13*). L'attribution coutumière (57%), par la suite,

l'héritage 33%. L'importance de ce dernier mode d'accès montre que bon nombre de cadets prolongent la période de jeunesse avant d'accéder à la propriété foncière. Enfin, le prêt gratuit de la terre (10%) entre lignage ou membres d'un même lignage est faible dans les villages étudiés. Cela s'explique par l'abondance de la ressource. La prédominance de ces trois formes tend à montrer également le caractère inchangé des échanges fonciers qui restent en théorie non monétisés.

Figure 13: Principaux modes d'accès à la terre dans les villages



Source : enquêtes 2000

En effet, traditionnellement, il n'y a pas d'appropriation individuelle des terres collectives. Dans l'acception traditionnelle, il ressort que l'appropriation est une conquête d'un espace par le travail. En effet, l'histoire des pratiques enseigne qu'en cas d'occupation continue d'un même terroir (donc de sédentarisation), il se développe des sentiments individuels d'appropriation sur les parcelles cultivées sans interruption (Karsenty 1996). Ainsi, l'occupation des terres de savane dans les villages par les cultures pérennes (anacardier, palmier, oranger...etc.) est un

puissant moyen d'appropriation de la terre. C'est pourquoi il est interdit à tout étranger de planter des arbres en pays baoulé.

Par contre, les terres de forêt comme à Mandéké ont été historiquement reparties entre les familles. Ainsi, l'exploitation d'une portion de terre en forêt entraîne son appropriation par l'exploitant. Il en devient propriétaire et sa descendance hérite de tous les droits fonciers notamment sur les terres mises en valeur. Mais, les forêts vierges, les jachères et les terres vacantes restent en général dans le patrimoine du lignage.

A Sahounty où les terres sont à dominante savanicoles, l'exploitation se fait uniquement sur les patrimoines fonciers familiaux. Les enfants ne travaillent que sur les parcelles et les terres de leurs parents à l'intérieur du lignage. L'agriculture itinérante se fait ainsi sur les terres familiales. Les descendants héritent donc de tous les droits fonciers. Ces droits confèrent la propriété et sont marqués par des repères naturels (arbres), par le « travail » de la terre, c'est-à-dire par l'aménagement (cas des bas-fonds, les digues, les canalisations). Dans ce contexte, l'investissement réalisé sur la parcelle justifie le droit d'appropriation que s'arroge l'exploitant. De façon générale, ces systèmes coutumiers sont supposés garantir aux exploitants une sécurité foncière « satisfaisante » adaptée aux conditions d'exploitation et à l'organisation sociale endogène. Toujours à Sahounty, le vaste bas-fond communautaire était occupé de façon libre au début de sa mise en valeur en 1997-1998. Mais, aujourd'hui avec l'intérêt qu'il suscite auprès des jeunes qui y développent la riziculture, on assiste à une appropriation des parcelles selon l'antériorité de l'occupation. Ainsi, si avant le paysan pouvait

passer d'une parcelle à une autre, d'une année à l'autre, actuellement les jeunes tentent de réglementer l'occupation et l'appropriation de cette ressource par l'arrêt de la culture itinérante. Cela est dû au fait qu'ils s'engagent dans un regroupement de producteurs pour une meilleure valorisation du bas-fond. Ce qui suppose également une organisation par l'élaboration de règles claires de répartition des parcelles entre producteurs.

En réalité dans les villages, l'appropriation de la terre est une possession implicite et non encore formalisée. Elle met en évidence une illusion égalitaire entre les membres d'un lignage. Or, il apparaît des déséquilibres issus de la forte hiérarchisation de la société baoulé, les aînés s'attribuant tous les droits fonciers au détriment des jeunes et des femmes. Disons qu'au sein des lignages, qui sont des unités de production et de consommation, les espaces font l'objet d'affectation prioritaire par celui qui en premier en acquiert la maîtrise et l'usage.

2.2.2 La terre attribut du pouvoir politique et fondement de l'organisation sociale

Dans les villages baoulé, l'organisation sociale et politique traditionnelle de même que les fonctions qui en découlent ont pour point central la terre. Cela se matérialise déjà au niveau de la cour baoulé (« *aoulo* » ou « *aoulobo* »), qui représente la forme élémentaire d'organisation. En effet, elle se définit comme « *un espace enclos de bâtiments où vit un petit groupe de parents alliés. Elle désigne également les grands groupements de fonctionnement socio-économique et religieux, formés par plusieurs cours élémentaires, dont la communauté se*

fonde sur les rapports de parenté, d'alliance matrimoniale et dont la solidarité s'exprime dans les cultes rendus à la terre... » (Ministère du plan, 1964 :28).

Ainsi, comme chez tous les baoulé, à Allokokro, Sahounty, Mandéké et Kouakro, la ressource foncière apparaît comme un fondement important de l'organisation sociale. Le partage ou le lien à un même patrimoine foncier constitue un moyen de détermination de la solidarité familiale, de la parenté, de la pratique d'un culte commun. Selon Etienne (1965 :3) « *l'établissement d'un campement dans un espace peu humanisé nécessite la dépendance d'un grand nombre de personnes qui sont dès lors considérés comme des parents* ». Dans les villages, ces parents partagent donc les mêmes terres et les gèrent de façon collective ou par le biais d'un chef de lignage ou chef de famille. Souvent, chaque portion de terre ayant ses interdits, les jours d'adoration et donc fériés consacrés aux cultes sont différents d'une famille à une autre. A Kouakro les cultes sont consacrés à la terre le lundi pour les familles *Kouahossou* et *Bouafoklô*, puis le mardi pour la famille *Yabléhossou*. Par contre, à Mandéké où la responsabilité des rituels est réservée au seul chef de village qui fait également office de chef de terre, un seul jour, le mercredi est décrété jour férié.

Comme on le constate, en pays baoulé, les règles foncières reposent sur les droits fonciers coutumiers. Selon Légré (1983), ceux-ci lient, de façon générale, tous ceux qui, de par leur histoire et leur consanguinité, appartiennent au même groupe. Ces droits fonciers qui régissent les terres villageoises comme à Mandéké, et celles des lignages dans les trois autres villages, ne peuvent pas faire l'objet (par un membre du groupe) d'une transaction. Le groupe ayant hérité

globalement de la terre, et surtout recueillant collectivement au fil des générations ses produits, veille au non-fractionnement de cet héritage commun. Ces droits fonciers se composent de ce que Schlager et Orstrom (cités par Chauveau, 1998 :69) ont classé en deux catégories :

- les droits « opérationnels » comprenant eux-mêmes les « *droit d'accès* » (entrer dans une zone) et « *droit de prélèvement* » d'une ressource particulière non aménagée;
- les droits « administratifs » comprenant les « *droit d'usage* » (mise en valeur, aménagement), « *droit de gestion* » (repartir et réglementer les droits d'accès et d'usage), « *droit d'exclusion* » et « *droit d'inclusion* » (transférer les droits précédents, soit par acquis par des étrangers, soit par des héritiers) et « *droit d'aliénation* » (disposer des autres droits en particulier du droit d'exclusion).

Vu sous cet angle, la terre est un élément fondamental dans l'organisation de la société baoulé. De ce fait, elle est source de convoitise, de conflits latents, ou souvent ouverts tant à l'intérieur d'une communauté (entre lignage ou membre d'une même famille) qu'à l'extérieur (entre plusieurs villages). Les conflits révélés dans le village de Mandéké à l'occasion du passage des agents du plan foncier rural, portent en général sur les problèmes de non-respect des limites historiques avec les villages voisins. Ainsi, le PFR a dû suspendre ses travaux sur un territoire litigieux qui oppose Mandéké au village d'Akrettia. Au plan interne, les conflits résultent de la mauvaise appréciation des limites au moment des défrichements entre des membres d'une même famille ou du village. Ces types de conflits internes sont observables dans tous les villages et sont de degré mineur. Ils ne

remettent nullement en cause l'équilibre social et sont réglés, en général traditionnellement par les instances locales. Seuls, ceux opposant paysans et exploitants forestiers très présents dans la région de Sakassou, sont traduits devant les instances administratives (sous-préfet, préfet) ou judiciaires modernes. Toutefois, ces conflits sont des indicateurs de l'importance de la ressource foncière tant au plan social, économique que politique.

2.2.2.1 Organisation de la chefferie traditionnelle des villages autour de la terre

Dans tous les villages, les statuts et places des lignages sont fonction de leur rapport à la terre ou avec les premiers occupants. Les terres sont réparties entre les familles selon l'ordre d'arrivée ou la descendance. Et le pouvoir est toujours géré par la famille considérée comme fondatrice du village, donc ayant un rapport étroit et sacré avec la terre. Ces situations sont observables à Mandéké avec la famille *Kponkouakou*, à Kouakro avec la famille *Kouahossou* et à Sahounty avec la famille *Alihossou*. Mais, une rotation se fait entre les lignages quand ceux-ci sont tous descendants de l'ancêtre fondateur. C'est le cas du village d'Allokokro où le pouvoir est exercé de façon alternative entre les générations des familles *Alloko*, *Angankou*, *Sèwèlè*, *Anganblé* et *Djimi*. Seuls les membres de ces lignages peuvent consacrer aux rites sacrificiels dédiés à la terre.

A Kouakro, le chef qui est issu depuis toujours de la famille *Kouahossou* fondatrice du village, selon un mode de succession matrilineaire, met en place un conseil de gestion. La famille fondatrice est celle qui détient le lien sacré avec la

terre. Elle délègue à travers la répartition, ce droit à la notabilité représentée par les chefs de chaque lignage. Le conseil mis en place est structuré de façon hiérarchique comme suit: le chef au sommet, suivi des chefs des deux autres familles que sont *Yahabléhossou* et *Bouafôklô* le dernier groupe à arriver; au troisième palier se trouve le « comité » des dix représentants de section du PDCI-RDA, l'ex-parti unique; puis le Président de l'Union de la Jeunesse Rurale de Kouakro (UJRK). Ce dernier représente la jeunesse au sein du conseil du village. Cette structuration du conseil est la même à Sahounty où le pouvoir est exercé par la seule famille *Alihossou* en raison du système de succession patrilinéaire qui écarte de fait les descendants de la fille *Godoayahossou*. Dans ce mode d'accession au pouvoir, le chef du village est automatiquement remplacé par le chef de la famille *Alihossou*. Ce dernier est, soit le frère cadet du défunt, soit l'aîné des fils ou neveux paternels.

Dans sa configuration, le conseil du village de Kouakro présente une forte présence de cadets. Ces derniers sont majoritaires avec une proportion marginale de personnes âgées : deux (2) sur un effectif de 14 membres que compte le conseil. L'intégration des jeunes dans les instances de décision du village s'est faite sous la pression de l'autorité administrative, notamment sous-préfectorale à partir de 1993 dans une perspective de développement. Les logiques de développement privilégiant depuis ces dernières années, une approche participative, les jeunes apparaissent pour cette autorité, comme les meilleurs relais et interlocuteurs par leur capacité à collaborer avec les projets de développement initiés.

A Mandéké-Kponkouakoukro, le pouvoir politique tourne autour de quatre (4) familles. Ce sont les familles *Aviékouakou*, *Kponkouakou*, *Sahokoua* (ou encore *Kouahossou*) et *Anoblé*. Chaque famille choisit en son sein un aîné comme chef. Celui-ci est secondé dans sa tâche de gestionnaire du patrimoine familial par un jeune. Dans ce village, l'implication des jeunes dans les instances du village est une pratique ancienne, mais en réalité, sa formalisation est beaucoup plus récente. Pour les aînés, loin d'être un acte symbolique, l'association des jeunes à la gestion des affaires du village s'explique par leur souci de garantir une succession et une reproduction sociale réussies. Ainsi, les cadets apprennent très tôt les méthodes coutumières de gestion dans les cellules familiales aux côtés du chef de famille. Cette pratique a pour avantage de consolider et de pérenniser l'organisation sociale établie et d'éviter des ruptures qui pourraient émerger par la transformation des modes de gestion traditionnelle. Et cette accession des cadets aux centres de décision s'accroît encore sous la pression de deux phénomènes : les interventions extérieures des projets de développement et le retour des déscolarisés au village. Ceux-ci, par leur rôle d'intermédiaire-interprète-guide dans la collaboration avec les organismes extérieurs, sont devenus incontournables.

Mais, l'organisation politique fait des chefs de famille des membres statutaires du conseil des sages que met en place le chef du village. Ils sont donc d'office des notables. Le statut de chef de famille confère celui sous-jacent de « grand propriétaire terrien » en raison de la gestion de *facto* du patrimoine foncier familial. La chefferie elle-même est exercée depuis toujours par la seule famille *Kponkouakou*. Mais, en cas de vacance au trône, l'intérim est assuré par la famille

Aviékouakou, jusqu'à l'intronisation du nouveau chef. Cette disposition s'explique par un accord ancestral entre les deux familles. Celui-ci attribue l'exercice exclusif du pouvoir à la famille *Kponkouakou* en hommage aux nombreuses humiliations et autres traitements douloureux dont elle aurait été victime sous l'administration coloniale. L'intérim quant à lui repose sur l'appartenance à la lignée de l'ancêtre fondateur Kola N'Dri. L'accession au pouvoir se fait de façon héréditaire fondée sur un système matrilineaire. Dans cette communauté, l'héritier était désigné à l'avance. Dès lors, il vivait dans la cour du chef et était soumis à l'apprentissage de sa future fonction. L'un des piliers de cet apprentissage constitue la connaissance de l'histoire de l'occupation des terres et la maîtrise parfaite du terroir et du patrimoine foncier villageois, élément important dans le règlement de litiges fonciers.

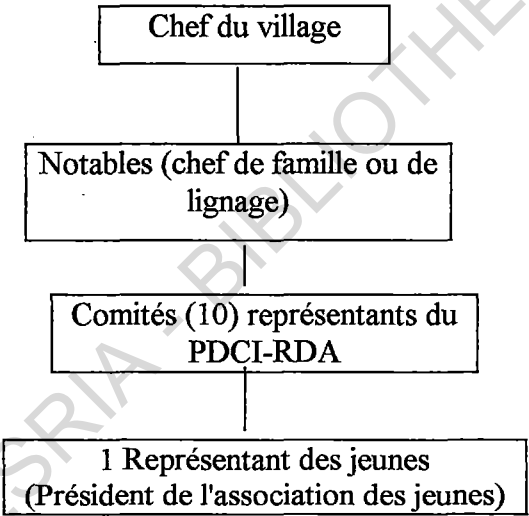
A Allokrokro par contre, l'exercice du pouvoir est caractérisé par l'alternance entre les cinq lignages. Chaque mandat concerne deux générations à l'intérieur d'un même lignage. Mais, le mode de désignation qui est fondé sur le droit d'aînesse n'implique pas un ordre de passage entre les familles. La succession est ici patrilinéaire. Ainsi, le choix est porté sur la personne la plus âgée (homme ou femme) au sein de l'une des familles qui n'a pas encore gouverné. La succession se fait ainsi jusqu'à ce que le pouvoir fasse la rotation totale des 5 familles *Angankou*, *Sèwelè*, *Aganblé*, *Djimi* et *Alloko*. La chefferie est actuellement exercée par la deuxième génération de la famille *Alloko*. Le prochain chef de village sera donc le plus âgé des quatre autres familles qui ont des droits égaux sur la terre attribuée par l'ancêtre fondateur *Alloko*.

A Sahounty, la terre occupée aurait été achetée par l'ancêtre fondateur Kouassi Godo lui-même originaire du village de Djahoun chef-lieu de la tribu Zédé, un sous-groupe Kodê. En effet, chassé en raison de ces incessants conflits avec ses parents, il acheta avec de la poudre d'or et de la boisson cette portion de terre aux Walèbo, dont il épousa par ailleurs deux filles. Ce contrat ayant une légitimité historique dans l'alliance sociale ainsi nouée, les habitants de ce village exercent aujourd'hui un droit de propriété totale sur leur terre. Bien que le fondateur (Kouassi Godo) ait épousé une troisième femme de son propre groupe, le village est réparti en deux grandes familles descendantes en fait de ses premiers enfants (un garçon et une fille). Les familles *Alihossou* descendants du fils Ali Godo et *Godoayahossou* descendants de la fille Godo Aya. Le système de succession étant basé sur le patriarcat, seul la famille *Alihossou* exerce le pouvoir politique et social.

Comme on le remarque, le pouvoir politique en pays baoulé s'articule autour du foncier. Ainsi, un individu n'est chef de village ou chef de canton que parce qu'il est descendant du premier occupant de la terre. Mais également parce que ses attributs de chef, intègrent la possession et la gestion d'un important patrimoine foncier. Ce patrimoine valorisé, lui confère respect et grande considération dans la société et auprès de ses administrés. 65% des personnes enquêtées perçoivent le gestionnaire ou chef de terre, appelé « *propriétaire terrien* », comme un personnage important dans la société. Il s'agit, dans la conscience collective, d'un individu qui jouit d'une certaine autorité et d'un profond respect de la part des autres membres de la communauté. A ce titre, il intègre la notabilité du village. Il se retrouve ainsi, à un palier supérieur de la hiérarchie

sociale. Pour les populations baoulé donc, la terre confère en priorité le capital social dans la communauté. Le capital économique ne s'acquiert que par la mise en valeur rentable de ce patrimoine foncier. Or, il apparaît que les vastes terres des villages sont sous-exploitées par une petite agriculture de subsistance. C'est pourquoi seulement 18% des paysans considèrent la propriété foncière comme un attribut du pouvoir.

Figure 14: Structure hiérarchique actuelle du pouvoir politique dans les villages



Le foncier apparaît ainsi comme l'élément structurant de la société. De ce fait, on peut admettre que les fondements de l'organisation sociale et politique des villages baoulé tournent autour de la gestion de la terre. Cela, se justifie par la permanence d'un régime socioculturel reposant sur la légitimité que lui confèrent les normes traditionnelles baoulé. Ces règles de gestion du foncier sont garanties et perpétuées par les autorités traditionnelles lignagères. Ces dernières définissent les règles de jeu et veillent à leur respect.

Cette approche de l'organisation sociale et politique des communautés villageoises montre ainsi comment la terre est un moyen de régulation sociale et politique en pays baoulé. La régulation participe de la permanence de certaines conceptions et coutumes dans la relation des populations avec la terre ; En même temps qu'elle met en exergue les évolutions que connaissent les règles de gestion du foncier qui ne sont pas restées figées. Diverses transformations sont observables et qui marquent les ruptures dans la relation de type communautaire que les populations baoulé ont toujours eu avec la terre.

2.2.3 La défiance aux règles du jeu coutumier

Le foncier apparaissant comme le substrat de l'identité et du lien social familial dans la société baoulé, il constitue à ce titre l'un des fondements de la reproduction sociale. Le lien d'un individu à la terre s'établit à travers l'appartenance à un groupe social qui détient des droits de gestion sur elle. Ainsi, dans cette société, la régulation du foncier relève de la compétence exclusive du gestionnaire des terres (chef de terre ou propriétaire terrien) familiales, lignagères ou villageoises. Etant le principal facteur de socialisation et de production, il constitue un instrument du pouvoir dont la propriété et le contrôle sont pour les autorités traditionnelles un droit exclusif indiscutable. Le droit coutumier de propriété collective exclue le principe de propriété privée. Du point de vue de l'anthropologie juridique, tant que la terre n'a pas une valeur marchande, on ne peut parler de propriété, car propriété et expropriation sont des données intimement liées. Pour Le Roy (1996), il n'est pas approprié de parler de

« propriété » dans le contexte africain actuel où la terre n'est pas encore dépouillée de ses valeurs traditionnelles pour constituer un bien aliénable. Dans les sociétés rurales en effet, et particulièrement en pays baoulé, la terre n'est pas un bien qui peut faire l'objet d'échange marchand. Bien au contraire, dans les villages visités, elle a un caractère sacré qui la lie à la communauté, au lignage ou au chef de terre. Ainsi, dans nos propos, la notion de « propriété » doit être comprise comme l'ensemble des droits liés à l'autochtonie que s'arrogent toute communauté ou lignage sur une portion de terre. Pour le Baoulé, le concept d'autochtonie qui intègre le droit « d'antériorité » prend en compte les droits sur la terre que s'approprie le premier occupant baoulé. De cette façon, il établit des droits exclusifs sur le sol occupé (Viti, 2000). D'après Pescay (1994), le principe de propriété privée est très peu pratiqué en milieu rural ivoirien avec 1 à 2 % des surfaces. Mais, les évolutions du système foncier vers des droits individuels, sans être formalisées, sont observables dans la pratique chez les exploitants des terres. Le système de gestion traditionnelle du foncier et les droits y afférents qui fondent l'organisation sociale et politique de la société baoulé sont donc aujourd'hui en mutation.

On constate, en effet, que la relation de type communautaire de la population avec la terre en pays baoulé connaît une rupture du fait de l'établissement de plus en plus remarqué de relations individuelles des exploitants avec la terre. Les indicateurs sociaux, économiques et politiques interviennent au niveau de la gestion du foncier qui reste la première ressource du milieu rural. Dans les villages de Allokokro, Kouakro, Sahounty et Mandéké, on observe un mode de gestion du foncier qui devient plus individualisé que collectif. Cette

individualisation se remarque dans les processus de prise de décision pour l'attribution de la terre. Les logiques individuelles s'étendent aussi aux droits qui régissent les terres. Ainsi, on observe des répartitions multiples des droits en fonction des caractéristiques de la ressource.

2.2.3.1 Logique d'individualisation sur les terres lignagères

De plus en plus, les processus de décision de la cession d'une portion de terre à un cadet au sein du lignage ne respectent plus la tradition antérieure. Si avant, la demande du jeune était analysée par le conseil du lignage, c'est-à-dire le chef du lignage et les chefs de familles, ou par le chef du lignage seul, aujourd'hui il en est autrement. Les chefs des exploitations s'arrogent eux-mêmes les droits de répartition des terres qu'ils exploitent. De ce fait, ils ne portent plus l'information de demande au niveau des instances lignagères, mais octroient directement la parcelle, puis informent par la suite le chef du lignage qui en prend acte. Souvent, ce dernier ne constate le fait que lorsqu'il trouve le jeune sur la parcelle.

Ainsi, les droits de répartition des terres entre les membres du lignage par le chef s'effritent de plus en plus. La procédure se raccourcit et tend à se limiter au niveau du chef de l'unité d'exploitation. De cette façon, les chefs de lignages, considérés également comme les gestionnaires des terres lignagères n'ont plus que des droits symboliques sur celles-ci. Les chefs d'exploitation ont conquis des droits de répartition qui étaient quasi exclusivement réservés aux chefs de lignage ou chefs des terres. Ces derniers ne gardant en réalité que les pouvoirs religieux sur le foncier. Ils procèdent aux libations et arbitrent les conflits liés au foncier. On

évolue ainsi de la gestion des terres par le chef de famille ou de lignage vers la gestion personnelle par le chef de l'unité d'exploitation.

En outre, nous avons pu observer une individualisation prononcée dans la production agricole dans les villages baoulé. Le système de production est traditionnellement basé sur les membres de l'unité domestique, donc la main d'œuvre familiale. Mais, en général, le chef de l'exploitation se retrouve seul ou avec un groupe restreint dans son champ en raison de la migration. Cette tendance est plus prononcée à Allokokro. Dans ce village, les tentatives de regroupement des paysans de façon générale, et des maraîchers en particulier ont toujours buté sur la primauté accordée par ces derniers aux intérêts particuliers. De fait, il n'existe pas d'organisation de producteurs agricoles. Les paysans produisent seuls. Ils s'approvisionnent individuellement en intrants et commercialisent individuellement leur production.

En conséquence, il se développe dans les villages, une logique d'appropriation des terres exploitées par chaque exploitant. Cette logique est fonction du type de végétation. A Mandéké, il n'y a aucun empressement à revendiquer des terres de savane. Par contre, tous les exploitants rencontrés considèrent qu'ils sont propriétaires c'est-à-dire détenteurs de droits privés permanents sur les champs et les plantations qui sont en forêt, bien que la communauté continue de les répertorier dans le patrimoine lignager. L'un des effets induits de cette vision est l'application de droits transmissibles en héritage aux enfants sur ces terres. Pour ces exploitants, les cultures pérennes et l'évolution de fait des systèmes d'héritage vers le patrilineage, favorisent la mise

en place d'une gestion privée des plantations et des champs. Ils gèrent ainsi, directement sur ces parcelles, les droits d'accès, d'extraction, voire d'exclusion. Au sein des familles donc, la tendance est à l'évolution vers la détention des droits privés sur les forêts et les cultures pérennes (anacarde, café, palmier).

2.2.3.2 Mise en valeur des bas-fonds, investissements et individualisation des droits de gestion foncière

Dans le bas-fond rizicole de Sahounty, le même phénomène d'individualisation s'observe dans la mesure où chaque exploitant tend à prendre en charge individuellement la sécurisation de ses droits d'exploitation sur le sol. Il y érige de nouvelles règles alors que cet espace appartient à tout le village, et était jusqu'à une période récente, d'un accès libre. Autrefois géré par le chef ou conseil du village, le bas-fond est de plus en plus émietté et reparté entre les riziculteurs. Ce passage de la gestion communautaire à la gestion individuelle s'explique par la valorisation de l'espace qui devient important pour des cultures à haute rentabilité financière comme le riz et les cultures maraîchères. De fait, l'appropriation est une stratégie d'anticipation sur la compétition dont l'espace pourrait faire l'objet dans les années à venir.

La valorisation des bas-fonds induit donc une compétition latente autour de cet espace-ressource. De plus, les perspectives d'aménagement de ces espaces aussi bien à Sahounty pour le riz, qu'à Allokokro et Kouakro pour le maraîchage induisent une sorte de course à l'appropriation des parcelles déjà exploitées. Les jeunes veulent leur donner un caractère transmissible afin que les

retombées des projets puissent être transmises en héritage à leur descendance. Ainsi, des terres qui étaient collectives, sont progressivement détournées dans les unités familiales ou dans des unités d'exploitation individuelle. Les jeunes maraîchers ou riziculteurs repartissent ou attribuent eux-mêmes directement des portions de terres à leurs enfants, autres parents ou amis. Or, les droits de répartition sont capitaux dans le système socio-politique traditionnel baoulé. Celui qui a le pouvoir de donner ou de refuser la terre la contrôle étant donné que le « *droit à la terre est incorporé au droit au commandement* » (Viti, 2000 :144). Cette approche est contrairement aux conceptions capitalistes qui octroient le contrôle de la ressource à celui qui en détient les droits d'aliénation, car pour Le Roy (1999), toute la question de la propriété se résume à savoir si la terre est aliénable. Si elle peut constituer un bien vendable ou cessible sans autorisation ou permission d'un tiers. Dans un tel cas, la terre aura acquis une valeur marchande car dépouillée de ses valeurs traditionnelles. Mais, dans la société baoulé actuelle, elle conserve toujours ses valeurs traditionnelles, même si elle gagne en valeur économique du fait de sa capacité à produire et non à générer de la richesse. En effet, elle n'est pas elle-même objet de transaction financière, mais elle produit des ressources dont la rentabilité financière devient chaque jour importante.

Par ailleurs, la logique d'appropriation individuelle des terres est renforcée par des investissements qui sont en rupture avec le système de production traditionnel. Ainsi, les niveaux d'investissement de plus en plus importants justifient la nouvelle relation qui lie l'exploitant à la parcelle de terre « *dans laquelle il investit beaucoup d'argent* ». Dans la représentation populaire locale, l'individu ne peut prendre soin que d'une chose dont il est propriétaire ou qu'il veut

s'approprier. Car en réalité, aucun investissement ne peut être gratuit, encore moins fortuit.

De façon générale, la logique de gestion individuelle sur les bas-fonds et les terres de savane s'explique par l'intérêt financier des cultures qui y sont développées. Il s'agit des cultures maraîchères telles que la tomate, le haricot et le concombre, mais aussi du riz, de l'anacardier et de l'igname précoce. Elle s'explique également par les investissements et/ou aménagements qui y sont réalisés ou en voie de réalisation. De nouveaux systèmes de production basés sur l'utilisation d'intrants et de produits phytosanitaires sont mis en œuvre par les jeunes maraîchers de Kouakro et Allokrokro. A Sahouny, la rupture avec le système traditionnel est marquée par l'utilisation de tracteur pour les opérations de défrichage, de labour du sol et de semence du riz. Par ailleurs, pour ces cultures, les paysans utilisent de plus en plus de semences améliorées en vue d'accroître la rentabilité de leurs investissements. On assiste donc à des niveaux d'investissements de plus en plus importants que le système traditionnel n'intègre pas. Pour les maraîchers, les investissements au titre des facteurs de production (semence, outils et matériels agricoles à savoir arrosoirs, binette, engrais et herbicides, main-d'œuvre...) sont importants. Certaines cultures nécessitent un niveau d'investissement important pour la main-d'œuvre comme le montre le tableau 18.

Tableau 18: Niveau des dépenses pour la main d'œuvre dans les villages

	Main d'œuvre cult. annuelles	Main d'œuvre cult. maraîchères.	Main d'œuvre cult. pérennes
dépenses moyennes (FCFA)	23.586	6.170	13.210
Dépenses totales (FCFA)	2.028.400	18.500	251.000
Nbre exploitants	86	3	19

Source: enquêtes 2000

En réponse au déficit d'actifs agricoles qui migrent chaque année, et devant l'étendue et la rudesse des tâches de défrichage, de buttage, de sarclage et de récolte, les chefs d'exploitation ont recours à une main-d'œuvre rémunérée. Celle-ci peut être locale ou rarement allogène. Ce sont en général, les groupements des jeunes qui louent leurs services pour le défrichage et le buttage. Les groupements de femmes sont, eux sollicités pour le sarclage et les récoltes. La main-d'œuvre est utilisée en priorité pour les cultures annuelles (igname, riz, arachide, manioc) et ensuite pour les cultures pérennes (café, anacarde).

Ainsi, les cultures annuelles mobilisent aujourd'hui des dépenses importantes destinées à la main-d'œuvre. Mais très peu de maraîchers font appel aux manœuvres agricoles. Les parcelles sont en général, exploitées de façon individuelle par l'exploitant lui-même, aidé d'une main-d'œuvre familiale (adolescents) pour l'arrosage. Quant aux cultures pérennes, le personnel sollicité sert en général pour les récoltes de café et d'anacarde, mais à ce niveau aussi, à peine le quart des exploitants y ont recours. Il faut dire que chez la majorité des exploitants, la main-d'œuvre familiale continue de jouer un rôle prépondérant dans

les exploitations. Mais, devant l'individualisation des modes d'exploitation des champs, la force de travail familiale s'amenuise considérablement et ne se limite plus qu'aux épouses et aux enfants. C'est pourquoi, il importe de noter le nombre important d'exploitants (86%) ayant de plus en plus recours à la main-d'œuvre extérieure pour les cultures annuelles. Les prestations se font sur une base contractuelle. Si avant, elles étaient gratuites, se présentant sous la forme d'aides, où les groupes ne se contentaient que de nourriture et de boisson ou d'une rétribution en nature (bottes d'igname, sac ou bassine d'arachide, paddy de riz etc.), les situations actuelles formalisent les prestations sur une base financière. Ainsi, sur l'ensemble des quatre villages, les contrats de travail journalier des groupes établissent une rémunération de l'ordre de 16.000 F.CFA/ha. Et ce, en plus de la nourriture et de la boisson que doit prendre en charge l'exploitant.

Il existe également une main-d'œuvre salariée à Sahounty. Dans ce village, des jeunes de 15 à 18 ans sont embauchés pour la durée totale du cycle du riz. L'accord comprend une rémunération du travail en fin de campagne. L'hébergement et la restauration sont à la charge du chef d'exploitation si le jeune n'est pas du village. Dans le cas contraire, le manoeuvre part de sa famille tous les jours. Le montant du contrat varie, selon la superficie du champ, entre 45.000 F.CFA et 60.000 F.CFA pour 1 ha. Cette somme s'accompagne la plupart du temps de quelques paddy de riz ou de cuvettes d'igname, de manioc ou d'arachide en fonction de la nature des rapports entre employés et employeurs. On remarque donc une intensification du système de production par l'utilisation de la main-d'œuvre. Et, elle se matérialise également par l'usage d'intrants et de matériels agricoles.

L'autre remarque faite dans le procès de production agricole est donc l'investissement dans les intrants. Ces investissements sont faibles tant du point de vue du nombre d'exploitant que du niveau de dépense aussi bien pour les cultures annuelles que pour les cultures pérennes. Les paysans continuent de garder les techniques de gestion de la fertilité des sols basées sur la jachère. De fait, très peu d'exploitants font usage d'intrants pour l'igname, le manioc, l'arachide etc, mais aussi pour les cultures pérennes.

Tableau 19: Niveau des dépenses pour les intrants dans les villages

	Intrant cult. annuelles	Intrant cult. Maraîchères	Intrant cult. pérennes
dépenses moyennes (FCFA)	13.400	23.670	800
Dépenses totales (FCFA)	40.200	591.800	4.800
Nbre exploitants	3	25	6

Source: enquêtes 2000

A Sahounty cependant, la riziculture de bas-fond exige une modernisation du système de production. Ainsi, les jeunes riziculteurs ont de plus en plus recours aux semences de riz sélectionnées à haut rendement. Ils recourent également aux engrais et depuis juin 2001 aux herbicides pour résoudre le problème de l'enherbement massif des parcelles. Par ailleurs, les opérations de préparation du sol (désherbage, labour) sont effectuées par un tracteur depuis 1999. Ces opérations coûtent à chaque exploitant près de 45.000 F.CFA/an/ha. On assiste donc à une motorisation partielle du système de production du riz.

Les dépenses les plus importantes se retrouvent chez les maraîchers. L'itinéraire technique de leurs cultures exige ces intrants. Ils constituent des stratégies de lutte contre la baisse de la fertilité des sols et des maladies et

ravageurs des cultures maraîchères. Il s'agit également pour les paysans d'augmenter la productivité et le rendement de leur production afin d'accroître les revenus. Ainsi, les maraîchers d'Allokokro combinent le fumier à l'urée et au NPK pour la fertilisation des sols. Puis, ils utilisent des fongicides et des insecticides pour lutter contre les maladies, insectes et autres parasites.

Comme on le constate, les nouvelles cultures exigent de plus en plus de dépenses au niveau de la main-d'œuvre, mais également au niveau des intrants. Ces dépenses sont des exigences que les jeunes riziculteurs et maraîchers ne peuvent désormais occulter dans le procès de production. Elles jouent donc un rôle déterminant dans les stratégies d'appropriation des terres occupées par ces cultures nouvelles. En effet, si les cultures traditionnelles n'exigeaient ou n'exigent encore que peu de moyens financiers, les nouvelles cultures, elles impliquent des coûts de production assez importants. Ces investissements développent, de plus en plus, chez l'exploitant un sentiment d'appropriation car pour les jeunes d'Allokokro et de Kouakro, *« personne ne peut et ne veut enrichir une terre pour la céder ensuite »*. Les investissements sont utilisés comme stratégie d'appropriation, souvent, incontestée des terres. Ici, l'appropriation des terres en milieu rural tend donc à s'appuyer sur la dynamique économique qu'impliquent les nouvelles cultures. Les exploitants ayant investi sur certaines terres, se les approprient de fait. C'est pourquoi, dans la crainte que les jeunes acquéreurs fassent de lourds investissements sur leurs terres dans le but de se les approprier, les propriétaires refusent de céder des bas-fonds.

En effet, dans les villages, les modalités de prêt étant souvent fonction des rapports entre le propriétaire et l'emprunteur, la durée du prêt n'est généralement pas définie. De fait, il arrive que le jeune emprunteur revendique des droits permanents liés à l'exploitation répétée de la parcelle. C'est pourquoi de plus en plus, les gestionnaires de terres apparaissent particulièrement attentifs aux interdictions de tout ce qui constitue dans la société baoulé une marque d'appropriation permanente. Il s'agit des plantations d'arbres, d'investissements importants sur les sols, car en réalité, tout aménagement (digues, clôtures, puits, forages etc.) des sols est perçu comme une volonté d'appropriation de la parcelle empruntée. Or dans les villages visités, aucune règle n'interdit explicitement des investissements durables pour l'emprunteur autochtone qui ne dispose que de droits d'usage temporaires et précaires. Cette zone d'incertitude concernant les droits de sécurisation du prêteur et la liberté d'action de l'emprunteur engendre aujourd'hui les nouvelles règles et les nouveaux comportements de refus de prêt foncier. Ces logiques sont plus observées à Kouakro et en partie à Allokokro.

Dans cette logique et compte tenu de l'importance récente des espaces tels les bas-fonds et les terres de savane, de nouvelles règles sont érigées, pour à la fois réglementer l'accès à la terre et en même temps atténuer les effets sociaux pervers des dynamiques agricoles. La diffusion des innovations agricoles et son corollaire de développement de l'agriculture marchande induit un processus de déstructuration du système agraire baoulé. La société ne représente plus le cadre naturel de fortes solidarités communautaires fondées sur l'entraide, la coopération, la solidarité familiale et l'égalité. Les innovations tendent donc à dénaturer, par leurs effets, les systèmes de production traditionnels existants. Ce sont là, des

situations que le système foncier traditionnel n'avait pas prévues et qu'il tente de gérer par la mise en œuvre de nouvelles règles.

2.3 Valorisation et aménagement des bas-fonds et législation foncière

2.3.1 L'adoption de nouvelles cultures comme moyen de transformation des règles foncières

Les changements observables dans les villages de la région de Bouaké reposent en partie sur l'adoption de nouvelles cultures et leurs effets sur le système foncier. Celles-ci se sont révélées d'un intérêt économique important, créant ainsi une transformation de la structure économique dans la région. En plus, ces nouvelles cultures et leurs impacts sur les organisations locales entraînent la mise en œuvre de nouvelles règles de gestion des ressources foncières. Dans la recherche de solutions aux difficultés économiques que connaît tout le pays, les jeunes baoulé développent des stratégies de conquête des espaces-ressources tels les bas-fonds. De même qu'ils manifestent un intérêt croissant pour les cultures et systèmes de production modernes. Ces espaces et cultures échappent au contrôle des aînés soit, parce que traditionnellement non pris en compte par les systèmes coutumiers (donc méconnaissance et non maîtrise des techniques d'exploitation) soit parce qu'introduits par des initiatives extérieures à travers les projets. Dans les villages étudiés, on observe divers cas de nouvelles initiatives agricoles:

2.3.1.1 Le maraîchage de bas-fonds à Allokokro et Kouakro

Les cultures maraîchères longtemps pratiquées en zone urbaine et/ou dans la périphérie de Bouaké ont atteint les zones rurales dans les années 1995 et 1996, notamment à Allokokro et Kouakro. En fait, Allokokro qui est un village de la commune de Bouaké tire profit de sa proximité du marché de ce grand centre urbain. Sous l'influence des allogènes maraîchers de la commune, les jeunes paysans ont adopté ces cultures jugées contraignantes pour leur itinéraire technique rigoureux. La présence de bas-fonds peu valorisés sur le terroir villageois constitue une potentialité qui a donc favorisé l'orientation de nombreux jeunes à la recherche de source de revenus importants, sur ces cultures. Dans ce village, le maraîchage était à l'origine une activité secondaire pratiquée en saison de pluie dans le but de préparer des festivités (fêtes de fin d'année et pâques). Mais aujourd'hui, il se présente comme la principale source de revenu des jeunes d'Allokokro qui le pratiquent également en saison sèche. La production est variée et comprend la tomate qui est le produit le plus cultivé, le haricot, le concombre, la courgette et parfois la salade. Contrairement à Allokokro, le maraîchage à Kouakro se réduit à la culture de la tomate. Il a été introduit dans le village en 1998 par un jeune. Cette introduction est le fruit de son expérience vécue auprès de son frère à Brobo (chef-lieu de sous-préfecture) où la culture de la tomate était très développée et procurait d'importants revenus. A sa suite, les autres jeunes du village ont adopté cette nouvelle agriculture.

de la tomate est la stabilisation des jeunes et donc le ralentissement de la migration. Cela en raison des avantages comparatifs des revenus issus de cette culture et de ceux issus de la migration. L'autre avantage de cette culture, c'est que malgré ses contraintes, elle n'empêche pas de se consacrer aux cultures traditionnelles telles que l'igname, le manioc. En fait, la répartition du travail facilite de telles possibilités. Après la mise en place des semences, les opérations d'arrosage, du suivi et de la récolte peuvent être réalisées par un frère, un ami ou un enfant du village. Ainsi, le calendrier culturel favorable et la gestion rationnelle de la main-d'œuvre favorisent le développement du maraîchage qui accentue la logique d'individualisation.

A Kouakro, c'est la promotion des cultures maraîchères par l'OIC-CI¹³ qui revalorise les terres de bas-fond. Ici, la logique individualiste prend également corps à partir de deux faits : Le premier, c'est que la vente de la tomate a rapporté aux producteurs un peu plus d'un million de franc en août 2001. Mais, le système de répartition des gains entre la caisse commune et les producteurs a réduit considérablement les gains individuels des coopérateurs. Ceux-ci s'élevaient à 10.000 F.CFA pour chacun des 33 membres du groupement informel des producteurs. Comme on le constate, les revenus importants générés sur une parcelle collective de 0,25 ha, incitent les maraîchers à opter pour un discours plus individualiste. Pour bon nombre, « *au cours de la nouvelle année, chacun va s'occuper de sa parcelle* » afin de tirer un meilleur profit de leurs investissements. Le second fait, c'est que chacun de ces exploitants possède une ou plusieurs parcelles personnelles de tomate.

13 Opportunities industrialization Center - Côte d'Ivoire

Tableau 20: Evolution de la production de tomate d'un paysan de Kouakro

	1998	1999	2000	2001	
				Fev	Juin
Superficie m²	250	375	250	250	250
Production (kg)	1120	700	500	460	511
Revenus (F.CFA)	150.000	80.000	110.000	109.000	140.000

Source : enquêtes 2000

Comme on le constate, les surfaces ont augmenté en 1999, sans doute en raison de la bonne production et du niveau de revenu de l'année précédente. Par la suite, elles se sont stabilisées sur les deux années suivantes. Mais, les gains, eux sont restés relativement importants. Cela, est dû à la fluctuation des prix d'achat aux producteurs. En effet, selon ces derniers, les prix varient régulièrement d'une vente à une autre. Pour le premier semestre 2001 ils étaient structurés de la façon suivante :

Tableau 21: Prix du Kg de la tomate sur le marché de Bouaké au 1er semestre 2001

	Février	Juin
1^{er} choix (grosses)	300 F/kg	350 F/kg
2^{ème} choix (moyennes)	250 F/kg	275 F/kg
3^{ème} choix (petites)	175 F/kg	225 F/kg
4^{ème} choix (écrasées)	125 F/kg	150 F/kg

Source : Enquêtes 2000

Ces prix sont des facteurs déterminants de l'adoption et de l'intérêt des populations pour cette culture. Ils ont contribué à l'accroissement du nombre de maraîchers dans le village. Pratiquée en 1998 par 2 paysans, ce sont 33 jeunes gens qui s'organisent autour de cette culture en 2001, avec l'appui de l'ONG OIC-CI. Ainsi, selon le chef du village de Kouakro, l'un des effets induits de l'adoption

A Allokokro, les manifestations d'indépendance économique paraissent plus prononcées que dans les trois autres villages. Les paysans de ce village sont les seuls à ne pas posséder de champs ou plantations communautaires. Le travail se fait individuellement et par unité d'exploitation familiale. Selon les agents de l'ANADER opérant dans ce village, les initiatives antérieures de regroupement ont échoué en raison de cet individualisme poussé des jeunes agriculteurs. En effet, si dans les autres villages, les autorités villageoises et les aînés sont informés, voire associés aux initiatives agricoles, à Allokokro, les jeunes disent les tenir à l'écart de leur projet de constitution d'une coopérative maraîchère. Il faut signaler que le maraîchage est entièrement dominé et contrôlé par les jeunes. Les aînés, eux, ne se consacrent en majorité, qu'aux cultures traditionnelles. Les techniques et moyens de production modernes mis en œuvre pour les cultures maraîchères leurs échappent. De ce fait, ils possèdent de moins en moins de moyen de pression sur les jeunes générations. Ainsi, de façon générale, les mécanismes de contrôle traditionnels mis en œuvre par la communauté s'avèrent de plus en plus inefficaces.

2.3.1.2 La riziculture de bas-fond à Sahounty

Dans ce village, le riz de bas-fond constitue avec l'arachide les principales cultures de rente des paysans. Le riz se cultive depuis bientôt 5 ans dans un bas-fond dont la superficie est évaluée à 40 ha non aménagés et autrefois non exploités. La mise en valeur de cet espace-ressource tient à divers facteurs. La présence du périmètre rizicole de la Loka, à Sakassou a été une source de motivation pour les jeunes paysans à la recherche d'alternatives économiques

locales. De plus, les structures tels l'ADRAO¹⁴ à Bouaké, le projet PNGTER et le Marché de Gros de Bouaké ont constitué des opportunités pour le développement de la riziculture de bas-fond à Sahounty ; Ce, en dépit des contraintes que sont essentiellement le non aménagement du bas-fond, la non maîtrise des techniques de riziculture de bas-fond et l'irrégularité de la pluviométrie. Ainsi, d'une dizaine en 1996, ils sont passés en 2001 à une quarantaine de jeunes paysans organisés dans une union de producteurs (UJAS¹⁵). En 2000, le riz de bas-fond occupait 8% de la surface totale des cultures annuelles contre seulement 1% pour le riz pluvial. Selon les riziculteurs, les plus importantes quantités ont été atteintes dans la troisième année de production avec un maximum de 4,8 tonnes sur 1 ha. Ce tonnage a rapporté un revenu brut de 730.000 F.CFA au producteur. Il faut dire qu'en général, chaque paysan y met en valeur un 1 ha. La production du riz a connu une évolution notable depuis l'exploitation du bas-fond. Le tableau suivant montre l'exemple de l'évolution de la production de riz d'un riziculteur :

Tableau 22: Evolution de la production de riz d'un paysan

Année	Quantité (Kg) produite	Recettes brutes (F.CFA)	Superficies (Ha)
1	3.800	-	1
2	1.500	250.000	1,25
3	4.800	730.000	1
4	EN COURS	-	1,50

Source : enquêtes, 2000
 Année 1 =1997-1998 ; Année 2 = 1998-1999 ;
 Année 3 =1999-2000 ; Année 4 = 2000-2001

On constate un développement de la riziculture chez ce paysan sur 4 ans. Celui-ci se traduit par l'augmentation aussi bien des superficies, des tonnages que des

¹⁴ Association pour le Développement du Riz en Afrique de l'Ouest (institution sous-régionale de recherche sur le riz)

¹⁵ Union des Jeunes Agriculteurs de Sahounty

recettes. Cette situation n'étant pas la même pour tous les producteurs, les jeunes projettent l'aménagement du bas-fond.

Ainsi, de même que les nouvelles cultures et les investissements, les aménagements justifient chez nombre d'exploitants un discours privatif sur le foncier. En effet, les villages de Kouakro, Sahounty et Mandéké bénéficient du projet PNGTER. Et dans ce cadre, les jeunes paysans de Sahounty ont initié le projet d'aménagement de 40 ha du bas-fond rizicole. En octobre 2001, celui-ci était à l'étude auprès du Programme Alimentaire Mondial (PAM) avec l'appui de l'ANADER de Béoumi. Il apparaît que dans la perspective de cet aménagement, les discours des jeunes impliqués dans le projet s'éloignent des représentations communautaires de la gestion du foncier. Or selon les autorités coutumières, dans la tradition, les terres de bas-fond ne faisaient pas l'objet d'appropriation. En effet *« l'eau et ses abords ne peuvent appartenir à un individu »*. Cette règle repose sur une légende : *« Les terres en bordure des eaux étaient autrefois réparties entre les membres de la communauté. Mais, à la suite d'une noyade, le propriétaire de la portion du rivage mis en cause refuse toute responsabilité évitant ainsi les rigueurs des amendes coutumières. Pour lui, l'eau n'appartient à personne, comme cela peut être le cas d'un bœuf dont le propriétaire peut et doit réparer les dégâts de culture causés par sa bête »*. De cette façon, il venait ainsi d'abroger une norme ancienne. En même temps, il en créait une nouvelle qui stipulait que *« l'eau et ses abords, c'est à dire les bas-fonds, appartiennent à toute la collectivité. »* C'est pourquoi ces espaces étaient gérés comme patrimoine collectif. L'accès en était donc libre pour les autochtones de Sahounty. Mais, en prétextant de la mise en valeur du bas-fond et des investissements financiers

consentis, les 38 jeunes riziculteurs se disent chacun « propriétaire » de sa parcelle. De fait, les rotations et occupations qui étaient faites sans demande d'autorisation du premier occupant d'une parcelle en 1997, ne sont plus de mises. En 2001, quand un paysan veut occuper une parcelle autre que celle qu'il exploite dans le bas-fond, il se doit de se référer au premier occupant. On assiste donc à une répartition de fait et une appropriation individuelle des parcelles du bas-fond de Sahouny. De plus, ils érigent des droits transmissibles sur ces portions de terre.

On remarque donc l'instrumentalisation des interventions extérieures par les jeunes dans le procès de construction de leur indépendance économique, laquelle passe par une recomposition des statuts du foncier. De cette façon, on assiste dans les villages à une fragilisation des mécanismes de contrôle traditionnel et en même temps à une poussée de l'individualisme. Et la privatisation, elle-même conduit à la redéfinition des règles d'accès et d'usage des ressources. On observe donc l'émergence de plusieurs « droits de propriété » sur la même terre lignagère. Chaque exploitant, membre du lignage se dit propriétaire de la parcelle qu'il exploite, alors qu'elle avait toujours été considérée comme celle de tout le lignage ou du gestionnaire. L'attribution d'une parcelle à un membre de la famille qui était le résultat d'un processus de décision collective (familiale) ou du chef de famille uniquement tend à relever désormais du seul chef d'exploitation. Aujourd'hui, ce dernier décide de céder ou non de la terre à son fils, à un neveu, à un ami ou à un frère. Il est également celui qui décide de la nature des conditions et des droits qui y prévalent. De cette façon on assiste à la mise en place progressive, d'une génération à une autre, d'une nouvelle législation sur les bas-fonds.

CONCLUSION PARTIELLE

Cette analyse nous permet de revisiter les approches théoriques évolutionnistes et leur application dans le contexte baoulé. Pour les évolutionnistes, la sécurisation foncière, base du développement de l'agriculture passe par la reconsidération du statut de la terre. Il faut qu'elle passe d'objet d'adoration social à un statut de bien (marchand). Fortement influencé par « *l'air du temps libéral* », Couty (1992), citant Gourou écrit que parmi les éléments-clés indispensables au développement de l'agriculture africaine, il y a « *la propriété privée, le relâchement des solidarités familiales étendues* » (Le Roy, 1996 : 48). En corollaire, la terre ainsi dépouillée de ses artifices tradi-réligieux pourra faire l'objet d'aliénation. Et, sur le marché, l'acquisition d'un bien confère tous les droits à son acquéreur, y compris les droits d'aliénation. Dans le même temps, elle implique une gestion individuelle et privée de ce bien. Or, dans la société baoulé les échanges fonciers évoluent certes, mais moins rapidement vers des formes de transactions foncières monétisées. Ce que nous constatons, ce sont des règles nouvelles théoriquement révélatrices du mouvement de la tradition vers la modernité.

En effet, nous sommes en face d'acteurs qui veulent construire, sinon gérer les ressources foncières avec une infrastructure traditionnelle et une superstructure moderne. Les aînés qui contrôlent ces réserves foncières ne les exploitent que très peu et s'attellent à conserver le caractère collectif des droits de propriété là, où les cadets revendiquent des droits privés. On constate donc des velléités d'appropriation individuelle des terres qui continuent pourtant de garder

en théorie leur caractère profondément collectif et familial. La non marchandisation de la terre tire ses sources de ce caractère collectif qu'on continue de donner à la terre, alors qu'elle est gérée de façon individuelle par les chefs d'unité d'exploitation. Cette gestion individuelle n'est pas, au sens de la théorie de la convention, d'un mode de régulation conventionnée admis par tous et produit d'une négociation entre acteurs en conflit. Il s'agit plutôt d'un processus informel en cours de formalisation, ce que Pescay (1994) a identifié comme des droits fonciers « mixtes » issus de la pratique des acteurs. Ce sont là, des changements en cours qui montrent au plan théorique que la société traditionnelle baoulé subit de plein fouet les influences du modernisme et comme un boomerang les effets inverses d'une tradition de migration. Car aujourd'hui, les migrants reviennent dans leurs villages avec des initiatives et des projets qui sont les fruits des expériences vécues dans les zones d'accueil. Ces initiatives et projets ainsi qu'un ensemble de déterminants sociaux et économiques favorisent l'évolution des systèmes fonciers coutumiers dans le pays baoulé. Et on le constate, l'idéologie de la « propriété individuelle » rencontre beaucoup plus l'adhésion des classes sociales dynamiques comme celles des jeunes.

Cependant, la lenteur des transformations amène à conclure à une implosion des systèmes fonciers traditionnels. Cette implosion se caractérise par l'érection de droits fonciers individuels sur des terres agricoles lignagères, en raison de l'émiettement de ces terres entre les différents membres des lignages. La fragmentation des terres et des droits de gestion entraîne au niveau de l'organisation politique et sociale une réduction de l'influence des autorités traditionnelles sur les cadets sociaux. A l'inverse, ceux-ci ont grimpé dans la

hiérarchie traditionnelle. Ils y jouent dorénavant un rôle prépondérant en matière de gestion foncière en raison de l'appui dont ils jouissent auprès de l'autorité administrative par la démocratisation des instances de gestion du pouvoir local. Le rôle important des jeunes est aussi lié à l'instrumentalisation des projets de développement initiés dans les villages. Les actions du PNGTER et du PFR en matière d'aménagement des terroirs constituent les bases d'individualisation et de modernisation des droits fonciers. L'implosion des systèmes fonciers baoulé se caractérise également par l'évolution des droits collectifs vers des droits privés avec l'émergence d'une agriculture de plantation (notamment l'anacardier). Elle est aussi en rapport avec l'émergence d'une agriculture de rente à base de vivriers (igname précoce, riz, arachide, manioc) et de cultures maraîchères (tomate, concombre, haricot vert etc.).

Il faut noter que l'implosion des systèmes fonciers en pays baoulé est le signe d'une avancée difficile vers le droit moderne. La sécurisation foncière des jeunes agriculteurs notamment, ne saurait s'appuyer uniquement sur une clarification du système agraire de type institutionnel. En fait, la sécurisation passe ici non pas par la capacité du « *propriétaire* » à acquérir des droits d'aliénation, mais par sa capacité à garantir à titre privatif un usage durable de l'usufruit, des droits d'accès, de répartition et de gestion. Elle devra prendre en compte la répartition nouvelle qui émerge dans la gestion du foncier entre les différents acteurs locaux, vieux et jeunes. Les premiers étant cantonnés dans la préservation d'un statut sacré et communautaire de la terre. Les seconds évoluant vers une logique d'exploitation.

Ici, la sécurisation foncière ne passe donc pas nécessairement par la promotion d'une valeur marchande du bien foncier, mais sans doute, par la transformation des droits d'usage des sols en droits de propriété et par l'acquisition de droits d'usage privés permanents sur ceux-ci. Cependant, dans ces mutations, la terre ne peut être vendue, car même devenue propriété privée, elle reste dans la conscience collective un patrimoine inaliénable de la famille, du lignage, du village. Les évolutions des systèmes fonciers baoulé sont donc caractérisées par un dynamisme basé sur des principes néo-communautaristes largement ouvert à la prise en compte des intérêts des individus.

Au niveau théorique, les transformations des systèmes fonciers en pays baoulé, sans remettre en cause les principes néoclassiques les relativisent toutefois. Ces dernières proclament la prééminence des lois du marché. Dans ces lois économiques, l'individualisme ou individualisation apparaît comme une conséquence de la monétisation des échanges sociaux. Ainsi, la monétisation des systèmes fonciers dans l'Ouest forestier ivoirien par exemple, a conduit à l'individualisation des droits fonciers. Les terres collectives ont été d'abord vendues par des individus membres des lignages à des acquéreurs qui y ont fait prévaloir des droits privés du fait de cet achat. Cela semble respecter les schémas économiques évolutionnistes pour lesquelles c'est la privatisation des terres par leur marchandisation, donc leur gestion privée et individuelle, qui est le garant du développement économique et social en milieu rural.

Or en pays baoulé, cette théorie montre ses limites. En effet, les principes économiques sont ici inversés. Des droits individuels permanents sont érigés sur

les terres collectives par les exploitants qui se les approprient par le travail et les investissements dans les nouvelles cultures et les techniques agricoles modernes. La remarque importante c'est que l'individualisation, à la différence des régimes fonciers de l'Ouest, (i) ne passe pas nécessairement par la marchandisation des terres, donc la monétisation des échanges fonciers; (ii) ne conduit pas (dans l'immédiat) à cette même logique marchande d'aliénation des terres par celui qui possède des droits permanents.

En somme, nous pouvons dire que les lois économiques néoclassiques qui font de la monétisation des échanges fonciers les principes fondamentaux de l'individualisation et de la sécurisation sont limitées dans la société baoulé. En fait, on observe ici que la logique de privatisation n'implique pas de façon mécanique la monétisation des échanges.

DEUXIEME PARTIE

LES DETERMINANTS SOCIAUX ET ECONOMIQUES DES CHANGEMENTS DANS LES SYSTEMES DE GESTION DU FONCIER

INTRODUCTION

Pour E. Le Roy (1999) le foncier représente un fait social total. Il rejoint en cela le point de vue sociojuridique de Karsenty (1996) qui conçoit le foncier comme un rapport social déterminé par l'appropriation de l'espace. Selon ce dernier, la terre est le support des activités rurales. Elle est à la fois un moyen d'existence pour les collectivités et un élément constitutif de l'identité du groupe. Le foncier est donc avant tout l'expression des rapports entre les hommes et la nature ; et ensuite entre les hommes. C'est dans ces rapports que se forment les groupes qui assurent coopérations, échanges et protections aux membres. De ceux-ci, naissent également des contradictions, des conflits, en somme des dynamiques de changement de la société globale. De ce point de vue, le foncier qui est au cœur de la structuration de la société traditionnelle baoulé est également le moteur de son évolution. Il joue un rôle déterminant dans les changements sociaux que connaît cette société à travers les processus de mutation des règles de gestion foncière et des systèmes de production économique et sociale.

Ces mutations sont déterminées par un ensemble de facteurs et d'acteurs tant économiques, politiques que sociaux. En effet, en dépit de la permanence de la migration saisonnière, l'on constate une présence importante de jeunes de plus en plus disposés à tirer profit des opportunités et potentialités locales par l'initiation d'activités économiques dans leurs villages d'origine. Aussi, sont-ils à l'origine de l'essor d'une agriculture marchande qui contraste fort avec celle d'autoconsommation pratiquée par les aînés. Dans cette évolution, les projets de

gestion des terroirs et/ou de développement en présence dans la zone jouent un rôle éminemment important. Et l'avènement des systèmes de cultures nouveaux (incluant aménagement et/ou investissement sur la ressource) entraîne à n'en point douter une évolution des systèmes de gestion du foncier (accès, usage, appropriation), ainsi que des systèmes de production économique, social et politique de Kouakro, Allokokro, Mandéké-kponkouakoukro et Sahounty.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE I : OPPORTUNITES MARCHANDES ET CULTURES EMERGENTES

Comme souligné plus haut, dans l'ensemble des villages visités, la structure de l'économie est caractérisée par l'importance des cultures vivrières traditionnelles. Si celles-ci sont une survivance des pratiques anciennes et du style alimentaire local, il est à noter aussi que depuis ces dernières années, notamment la décennie 90, une partie importante (le surplus) des productions est destinée au marché. Mieux, le système de production connaît une importante évolution avec le passage de la culture associée à la culture pure pour certains produits. Ainsi, les paysans délaissent les associations (riz+maïs/ igname+manioc/ manioc+arachide...) pour la pratique de culture pure dont la totalité est désormais destinée à la commercialisation. Les travaux de Chaléard (1988, 1996, 2001) et ceux que nous avons réalisés (Babo, 1997) attestent de la vitalité économique du manioc et de son principal produit dérivé l'*attiéké* à Bouaké. Alternatives économiques de plus en plus intéressantes pour les paysans après la dévaluation du franc CFA en 1994, ces deux produits témoignent de la capacité du monde rural à répondre à la demande alimentaire croissante du milieu urbain.

En fait, les jeunes migrants de retour dans leurs villages s'investissent dans une agriculture de rente à côté des traditionnelles cultures d'autoconsommation. Ils ont pour certains, certes, reconvertis des produits d'autoconsommation (igname) en culture de rente, mais, ils ont également introduit de nouvelles cultures. Le dynamisme affiché par les jeunes paysans à Allokokro, Mandéké, Sahounty et Kouakro repose sur la compétitivité de certains produits sur le marché, notamment celui de Bouaké. Ainsi, les cultures

maraîchères (tomate, concombre, persil, salade etc.), le riz, l'arachide, l'igname précoce et l'anacardier par exemple se sont avérés rentables ces dernières années. Les revenus qu'ils génèrent gagnent en importance et incitent les jeunes à les intensifier, transformant par la même occasion le système de culture.

Le système de culture dans la région repose en général sur les rotations suivantes :

- igname/arachide+ manioc/manioc+jachère
- igname/arachide+plantain+taro/plantain+jachère
- igname/arachide+manioc/igname/arachide+manioc+jachère.

Le manioc, le maïs et l'arachide étaient traditionnellement associés ou succédaient sur la parcelle à l'igname tardive (florido / bêtè-bêtè). Ces cultures se faisaient à des fins d'autoconsommation en période de soudure ou pour le petit commerce local. Sans avoir été profondément transformé, le système intègre désormais une culture pérenne nouvelle, l'anacardier. On assiste donc à une association de l'anacardier à l'igname, ou à l'arachide, ou au manioc sur la base des rotations traditionnelles. La parcelle se trouve être à terme occupée durablement par l'anacardier après trois années d'association. De sorte que la jachère qui était en fin de rotation fait place à l'anacardier. Ainsi, à côté du développement d'une économie vivrière, se met progressivement en place une « économie de plantation ».

1.1 L'essor du vivrier marchand et des cultures maraîchères

Précisons que l'igname dite **tardive** type « *alata* » appelée florido ou bêtè-bêtè est destinée en priorité à la consommation dans tout le pays baoulé. L'igname demeure la principale culture pratiquée dans tous les villages visités. Elle est l'aliment de base des populations baoulé, bien avant le riz, le manioc, la banane plantain et le taro. Seul le surplus de la production d'igname était commercialisé. Cependant, ces variétés cultivées sont peu demandées par les consommateurs urbains, d'où les cas fréquents de mévente (Dugué et al., 2000).

Mais, depuis l'année 1995, la variété d'igname dite **précoce** type « *cayenensis* » a été introduite dans le système de culture des paysans de Kouakro. Cette adoption est le résultat de la cohabitation et des échanges avec les allochtones djimini originaires de Dabakala. Ces populations ayant un système alimentaire à base de céréales, l'igname précoce constitue pour elles une culture de rente dont la quasi-totalité de la production est destinée au marché. En outre, la variété précoce comprend une gamme d'igname très appréciée qui fait l'objet d'une forte demande de la part des consommateurs urbains. Ce sont le *lokpa*, le *kpassadjo* ou le *kponan* dont la notoriété va au-delà des frontières ivoiriennes.

De fait, les agriculteurs de Kouakro se sont intéressés à l'igname précoce. Cette variété occupe dans ce village près du 1/4 (14,81%) des surfaces occupées par les ignames. Les sols sont en majorité occupés par la variété tardive (78,48%). Cependant, l'igname précoce se positionne comme l'igname la plus vendue (47,86%), particulièrement à Kouakro. L'ouverture du Marché de Gros de

Bouaké en 1997 a constitué une opportunité de généralisation des champs d'igname précoce dans le village. Le Groupement à Vocation Coopérative a entrepris, par la suite, d'en structurer la commercialisation. Ainsi, la production est commercialisée aussi bien sur le marché de Bouaké que sur celui de Daoukro (145 km au Sud-Est). De plus en plus, le village est fréquenté par les acheteurs de ce produit qui réduisent ainsi leurs aires et coûts d'approvisionnement. Au vu de ces opportunités nouvelles, les paysans de Kouakro entendent dans leurs stratégies répondre à cette demande et tirer profit de l'opportunité que représente le Marché de Gros de Bouaké.

En conséquence, l'igname précoce fournit la plus grande part (64,71%) des recettes générées par l'igname. Les revenus cumulés de la vente de l'igname précoce pour les quatre villages atteignent pour la saison agricole 99-2000 la somme de 1.373.400 F.CFA. Somme issue de la vente de près de la moitié de la production totale d'igname précoce (44 tonnes). Ce montant est produit par seulement 20% des exploitants enquêtés. Ces derniers sont à 90% originaires de Kouakro. Ce revenu a d'ailleurs connu une hausse de 27% en 2001. Ainsi, même si elle occupe une proportion marginale des terres de culture, l'igname précoce représente l'une des principales sources de revenus agricoles en pays baoulé, notamment à Kouakro. Cette variété se positionne comme étant celle qui contribue le plus au revenu agricole vivrier, avant l'arachide et le manioc.

L'arachide, en effet, est la deuxième culture la plus importante au plan économique. Elle était traditionnellement une culture d'autoconsommation secondaire (Dugué et al. 2001). Elle est la deuxième culture en terme de surface

occupée (29%) après l'igname (33%) et avant le manioc (27%). Au départ, culture laissée aux mains des femmes, l'arachide a très vite été « récupérée » et dominée par les hommes. En effet, même si les femmes sont les animatrices des principales étapes de la culture de l'arachide (semence, sarclage, récolte, séchage, tri, décorticage traditionnel), les terres et les revenus sont contrôlés par les époux. Dans les villages visités, 65% des paysans produisent l'arachide. L'importance croissante de ce produit a été marquée par la prise en charge de sa commercialisation directe au Marché de Gros de Bouaké (MGB) en 2001 par le groupement coopératif de Sahounty. Ainsi, en Avril 2001, une (1) tonne d'arachide a été vendue sur le MGB générant 250.000 F.CFA à raison de 250 FCFA/kg. En mai, pour la même quantité, ce sont 260.000 F.CFA que l'union a gagné, le prix de vente ayant augmenté de 10 F.CFA. Il faut signaler que selon les paysans, la vente dans le village aux grossistes-collecteuses est plus avantageuse que celle au MGB. En effet, les prix varient de 300 F à 350 FCFA lorsqu'ils vendent aux grossistes-collecteuses en provenance de Soubré et San-Pédro. L'avantage de ces types de transactions réside dans la réduction des charges liées au transport. Ce qui n'est pas le cas dans la première forme où les frais de transport jusqu'au marché de gros sont supportés par le groupement. A Mandéké, la production est, certes, importante mais la commercialisation souffre d'une invisibilité statistique due à l'inorganisation. Très peu pratiquée jusqu'à une période récente (1999), la culture de l'arachide s'est développée à Kouakro depuis mars 2001 sous l'impulsion de l'ONG OIC-CI. Dans le cadre de cette action, une parcelle expérimentale d'un hectare (1ha) a regroupé une quarantaine de femmes. L'arachide est donc devenue une des principales cultures de rente à Sahounty et à Allokokro. Cette culture a généré pour l'ensemble des exploitants enquêtés un

revenu annuel cumulé de 3.643.450 F.CFA, soit un revenu moyen par exploitant de l'ordre de 56.053 F.CFA. D'après les paysans l'ouverture du marché de gros de Bouaké de même que les prix de vente ont accru leur intérêt pour cette culture.

Quant au **manioc**, selon les travaux de Chaléard (1988 , 1996), il a suscité à la fin des années 1980 l'intérêt des paysans de la région de Bouaké. Cet intérêt était dû à la croissance de la demande urbaine et à la généralisation de la consommation de *l'attiéké*, son principal dérivé. Ainsi, on a vu son prix d'achat grimper et atteindre 30.000 F.CFA/tonne, soit 300 F.CFA/kg. Mais depuis deux ans, du fait de la forte production, le prix du manioc a chuté atteignant environ 8.000 F.CFA/tonne bord-champs. Dans les villages où les pistes sont impraticables, les productions de manioc sont devenues invendables. Très peu consommé par les autochtones, il constituait, en fait, la principale culture vivrière de rente de la région. Il assurait cependant la soudure alimentaire de juillet à août.

En dépit des fluctuations permanentes de ses prix, le manioc reste toujours la culture secondaire la plus répandue dans le milieu paysan après l'igname. A Allokro, Kouakro, Sahouny et Mandéké au cours de l'année 2000, il a occupé une surface totale de 45 ha. Mais au plan économique, il était moins rentable que certaines cultures telles que l'arachide et la tomate. Les revenus générés par cette culture s'élevaient à 2.700.700 F.CFA produits par 83% des exploitants agricoles, soit un revenu moyen d'environ 32.500 F.CFA/ par paysan. Le manioc représente donc la troisième culture vivrière importante avant la banane et le taro. Il faut signaler que ces deux derniers produits sont présents seulement en zone préforestière de Sakassou, donc produits en grande partie à

Mandéké. Ils générèrent des revenus moyens additionnels de l'ordre de 13.733 F.CFA pour la banane et 23.94 FCFA pour le taro.

A coté de ces cultures secondaires, le *riz* connaît un regain d'intérêt auprès des paysans. En effet, la production villageoise du riz, était très marginale dans l'éventail des productions agricoles en pays baoulé, en raison du fait qu'il n'est pas un élément constitutif du régime alimentaire des populations baoulé. De plus, elles n'ont pas une tradition de riziculture en général et de riziculture irriguée en particulier. De ce fait, les bas-fonds en zone périurbaine sont de manière générale occupés par les allogènes maliens, burkinabè ou par les allochtones dioula.

Mais, depuis la dévaluation du franc CFA en 1994 et ses conséquences sur l'augmentation du prix du riz importé, le « *riz local* » a gagné une part non négligeable de marché. Le prix du riz importé a connu une variation de l'ordre de 40% passant de 350 F.CFA avant dévaluation à 500 après. De fait, les ménages urbains, surtout à revenus moyens et faibles se sont tournés vers le riz local dont le prix a plafonné à 300 F.CFA après la dévaluation (Babo, 1996). Afin de répondre à une telle demande du marché, les paysans de Sahounty ont entrepris de valoriser leur bas-fond par la pratique du riz irrigué. Le prix du riz au producteur à Sahounty varie de 250 F.CFA à 350 F.CFA selon les périodes et le niveau de production. Devant la réussite des expériences tentées, certains jeunes se sont convertis à la riziculture de bas-fond¹⁶. L'Union des Jeunes Agriculteurs de

¹⁶ Il faut signaler que les productions du riz débuté en 1997 ont connu des interruptions en 1999-2000, suite à la mauvaise récolte de 1998-1999. De fait, malgré la prolongation de notre période d'enquête, nous n'avons pu obtenir un nombre

Sahounty (UJAS) a donc entrepris de mettre en œuvre un projet d'aménagement du bas-fond.

Cette perspective d'aménagement et les investissements en matériels et équipements agricoles, de même qu'en intrants induisent l'évolution du mode de co-gestion public, vers un mode de gestion privée de la ressource foncière. Il en résulte l'érection des modes d'appropriation multiples sur les terres de bas-fond. Les jeunes riziculteurs érigent ainsi sur « leur » parcelle, des droits d'accès, d'usage, d'extraction, de gestion. Seule la maîtrise exclusive absolue impliquant les droits d'aliénation de la terre n'est pas clairement observée. Il s'agit selon la théorie des maîtrises foncières, de l'acquisition des droits de propriété simple, spécialisée et fonctionnelle. Ces tendances sont également observables dans les villages où se développent les cultures maraîchères.

L'importance des cultures maraîchères paraît récente. En effet, à Bouaké, les produits ***maraîchers*** étaient cultivés essentiellement en zone urbaine et périurbaine. Ces cultures étaient dominées par les allogènes et/ou allochtones nordistes tant au niveau de la production qu'à celui de la commercialisation. En tout état de cause, les études agronomiques ou de caractérisation du milieu rural de la région de Bouaké, réalisées par l'ORSTOM¹⁷, dans le cadre de l'AVB dans les années 1960, montrent un système de culture autochtone dépourvu de cultures maraîchères. Les études récentes, notamment celles de Chaléard (1996), décrivent une situation quasi-identique marquée par l'absence de production

suffisant des données statistiques pour l'année 2000-2001 en raison des aléas climatiques qui ont fortement perturbé la production.

¹⁷ Ancey (G), Chevassu (J), Michotte (J), 1974, l'économie de l'espace rural de la région de Bouaké, Orstom,

importante ou pure des produits maraîchers en zone rurale. En fait, dans le milieu rural, ce type de culture était caractérisé et dominé par les légumes traditionnels (piment, aubergine, tomate) essaimés par les femmes dans les champs d'igname ou de manioc. Destiné en priorité à la cuisine du ménage, le surplus sera de plus en plus acheté par les grossistes-collectrices de manioc sous forme de produits secondaires d'appoint (Babo, 1997).

Mais depuis le milieu de la décennie 90, le maraîchage « moderne » a atteint, à l'initiative de certains jeunes migrants urbains, les zones rurales de la région de Bouaké. En effet, en dépit des contraintes physiques (climats, sols, eau...etc.), techniques (utilisation de semences améliorées, engrais, herbicides, insecticides...etc.) et financières (investissements dans les intrants, la main d'œuvre et les aménagements du sol) qu'elles imposent, les jeunes s'intéressent à ces cultures dans les villages. Un certain nombre de raisons expliquent cet intérêt. Selon eux, les cultures maraîchères génèrent des revenus importants. En plus, il existe des espaces-ressources adaptés tels les bas-fonds qui sont restés longtemps inexploités. En effet, un produit tel que la tomate a gagné en valeur marchande car très demandée aussi bien sur le marché local de Bouaké que sur les marchés d'Abidjan. Cela s'est traduit à partir de 1996-1997 à Allokro par les achats anticipés sur billons et les approvisionnements dans les champs par les grossistes en provenance d'Abidjan. Par ailleurs, les prix de la tomate ont augmenté certaines années atteignant 800F.CFA/Kg et 1200 F.CFA/Kg en contre saison (février-mars) selon l'OCPV (1999).

De fait, le maraîchage a gagné aujourd'hui une importance sociale et économique au sein de la société baoulé. Il mobilise un nombre important de jeunes aussi bien à Kouakro (la quarantaine) que à Allokokro (la quasi-totalité). Il occupe très peu de surface, mais génère des revenus importants pour cette frange de la population. En effet, la tomate seule a généré un revenu d'environ 3.066.150 F.CFA au moment de nos enquêtes pour les deux villages. Ce revenu a été mobilisé par seulement 24 maraîchers, soit un revenu moyen de l'ordre de plus de 127.000 F.CFA. Les recettes les plus importantes varient de 117.000 F à 520.000 F.CFA. C'est l'importance de ces recettes qui a pour effet de favoriser l'adoption massive de ces cultures par les jeunes du village de Kouakro et Allokokro, et depuis l'année 2001 par ceux de Sahounty. Ainsi, une quarantaine de jeunes a été installée par l'OIC-CI pour développer le maraîchage à Kouakro. Une coopérative de maraîchers a même été mise en place en janvier 2002 afin de structurer leurs activités dont le premier bilan a été jugé largement positif par les deux partenaires (paysans-OIC – CI) avec un gain de plus d'un million. A Sahounty, le PAM entend développer les initiatives embryonnaires autour des cultures maraîchères. Il en est de même à Allokokro où la FAO entend développer ces cultures à travers la phase d'extension de son projet d'horticulture périurbaine. Il faut préciser qu'à coté de la tomate, les paysans produisent également d'autres légumes tels que le haricot vert, le chou, le concombre, la laitue. Cette diversification est remarquée uniquement à Allokokro. Seul une quinzaine de maraîchers a produit ces autres légumes, dont les recettes les plus importantes varient de 105.000 F à 200.000 F.CFA/cycle.

Le cycle de production court présente un réel avantage aux yeux des jeunes à la recherche d'activités génératrices de revenus immédiats. La tomate, culture la plus fréquente, est caractérisée par un cycle de production de 3 mois. Elle autorise donc au moins 4 cycles annuels pour certains jeunes d'Allokokro qui ne font que du maraîchage toute l'année. Les autres cultures tels le concombre et la courgette ont un cycle de 45 jours (Me, 2001). Ainsi, avec ces cultures, les jeunes sont persuadés de gagner de l'argent sur de courtes périodes, et ce tout au long de l'année. Cela leur paraît désormais plus avantageux que la migration en basse-côte, d'où leur présence dans les villages.

Si on se retrouve à Allokokro dans un système de production de type traditionnel dans des bas-fonds, sans aménagements ni équipements spécifiques comme des retenues d'eau, à Kouakro, par contre, le système d'exploitation est sur la voie de la modernisation. Cela est essentiellement à mettre au compte des aménagements réalisés par l'ONG OIC-CI. Cet organisme a fourni des équipements tels les motopompes et arrosoirs, puis a aménagé 9 puits. De même, elle a incité les paysans à s'engager sur la voie du regroupement et de la gestion moderne de la production et de la commercialisation. Vu la dynamique autour des cultures maraîchères, les deux partenaires envisagent l'aménagement d'une retenue d'eau pour faire face au problème d'approvisionnement en eau durant la saison sèche. En dehors des cultures vivrières et maraîchères, une culture pérenne prend également de l'importance dans le milieu rural baoulé et influence fortement les rapports des populations à la terre.

1.2. L'adoption de l'anacardier et l'occupation pérenne des sols

L'intégration de l'anacardier dans l'assolement est récente dans les régions baoulé. Son introduction dans la zone peut être située au début de la décennie 1990. Longtemps produit dans les zones de savane du Nord de la Côte d'Ivoire (Dabakala, Bondoukou, Mankono et Bouna), l'anacardier a toujours constitué jusqu'à une période récente (1994-1995) un arbre sauvage en pays baoulé. Quelques pieds étaient donc présents dans la brousse, mais ne faisaient nullement l'objet d'entretien particulier. Cependant, pour les paysans de Kouakro qui plantent l'anacardier depuis 4 ans environ, le prix incitateur de la noix de cajou est à la base de l'adoption généralisée actuelle. En effet, les prix variaient de 150 F.CFA en début de campagne pour atteindre souvent 400 F.CFA en fin de campagne. Les prix qui ont connu une progression continue depuis 10 ans ont entraîné une augmentation des surfaces qui sont passées de moins de 5 ha en avant 1990 à 30 ha en 2000 (Koné, 2001). Dans ce village, les prix incitateurs, combinés à la disponibilité foncière, ont abouti à une large diffusion de la culture de l'anacardier au sein de la communauté paysanne. En réalité, c'est le résultat d'un ensemble de conditions objectives d'adoption : il s'agit de la proximité des foyers de production de l'anacardier situés dans le pays djimini (Satama-Sokoro et Satama-Sokoura et Dabakala au Nord – Est de Bouaké). Des échanges commerciaux et mêmes sociaux introduits par la présence de Djimini à Kouakro ont entraîné l'intérêt des Baoulé pour l'anacardier. Au centre des contacts avec ces populations, les informations (sur la culture, les techniques, les variétés, les caractéristiques, etc.) ont permis l'adoption de l'anacardier. A cela, il faut ajouter l'appui institutionnel apporté par les agents de l'ANADER à travers la

sensibilisation sur le terrain et la vulgarisation de semence améliorée (jumbo) ainsi que des normes et techniques de plantation.

Sur les quatre villages visités, les grands producteurs de l'anacardier sont localisés à Kouakro. Quelques-uns dont les plantations ne sont pas encore productives (- de 3 ans) ont été identifiés à Allokrokro et Sahounty. Dans ces localités, les surfaces de cette culture ont augmenté depuis 5 ans. Les plantations sont en majorité récentes (1998 - 2000). 68,29% des plantations d'anacardiers datent de cette période, contre 10,82% de 1995 à 1997 et 20,87% pour les anciens vergers qui datent d'avant 1994. L'évolution des surfaces de cette culture montre des superficies moyennes avant 1994. Il s'agissait de la phase introductive de l'anacardier dans le système de culture en pays baoulé. C'était donc des plantations « expérimentales » le plus souvent isolées dans les brousses. Elles étaient faites d'abord dans le cadre de la politique de reboisement en direction des régions de savane, mais l'intérêt agricole et économique n'était pas moins visé. Dans la deuxième période, les surfaces ont baissé du fait de l'arrêt de nouvelles plantations. Le peu d'intérêt économique de cette culture durant cette période n'a pas favorisé le développement des plantations d'anacardier. Cette situation a eu pour conséquence l'abandon des plantations par les paysans. Mais, à partir de 1997, les hausses constantes des prix de la noix de cajou aux producteurs dans les zones de production du Nord (Dabakala, Bondoukou, Bouna) vont entraîner une ruée des paysans baoulé vers cette culture. Ainsi, de 1998 à 2000, les nouvelles plantations d'anacardier dans les villages de Kouakro et Allokrokro vont occuper un peu plus de 42 ha. Le nombre de planteurs va s'accroître également. Si pour les deux premières périodes ils étaient une dizaine, respectivement 12 et

11 paysans, ils atteignent la quarantaine pour les plantations les plus récentes.

Par ailleurs, pour plus de la moitié des paysans (53%) de ces villages, l'anacardier représente la culture pérenne d'avenir dont ils entendent intensifier la plantation avant le café et le palmier à huile.



En effet, l'anacardier présente un intérêt psychologique important pour les paysans baoulé habitués à l'économie de plantation forestière à base de café et cacao. En outre, le statut de cultivateur de produits vivriers, mêmes rentables, apparaît précaire et moins valorisant comparé à celui de planteur. Or, à la base de la construction de l'identité professionnelle de ces planteurs, se trouve la fonction valorisante de leur relation avec la culture pérenne. L'analyse de la trajectoire professionnelle des planteurs d'anacardier dans le village de Kouakro, montre qu'il s'agit pour ces derniers, de la reconstruction d'un statut de planteur longtemps acquis en basse-côte et en voie de transfert en zone de savane. En effet, selon Koné (2001 :39), ils ont quatre profils : (i) anciens planteurs de café et cacao en basse-côte, (ii) anciens travailleurs ou aides parentaux durant de longues années, (iii) propriétaires de plantations en basse-côte et (iv) anciens migrants saisonniers « six mois ». En somme, ils ont tous acquis une expérience de culture pérenne dont l'anacardier constitue une opportunité de perpétuation. C'est pourquoi, l'anacardier suscite un vif intérêt chez ces populations baoulé. Elles ne manquent d'ailleurs pas de l'assimiler au cacao de la forêt. Pour certains paysans de Kouakro, « *l'anacarde, c'est notre cacao de la savane* ». Ainsi, pour eux, avoir une plantation d'anacardier c'est entretenir l'illusion de posséder une plantation de cacao non loin du village. De plus, le prix d'achat au producteur de la noix de

cajou s'est avéré par moment plus intéressant que les prix du cacao et du café qui étaient en chute libre en 1998 et 1999.

En plus de l'avantage comparatif économique et social, l'anacardier présente un avantage agronomique certain. Il apparaît moins exigeant dans sa culture. Résistante et apte aux sols et climats des zones de savane, cette plante nécessite moins d'effort et de temps de travail, très peu d'investissements en intrant ou en main-d'œuvre. En fait, la production de noix de cajou à Kouakro est récente. Les premières plantations sont vieilles et moins productrices. Les plus récentes sont vieilles de 4 ans et sont à leurs premières productions. Elles sont les plus importantes du point de vue de l'occupation des surfaces. Elles occupent en trois ans 42,70 ha de surface totale. Les anciennes plantations d'avant 1994 occupaient une superficie totale de moins de 15 ha et avaient de faibles rendements. Dans l'ensemble, les recettes sont également faibles pour ces premières années de production. Ainsi, les revenus moyens (7.881 F.CFA) sont sensiblement égaux à ceux du café (8.065 F.CFA).

Comme on peut le constater, il se met en place dans les villages d'Allokokro, Kouakro, Sahounty et Mandéké une économie basée sur les cultures vivrières, les maraîchères et l'anacardier. Les revenus vivriers ont gagné en importance. Selon Chaléard (1996 :307) « *les recettes vivrières atteignaient à peine 44.000 FCFA par exploitant en 1984 - 1985, pour l'ensemble du pays baoulé, et aucun exploitant ne touchait des sommes comparables à celles des planteurs du Sud (500.000 FCFA)* ». Mais, la situation est tout autre aujourd'hui au vu des recettes observées dans les villages. Avec l'apparition des cultures

maraisnières et de l'igname précoce, les revenus de certains paysans baoulé excèdent parfois 500.000 FCFA/ cycle pour le maraîcher (notamment la tomate). Un riziculteur de Sahounty a perçu en 1998 la somme de 700.000 FCFA sur un hectare, pendant que le revenu le plus élevé pour l'igname précoce en 2001 était de l'ordre de 455.000 FCFA et plus de 200.000 FCFA pour l'arachide. Ces chiffres traduisent une croissance du revenu vivrier et son importance dans la constitution du revenu agricole. Le tableau(23) suivant montre la structuration du revenu vivrier dans les quatre villages.

Tableau 23: Part des cultures dans la constitution du revenu vivrier des villages

Cultures	Revenus annuels (F.CFA)	Part du revenu vivrier (%)
Igname	2.122.200	14,34
Manioc	2.700.700	18,26
Arachide	3.643.450	24,63
Banane	1.373.380	9,28
Taro	237.100	1,60
Tomate	3.066.150	20,73
Autres maraîchers	1.209.625	8,17
Autres cultures annuelles (riz)	436.940	2,95
Total	14.789.545	100

Source: enquêtes 2000

Ainsi, l'arachide (25%) et la tomate (21%) fournissent les plus grandes parts du revenu agricole avant le manioc (18%) et l'igname (14%). Les autres cultures vivrières contribuent pour moins de 20% à la constitution du revenu vivrier. De fait, les populations manifestent un grand intérêt pour les quatre premières cultures.

Cet intérêt économique suscite des régulations foncières comme nous allons le montrer plus loin. En effet, le développement du vivrier marchand induit une compétition « douce » autour des terres propices aux cultures de l'igname et

de l'arachide. A sahouny en particulier, les paysans mettent en œuvre des règles nouvelles d'appropriation de ces terres. Ainsi, les jachères à « sékoutouré » (*chromolena odorata*), jugées riches et fertiles sont de plus en plus extraites de la gestion collective et soumises à de nouvelles règles. Quant à la dynamique maraîchère, elle implique une nouvelle approche des modes d'accès et de gestion des bas-fonds de plus en plus prisés. Les propriétaires qui n'y accordaient aucun intérêt jusqu'à une période récente mettent en place de nouvelles règles d'accès. Celles-ci n'excluent pas des formes de monétisation des échanges fonciers. Ainsi, la valorisation d'une ressource implique une transformation de ses modes de gestion. Il en est de même pour les terres de savane herbeuse généralement délaissées, mais valorisées aujourd'hui avec la culture de l'anacardier. Du coup, à Kouakro le chef du village, chef de terre et tous les gestionnaires de lignages craignent une occupation anarchique des terres de façon durable par des cultures pérennes. Ce qui aura pour effets pervers d'entraîner un manque de terre de culture pour les vivriers. De ce fait, les autorités villageoises ont initié une réglementation de la plantation de l'anacardier dans le village afin d'éviter les conflits à l'intérieur des lignages et entre des lignages à propos des terres. De plus, la culture de l'anacardier induit une forte tendance à l'individualisation du système foncier dans la mesure où la plantation d'arbre dans la société baoulé est marqueur de propriété. Aussi, tous ceux qui plantent l'anacardier à Kouakro, notamment les jeunes le font dans une logique d'appropriation des terres qu'ils entendent ainsi acquérir. Pour ce faire, ils s'impliquent de plus en plus dans la gestion des ressources locales.

CHAPITRE II : MODIFICATION DE LA STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE ET IMPLICATION DES JEUNES DANS LA DYNAMIQUE DE GESTION DES RESSOURCES LOCALES

2.1 Retours des migrants et redynamisation des systèmes de production économique, social et politique

Dans les villages de Kouakro, Allokokro, Sahounty et Mandéké, les principaux acteurs sociaux qui influent sur la transformation des règles de gestion traditionnelle du foncier sont les anciens migrants, en majorité des jeunes. Mais, les projets de développement (PFR et PNGTER) de même que les structures telles que l'OIC-CI, le PAM et la FAO contribuent également à la mutation des règles foncières. Les anciens migrants installés définitivement dans les villages (Sahounty, Mandéké, Kouakro et Allokokro) sont en général, déscolarisés ou lettrés, pour certains, du fait de la migration urbaine. Ils animent les groupements ou associations de jeunesse. De fait, des associations fortes sont présentes à Sahounty et à Kouakro. A Sahounty en particulier, le dynamisme de ces cadets entraîne des tensions larvées entre différents groupes de jeunes pour le contrôle des centres de régulation de la communauté et du processus de développement local. A Mandéké cependant, la pression des aînés sociaux sur cette frange de la population suscite des initiatives de réorganisation. Ainsi en juillet 2001, les cadets tentaient de mettre en place une association formelle de la jeunesse de Mandéké sous les auspices du comité villageois PNGTER. Il s'agit aussi pour eux de structurer les multiples petites associations d'entraide qui foisonnent dans le

village au sein d'une seule organisation pour en faire un contre-poids du conseil des aînés.

Ces jeunes deviennent aussi des leaders qui évoluent au sein ou en dehors des associations. Ils sont les principaux porteurs d'innovations agricoles, puis manifestent leur dynamisme par leur grande capacité de production qui contraste avec l'ensemble de la communauté des paysans. Ces leaders ont aussi et surtout la capacité de mobilisation et d'orientation des autres membres de la communauté villageoise autour d'une problématique commune. Par des initiatives personnelles ou des adoptions de groupes, ils orientent les paysans vers la mise en valeur des bas-fonds. L'exploitation de ces espaces, relève dans 73,7% des cas d'initiatives personnelles des enquêtés. Pendant que l'influence de la communauté villageoise dans l'adoption collective des innovations agricoles se situe à 15,8% et le rôle des projets et l'ANADER à 10,5%. L'adoption des nouvelles cultures (anacarde, maraîchers, riziculture de bas-fonds, tabac etc.) relève dans la moitié des cas, de l'initiative des promoteurs eux-mêmes et dans 35,4% des cas des structures de développement agricole. Ces anciens migrants par leurs actions transforment également le système de culture. Ils recourent, en effet, aux intrants, à Kouakro, Allokokro pour les productions de maraîchers. Ils utilisent également des herbicides et les tracteurs de labour à Sahounty pour le riz de bas-fond. Comme on peut le constater ces acteurs sociaux internes, individuellement ou en groupe, jouent un rôle prépondérant dans le processus de mutation des systèmes de production économique, social et politique des villages.

Ainsi, leur rôle est également déterminant dans l'évolution du système de gestion foncière vers la modernisation. En fait, ils sont les plus favorables au processus de bornage et d'immatriculation et à l'acquisition de titres fonciers collectifs ou individuels, afin de rompre avec la gestion traditionnelle du foncier. Mais, il faut souligner que de façon pratique, les plantations et les champs villageois ne sont ni bornés, ni immatriculés, en dehors des délimitations collectives réalisées par le PFR à Mandéké et à Sahounty. Cependant, la totalité des paysans enquêtés à Allokokro se dit prête à procéder au bornage et à l'immatriculation de ses terres. Ils sont 94,7% à Kouakro, 95% à Mandéké et 95,8% à Sahounty. L'influence de la gestion moderne de l'espace urbain de Bouaké explique l'option des paysans d'Allokokro qui est un village communal. Cependant, pour l'ensemble des villages, le niveau d'instruction et l'âge constituent des facteurs déterminants dans l'explication de ces réponses. En effet, près de la moitié des enquêtés est déscolarisée dont 29% de niveau primaire et 18% de niveau secondaire. Près de la moitié de cette population de déscolarisés, soit 46,3% des enquêtés des quatre villages ont la volonté manifeste de borner et d'immatriculer leurs terres. De ce fait, ils sont les principaux animateurs locaux des comités installés par le PNGTER, l'OIC-CI, la FAO et le PAM. Usant de leurs statuts et de la « légitimité » qu'ils tirent aussi bien auprès de leur communauté qu'auprès de l'appareil administratif, les jeunes se positionnent désormais dans la hiérarchie traditionnelle et l'organisation sociale et politique des villages comme des acteurs déterminants.

A Mandéké, ils organisent un système de collecte de fonds afin de mener des actions communautaires. Ils initient des projets agricoles (blocs collectifs caféiers et manguiers) et adhèrent en majorité à l'idée d'une gestion moderne du

foncier telle que développée par le Plan Foncier Rural (PFR). A Sahounty, le comité villageois PNGTER est à la base de l'orientation massive des jeunes vers la riziculture de bas-fond. Ils allient, pour ce faire, les projets de leur groupement coopératif agricole à ceux montés dans le cadre du PNGTER. Les responsables de ce comité sont à l'origine de nombreuses initiatives de développement agricole, avec les projets d'acquisition d'un tracteur et celui de l'aménagement de 40 ha du bas-fond rizicole. Il en est de même de la phase expérimentale de la culture maraîchère à la lisière du village avec le PAM. A Kouakro, à côté du comité PNGTER, peu actif, le groupement des maraîchers installés par l'Organisation Non Gouvernementale OIC-CI a fait son apparition en avril 2001. Ce groupement a bénéficié de l'assistance technique et matérielle de l'ONG pour expérimenter des initiatives agricoles nouvelles. Il s'agit pour l'OIC-CI d'amener les jeunes et femmes agriculteurs à s'orienter vers des cultures plus rémunératrices et des micro-projets plus profitables. Dans cette optique le groupement valorise une parcelle expérimentale qui mobilisait 33 jeunes en juillet 2001 pour la culture de la tomate. Par ailleurs, ils s'essayaient également au poulailler amélioré et au développement de la culture de l'arachide dans le village. D'une manière générale, les jeunes anciens migrants jouent un rôle important dans les villages à travers des organisations dynamiques.

2.1.1 Dynamique des organisations endogènes dans la stratégie de développement villageois

Les regroupements traditionnels villageois sont des pratiques sociales très anciennes dans la société baoulé. Celles-ci reposent sur le besoin de

d'association va s'accroître avec la politique étatique d'organisation du monde paysan en suscitant les groupements à vocation coopérative (GVC) pour le développement agricole. Ainsi, dans les villages visités nous avons pu constater l'existence des GVC, des associations ou unions des jeunes.

2.1.1.1 Les Groupements à Vocation Coopérative dans les villages¹⁸

D'une manière générale, les GVC ont été formés sous l'impulsion des structures d'encadrement agricole telles que la SATMACI, la CIDT et aujourd'hui l'ANADER. Leur essor est aussi lié à l'action des cadres, fils du village résidents en ville, notamment à Abidjan la capitale. Les groupements ont été mis en place, essentiellement dans cette zone pour la commercialisation du café, du coton dans les départements de Sakassou et de Béoumi. Dans ces localités, les GVC datent des années 1970. A Kouakro et Allokokro, la constitution des GVC remonte au début de 1990 dans le but de commercialiser l'igname précoce, l'anacardier et les produits maraîchers.

Dans leur organisation, les processus de désignation des dirigeants sont aujourd'hui en rupture avec les mécanismes anciens. Ces organisations professionnelles étaient autrefois sous le contrôle des aînés qui désignaient les personnes « de confiance » aptes à diriger. Ainsi, le président du GVC était toujours choisi parmi la classe des vieux. C'était le cas dans les villages de Kouakro et de Mandéké. De plus, les autres membres du bureau de gestion

¹⁸ Il faut préciser que ce ne sont que des GVC de nom, au regard de la nouvelle loi sur la coopérative. Il s'agit en réalité de Groupements Informels appelés communément par les paysans eux-mêmes "GVC".

s'associer dans le but d'exécuter une tâche ou une fonction bien précise. Les sociétés traditionnelles ayant une économie essentiellement agricole, les associations prennent en général la forme d'un groupement d'entraide dans le cadre des travaux champêtres. Ainsi, des « anouanzè », comme on les appelle, existent dans la société baoulé depuis très longtemps. Toutefois, elles se caractérisent par une différenciation à la fois sexuée et générationnelle. Il existe donc les associations des hommes à côté de celles des femmes. Les jeunes forment eux aussi des groupements qui se différencient de ceux des aînés.

En réalité, ces regroupements sont la représentation des modèles d'association à base culturelle qui existent traditionnellement chez les baoulé, comme chez bon nombre de peuples ivoiriens. Les aînés sociaux sont généralement regroupés dans des structures qui s'occupent de la gestion politique et sociale du village. Ainsi, ils gèrent les questions des cultes sacrés et de l'organisation du village. Les femmes quant à elles, se retrouvent traditionnellement autour des thématiques ménagères ou de rites ou rituels spécifiques à la femme (accoucheuses traditionnelles, danseuses ou guérisseuses traditionnelles... etc). Quant aux jeunes, généralement ils s'associent dans le cadre des activités de production (entraide) et culturelles de loisirs: activités sportives, fêtes traditionnelles et modernes etc.

Ainsi, les formes d'organisation sociales traditionnelles ont toujours existé, mais elles ont épousé, sous l'influence de l'économie agricole, les principes d'organisation économique. De plus en plus, vieux, jeunes et femmes s'associent dans le but de produire, de transformer et de commercialiser. Cette base

étaient en majorité issus de cette classe. Mais, cette forme d'organisation des GVC tend à disparaître avec l'implication et la prise en main de ces organisations paysannes par les cadets sociaux. A Sahounty et Allokrokro, et même à Mandéké, les groupements, unions ou associations de producteurs sont aujourd'hui dirigés par des jeunes.

En dehors de l'âge, d'autres critères comme la possession de grand patrimoine foncier et leur mise en valeur par la réalisation de grands champs influaient également sur le choix du dirigeant du groupement. Sur cette base, les femmes et les jeunes étaient quasi sous-représentés dans les instances dirigeantes. Toutefois, ces critères ne constituent plus aujourd'hui des règles sociales régissant les modes de gestion du pouvoir en pays baoulé. De fait, on verra un président de GVC possédant peu de réserve foncière et cultivant sur de petites superficies. Ce qui paraît privilégié dans ce dernier cas, c'est le statut « d'homme sociable et de confiance », capable de gérer les individus et les acquis du groupe. Mais, ces critères sont de plus en plus, supplantés par celui se rapportant au niveau d'instruction. Désormais, le président doit être lettré, afin d'assurer, au mieux, les fonctions de représentation et de gestion moderne. Au départ, administrés par des analphabètes, ce qui constituait d'ailleurs l'une des faiblesses de ces regroupements, les GVC sont de plus en plus dirigés par des jeunes déscolarisés ou fonctionnaires à la retraite afin de faire face aux exigences de la gestion moderne. Nous allons faire une étude de chacun des groupements existants dans les 4 villages, de même que leurs impacts dans la transformation du système foncier.

□ Le Groupement à Vocation Coopérative de Mandéké

Le GVC de Mandéké existe depuis 1973. Il a dû arrêter ses activités après les feux de brousse qui ont dévasté les productions agricoles en 1983. Les activités de ce groupement n'ont repris qu'en 1996 à la faveur du programme de relance de la culture du café dans les départements de Sakassou et de Béoumi. Le GVC dont les prestations ne concernent que le café, a à charge de rassembler la production, de procéder au décortiquage avant de rechercher les moyens (camions) de la commercialiser auprès des exportateurs à Abidjan. Ainsi, pour la campagne agricole 1996-1997, ce sont 11 tonnes de café décortiqué qui ont été vendues à la SIFCA au prix de 495 F.CFA/kg. La campagne suivante (97-98), soit deux ans après la reprise, la production a baissé et ce sont environ 8 tonnes qui ont été commercialisées toujours auprès du même exportateur au prix de 400 F.CFA/kg. Les deux campagnes suivantes (98-99 et 99-2000) ont été marquées par de faibles productions dues essentiellement à la baisse du prix d'achat au producteur. Ainsi de faibles quantités de café non décortiqué ont été, cette fois, vendues sur place dans le village aux acheteurs privés de Sakassou.

Les principales ressources financières du GVC sont constituées des ristournes issues de la vente du café. Celles-ci ont permis au groupement de mener un certain nombre d'actions que n'avait pu réaliser l'ancienne équipe (1973 – 1983) :

- achat de sacs pour le conditionnement et le transport du café ;
- achat d'une balance pour les opérations de vente et dans l'optique

de lutter contre les fraudes dont ils sont victimes de la part des acheteurs privés véreux ;

- renouvellement des dossiers et processus de régularisation du groupement selon la nouvelle loi coopérative en vigueur. Dans cette optique, le secrétaire général du GVC a participé aux rencontres d'information sur la nouvelle loi coopérative leur demandant de se constituer, avec d'autres groupements informels, en coopérative avant la fin de l'année 2001.

Ce sont des actions qui montrent la dynamique nouvelle qu'insufflent les jeunes générations qui dirigent le GVC. Ces derniers ont apporté des innovations tant au niveau de la structuration qu'au niveau du fonctionnement et de l'organisation, en dépit de son assujettissement aux normes traditionnelles. En effet, les modes de désignation des dirigeants du GVC reposent sur les règles sociales traditionnelles. En pays baoulé, elles sont basées essentiellement sur le consensus autour de personnes se distinguant par un « comportement sociable ». Cela est dû au fait que le groupe *walèbo*, à l'image de toute la société baoulé se caractérise par une structure politique de type monarchique avec une forte concentration du pouvoir de décision dans les mains du chef. Une telle culture du pouvoir laisse peu de place aux discussions et contradictions, donc au mode de désignation par élection. Certaines thèses ethnologiques sur cette société expliquent l'organisation ou la stabilité de ses institutions sociales et politiques par ce mode de gouvernement (Etienne, 1971).

Toutefois, dans le contexte actuel, les désignations se font après des consultations effectuées par le chef auprès de certaines autorités traditionnelles: notables, chefs de familles et/ou de lignages, et de plus en plus auprès du président des jeunes. Comme on le constate, le centre de décision est certes

toujours restreint, mais de moins en moins hermétique. Cela laisse une autonomie relative d'action aux jeunes dirigeants qui tirent profit des marges de manœuvres inhérentes au système social pour agir. Ainsi, ils ont allégé l'organe de direction du GVC, le réduisant à trois membres : 1 président, 1 secrétaire général et 1 trésorier. Pour eux, la lourde structure a montré ses limites. De plus, elle est souvent à l'origine des nombreuses difficultés, ainsi que de la léthargie qui immobilise ce genre de groupement économique. L'autre innovation, c'est que les trois dirigeants, tous déscolarisés sont capables de comprendre et d'impulser une gestion moderne au GVC. Dans ce sens, le secrétaire général a bénéficié en 1998 d'une formation portant sur les modules de « conseil de gestion », de « comptabilité simplifiée » et de « commercialisation des produits agricoles ». L'un des impacts de ces innovations et formations se situe au niveau des investissements productifs réalisés. Les membres du groupement investissent dans la réalisation de pépinières, de plantations collectives pour augmenter leurs revenus et leur autonomie d'action. Ils envisagent, par ailleurs, ouvrir un compte d'épargne dans un établissement bancaire.

Cette dynamique est tout de même confrontée à un certain nombre de difficultés selon les paysans eux-mêmes. Celles-ci concernent l'orientation du GVC sur la monoculture du café, la production du coton ayant quasiment disparu ces dernières années. Cette option est un handicap pour le GVC dans la mesure où la chute des prix du café (en 2001) le fragilise. Les problèmes se matérialisent également par l'absence de mécanismes de financement, en l'occurrence de fonds de roulement indispensables à ce type de structure. Ce fonds devrait permettre de faire face à certaines charges économiques ou sociales des

membres sous la forme de prêts (achats de pépinières, achats d'intrants et produits phytosanitaires, utilisation de main-d'œuvre salariée, rentrée scolaire ...etc.) en attendant la vente de la production. En conséquence, on assiste en cas de difficultés, à la vente anarchique de la production. Elle est quasiment bradée aux négociants intermédiaires. Ici se pose donc le problème général de financement du crédit agricole.

□ Le Groupement à Vocation Coopérative ou l'Union des Jeunes Agriculteurs de Sahounty

L'Union des Jeunes Agriculteurs de Sahounty est la structure qui fait office de GVC dans le village. Elle est née en 1997 par la volonté d'un groupe de jeunes résidents permanents. Leur objectif est l'entraide et le travail collectif dans les opérations de production, d'achat et de vente des produits agricoles. Mais, l'un des principaux objectifs de ces jeunes était de valoriser et à terme d'aboutir à l'aménagement du bas-fond rizicole. L'union ou le GVC représentait par ailleurs, un cadre de solidarité économique mis en place pour relancer les activités agricoles après les graves incendies qui ont ravagé le village en 1998.

L'union regroupait en 2001, 38 paysans stables (hors migrants saisonniers) dont 7 actionnaires. Elle est de prime abord le cadre d'émergence des innovations et projets agricoles que nous avons pu constater sur le terrain (riz de bas-fond, tabac industriel, arachide, maraîchers et projet d'aménagement du

bas-fond par le PAM¹⁹...etc.). L'UJAS est dirigée par un bureau de 6 membres dont un aîné qui joue le rôle de conseiller. En fait, cette union écarte de façon stratégique les aînés sociaux qui sont de petits producteurs et qui pourraient constituer des freins à la mise en œuvre d'un certain nombre de leurs projets. Pour ce faire, ils mettent en place des conditions d'adhésion considérées comme dissuasives par les vieux :

- une part sociale du capital de 45.000 F.CFA. Ce montant correspond en fait, aux dépenses fixes qu'effectue un paysan sur un ha de riz de bas-fond pour la location du tracteur utilisé pour les opérations de labours et d'ensemencement du riz. Le capital constitué par 7 coopérateurs s'élève à 315.000 F.CFA. Il a servi de fonds de roulement et de démarrage des activités du groupement. Mais, compte tenu des difficultés financières dues à la mauvaise gestion d'un crédit contracté auprès de la COOPEC²⁰ en 1999, une recapitalisation devrait se faire pour l'année agricole 2002. Le montant de la part sociale a donc augmenté pour passer à 50.000F.CFA. Le nombre d'actionnaires étant lui, passé de 7 à 6, le capital est constitué par la somme de 300.000 FCFA. A cette somme s'ajoutent les montants des dettes antérieures dont le recouvrement était en cours auprès de certains membres et de certains clients de l'union.

- un droit d'adhésion de 10.000 F.CFA. Cette somme est déboursée par toute autre personne désirant être membre de l'union. Elle bénéficie, dès lors, d'une assistance plus ou moins gratuite du groupement sous la forme de prestations diverses au cours de la campagne agricole.

¹⁹ Sur l'initiative de l'UJAS des responsables du Programme Alimentaire Mondial ont visité le 30 octobre 2001 les 40 ha de bas-fond rizicole

²⁰ Coopérative d'Épargne et de Crédit

Les revenus déposés auprès de la COOPEC à Béoumi sont issus de la vente du riz et de l'arachide principalement, ainsi que quelque peu de l'igname. Mais, ils sont également issus des prestations rémunérées des membres dans des champs aussi bien à Sahounty que dans les villages environnants. Les divers contrats exécutés dans ce cadre ont généré 227.500 F.CFA en 1999. L'ensemble de ces fonds a permis d'entreprendre les démarches administratives relatives à la constitution d'un groupement professionnel agricole selon la loi en vigueur. Ils ont également permis d'effectuer des voyages et d'organiser des réceptions des délégations du PNGTER et de la Banque Mondiale, les délégations des autres villages dans le cadre du CDPR (Comité de Développement du Pays-Rural)... etc. En 1999, ils ont permis de financer la participation de trois membres de l'UJAS qui ont bénéficié de deux formations:

1. « Formation à la gestion d'une exploitation agricole », juillet 1999
2. « Formation à la gestion coopérative », octobre 1999.

Ces formations réalisées par le FDFP avec l'appui technique de l'ANADER ont regroupé une quarantaine de jeunes paysans du département de Béoumi.

Au niveau de ses activités, le groupement procède à un réajustement de ses objectifs. Si à sa création elle avait pour objectif le développement de la riziculture de bas-fond, l'union s'est depuis 2000 spécialisée dans les transactions liées à l'arachide. Cela est dû à l'irrégularité et à l'inconstance de la production de riz. La production de riz du groupement a baissé de moitié sur deux campagnes, passant de 20 tonnes en 1997 à 10 tonnes en 1999. L'année 2000 a été marquée par l'absence de production en raison des caprices de la pluviométrie. Les pluies ont été tardives et très abondantes. Aussi, dans le jeu d'attente ou d'anticipation

de ces aléas, les paysans ont-ils semé tardivement dans un bas-fond inondé, peu praticable pour les labours à la machine et objet d'un enherbement massif. Or, en 1999, l'anticipation des pluies avait entraîné des semences précoces qui avaient exposé le riz à la sécheresse. Dans tous les cas, il résulte de ces difficultés une baisse du rendement et de la production totale de riz. C'est pourquoi l'arachide apparaît donc, pour le groupement à vocation coopérative, comme une alternative dont la production et la commercialisation génèrent des ressources financières importantes. Raison pour laquelle en octobre 2000, l'UJAS a sollicité et bénéficié d'un crédit de 900.000 F.CFA (neuf cent mille francs) auprès de la COOPEC – Béoumi pour l'achat et la vente de l'arachide.

Du fait de cette organisation et de ce dynamisme économique, l'union des jeunes agriculteurs joue un rôle important dans la transformation des systèmes locaux de production, des règles de gestion foncière, des mécanismes d'appropriation des terres de bas-fond. Elle constitue, comme nous l'avons souligné plus haut, un puissant moyen d'action aux mains des jeunes qui voient ainsi leurs actions légitimées au sein de la communauté. Dans le cadre du projet d'aménagement du bas-fond, cette organisation procède au recensement des riziculteurs et répertorie les surfaces occupées. En définitive, le groupement met en place un mécanisme de régulation des droits sur un espace qui était d'accès libre. Les occupations anarchiques sont arrêtées et le droit de « hache » appliqué. Les droits de succession sont reconnus sur les parcelles qui sont dès lors gérées individuellement par chaque exploitant qui peut les transmettre par héritage. Les terres ainsi acquises selon les principes traditionnels sont gérées dans une logique d'appropriation individuelle des droits.

□ Le Groupement à Vocation Coopérative de Kouakro

Ce groupement, à la différence des deux premiers, a une base plus élargie. Il regroupe en effet, les producteurs des trois villages qui sont Kouakro, Kanguiérénou-N'dokro (4 km) et Fondi (5 km). Il existe depuis 1995, à la faveur du développement de la culture de l'anacardier et de l'igname précoce. Mais, en toile de fond, l'idée de ce regroupement, selon ses initiateurs, repose sur l'objectif de captation des aides publiques. Etant entendu que les aides et contributions de l'Etat, des organismes et ONG de développement sont de plus en plus accordées aux structures communautaires se situant à une grande échelle. Par ailleurs, les nombreuses expériences de GVC dans les villages voisins ont incité à la création de ce regroupement inter-villageois. Il faut signaler que ce projet est basé sur les affinités historiques et culturelles, la cohabitation pacifique et les entraides traditionnelles entre les trois villages. Cependant, dans la pratique, le rayon d'activité, pour ce qui est des achats des produits, s'étend sur neuf villages de la zone.

Selon le Président du GVC, leurs activités, dans la situation actuelle, concernent principalement l'igname précoce (*bako et kpassadjo*), car les plantations d'anacardier sont récentes. Depuis 1999, le groupement est en relation commerciale avec une acheteuse d'igname en provenance de Daoukro. Mais, au cours de l'année 2001, une partie de la production d'igname a été commercialisée auprès des grossistes de Bouaké. Ceux-ci trouvent là, l'opportunité de s'approvisionner dans la périphérie de cette ville, et de réduire ainsi leurs coûts d'approvisionnement. C'est également pour les paysans une occasion d'établir des relations commerciales avec les grossistes du marché de gros de Bouaké.

en début de campagne. A cette période, ils utilisent parfois des méthodes frauduleuses (unités de mesures floues ou des balances truquées) pour arnaquer les paysans. Ces difficultés de la vente des noix de cajou sont dues pour l'essentiel, au fait que le produit est nouveau dans la région et les mécanismes de sa vente sont méconnus des paysans qui s'efforcent de s'organiser. Elles s'expliquent également par la faiblesse de la production qui n'est qu'embryonnaire dans la zone de Kouakro. Bon nombre de plantations d'anacardier sont récentes, elles datent d'environ 3 ans et ne sont donc pas en production. Ceci constitue un des problèmes auxquels est confronté le GVC de Kouakro.

□ Le Groupement à Vocation Coopérative d'Allokokro

Le GVC d'Allokokro est le fruit des actions de sensibilisation des agents de l'ANADER sur l'importance du mouvement coopératif. Les activités du groupement ont véritablement débuté en novembre 1997. Il était spécialisé dans la collecte et la vente des produits maraîchers, en particulier la tomate. Les responsables de la structure nourrissaient à la fois des objectifs explicites et voilés. En effet, ils visaient le règlement des problèmes liés à la production et à la commercialisation des produits par l'achat collectif des intrants et par la réduction des coûts de transport. Mais en même temps, ils visaient implicitement la mobilisation et la captation d'aides et dons institutionnels fournis par l'Etat, les ONG, les ambassades, les institutions financières internationales dans le cadre des programmes d'aide au développement.

Ces derniers constituent pour eux une clientèle sûre et un débouché potentiel pour leurs productions. Les échanges se font en général, au prix urbain (Bouaké) du kilogramme d'igname. Par la suite, un taux fixe est prélevé sur les revenus de chaque membre de la coopérative. En décembre 2000, le taux était de 5 F/kg, soit 5.000 F.CFA/T. La somme recueillie est reversée dans un compte auprès de la COOPEC à Bouaké. En plus de l'igname, le GVC s'intéresse également aux premières productions de noix de cajou.

Après les premières récoltes de noix de cajou en 2000, le groupement a entrepris de jouer un rôle de négociant intermédiaire. Il achète la production villageoise sur fonds propres, mais également avec l'appui d'un crédit de la COOPEC. La vente se fait après stockage au moment où les prix sont à la hausse. En général, les prix de l'anacarde connaissent une évolution croissante en trois phases au cours de la campagne : un prix en début de campagne, un autre au milieu et enfin le dernier prix à la fin.

Les principaux revenus du GVC sont donc issus des ristournes sur la vente et des prélèvements effectués auprès de chaque membre comme dans le cas de l'igname. Mais, en plus, le groupement obtient des bénéfices différentiels entre prix d'achat et prix de vente. Les ressources viennent également des droits d'adhésion qui sont passés de 1.500 F.CFA au moment de la création à 3.000 F.CFA en 1999. Cette organisation se voit cependant menacée par la concurrence que lui font les acheteurs Dioula. L'invasion de la région par ces acheteurs mieux outillés face aux paysans qui découvrent l'anacarde fragilise l'organisation du GVC. Ceux-ci investissent les villages au moment où le prix est le plus bas, donc

Le groupement comptait 34 membres, dont la moyenne d'âge était de 25 ans. Il était dirigé par un bureau de 5 membres structuré de la façon suivante : 1 président, 1 secrétaire, 1 trésorier, 1 commissaire aux comptes et 1 comptable. Les responsables de ce bureau ont été désignés de façon démocratique. L'élection du président en particulier a été organisée et supervisée par l'animatrice rurale de l'ANADER. Elle a opposé trois candidats qui ont été départagés par les 34 membres statutaires du GVC. Le choix de ce mode de désignation moderne des responsables d'une organisation villageoise s'explique par deux faits : d'abord la forte influence du mode de vie social et politique urbain en raison de la proximité de la ville de Bouaké ; ensuite, le profil des membres du GVC dominé par des jeunes en majorité déscolarisés (24 lettrés sur 34, soit un peu plus des 2/3 des membres) ou anciens migrants urbains. Ainsi, l'influence de la vie moderne, l'âge et le niveau d'instruction des acteurs sociaux sont des éléments qui concourent à la transformation des règles de gestion de la vie politique et économique dans ce village.

Le GVC avait pour fonction la collecte, la pesée, le transport et la vente des produits maraîchers de ses membres. Mais, il achetait et revendait aussi les productions des maraîchers non-membres. Il avait donc pour rôle de rechercher des marchés par le canal de l'OCVP²¹ de Bouaké. Ainsi, les premiers mois, le GVC a pu commercialiser sa production aussi bien à Bouaké qu'Abidjan. Dans le même temps, il étendait ses activités à l'achat des produits dans les autres villages pour les revendre. Ainsi, en 1998 les responsables ont acheté quelques tonnages de tomate et de haricot dans le village voisin de Takikro. Pour son

²¹ Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers

fonctionnement, le GVC devait tirer ses principales ressources des sommes prélevées sur chaque kilogramme de produit vendu. Ainsi, 10 F.CFA/kg devait être prélevés et versés dans la caisse du GVC. Mais, un an à peine après le début de ses activités, le GVC d'Allokokro était en cessation d'activité. Les difficultés de ce groupement expriment un paradoxe au plan social, mais au plan économique elles semblent répondre aux règles des théories capitalistes. Dans ces théories, le processus d'accumulation repose sur la privatisation des facteurs de production. Elle implique une démarche individualiste dans la gestion des facteurs de production, mais aussi des produits générés. En effet, l'embellie des cours de la tomate et du haricot en 1998 marquée par une hausse de plus de 80% a entraîné au plan social l'effet inattendu de désintégration du groupement. Au niveau économique, les prix de la tomate et du haricot qui sont passés de 75 F à 400 F.CFA ont remis au devant les intérêts particuliers au détriment de la solidarité du groupe. Certains membres du groupement ont entrepris de passer outre le GVC pour vendre, d'autant qu'ils font l'économie de 10 F.CFA/kg qui leur étaient prélevés dans le cadre du GVC. Les grossistes en provenance de la ville de Bouaké, mais aussi souvent d'Abidjan se rendaient directement sur les parcelles pour les achats. De fait, en vu de contourner les obligations du groupe, la vente individualisée s'est généralisée, entraînant du coup le dysfonctionnement de la structure.

Mais aujourd'hui, on assiste à une volonté de redynamisation de la groupement. En effet, du fait de l'importance de l'activité maraîchère dans le système économique et social du village, mais aussi et surtout sous l'influence des apports extérieurs, les anciens responsables s'organisent pour redémarrer les

activités du GVC. Les cultures maraîchères génèrent aujourd'hui des revenus importants, d'où leur importance dans l'économie villageoise. Par ailleurs, le maraîchage joue un rôle prépondérant dans le ralentissement de la migration, et partant dans la stabilisation des jeunes dans ce village. En plus, le village semble de plus en plus se construire une réputation de « village-maraîcher ». De fait, l'un des grands producteurs (K. Kalixte) du village est membre fondateur de la Coopérative des Maraîchers de Bouaké. Une association membre de la Fédération des Maraîchers de Côte d'Ivoire. Au sein de cette coopérative régionale, M. Kalixte est le responsable de la section Allokokro qui comprend les villages de Konankankro, Takikro, Kpagbanbo et Amanikro. Ce statut favorise la prise en compte du village dans le cadre de la mise en œuvre de projets de développement liés à ces cultures.

Ainsi, depuis juillet 2001, Allokokro a été choisi avec le village de Kouassiblékro pour la phase d'extension du Projet d'Horticulture Urbaine et Périurbaine de la FAO. Ce projet dont la phase pilote se déroule à Korhogo et à Yamoussoukro a pour objectif de valoriser la production maraîchère saine et naturelle selon la démarche PPI (Production Protection Intégrée). Cette démarche repose sur la promotion d'un matériel végétal performant, des pratiques culturales et une technologie nouvelles, ainsi que la labélisation du produit. Pour ce faire, la FAO entend réaliser des travaux d'aménagement du site, installer des infrastructures et matériels de production. De même qu'elle réalisera le conseil et l'appui technique. Dans le cadre de ce projet, M. Goré-Bi, représentant de la FAO, a procédé en septembre 2001 à la visite du site d'Allokokro. Le terrain a une

superficie de 5 ha comprenant un vaste bas-fond. Le projet pour être réalisé, doit regrouper un effectif de 50 paysans, soit 0,12 ha par individu.

La réussite du projet nécessite donc le regroupement d'une cinquantaine de maraîchers. Cela implique une réorganisation de la structure antérieure. En novembre 2001, le groupe était constitué de 46 volontaires. Cette réorganisation implique également la mise en place de nouvelles règles de fonctionnement qui intègrent les indications de l'ANADER sur la rémunération du temps de travail de chaque coopérateur, la gestion du travail collectif de la production à la commercialisation et la mise en place d'un dispositif de sanction. Ces dispositions ont pour but d'éviter les erreurs du passé. De fait l'adhésion au projet se fait de façon volontaire et en conformité avec la réglementation nouvelle. En vu de s'imprégner des dispositifs du projet, M. K. Kalixte a participé à « *l'atelier de restitution des résultats du projet pilote et de formulation de la phase d'extension* » qui s'est tenu du 30 novembre au 03 décembre 2001 à Abidjan.

Mais, la perspective de la mise en place prochaine du projet suscite cependant une régulation des droits d'usage du foncier acquis. La parcelle acquise appartient à la famille Djimi qui l'a mise en location auprès du groupe. Chacun des 48 membres du groupement doit déboursier la somme de 1000 FCFA/trimestre, soit une somme globale de 192.000/an. Cette location est le résultat de négociations entre la famille et le groupement dans le cadre de la mise en œuvre du projet FAO. Ainsi, l'objectif induit du projet étant de stabiliser les jeunes paysans sur les parcelles et de garantir une production maraîchère de qualité par l'usage d'intrants et de semences performantes, il pose les bases de négociations

entre exploitants et propriétaire. Ces négociations débouchent sur une monétisation de la transaction foncière.

En définitive, les groupements professionnels agricoles s'appuient aujourd'hui beaucoup plus sur les jeunes dans les villages. L'enjeu pour ces derniers est le contrôle des centres de décision et le positionnement en tant que principal interlocuteur auprès des partenaires et autres intervenants extérieurs. Il s'instaure donc une lutte de pouvoir dans laquelle le foncier joue un rôle prépondérant. Dans cette lutte, les GVC tout comme les innovations agricoles contribuent fortement à la transformation des modes de gestion du foncier. En effet, les groupements et leurs responsables en raison des intérêts financiers que suscitent leurs activités autour du riz, de l'igname précoce, du café, de l'arachide, de l'anacarde et de la tomate, induisent des logiques d'appropriation individuelle des terres. Par ailleurs, dans leurs rapports avec les projets de développement comme le PNGTER ou les organismes tels que l'OIC-CI, le PAM, la FAO, les jeunes producteurs évoluent vers une gestion moderne des facteurs de production (terre, eau, intrants et matériel agricole) et des ressources générées. Et dans la majorité des cas, la gestion moderne de ces facteurs est l'une des conditionnalités d'installation du projet dans le village. Ce qui explique les formations des bénéficiaires dans une phase antérieures ou d'accompagnement. Ainsi, les groupements font évoluer les droits fonciers collectifs vers des droits fonciers individuels, même si les projets persistent dans la vulgarisation des approches participatives de types collectifs. Cette diversité de droits fonciers sur un même espace dénote de la confusion qui règne dans la régulation foncière. Chaque paysan s'attribue en fait des droits individuels sur la parcelle acquise selon les

principes traditionnels et continuellement répertoriée dans le patrimoine lignager. Par ailleurs, ces comportements sont également renforcés par d'autres formes d'organisation villageoise qui connaissent, elles aussi, des transformations de leurs principes fondateurs. Ce sont les associations et unions au sein desquelles les paysans s'organisent.

2.1.1.2 La dynamique du mouvement associatif villageois

A l'instar des groupements à vocation coopérative, les autres associations endogènes villageoises, connaissent sensiblement le même cheminement de vie, étant impulsées et orientées depuis la capitale par les fils-cadres. Leurs ressources ont généralement plusieurs origines. Elles sont issues en majorité des droits d'adhésion, des cotisations statutaires et des contrats intra-communautaires et externes, puis de dons. Il existe aussi bien dans la représentation des populations que dans les activités un flou et des amalgames entre ces associations, les coopératives et les groupes d'entraide. Dès lors, il apparaît difficile de faire la distinction stricte entre ces différentes organisations villageoises. C'est pourquoi dans leur caractérisation, les associations pourront se présenter tantôt sous les traits d'un groupement à but lucratif, tantôt sous l'image d'un groupe essentiellement culturel.

☐ *La multiplication d'associations à Mandéké*

Le village de Mandéké-kpon-kouakoukro est caractérisé par une multitude de petites associations. En réalité, il existait une seule association de la jeunesse de Mandéké, dénommée Association des Jeunes de Kponkouakoukro (AJK). Créée

en 1987, elle avait pour but principal de promouvoir la solidarité et l'entraide entre les membres, mais aussi et surtout de développer et de moderniser le village. Dirigée par un ancien migrant urbain, elle fonctionnait sur la base contractuelle d'où elle tirait l'essentiel de ses revenus, en dehors des droits d'adhésion des membres. L'objectif étant l'entraide, le travail est gratuit pour tout membre à jour de ses cotisations. Par contre, les prestations dans les champs des paysans non membres sont rétribuées et coûtent 4.000 F.CFA pour 0,25 ha, soit 16.000 FCFA/ha. Ces prestations concernent généralement les travaux de défrichage, de buttage et de récolte. Le village étant dans une zone forestière, les seconds types de contrats sont conclus avec les exploitants forestiers. Ainsi, une convention avait été signée entre ces derniers et les autorités villageoises avant tous travaux dans la zone. Les villageois avaient exigé la somme de 400.000 FCFA pour tout accès aux forêts du village. De plus, les exploitants forestiers sont soumis à des obligations sociales (de la boisson, un cabri, le tracé ou reprofilage des pistes, aides à la construction d'un édifice communautaire) imposées par la communauté. Enfin, les villageois avaient exigé l'emploi des jeunes du village qui étaient rémunérés à 1.500 F.CFA/jour pour les opérations de guidage dans la forêt, de ramassage et de chargement des grumes ... etc.

Ainsi, jusqu'en 1995, la caisse de l'association (AJK) était créditrice de la somme de 1.545.000 F.CFA déposée dans une banque de la place. A Mandéké, les fonds de l'association ont été destinés à un ensemble de travaux d'intérêt communautaire. Il a été ainsi décidé de financer le lotissement du nouveau site du village. Ensuite des démarches administratives ont été effectuées pour le

raccordement du village au réseau SODECI²² pour l'adduction du village en eau potable.

L'association constituait donc pour ses membres une force incontournable dans la gestion des affaires (sociales, politiques et économiques) du village. Les dirigeants étaient admis dans les instances de décision du village. Mais, elle était également une force, un moyen d'acquisition de ressources foncières que les jeunes individuellement n'auraient pu obtenir des aînés sociaux. Ils ont ainsi pu acquérir une parcelle de 20 ha qui leur permettent d'expérimenter le « bloc » café. Ils ont également pu obtenir du chef de terre, chef de village une surface de 10 ha pour les vergers de manguiers, orangers... etc. Le groupement a donc constitué un moyen de pression dans l'acquisition de ces parcelles dans une zone forestière où la terre reste une question sensible même au sein de la même communauté. Comme on le voit, le regroupement en association peut constituer un instrument pour induire des changements et impulser de nouveaux modes d'accès aux terres.

Mais devant les difficultés de l'association, on constate un éclatement dû à la crise de confiance. L'individualisme est poussé et matérialisé par le slogan « *chacun dans son chacun* » en matière de production économique et sociale. Le paysage associatif du village est morcelé et on assiste à l'émergence de plusieurs petits groupes informels de solidarité. Leur taille et leur caractère amical et fraternel favorisent sans doute leur longévité. De plus, ce sont des groupes à vocation beaucoup plus sociale, cependant l'intérêt économique n'est pas moins envisagé. La trame de confiance se base sur la parfaite et mutuelle connaissance des membres. Elle repose également sur la possibilité qu'ont ceux-ci de mettre en

²² Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire

place des mécanismes souples de contrôle. De plus, tout le village n'étant pas impliqué dans la gestion, le mouvement évolue de façon autonome au plan de la gestion financière, matérielle et politique.

Dans ce nouvel élan, deux associations sont les plus en vues. L'association « ANOUANZE », la plus ancienne et l'association « EKLOAEYO », la plus récente. « ANOUANZE » qui signifie littéralement en baoulé l'entente, est un groupe qui avait été constitué depuis 40 ans, mais qui traverse un moment de léthargie. Et, depuis trois ans, les nouveaux dirigeants entendent redynamiser le mouvement. L'objectif premier reste toujours l'entraide. Cependant, ils ont annulé la gratuité des prestations même pour les membres. Ainsi, tout membre qui sollicite les services du groupe débourse la somme de 500 F.CFA/J à l'association. Les autres contrats externes sont exécutés au même tarif que dans les autres villages baoulé : 4.000 F.CFA/0,25 ha. Les revenus obtenus, qui ne sont pas encore importants selon le président de l'association, font l'objet d'une thésaurisation traditionnelle. A terme, ils entendent ouvrir un compte auprès d'une structure bancaire. Cela leur permettra de solliciter des crédits afin de financer leurs projets collectifs ou individuels. Cette pratique est sans doute due au fait que l'association reste encore sclérosée par les méthodes de gestion traditionnelle des aînés qui la composent et qui la dirigent, à la différence de l'autre association..

« EKLOAEYO » est sans doute la dernière-née des associations du village. Mise sur pied en 2001 par un jeune, ancien ouvrier à Abidjan et installé à Mandéké depuis 1985, elle a un nom évocateur. En effet, il signifie en baoulé « *est-ce qu'on pourra ?* ». Pour répondre à cette interrogation et atteindre ses

objectifs, l'initiateur a mis sur place un bureau restreint constitué seulement de 4 membres. Il s'agit d'une forme d'organisation d'intérêt économique dont les revenus doivent permettre la réalisation de micro-projets économiques. Pour ce faire, ils s'alignent sur les tarifs quasi-formels des contrats externes (4.000 F.CFA/0,25 ha) pour les buttages, entretiens et récoltes. Cependant, les membres apportent une modification dans la tarification des opérations de récolte du café. Celles-ci sont réalisées aux prix de 700 F.CFA/ pers/jour. Ainsi, depuis sa création en février 2001, le groupe a exécuté 6 contrats d'entretien qui lui ont rapporté la somme de 24.000 F.CFA. Comme on peut le constater, il s'agit là, d'un groupe de jeunes qui entendent par leur association se repositionner au sein de la hiérarchie sociale.

Cependant, outre cette illusion de dynamique, le mouvement associatif dans le village est miné par des tensions d'ordre social opposant les cadets aux aînés à propos de la composition et du statut des membres des organisations villageoises. En pays baoulé, l'organisation sociale et politique a toujours été aux mains des aînés sociaux. Ainsi, à Mandéké, sous la pression des animateurs du PNGTER et de l'administration (le sous-préfet), ils ont désigné en 1999 un président des jeunes du village. La désignation unilatérale, l'absence de structure formelle de la jeunesse, et surtout l'âge avancé de ce président, analphabète de surcroît, sont des éléments qui ont favorisé la dissension et l'émergence des multiples groupements.

En réalité, la désignation de ce président par les vieux est le reflet des enjeux de lutte autour des projets de développement entre anciennes et jeunes

générations. Il s'agit pour les premiers de garder un contrôle et de capter les avantages supposés associés aux projets. Mais, le choix des vieux pose un problème de communication et de transfert des informations vers la base. Par contre, pour les jeunes, leurs associations sont des instruments de conquête d'autorité et de transformation sociale et politique. Au moyen de celles-ci, ils deviennent des autorités incontournables dans la gestion des problèmes de développement du village. Cependant, devant les difficultés de représentation dues à la fois aux handicaps socioculturels du président et à la présence d'une multitude d'associations, le comité PNGTER du village de Mandéké a initié un projet de réorganisation de la jeunesse. Il s'agit pour ce comité d'œuvrer à la mise en place d'une structure unique. Ce projet compte innover par le mode de choix démocratique (élection) du président de la nouvelle association des jeunes du village. Le président ainsi élu devra être lettré, capable de mobiliser la communauté autour des problèmes communautaires, capable de sagesse, être un modèle de travailleur. Sous cet angle, le comité PNGTER est perçu comme un moyen de légitimation des actions envisagées. Il est également un instrument de lutte et/ou de transformation des systèmes de gestion politique et sociale. C'est pourquoi à Sahounty le PNGTER est au centre des enjeux croisés entre groupes de jeunes.

□ *La dynamique du mouvement associatif à Sahounty*

Le mouvement associatif dans le village de Sahounty présente deux grandes structures qui s'opposent. Comme signalé plus haut, l'Union des Jeunes Agriculteurs de Sahounty (UJAS) fait office d'organisation professionnelle agricole.

Dans son évolution, elle se trouve en compétition avec l'Association des Jeunes de Sahourty (AJS).

Après plusieurs séances de travail avec les deux associations, il ressort que la première a mis en place un lobbying puissant, pendant que la deuxième est marquée un manque d'initiative dû à ses oppositions aux principes traditionnels. Les responsables de l'UJAS se sont portés aux devants des structures d'intervention en milieu rural (ANADER, PNGTER, PFR, ADRAO, PAM²³) et se sont donc positionnés comme des interlocuteurs privilégiés au sein de la communauté villageoise. Mieux, ils sont à l'origine des projets agricoles et des transformations que subit le système de production agricole. Cette union a développé la même logique avec notre équipe de recherche du CIRAD en nous recevant, et mettant en place un dispositif de captation des intervenants extérieurs à travers la collecte et la diffusion des informations, puis en établissant des relations de travail. Pour ce faire, ils ont volontairement occulté l'existence de l'AJS sur une période qui leur a permis d'établir des relations fortes de collaboration.

Ainsi, par leur approche étroite, ils poussent l'AJS vers l'immobilisme, d'autant plus que cette association lorsqu'elle est évoquée, elle est précédée d'un préjugé négatif. En fait, elle est désignée comme une structure « révolutionnaire » dirigée par des anticonformistes. En réalité, les responsables de l'UJAS, au-delà de leur dynamisme, restent étroitement liés au pouvoir traditionnel. Leurs familles en sont les détenteurs. De ce fait, toute action visant à modifier les systèmes de

²³ Il faut signaler que dans le cadre du projet d'aménagement du bas-fond par le PAM, les jeunes de l'UJAS ont fini par associer ceux de l'AJS.

gestion sociale et surtout politique est perçue comme déstabilisatrice des traditions. Or, l'AJS s'est caractérisée par cette approche qui tend à faire une rupture dans la façon dont les affaires du village sont gérées. L'AJS est née en 1998 d'une initiative des cadres du village résidant à Abidjan et en basse-côte. Elle se voulait fédérative des nombreuses associations que comptait le village. L'histoire de son opposition au système ancien a des relents à la fois culturels et politiques. En toile de fond, ce conflit est celui qui oppose un ancien système de gestion politique à une vision moderne. C'est la remise en cause de la suprématie permanente des familles traditionnellement détentrices du pouvoir par les descendants de celles qui ont toujours été administrées. Il s'agit d'une lutte de pouvoir entre lignages dominants et dominés. Les dominés qui sont dans une phase de mobilité sociale, dont les fils devenus cadres détiennent le pouvoir au sens moderne (économique, et intellectuel) sont des progressistes. Ces derniers incitent à l'instauration d'un système politique moderne basé sur la démocratie. Celui-ci est en rupture avec le pouvoir traditionnel. Les associations locales représentent donc des cadres d'affrontement des différents lignages qui luttent pour le contrôle du pouvoir politique. Dans ce jeu, les méthodes sont différentes d'un groupe à un autre. Les jeunes de l'UJAS issus des lignages qui détiennent le pouvoir politique, veulent par leurs initiatives agricoles contrôler le pouvoir économique. Les jeunes de l'AJS, profitant du contexte de trouble au plan national tentent quant à eux, de marquer la rupture de façon violente, assimilant leur action de changer les dirigeants du village à un « coup d'Etat ». Cela montre l'état d'esprit de ces jeunes des lignages dominés qui sont en rupture totale avec l'ordre ancien. Le conflit représente donc pour ceux qui font figure de progressistes un

moyen de rupture avec les modes anciens de gestion du pouvoir, qui n'autorisent qu'un seul lignage à exercer le pouvoir.

Au niveau de la jeunesse, la domination de l'UJAS se fait forte, d'autant qu'elle a reçu l'onction légitime des autorités coutumières auxquelles elle est liée. Or, cette organisation contrôle également les questions agricoles du village. Toutefois, les membres qui sont adeptes d'un courant conservateur n'excluent pas les transformations irréversibles liées au contexte économique moderne. Cependant, ils optent pour des transformations en douceur dans lesquelles ils comptent continuer de jouer un rôle prépondérant.

Dès lors, l'UJAS et AJS se trouvent dans une sorte de lutte de pouvoir pour le contrôle des moyens, des ressources et des centres de décision. Ici, la démarche est inversée. Face à la faiblesse du pouvoir traditionnel en place dans la gestion des affaires du village, ce sont les jeunes qui se trouvent dans une « arène de confrontation » pour s'octroyer le contrôle des autorités traditionnelles. Cela est dû à une crise d'autorité de la chefferie coutumière de Sahounty. A l'origine de cette situation, l'installation de l'ancienne chefferie dans « l'illégalité coutumière », car le chef en place serait un intérimaire dont le mandat se prolongeait indéfiniment au mépris des règles traditionnelles de gestion du pouvoir. La persistance de l'illégalité a constitué une zone d'incertitude pour les cadets sociaux dans l'optique de refonder et d'orienter le système politique traditionnel vers le pouvoir de type moderne. Les jeunes de l'AJS appuyés par les cadres avaient en effet un projet d'instauration de deux régimes politiques : l'un, traditionnel, personnalisé par le chef de terre qui aura le contrôle des affaires

coutumières, et l'autre, moderne incarné par le chef du village, lettré et choisi selon les méthodes modernes (élections). Ce dernier aurait une représentation plus significative, et une vision plus prospective du développement du village, dans le contexte de décentralisation et d'appui au développement local. Mais, un tel projet, en raison de son caractère révolutionnaire n'a pu avoir l'assentiment des conservateurs qui contrôlent encore les centres de décision.

Cependant, les actions de l'AJS sont des indicateurs de l'état de la psychologie des cadets sociaux dans la transformation de leur société. Dans l'optique de leur accession aux centres de décision, ils ont une vision plus moderne de la gestion du pouvoir politique et social. Tout ceci crée une dynamique nouvelle au sein de cette catégorie active de la population dans la prise en compte de la problématique de développement économique et social de Sahouny. Les deux associations dans leur compétition pour le contrôle des autorités et des instances de décision villageoise contribuent ainsi par l'esprit créatif et l'innovation agricole et économique à la transformation des mécanismes politiques, économiques et sociaux. En tant qu'acteurs, à travers leurs jeux et leurs stratégies respectives, elles impulsent la dynamique du changement social, politique et économique au sein de leur communauté.

□ *La dynamique du mouvement associatif à Kouakro*

A Kouakro, le mouvement associatif paraît plus solidaire. En effet, l'union des jeunes est le résultat du regroupement des petites associations internes. Celles-ci fonctionnaient sur la base des contrats agricoles et des activités culturelles et sportives organisées à l'occasion des fêtes de pâques en particulier.

C'est à partir d'août 1993 que l'administration, à travers le sous-préfet de Brobo, a imposé la formalisation des mouvements de jeunesse par la mise en place des unions de jeunes. Celles-ci devraient constituer pour l'administration des relais dans la mise en œuvre des politiques de développement économique et social du milieu rural. C'est dans cet esprit qu'est née l'Union des Jeunes de Kouakro (UJK), structure dirigée par un bureau de 18 personnes. Leur désignation constitue une avancée au niveau de la transformation des modes de gestion politique en pays baoulé. En effet, le président de l'union a été élu parmi 6 candidats. Le bureau a un mandat de deux ans. Cependant, un flou règne sur les dispositifs de renouvellement du bureau. De ce fait, depuis 1993, la même personne préside l'union. Il s'agit là d'une forme inachevée de démocratisation du système d'organisation politique de Kouakro. Mais, cette mutation reste localisée au niveau des structures des jeunes et n'a aucun impact sur les modes de gestion du pouvoir politique du village qui restent encore basés sur les successions lignagères.

L'union tire ses revenus les plus importants essentiellement des contrats qu'elle établit avec la SODEFOR. Ainsi, en 1995, un contrat de planting de teck a généré la somme de 1.350.000 F.CFA pour 54 ha (soit 25.000 F.CFA/ha). Cette somme a été répartie de la façon suivante: 141.000 F.CFA pour la caisse commune de l'union et 1.209.000 FCFA répartis entre les 125 jeunes contractuels en fonction de leur temps (jours) de travail. En dehors de ces contrats, l'union mobilise des ressources à partir des cotisations de ses membres à raison de 1.000 F.CFA pour les hommes, 500 F.CFA pour les femmes et 300 F.CFA pour les adolescents. Ces cotisations ne se font que de façon occasionnelle lors d'une manifestation par exemple. L'ensemble de ces ressources financières a permis à

l'association de mener des actions communautaires de développement. Ainsi, elle s'est dotée d'une boîte postale qui sert pour tout le village. En 1994, l'association a organisé une fête en l'honneur d'un fils du village promu sous-préfet. En 1998, elle a procédé à l'ouverture des rues du village qui a été loti depuis 1980 et qui est en voie d'électrification. Elle se préparait en 2001 à prendre en charge l'organisation de la « fête de la lumière » à l'occasion du raccordement du village au réseau électrique de Côte d'Ivoire. Chaque année, cette association prend une part active dans l'organisation de la traditionnelle fête de pâques qui mobilise tout le pays baoulé en mars et avril.

Comme on peut le constater, l'association des jeunes de Kouakro est beaucoup plus tournée vers les actions culturelles et sociales. Selon les jeunes, elle n'est pas impliquée dans la gestion des affaires traditionnelles et politiques. La dynamique de cette association influe sur les flux migratoires et le statut du village. En effet, selon les responsables de l'union, les jeunes ne migrent plus et les flux migratoires sont aux ralentis. Par ailleurs, la forte présence et la stabilité de ces jeunes dans le village constituent aujourd'hui un atout pour son développement. Cela a constitué un critère de choix de Kouakro par le PNGTER, par notre équipe de recherche et en dernier lieu par l'ONG OIC-CI. En outre, par l'importance de leur mouvement, les cadets sociaux se positionnent dans les centres de décision par les responsabilités qu'ils y assument.

En somme, disons que toutes ces associations reposent, de plus en plus, sur le principe économique. Même, celles déclarées comme associations culturelles ne présentent pas moins de finalités économiques. Le culturel est ainsi

progressivement évacué des principes de base des associations. A Mandéké, Sahounty et Kouakro, elles cherchent toutes à mettre en place un fonds, une caisse, une coopérative, à créer une activité lucrative. Parfois, comme à Kouakro, les intérêts économiques viennent se greffer aux motivations culturelles originales, et finissent par prendre le dessus. A l'origine, chargée d'animer le village pendant les vacances scolaires et lors de la fête traditionnelle de pâques, l'Union des Jeunes de Kouakro (UJK) s'est muée en coopérative de maraîchers. Elle a dû se structurer davantage à partir de décembre 2001, pour aboutir à une organisation formelle en janvier 2002. Une assemblée générale constitutive a eu lieu à cette période et a vu la mise sur pied du groupement des maraîchers de Kouakro. Ce, avec l'appui et l'encadrement de l'OIC-CI, de l'ANANDER et des autorités administratives de la sous-préfecture de Brobo. A Sahounty, les origines de l'AJS et UJAS remontent à une structure politique qui est la JPDCI (Jeunesse du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire)²⁴. Les préoccupations économiques, les divisions internes pour le pouvoir et la perte du pouvoir politique par le PDCI-RDA ont entraîné une libération des énergies. Cette situation a favorisé l'émergence de ces associations aux buts souvent similaires. En fait, le but premier des associations peut varier considérablement. Il peut être religieux, récréatif, politique, professionnel ou économique. Mais, dans nombre de cas, leur véritable fonction est d'organiser l'entraide et la coopération dans le processus de production afin d'assurer aux membres une sécurité dans la commercialisation des produits agricoles. Mais aussi, dans l'objectif d'entreprendre des projets collectifs générateurs de revenus : achat de tracteurs, aménagement du bas-fond à Sahounty, achat d'intrants à Allokrokro, lotissement du site du village à Mandéké,

²⁴La JPDCI était une structure spécialisée de l'ancien parti unique au pouvoir pour l'encadrement de sa jeunesse.

gestion des puits et pompes, mise en place des poulaillers améliorés à Kouakro, achat de broyeurs ou moulins dans tous les villages pour les femmes. Ainsi s'explique le rôle important des associations ou unions regroupant les jeunes. C'est le signe d'un bouillonnement au sein de ces catégories villageoises du fait de la démocratisation du paysage politique national et de l'alternance dont les ondes de choc se répercutent jusque dans le milieu rural.

2.2 De la démocratie « par le bas » : le pouvoir traditionnel remis en question

2.2.1 La nécessité d'une nouvelle structuration du milieu

Dans les trois villages ruraux, à l'exception d'Allokokro, les autorités administratives des sous-préfectures de Béoumi, Sakassou et Brobo ont sensibilisé les populations en 1993 à la mise en place de comités, associations ou unions de jeunesse. Cette sensibilisation a également encouragé l'intégration des représentants ou responsables de ces structures de jeunes dans les conseils des villages. Ces organisations devaient constituer pour les pouvoirs publics des structures d'appui et des rampes de lancement des politiques de développement local. Ainsi, une association de jeune de Kouakro a vu le jour. Celle de Sahounty a également été mise en place. A Mandéké, seul le président des jeunes a été désigné comme principal interlocuteur et/ou intermédiaire entre le village et les autorités administratives.

Cette mesure, comme on peut le penser a un impact important sur la structuration du milieu. Aux cotés donc des institutions coutumières (chef du

village, chef de terre, notables, autorités religieuses, groupes de danseuses ou féticheuses etc.), vont se mettre en place ou se renforcer des groupements de jeunesse. Mais, leur émergence et leur fonctionnement vont principalement être handicapés par la migration saisonnière. Ainsi, pendant longtemps ces structures n'ont pu être correctement fonctionnelles. Les jeunes migraient pour rechercher la sécurité économique qui fait défaut dans leur localité d'origine. Celle-ci passe par la recherche et le développement d'alternatives agricoles durables, mais surtout économiquement rentables.

Par la suite, les projets de développement qui vont se greffer à ces dynamiques d'organisation vont susciter de nouveaux espoirs. Dans les villages, le Plan Foncier Rural, première structure à engager des actions sur le terrain, va mettre en place des comités de développement villageois chargé du foncier. Le premier élément important de cette structuration est l'introduction, et même, la responsabilisation des jeunes au sein de ces comités, sachant qu'en pays baoulé, le foncier a toujours été la chasse gardée des aînés. Ainsi, les jeunes vont prendre une part active dans l'exécution des activités de délimitation du terroir menées par le PFR. Les perspectives de clarification des droits fonciers entre villages, mais aussi à l'intérieur de ceux-ci vont permettre aux jeunes d'être à la base des transformations des systèmes fonciers coutumiers. En effet, la sécurisation foncière constitue un maillon important du développement d'une agriculture durable et performante. Or, dans le régime coutumier les droits des jeunes usagers, du fait du prêt gratuit, ne se limitent qu'à l'usufruit. De ce fait, ces droits demeurent précaires et marginaux. L'exploitation de la parcelle était soumise à de nombreuses obligations de soumission du cadet à l'aîné. Le propriétaire, même à

l'intérieur du lignage, peut à tout moment récupérer la parcelle de terre cédée à un cadet. Or, les rôles que jouent les jeunes au sein des comités villageois chargés du foncier leur permet d'exprimer leurs points de vue, leur perception, mais aussi d'envisager l'évolution des régimes fonciers dans le sens de leurs intérêts.

On le voit, les deux niveaux d'organisation impulsée d'abord par l'administration et l'autre par le PFR conduisent inéluctablement à une intégration des cadets dans les centres de décision, qui de plus en plus, s'ouvrent aux autres catégories sociales. Cette démocratisation va s'accroître avec la mise en œuvre de la composante gestion des terroirs du PNGTER. Elle met en effet, en place une démocratie participative et populaire à plusieurs échelles: le village, le pays rural, le département. Ses activités se déroulent en plusieurs étapes: le diagnostic participatif, l'élaboration du plan de développement, la gestion des fonds et la réalisation des projets communautaires.

La structuration des bureaux des Comités de Développement Villageois (CDV) PNGTER présente des configurations différentes selon qu'ils sont sous la domination des cadets ou des aînés. A Kouakro, le bureau du PNGTER comprend 24 personnes. Celui-ci est en majorité composé de jeunes dont l'un est d'ailleurs le président, désigné selon les villageois par voie électorale. Cependant, le comité est composé de quelques vieux. Ceux-ci le contrôlent par le sommet et par le processus de décision. En effet, le comité a pour superviseurs le chef du village et ses notables à qui le président du CDV doit rendre compte de toutes les actions menées. Le processus de décision lui-même, met le chef du village et ses notables en position de dernière instance de décision. Les décisions prises par le comité

PNGTER étant portées à la connaissance du chef du village qui les soumet à son tour au conseil pour décision finale.

A la différence de Kouakro, le comité de Sahounty est certes composé d'aînés, mais il reste sous le contrôle total des jeunes. En effet, bien que le président dudit comité soit désigné par les aînés, ces derniers sont minoritaires (4 personnes) dans un bureau de 10 membres. Dans ce village, les responsables du comité disposent d'une relative liberté d'action, les autorités traditionnelles ne jouant que le rôle de conseiller. Le processus de décision reste ainsi, sous leur entière responsabilité.

Contrairement aux deux cas précédents, le comité PNGTER de Mandéké est celui qui fait le plus l'objet de dynamisme interne. L'on a pu observer des tensions dues au fait que les responsables (7 personnes) de ce comité ont été désignés par les aînés. Ceux-ci, en raison de certains enjeux ou avantages supposés rattachés aux fonctions de président, ont désigné un individu ayant largement dépassé les 60 ans. Cela montre que les vieux, sans manifester un grand intérêt pour le PNGTER dont ils semblent ignorer les objectifs manifestes, n'y sont pas pour autant indifférents, d'où leur présence stratégique au premier plan. Mais, ce président analphabète, donc peu opérationnel dans son rôle d'intermédiaire et d'agent de développement, est mis sous l'éteignoir par les jeunes. Ces derniers contrôlant ce comité se positionnent désormais comme des personnes incontournables par leurs actions.

On le constate, dans le contexte de développement moderne actuel, et de lutte de pouvoir autour du PNGTER, il ressort un rôle plus déterminant des jeunes. Ce fait est non seulement dû d'abord au dynamisme propre de ces acteurs, ensuite à leur adhésion spontanée au projet, et enfin à la propension des animateurs du projet PNGTER à collaborer avec les jeunes qu'avec les vieux. En effet, le retour définitif d'un nombre important de jeunes migrants, le dynamisme économique dont ils font preuve du fait de l'intérêt qu'ils accordent aux projets agricoles et à la recherche de sources de revenus alternatifs ont fait d'eux un maillon important dans l'organisation des villages. Généralement déscolarisés, ils constituent en raison de leur niveau d'instruction et de leur rôle d'interface, une élite villageoise incontournable dans la mise en œuvre du développement rural. Ce rôle est renforcé par l'approche dite participative des projets eux-mêmes. Cette approche repose sur l'implication effective des populations dans l'identification de leurs problèmes et surtout dans la recherche et la mise en œuvre des solutions. Du fait donc de cette méthode dite participative, les agents des projets ont tendance à s'appuyer systématiquement sur les jeunes qu'ils considèrent comme étant plus disposés à l'adoption et plus aptes à constituer des relais locaux du projet.

Ainsi, au niveau du PNGTER, les comités villageois sont dominés et contrôlés, dans les villages visités, par les jeunes. Vu sous cet angle, on peut craindre des conflits internes dus au rôle de plus en plus prépondérant accordé à cette frange de la population, au détriment des aînés sociaux. Il importe donc de savoir comment les organisations suscitées par l'extérieur cohabitent avec celles internes. Quels sont leurs statuts et impacts respectifs sur la société traditionnelle

baoulé? Si leurs objectifs sont explicites, à savoir, la clarification des systèmes fonciers et à terme l'élaboration d'une loi foncière consensuelle pour le PFR, la planification participative du développement pour le volet gestion des terroirs, leurs impacts sur l'organisation de la société baoulé n'en sont pas moins évidents.

2.2.2 L'impact sur le principe du développement communautaire

A l'échelle « village », comme au niveau « pays-rural », les instances se démocratisent. Les autorités coutumières se rendent à l'évidence qu'elles ne peuvent plus gérer toutes seules les questions du développement du village ou du pays-rural. Ainsi, les groupes de femmes, de jeunes, d'adultes et de vieux ont été sollicités lors des diagnostics réalisés par les agents du PNGTER dans les villages de Kouakro, Mandéké et Sahounty. Pendant ces exercices d'identification des problèmes, des contraintes, des atouts, potentialités physiques, économiques, sociales et politiques, toutes les couches de la population de façon formelle ou informelle ont joué un rôle prépondérant.

Aujourd'hui, en considérant que l'essentiel des projets de développement initiés dans ces villages est tourné vers l'agriculture, on se rend compte de ce que l'évolution des logiques foncières vers la privatisation est la marque de l'intensification de la démocratisation des instances villageoises, l'esprit capitaliste s'accommodant bien de la démocratie. L'individualisation des droits de gestion des terres renforce l'idée d'une égalité des droits d'appropriation de la ressource pour l'ensemble des membres de la communauté, du lignage, de l'unité d'exploitation familiale. Cela suppose la mise en place de dispositifs clairs qui établissent des

transactions ou échanges fonciers autonomes, qui sécurisent à la fois l'utilisateur et le propriétaire, le cadet comme l'aîné.

2.2.3 Crise de légitimité au sein des pays-ruraux et remise en cause des villages-centres.

Le PNGTER initie, par sa démarche participative une « démocratie à la base ou populaire » dans la société baoulé dont l'organisation sociale et politique est de type monarchique. Celle-ci constitue selon les spécialistes de la politique de décentralisation en cours dans le pays, le point focal du développement local. En effet, la décentralisation est perçue comme un cadre très favorable à l'émergence et au renforcement des dynamiques de développement local. Ces dynamiques sont impulsées chez les acteurs que sont les jeunes par leur accession aux instances et autres centres de décision.

Le PNGTER introduit donc dans le paysage sociologique villageois des cadres de concertation. Les acteurs s'y retrouvent pour identifier les contraintes, les potentialités et opportunités de développement de leur village, mais aussi celles de leur pays-rural. Ce sont également des cadres d'émergence et d'expression des conflits, des confrontations. Mais, le pays-rural, espace de solidarité à la fois institutionnel, sociologique et géographique s'avère aujourd'hui inopérationnel chez certaines populations de la région de Bouaké. En effet, mis en place unilatéralement à l'époque des FRAR par l'administration centrale (sous-préfet), le pays-rural avait été institué sur la base de critères essentiellement économiques et politiques. Il s'agissait de créer des pôles de développement

autour de certains villages déjà pourvus en un certain nombre d'équipements modernes (centres de santé, écoles, pompes, électricité, centres culturels, marchés...). Les villages-centres, (sorte de capitale) des pays-ruraux sont donc désignés en tenant compte de ces facteurs, mais aussi de l'influence d'un fils cadre dans la capitale. Tout ce dispositif, à l'analyse n'a pu fonctionner que grâce à un environnement politique fortement centralisé sous le régime du parti unique.

Mais, à partir des années 1990 marquées par la démocratisation du paysage politique national, ainsi que par des approches et méthodes participatives d'intervention en milieu rural, les populations ont relevé les insuffisances des critères qui ont prévalu dans la délimitation des pays-ruraux et la désignation des villages-centres. Or dans la tradition baoulé, la capitale (*famien-klo*) est le lieu du pouvoir, le lieu de la parole où se tiennent les réunions de chefs et où sont prises les décisions politiques (Viti, 2000 :132). De ce fait, le village-capitale ou village-centre est celui qui abrite l'autorité. En plus, il a une forte emprise sur les villages périphériques. C'est en raison de cette représentation traditionnelle du village-capitale que les statuts de certains villages-centres sont aujourd'hui remis en cause. Ces remises en cause reposent pour l'essentiel sur la revendication de l'autochtonie. En effet, dans les départements de Béoumi, Sakassou et Bouaké, les populations revendiquent, de plus en plus, un rapport étroit, historique et sacré avec la terre. De fait, le PNGTER, étant un outil de transfert des pouvoirs aux populations à la base, les autochtones n'entendent pas laisser ceux-ci aux mains de certains villages dont ils ne reconnaissent pas l'antériorité et la domination sur les ressources naturelles.

En conséquence, les pays-ruraux à Mandéké, Sahounty et Kouakro, font l'objet de désorganisation en raison des difficultés de collaboration entre villages. Le découpage administratif ancien est remis en cause, certains villages refusant d'appartenir à un pays-rural donné. Ils revendiquent plutôt leur rattachement à un autre. Ces relations nouvelles reposent en fait sur des représentations culturelles et historiques. Un village se sent plus proche de tel pays-rural parce qu'ils ont en commun l'appartenance au même canton, à la même fratrie, au même sous-groupe, ou clan. Ce même rapprochement peut tenir au fait que les populations partagent les mêmes cultes, rites et symboles religieux (eaux, montagnes, arbres, génies etc.) et alliances ancestrales. Par ailleurs, le village peut refuser de se faire enregistrer dans le pays-rural désigné par l'administration en raison des conflits anciens qui ont émaillé l'histoire de son installation auprès de tel ou tel autre village avec lequel les ancêtres n'ont pu signer de pacte de paix. La dernière raison la plus évoquée dans les villages visités est l'attribution de statut « d'étranger » aux habitants du village-centre. En conséquence, ils refusent de participer aux réunions qui ont lieu dans le village-centre et qui débattent des questions du développement du pays-rural dans son ensemble. Ce sont là, un ensemble de considérations socioculturelles qui n'avaient pas été prises en compte, mais qui émergent aujourd'hui de façon déterminante comme une contrainte dans le fonctionnement du pays-rural. Dans ce contexte, leur prise en compte aujourd'hui suppose un éclairage historique des rapports de ces populations avec le foncier qu'elles contrôlent et leurs rapports entre elles.

De façon pratique, Sahounty, village-centre du pays rural dont il porte le nom est contesté depuis ces dernières années par les trois autres villages

périphériques (Monébo, Kaabo et Koumabo). Les anciens de ces villages reprochent à Sahounty d'être installé sur des terres étrangères des *Warèbo* de Sakassou. Or, les *Kodè* sont originaires de Béoumi et n'entendent pas se soumettre géographiquement ou politiquement aux *Warèbo* ; car reconnaître Sahounty comme village-centre, c'est laisser des populations qui sont sur des terres étrangères les administrer. C'est également faire acte d'allégeance, de soumission et d'aliénation aux *Warèbo*. Pour ces raisons, Monébo affiche une réticence à la collaboration. Le comité de développement du pays-rural (CDPR) devant regrouper l'ensemble des représentants des villages, ne compte que ceux de trois villages. Le village de Monébo n'y ayant délégué aucun représentant, il ne participe donc pas de façon régulière aux réunions du CDPR. De plus, des quatre villages du pays-rural, il est le seul qui n'avait pas encore mis en place son comité villageois (CDV) bien qu'il ait pris une part active au diagnostic participatif de février 2000. Kaabo, second village périphérique conteste la désignation de Sahounty comme village-centre. Il revendique plutôt un lien avec le pays-rural d'Affotobo auquel il souhaiterait être rattaché. Sur cette base, c'est l'absence de valeurs historiques et culturelles communes qui apparaît comme la cause du manque de cohésion dans le pays-rural.

En plus, il est reproché le grand retard économique et social du village-centre. En effet, Sahounty, à la différence des deux autres villages, se présente au plan physique comme le prototype du village traditionnel baoulé. Au plan architectural, il est caractérisé par des constructions à base de matériaux traditionnels. Ainsi, c'est un agglomérat concentrique de cases couvertes de paille,

séparées par des ruelles. Le site actuel, non loti, est dépourvu de tout équipement socioculturel ou économique moderne (école, centre de santé, marché etc.).

Il résulte de toutes ces insuffisances, de profondes dissensions et difficultés de coordination autour des projets collectifs. Elles sont remarquables entre villages, mais aussi à l'intérieur de chaque village entre les principaux acteurs que sont les jeunes, les cadres, et les aînés sociaux. A Koumabo par exemple, la mutuelle de développement du village dénommée MUDEKO²⁵ se trouve divisée dans l'élaboration de ses projets. En effet, les cadres très influents résidants à Abidjan remettent en cause le projet d'achat d'une broyeuse de manioc et de riz envisagé par les paysans. Dans ce même village, l'initiative de développement des cultures maraîchères menée par 20 jeunes et femmes bute sur le refus du propriétaire terrien d'octroyer une portion de terre. A Sahounty, selon le président de l'AJS, le projet d'achat d'un tracteur notifié dans le plan de développement local (PDL) relève de la seule initiative de l'UJAS, dont les responsables sont les mêmes qui dirigent le CDV. Pour ce dernier, le projet prioritaire d'intérêt communautaire qui intéresse tout le village et qui devait être en première place dans le plan de développement local est celui de la construction du centre de santé du village. Quant aux populations de Kaabo, elles mettent en œuvre une stratégie de réappropriation du projet d'électrification rurale identifié dans le cadre du PNGTER. En effet, ce projet est approprié et géré par la mutuelle de développement du village plutôt que par le CDV (Koné, 2001)²⁶. D'une façon générale, les populations des quatre villages du pays-rural de Sahounty sont

²⁵ Mutuelle de Développement de Koumabo

²⁶ Koné Fahiraman Rodrigue, 2001, Les enjeux de la coordination du développement local dans le pays rural de Sahounty, Mémoire de maîtrise, Université de Bouaké/LESOR-CIRAD,

négativement marquées par les échecs des projets antérieurs de développement communautaire. Il s'agit du projet de regroupement des quatre villages dont l'échec est essentiellement dû à la primauté des intérêts individuels de chaque village. Chacun voulant abriter le nouveau site ou refusant à l'autre la légitimité historique et/ou économique de l'accueil du site. Quant au projet de l'école des villages, le retrait tardif de Kaabo (pour la construction de sa propre école) a considérablement biaisé le projet dont le site avait été expressément choisi dans le but de résoudre le problème de l'éloignement de ce village des trois autres. Tout ceci montre le faible niveau de cohésion et de solidarité entre ces villages. Or, l'entente, la solidarité, au plan organisationnel, sont les fondements des actions collectives. Au plan théorique, on dira que la coordination du développement local dans un environnement solidaire suppose un processus de régulation consensuel. Celui-ci doit être dès lors basé sur des accords, des compromis qui marginalisent les intérêts individuels au profit des intérêts communautaires. Mais, ces difficultés de coordination des actions de développement local sont observables dans bon nombre de pays-ruraux dont celui d'Allokodjèkro dans le département de Sakassou.

Le pays-rural d'Allokodjèkro compte 5 villages: Allokodjèkro, village-centre et les villages périphériques que sont Mandéké-Ponkouakoukro, Mandéké-Kaabo, Mandéké-Kpato et Ninkoumanou. La contestation ici se fonde plus sur des arguments historiques et culturels qu'économiques. En effet, ce village, l'un des plus modernes de la sous-préfecture de Sakassou, est doté de plusieurs équipements et infrastructures sociaux, économiques et culturels. Village électrifié depuis 2000, il est connecté au réseau SODECI pour l'adduction en eau potable.

De plus, il abrite une école primaire, un centre de santé comprenant dispensaire et maternité. Il compte également une église catholique moderne. Par ailleurs, du fait de la proximité du chef-lieu de sous-préfecture, il est relié au réseau téléphonique et de ce fait compte des cabines téléphoniques commerciales.

Cependant, les habitants de ce village, d'après l'histoire, seraient des « *gens installés* » en provenance de Sakassou, par des autochtones Walèbo. Ils auraient transité successivement par les villages Odiaté et Anobo-Alloubo pour arriver sur le site actuel d'Allokodjèkro. Recherchant des terres cultivables, ces populations auraient été installées par les villageois de Mandéké-Kaabo. De ce fait, ils ne « *peuvent être nos chefs* » selon les populations de Mandéké-Kaabo et Mandéké-Kponkouakoukro. Les rapports sociaux conflictuels à propos de la terre grèvent davantage les difficultés de collaboration au sein du CDPR. En effet, un conflit foncier oppose les villages d'Allokodjèkro et de Mandéké-Kaabo sur la délimitation de leurs territoires respectifs. Quant aux villages de Kpato et Ninkoumanou, distants respectivement de 22 km et 19 km du village-centre, ils refusent leur appartenance au pays-rural en raison de leur éloignement. Ils revendiquent au contraire un lien avec le pays rural de Konankro (Seri, 2001)²⁷.

Ainsi, compte tenu des problèmes que suscite la mise en œuvre du PNGTER, les animateurs du projet rencontrent d'énormes difficultés pour installer le CDPR et le faire fonctionner, dans la mesure où les autorités des autres villages « *refusent de se rendre chez des gens qui sont leurs étrangers* ». Il faut signaler aussi que l'un des corollaires de ces attitudes des populations est le

²⁷ Seri Gwady, 2001, Les enjeux de la coordination du développement local dans le pays rural de Allokodjèkro, Mémoire de Maîtrise, Université de Bouaké-CIRAD,

développement d'une logique individualiste. Elle est pourtant en contradiction avec la démarche et les objectifs du PNGTER ; ce projet ne finançant que les actions et projets collectifs élaborés dans un cadre solidaire. Or, dans l'état actuel de l'évolution du projet, chaque village ne défend que ses intérêts propres. Aussi, le chef de Mandéké-Kponkouakoukro souhaite-t-il que chaque village réalise sa retenue d'eau communément appelée « barrage ».

Du côté de Kouakro, la logique est la même. Le découpage du pays-rural de Manmini est remis en cause par trois villages : Kouakro, Kanguirenou et Alloukro. Ceux-ci, du fait des liens et alliances sacrés et étroits existants entre eux, souhaitent constituer un pays-rural autonome. De fait, ils participent difficilement aux réunions convoquées dans le village-centre (Mamini) qu'ils trouvent d'ailleurs très éloigné. Ici, le jeu des acteurs consiste à déjouer ou à renforcer les alliances entre villages en raison des intérêts supposés qu'entraînerait la décentralisation.

On assiste donc avec l'intervention du PNGTER à l'émergence d'une logique de conquête d'un nouveau statut lié à l'autochtonie, à l'antériorité des différents groupes sur la terre. En toile de fond, il s'agit de la résurgence de lutte d'influence ou encore de lutte de pouvoir entre communautés ou sous-groupes baoulé. Il faut signaler qu'au sein du groupe baoulé, les sous-groupes ou clans, les tribus ou cantons ont entretenu des relations de domination entre eux, certains ayant soumis et dominés d'autres. Ces relations sont traduites par des refus ou complexes de supériorité que manifestent certains villages. Ces conflits sont des

faits qui favorisent le repli communautaire. Ils constituent également des obstacles à des actions communautaires de développement.

En somme disons que la politique de développement local conduite par le PNGTER sur la base de la participation au sens large (définitions des stratégies de développement) remet paradoxalement en cause les bases de la collectivisation, de la solidarité. Elle éveille plutôt des représentations historiques et culturelles du pays-rural. Dans ce contexte, le jeu est animé par des acteurs divers (cadres, jeunes, vieux) aux logiques différentes. Les communautés qui ne se reconnaissent pas dans un pays-rural constituent des lors un frein à la dynamique de développement que cet espace est supposé impulser. Face à ces conflits et dissensions qui ne favorisent pas le développement, l'on se rend compte que le pays-rural ne constitue pas un espace de solidarité, de cohésion ou d'homogénéisation et de coordination. Ces conflits ont été également éveillés par la mise en œuvre du plan foncier rural. Ce projet a donc contribué à une révision de la perception des rapports des populations avec la terre et entre elles-mêmes.

On assiste à un émiettement du pouvoir monarchique autrefois concentré dans les seules mains des anciens. Des pans entiers du pouvoir sont répartis entre les instances, institutions et personnes leaders du village. La chefferie et la notabilité se retrouvent de plus en plus dans un rôle symbolique de représentation. Toutefois, les chefs traditionnels continuent de garder les compétences d'arbitrage des conflits. L'organisation sociale et économique est ainsi individualisée se positionnant au niveau des lignages ou des unités d'exploitation.

CHAPITRE III : INTRODUCTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET SES EFFETS SUR LA GESTION DU FONCIER

Le PNGTER est un projet lancé en 1998 par l'Etat ivoirien avec l'appui de la Banque Mondiale. Il s'inscrit dans le processus de décentralisation et d'appui aux dynamiques de développement local durable. C'est pourquoi, tout en préparant les politiques de décentralisation il doit, à partir d'une clarification foncière, mieux responsabiliser les populations rurales en matière de planification, de choix et de réalisation des investissements. Cela, dans le domaine de la production agricole, de l'infrastructure rurale et de la préservation et de la gestion des ressources naturelles.

Le Projet National de Gestion des Terroirs et de l'Equipement Rural est le seul qui intervient sur l'ensemble de la zone d'étude. Celui-ci n'intervenant qu'en milieu rural, seuls les villages de Kouakro, Sahounty et Mandéké ont reçu les équipes du projet. Le PNGTER comprend le volet Plan Foncier Rural (PFR) qui s'occupe exclusivement de la clarification de la situation foncière. A côté de ces deux programmes de développement, il existe des organismes privés nationaux et/ou internationaux qui interviennent également dans les villages. Ceux-ci visent une amélioration des conditions de travail et de vie des populations rurales. Leurs actions s'inscrivent plus généralement dans le contexte actuel de lutte contre la pauvreté. C'est ainsi que le PAM intervient à Sahounty pour l'aménagement du bas-fond rizicole. La FAO se signale à Allokrokro. A Kouakro est présente l'ONG de promotion du monde rural dénommée OIC-CI depuis le début de l'année 2000. Tous ces projets et structures de développement du monde rural initient et/ou

appuient des activités essentiellement agricoles. De ce fait, ils touchent nécessairement la question foncière dans les villages.

La réussite des projets en expérimentation exige des garanties en terme de sécurité foncière sur les terres cédées aux groupements constitués à cet effet. Les portions de terre sollicitées appartiennent en général au chef du village, chef de terre (Kouakro), à un membre du lignage héritier (Allokokro) ou à l'ensemble de la communauté villageoise (Sahounty). Ces terres font donc l'objet dès le départ d'une gestion collective par une autorité traditionnelle. Mais, dans leurs actions, les intervenants extérieurs présents dans le milieu influent sur l'évolution des modes de gestion de ce patrimoine commun. A Kouakro, Allokokro et Sahounty, les modes d'accès, d'exploitation et de répartition de la ressource tendent à s'individualiser²⁸. Les jeunes sous l'influence des projets n'écartent plus de façon systématique les opérations de cadastre, d'immatriculation et d'acquisition de titres fonciers individuels. Ces opérations intéressent près de la moitié des exploitants interrogés dans les villages. Et pour 32% des exploitants, les projets, notamment le PFR jouent un rôle de sensibilisation déterminant dans la logique de bornage et d'immatriculation des terres. L'immatriculation foncière est le point d'ancrage du droit foncier rural ivoirien. C'est une procédure qui tire ses origines du droit australien depuis 1900 (Minagra-Cirad, 1996). Elle a pour objectif d'aboutir à la transformation des droits coutumiers collectifs en droit de propriété. A ce titre, elle est à la fois un mode d'appropriation et une garantie des droits fonciers des exploitants des terres. Le but de l'immatriculation foncière est de garantir des

²⁸ Les actions de la FAO, du PAM et de l'OIC-CI n'étant qu'à leur phase expérimentale, nous nous sommes limité aux implications du PNGTER et du PFR dans la gestion du foncier. Mais, nous n'avons pas manqué de souligner les remous que suscitaient déjà les projets de ces structures.

droits réels aux titulaires et aux acquéreurs de ces droits (Minagra-Cirad, op. Cit.). L'immatriculation est faite par les services de l'Etat qui est le seul habilité à délivrer les titres fonciers. C'est pourquoi elle est l'objet d'une campagne menée par les agents du PFR.

Cependant, plus de la moitié des personnes interrogées pensent que la tendance à l'immatriculation des terres relève de leur propre initiative et non de celle d'une structure d'encadrement. La modernisation du droit foncier, dans le sens de l'acquisition de titre foncier est encore plus prononcée avec 86% des personnes interrogées. Si le bornage et l'immatriculation des terres rencontrent l'adhésion d'un peu plus de jeunes (22%) contre 18% des aînés, la même proportion (13%) de jeunes et de vieux penchent pour l'acquisition de titres fonciers. En fait, cet équilibre parfait voile les logiques différentes qui animent chacune des classes d'âge. Si les jeunes, en général, déscolarisés sont dans une logique de rupture, il n'en est pas de même pour les anciens. Ces derniers en effet, continuent d'avoir une vision collective de la terre. C'est pourquoi, pour eux, le bornage, l'immatriculation et les titres fonciers devront concerner les terres lignagères et non les parcelles individuelles. Il s'agit, en fait, d'ajouter à la légitimité sociale traditionnelle, une légitimité moderne donnant une assise plus confortable, au regard du droit positif, aux chefs des lignages. On aboutirait de cette façon à une superposition des droits fonciers traditionnels sur les droits modernes. On parviendrait aussi à une régulation foncière de type « tradi-moderne » où les règles traditionnelles de gestion du foncier se grefferaient aux normes de gestion moderne du foncier pour perdurer. On note également que la

perception que les acteurs ont de la gestion du foncier peut être liée à leur niveau d'instruction.

En fait, seulement 18% des jeunes ayant un niveau d'instruction du secondaire penchent pour la permanence du régime foncier traditionnel. Par contre, 29% de niveau primaire et 16% de niveau secondaire, soit près de la moitié de paysans déscolarisés, pensent qu'il faut évoluer vers le bornage et l'immatriculation des terres dans les villages. Pour ces derniers, cela aura pour avantage de clarifier les relations sociales à propos de la terre, mais surtout de réduire, voire d'arrêter les velléités de conflits fonciers. Mais, en réalité il s'agit pour les tenants de ce courant d'aboutir à une sécurisation foncière qui les affranchit de la tutelle parentale, familiale ou lignagère. Il s'agit pour eux d'aboutir à l'acquisition des droits exclusifs absolus sur les parcelles exploitées. C'est pourquoi, à la différence des aînés, ils optent pour des opérations individualisées de bornage et d'immatriculation des terres. Toutefois, cette option reste dans l'état actuel une aspiration, même si, elle n'apparaît plus comme une action irréalisable. A Kouakro, le jeune éleveur laitier possède une parcelle de 12 ha bornée et immatriculée. Il en détient les titres fonciers. Cela, n'a été possible qu'en raison des exigences du projet « BAD-Elevage » qui s'entoure des garanties surtout au niveau du foncier. A l'instar de ce projet, le PNGTER et le PFR jouent un rôle dans la modernisation des règles de gestion du foncier.

Comme souligné plus haut, le PNGTER et le Plan Foncier Rural qui interviennent dans les villages de Kouakro, Mandéké et Sahounty sont des acteurs internes qui contribuent aussi bien à la dynamique et à la structuration du

milieu, qu'à la transformation des systèmes de gestion du foncier. Dans cette dernière logique, des stratégies sont mises en œuvre par les acteurs locaux en particulier les jeunes. Ces derniers jouent véritablement un rôle déterminant dans la mutation des systèmes fonciers traditionnels tel que nous avons eu à le démontrer dans les paragraphes précédents.

Au niveau du PNGTER, le comité de Mandéké est celui qui par ses actions, introduit des mutations dans les systèmes de gestion foncière, mais également dans les systèmes de production social et économique. Le PFR, lui induit des mécanismes de régulation foncière à Sahounty et Mandéké. Par ailleurs, ayant éveillé des conflits latents, il tend à réorganiser les relations entre ces villages et leurs voisins, mais également entre les membres de la même communauté villageoise dans l'appropriation foncière.

3.1 Le Plan Foncier Rural dans la redéfinition des rapports fonciers

3.1.1 Modification des relations inter villages dans la gestion du foncier

A mi-parcours de ses activités à Mandéké, le plan foncier rural a révélé les imperfections des contrats fonciers traditionnels entre villages d'une part et entre lignages ou individus d'autre part. A l'occasion des travaux de délimitation du patrimoine foncier villageois de Mandéké, les zones d'incertitude contenues dans les cessions ancestrales de la terre sont exploitées par les populations d'Akrettia pour remettre en cause leurs relations foncières avec les habitants de Mandéké.

Mais, ce sont les actions du PFR, qui pour les populations, constituent des moyens de renégociation des acquis, contrats et règles antérieures. A Mandéké, tout comme à Sahouny, le PFR a réalisé la délimitation du terroir villageois et réalisé la carte du terroir. Les travaux du PFR (MINAGRA-CIRAD, 1996) suivent une procédure qui combine les étapes suivantes:

- le relevé de limites de terroir

Au cours de la phase d'enquête de terrain, il est procédé à un relevé de la limite du terroir en présence des personnes intéressées. Ce sont en général, les chefs de terres et/ou les chefs de villages, voire l'ensemble des autorités villageoises concernées. Pour chaque village, est alors établi un procès-verbal de cette délimitation. Il faut signaler que cette étape est précédée de l'enquête foncière parcellaire. Celle-ci s'effectue sur le terrain en présence de l'exploitant et de ses voisins. Au préalable, ceux-ci ont déjà reconnu les limites et ont effectué les travaux de layonnage. Ainsi, lorsque l'espace est cultivé (jachères comprises) et l'appartenance à un « terroir » (c'est-à-dire à un village) est bien reconnue, la limite de celui-ci sera déterminée à partir des limites des parcelles déjà relevées. Des difficultés apparaissent généralement là où il n'y a pas de reconnaissance physique (parcelle ou espace naturel à cheval sur deux « terroirs » villageois) ou sociale (la relation d'affiliation d'un paysan, et de sa parcelle, à une autorité villageoise qui peut être inexistante ou peu reconnue) des terres.

- L'établissement d'un « plan de terroir »

Le plan de terroir est la cartographie sur une même carte de tous les éléments compris dans un espace attribué à un village. La délimitation de cet espace est issue de levé du « terroir villageois » lors de l'enquête de terrain. La validation des informations sur le foncier se fait à partir de deux outils:

- Le *plan de terroir* dont les informations sont transcrites en trois catégories : le terroir villageois, les espaces attribués aux « gestionnaires des terres », les espaces occupés par les « exploitants »;
- Le *listing de terroir*, qui contient la liste de tous les « exploitants » et « gestionnaires de terres » (Minagra-CIRAD, 1996:177).

Comme on peut le constater, chaque étape du processus, depuis l'enquête parcellaire en passant par le plan de terroir jusqu'à la validation, constitue des cadres d'émergence de conflits restés latents. A Mandéké, c'est à l'étape du relevé des limites de terroir que le conflit qui l'oppose à Akréttia est apparu. En effet, selon l'histoire, les terres occupées par le village d'Akréttia, appartiendraient à Mandéké. De ce fait, pour les « autochtones » de Mandéké, le village d'Akréttia apparaît comme une composante de leur terroir. C'est pourquoi depuis toujours, ils donnent un caractère sacré à l'échange foncier qui a installé les fondateurs d'Akréttia. Cela suppose pour le chef de terre de Mandéké, que le patrimoine foncier d'Akréttia reste sous son administration. Il est celui qui y consacre les rites sacrificiels (adorations, libations) et y règle les éventuels litiges qui opposent les membres de la communauté paysanne. Pour les chefs de Mandéké, le village d'Akréttia et leurs terres devraient être répertoriés dans leur patrimoine foncier, donc sur leur « plan de terroir ». Comme corollaire donc, les seconds ne pouvaient procéder aux enquêtes parcellaires, aux relevés de limites de terroir, et à l'établissement de la carte foncière de leur village de façon autonome sans l'autorisation du chef de terre de Mandéké.

Mais la vision contraire d'Akérttia est à l'origine du conflit qui laisse en suspend les travaux entamés par les agents du PFR. A l'origine, le développement local et les processus de démocratisation et de décentralisation nécessitent une autonomie de gestion des ressources naturelles, notamment foncières. Or, les populations d'Akérttia n'entendent plus laisser la gestion de leurs terres aux autorités coutumières de Mandéké dans le contexte moderne actuel. Ainsi, le PFR constitue ou du moins, offrent l'occasion de mettre en avant la gestion autonome et moderne de leur terre, d'autant que les contrats traditionnels n'ont qu'un caractère moral et sacré.

Ainsi, les villageois d'Akérttia par l'instrumentalisation du projet tentent de redéfinir leurs rapports de pouvoir et les échanges fonciers avec Mandéké. Ce dernier revendique l'autochtonie sur les terres de la zone. Par ailleurs, ce conflit tend à modifier la régulation foncière notamment à l'endroit des allogènes et allochtones installés sur leurs terres. Les chefs élargissent les mesures au campement dénommé « Lamberkro » d'allochtones *farhi* installés sur leurs terres. Ceci en prévision à ce type de conflit qui leur ferait perdre toute influence sur leurs hôtes. L'un des principes nouveaux de cette réglementation est donc l'arrêt de cession de nouvelles terres aux allogènes et allochtones sous aucune forme. En fait, il s'agit de la réduction ou de la suppression des échanges fonciers extérieurs (hors lignages).

De plus, Mandéké étant dans une zone forestière, les enquêtes parcellaires contribuent à une identification individuelle des terres. Elles participent également à l'émergence de stratégies d'appropriation des terres à l'échelle

village, par chaque lignage, mais aussi par les chefs d'unité d'exploitation à l'intérieur des lignages. Ces stratégies consistent à envisager avec le plan foncier rural l'immatriculation des parcelles de cultures pérennes (café, palmier), le bornage et l'obtention d'un titre foncier ou tout autre « papier » attestant la propriété de l'exploitant sur ces terres en général héritées et occupées durablement. Ce sont là, pour certains paysans des moyens de s'affranchir de l'autorité lignagère, mais également de sécuriser les droits de propriété des descendants qui pourront ainsi hériter en dehors des dispositifs traditionnels. Ces approches sont développées par les jeunes qui perçoivent dans l'intervention du PFR un moyen de clarification des droits fonciers même à l'intérieur de leur communauté. Cette perception semble être le résultat de l'influence de la logique d'exploitation sur celle de patrimonialisation des terres.

3.2 Le PNGTER dans le processus de transformation social et économique

3.2.1 Ediction de nouvelles règles foncières et mise en place d'un « dispositif fiscal local »

Des trois villages où intervient le PNGTER, le CDV le plus dynamique en terme d'initiatives est celui de Mandéké²⁹. Ses initiatives sont portées par des actions qui sont de réelles innovations dans le pays baoulé. Elles se situent au plan économique, politique et social. Elles sont portées par les jeunes qui, profitant de la tribune à eux offerte par le PNGTER, agissent en toute

²⁹ Il faut signaler que l'ensemble des CDV est gagné par une certaine léthargie en raison des difficultés inhérentes au projet lui-même. Précisons que le principal bailleur de ce projet (la Banque Mondiale) avait arrêté sa coopération avec la Côte d'Ivoire depuis octobre 1998.

« légitimité ». En effet, le CDV PNGTER de Mandéké se compose de quatre sous comités dont trois sont contrôlés par les jeunes. Ces groupes fonctionnels sont structurés selon les domaines d'intervention du projet. Ainsi, nous avons:

- sous comité 1 : chargé des projets culturels
- sous comité 2 : chargé des projets sociaux
- sous comité 3 : chargé des projets productifs
- sous comité 4 : « comité central ».

Les sous comités 1, 3 et 4 sont contrôlés par les jeunes. Or, le sous comité 4 en particulier, par son rôle et sa fonction joue un rôle déterminant dans les activités du CDV. En effet, il est chargé du suivi des projets du village. Au plan interne, il est chargé du choix des sites devant abriter ces projets. Il a ainsi sollicité et obtenu auprès de la famille *Assahokoi* la portion de terre devant accueillir le projet de barrage. Les jeunes se hissent ainsi dans les centres de décision et discutent des questions touchant au foncier.

A Sahouny, la transformation des systèmes de gestion d'un espace tel que le bas-fond est liée à la combinaison de la perception du PNGTER et des failles du système traditionnel. Dans ce village, les exploitants prétextent des droits liés à cette perspective d'aménagement du bas-fond rizicole et au travail pour y exercer des droits de propriété individuelle. Aujourd'hui, chaque paysan par la mise en valeur durable et répétitive de sa portion se l'attribue. Cette appropriation repose sur l'idée à l'arrière-plan du projet d'aménagement du bas-fond par le PNGTER. Ainsi, la valorisation ou le projet d'aménagement d'un patrimoine foncier est à la base de la transformation des droits qui le régissaient. Les jeunes qui sont les principaux acteurs de ces mutations tirent donc profit de

cette marge de manœuvre qui leur est offerte pour initier également de nouvelles mesures d'organisation économique et sociale du village.

- Au plan économique

Au niveau de la gestion du foncier, le sous-comité 3 du PNGTER a décidé, en accord avec les autorités traditionnelles, l'arrêt des cessions gratuites de terre aux allogènes et allochtones. Cette mesure a été mise en place comme solution pour faire face aux contraintes telles que la croissance démographique, la raréfaction des terres de forêts et le conflit récent qui les oppose aux populations d'Akréttia. Par ailleurs, il a contribué à une redéfinition des rapports des allochtones *fahri* du campement Lamberkro avec la terre. Les échanges fonciers entre les deux communautés s'en trouvent d'ailleurs réduits considérablement. Les dons et prêts annuels de terres qui étaient faits par les autochtones aux allochtones pour les cultures annuelles sont quasiment proscrits.

Par contre, l'innovation majeure se situe au niveau de l'instauration de la cession onéreuse ou une forme de location des terres pour tous les exploitants extérieurs. A partir de l'année 2000, l'accès aux ressources foncières et forestières était soumis aux conditions suivantes:

- le paiement d'une somme de 50.000 F.CFA/ four pour les fabricants de charbons qui sillonnent le terroir villageois à la recherche de bois. Cette somme étant reversée dans la caisse commune, toute latitude est par ailleurs, laissée au propriétaire accueillant le charbonnier de négocier d'autres droits d'usage de sa parcelle et des ressources en bois.

- le paiement d'un forfait de 20.000 F.CFA par chargement de bois pour les exploitants forestiers opérant sur le terroir villageois de Mandéké. Ceci, en dehors des prestations de services et biens qui leur sont exigés comme conditions d'accès aux forêts. Ils sont ainsi sollicités pour le reprofilage de la piste qui conduit au village ou à l'ouverture de certaines pistes cloisonnées.

Pour les agriculteurs, le métayage est envisagé. En effet, « un bois »³⁰ d'igname sera exigé à chaque exploitant après la récolte. Les revenus issus de la commercialisation de l'ensemble des produits obtenus seront reversés à la caisse commune. Cette disposition bien qu'envisagée n'avait pas encore connu de début d'application. Elle devrait en réalité contribuer à renflouer la caisse commune dans le but de mener des actions communautaires. Dans cette optique le champ des mutations au plan économique s'est élargi au secteur du commerce.

En effet, en plus des mesures liées à l'accès à la terre, d'autres ont été édictées en vue de contrôler et d'organiser les activités commerciales du village. En fait, il s'agit pour le CDV PNGTER de tirer profit de toutes les activités qui ont cours sur le territoire du village de Mandéké en établissant une sorte de fiscalité basée sur le prélèvement de « taxes » forfaitaires. Les animateurs du comité pensent que le village peut tirer des revenus substantiels de ses richesses par une imposition des acteurs économiques. Aussi, ont-ils décidé en attendant de construire un marché formel, de prélever le montant de 50 F.CFA aux vendeurs ambulants qui accèdent au village. Cette « taxe » locale était appliquée également aux acheteurs de produits qui payent 1.000 F.CFA par produit acheté et par jour.

³⁰ Unité de mesure traditionnelle de l'igname dont la capacité varie entre 30 et 40 tubercules selon les variétés.

Cependant, ces actions ont connu un arrêt en raison des difficultés que connaît le PNGTER lui-même. On en déduit donc que ce projet est un instrument de légitimation des actions entreprises dans le village. La relation entre les difficultés du projet et l'arrêt des actions entreprises révèle également le caractère précaire de ces innovations dont la durée reste intimement liée à celle des projets initiateurs. Toutefois, ce sont des innovations importantes dans cette communauté villageoise dont les intérêts et enjeux selon les jeunes eux-mêmes sont économiques.

- Au plan social et politique

En général, toutes les actions de taxation répondent à un besoin de constitution de fonds qui permettent d'assurer le fonctionnement du comité. Ainsi, il a pu réaliser au cours de l'année 2001, la construction d'un espace de récréation culturelle, la réparation de pompes. Les revenus permettent également au comité de se présenter comme un pion important dans l'entretien et la maintenance des acquis sociaux. Le comité entend donc de cette façon introduire une nouvelle méthode de gestion des biens acquis et se positionner au sein des instances politiques du village.

A l'analyse, le PNGTER se présente comme un puissant instrument d'actions que les jeunes ne pouvaient entreprendre sous les pressions du système traditionnel. De cette façon, ils transforment les règles de gestion du foncier, les règles de reproduction économique, sociale et politique. En effet, les jeunes acquièrent par leurs actions une autorité et une place dans la hiérarchie politique du village. Les présidents des sous-comités qui contrôlent dès lors des ressources

financières importantes sont intégrés aux centres de décision et aux processus de prise de décision. C'est pourquoi dans les villages, notamment à Sahouny et Kouakro ce sont les jeunes qui organisent l'accueil et l'intégration des intervenants extérieurs. En dehors du PFR et du PNGTER, d'autres organismes de développement interviennent également dans les villages visités.

3.3 L'OIC -CI³¹, la dynamique maraîchère et le processus de régulation des bas-fonds à Kouakro

Depuis, avril 2001, l'organisation non gouvernementale dénommée OIC spécialisée dans l'appui au développement agricole (agriculture, élevage) tente des expériences dans le village de Kouakro.

Opportunities Industrialization Center Côte d'Ivoire OIC-CI

La mission de l'OIC est d'aider le gouvernement ivoirien à combattre le chômage, à lutter contre l'exode rural. Cette aide se traduit par une formation pratique de courte durée dans certains domaines : agriculture, élevage, maçonnerie-menuiserie, etc. Un autre aspect de la mission de l'OIC-CI est la formation des paysans et des jeunes dans les villages.

De 1987 à 1995, pour atteindre ses objectifs, l'OIC-CI bénéficiait de l'apport financier des gouvernements ivoirien et américain, par le biais de l'USAID. Un protocole d'accord était en vigueur entre le gouvernement ivoirien, l'OIC International et l'OIC-CI. Le protocole prévoyait la fin des financements par l'USAID en 1995. Ainsi, le champ d'action de l'OIC a été réduit sur 50 Km autour de Bouaké. Aujourd'hui les formations se font dans les villages à l'intention des groupements, des coopératives et ce, depuis 2000. L'OIC International et le département de l'agriculture des USA appelé USDA ont apporté des moyens additionnels dans une phase de démarrage de l'ordre de 200 millions pour les formations agro-pastorales. Ces activités se déroulent dans 11 villages autour de Bouaké .

Source : *Frat-mat*, 16. 11. 01,.

Dans le cadre de ses activités donc et en accord avec les autorités traditionnelles, dont le chef du village qui a octroyé une parcelle de 1 ha, l'OIC-CI développe les

³¹ Il faut préciser que si au début de nos enquêtes les projets du PAM et de la FAO ont connu un début d'activité avec les visites des sites à aménager par des experts de ces organismes, l'exécution proprement dite des opérations n'avait pas encore démarré au moment de la rédaction de ce rapport. Seule l'ONG OIC – CI a mené des actions pratiques à Kouakro.

cultures maraîchères. Il s'agit principalement de la tomate, de l'aubergine, du poivron et du concombre. Elle a également initié le poulailler amélioré et un périmètre arachidier d'un hectare. Ces expériences regroupent pour les maraîchers et le poulailler 33 jeunes et une quarantaine de femmes pour l'arachide. Afin de mener à bien sa démarche et intéresser les paysans, l'OIC-CI a accompagné son initiative d'un aménagement du site, d'un appui technique, matériel et financier important. Par ailleurs, le principe de base étant l'approche collective, la production et la vente, de même que la gestion des acquis se font en commun. L'OIC-CI a donc fait creuser 9 puits sur le site pour l'accès à l'eau. Elle a ensuite fourni des semences composées comme suit:

- 1 boîte de 100 g de tomate
- 1 boîte de 100 g d'aubergine
- 1 boîte de 100 g de poivron
- 1 boîte de concombre.

Cependant, dans sa phase actuelle, le maraîchage ne concerne que la tomate produite sur 0,25 ha. Des outils, matériels et intrants ont également été octroyés aux paysans sous forme de prêt forfaitaire. Ainsi, ce sont 5 arrosoirs, 2 binettes, 1 pulvérisateur, les engrais NPK et Urée, de même que les insecticides (decis, peltar, manherbe, rovrar) qui ont été prêtés au groupement informel. Le remboursement de ce préfinancement à hauteur de 175.650 F.CFA s'est fait après la récolte et la vente d'août 2001. La production totale a été évaluée à 6,065 tonnes de tomate. Cette quantité a rapporté la somme de 1.300.000 F.CFA. Il faut dire que la quasi-totalité de la production a été rachetée par l'ONG elle-même. De même, elle se dispose à rechercher des marchés pour l'écoulement de la production. La somme obtenue a été répartie de façon équitable entre les

différents membres du groupement à raison de 10.000 FCFA/pers. Le reliquat qui s'élève à 600.000 F.CFA a été déposé en septembre 2001 à la CMEC (Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit) de Bouaké.

Le bilan dressé par les paysans et l'OIC-CI a été jugé positif. C'est ce qui explique la ferme volonté des premiers de continuer ces cultures dont ils constatent le caractère rémunérateur sur une courte période. Pour le second, il s'agit de continuer d'assurer l'assistance et l'appui, puis de faire du village une expérience réussie de sa mission. Cette réussite devrait constituer la base de la diffusion de ces cultures dans les autres villages de la zone. Elle devra constituer également un moyen efficace de lutte contre l'exode. Ainsi, pour améliorer les conditions de travail des jeunes maraîchers, depuis la production jusqu'à la commercialisation, deux formations ont été réalisées en septembre 2001. La première dispensée par l'OIC-CI portait sur « la gestion coopérative ». Elle avait pour objectif de renforcer le caractère collectif de l'initiative. Il s'agissait aussi d'aider à structurer le nouveau groupement mis en place en coopérative. La seconde, dispensée par le PACIL (Programme d'Appui à la Commercialisation et aux Initiatives Locales) portait sur « les méthodes de commercialisation des produits agricoles ». De plus, afin de répondre aux contraintes liées au manque fréquent d'eau à certaines périodes de l'année (notamment en saison sèche), l'ONG a fait don au groupement d'une pompe hydraulique à pédale. Quant au groupement, pour résoudre ce problème il souhaite la construction d'un forage ou d'une retenue d'eau qui pourrait contribuer à une pérennisation de l'activité.

Comme on le constate, cette ONG crée une dynamique agricole autour de nouvelles spéculations plus rentables. Mais, celle-ci ne se fait pas sans impact sur la gestion des terres de bas-fonds sur lesquelles elles se cultivent. Et comme effet induit, les paysans semblent évoluer vers l'objectif inverse de l'ONG par l'émergence d'une logique individualiste inéluctable. En fait, selon les jeunes maraîchers, pour la première production, les travaux se sont réalisés de façon solidaire. Ainsi, les parcelles des personnes absentes étaient régulièrement entretenues par les paysans présents. De fait, pour les responsables du groupement, certains jeunes ont donc bénéficié du même niveau de revenu sans avoir produit le même volume de travail. Or, au lieu de conserver cette démarche solidaire, les responsables comptent passer d'un mode d'exploitation collectif à un mode individuel pour la campagne 2001 - 2002. Celui-ci se traduit par l'expression « *chacun s'occupe de sa parcelle* ». Il s'agit de responsabiliser chaque paysan, et de procéder également à une sélection de ceux qui manifestent un intérêt réel pour les cultures maraîchères. Pour cela, la réussite de l'initiative doit reposer sur la volonté et la capacité d'internalisation du projet par les paysans eux-mêmes. Il faut dire également que cette attitude s'explique par l'importance des revenus que procurent les cultures maraîchères. Ainsi, à l'instar d'Allokokro on observe que plus les gains deviennent importants, plus le mode de gestion évolue du collectif vers l'individuel. En conséquence, le mode de thésaurisation et de répartition des gains sera inversé. Contrairement donc au premier qui a consisté à reverser un taux fixe aux membres du groupement, cette fois ce taux fixe sera appliqué sur les revenus de chaque membre. Les sommes obtenues permettront d'alimenter le compte ouvert à la CMEC. Chaque paysan pourra ainsi tirer bénéfice de son travail.

Par ailleurs, cette gestion individuelle des exploitations devrait à terme, poser des difficultés de pérennisation du projet qui repose sur une approche collective. L'intérêt actuel des paysans pour le projet s'explique sans doute par l'approche descendante de l'ONG, et également du fait de la rentabilité des produits. En conséquence, on assiste à la création de nouvelles parcelles maraîchères. Celles-ci se font dans les bas-fonds des terres lignagères. Et ceux dont les patrimoines fonciers sont dépourvus de bas-fonds sont soumis aux emprunts traditionnels qui prennent la forme d'une location. En effet, si le prêt gratuit est la forme usuelle du mode d'accès sur certaines portions de terre entre membres d'une même communauté, dans le cas du bas-fond, il n'a pas la même signification depuis quelques années. Si dans la première situation, le propriétaire n'attend absolument aucune rétribution en numéraire ou en nature de l'exploitant, il n'en est pas de même dans la seconde situation. Pour les bas-fonds, le propriétaire prend conscience des revenus importants que gagne l'exploitant. De ce fait, il adopte une attitude attentiste en retour, sans l'afficher de façon explicite. L'exploitant se doit donc de faire don d'une partie de sa récolte ou d'une partie de sa recette au propriétaire. Dans le cas contraire, l'accès à la terre est refusé à l'exploitant pour de nouvelles cultures sous plusieurs prétextes.

Aujourd'hui avec les actions de l'OIC, on assiste à une valorisation du bas-fond, un espace autrefois de peu d'intérêt pour les aînés et les autorités coutumières. C'est pourquoi, ils le cédaient aisément aux jeunes qui en faisaient la demande. Or, cet espace a gagné actuellement en valeur et est donc très prisé. A Kouakro, selon les jeunes maraîchers, il est l'objet de compétition. Et cette compétition entraîne une nouvelle réglementation de l'accès à la ressource

comme nous allons le montrer dans la troisième partie de ce travail. D'une manière générale, les actions de l'ensemble des intervenants extérieurs ont un impact certain sur les modes et logiques de valorisation des ressources naturelles locales qui se traduisent par une appropriation des terres dans le sens de l'application des droits fonciers modernes.

Le PNGTER a un rapport direct avec le foncier du fait de son volet « gestion des terroirs ». Il induit de ce fait de nouveaux regards sur la ressource à travers les projets d'aménagement des sols qu'il suscite. A Sahounty, si traditionnellement les terres ne pouvaient faire l'objet d'appropriation individuelle en raison du mode d'accès libre, l'aménagement du bas-fond sollicité auprès du PAM et du PNGTER a pour effet de modifier les règles d'accès et les droits de propriété. La ressource ainsi valorisée est dès lors perçue comme un « bien » personnel et transmissible. Les parcelles ainsi délimitées à l'occasion des aménagements seront immatriculées au nom des exploitants. Il en est de même des périmètres maraîcher et arachidier mis en valeur à Kouakro dans le cadre des initiatives de l'OIC-CI. Dans ce village, l'on constate après la première année d'expérience une évolution vers la multiplication des droits de propriété sur le terrain collectif attribué par le chef de village aux jeunes. A Mandéké, les cadets sociaux tendent à profiter des projets pour s'appropriier les terres. Un jeune expliquait que la portion de terre dont il est l'héritier continue d'être répertoriée comme patrimoine lignager. De ce fait, elle est gérée par son grand-père qui est le chef du lignage. La stratégie d'appropriation pour lui consiste donc à solliciter le projet « clé en main ». En fait, celui-ci englobe une plantation de café, le bornage, le cadastre et l'acquisition des titres fonciers y afférant. Ce projet sera un moyen

de légitimation du système et des droits fonciers modernes sur cette terre acquise selon le principe traditionnel.

Dans le processus de légitimation, l'instrumentalisation des projets apparaît donc, pour les paysans, comme un moyen de renégociation des normes de régulation foncière. Ceux-ci constituent non seulement des moyens de contournement des normes internes établies, mais également des instruments de légitimation des règles induites. Celles-ci apparaissent comme l'aboutissement d'un processus de maturation issu de la confrontation des règles internes et externes.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CONCLUSION PARTIELLE

Le monde paysan baoulé des villages d'Allokokro, Mandéké, Kouakro et Sahouny tend à tirer profit des opportunités économiques qui s'offrent à lui. Des bas-fonds existent et sont de plus en plus valorisés. Un Marché de Gros a été construit dans la ville de Bouaké et constitue une opportunité commerciale pour les produits vivriers tels que l'igname précoce, le riz, l'arachide et le manioc. En plus des vivriers, les paysans s'intéressent fortement à la culture de l'anacardier et aux cultures maraîchères. Ainsi, les paysans ont-ils adopté de nouvelles cultures qui leur fournissent des revenus importants. L'essor de cette agriculture marchande se présente comme un déterminant des mutations foncières en cours dans les villages. Ces cultures étant développées par les anciens migrants, cette inversion des flux migratoires joue également un rôle prépondérant dans les mutations observées. Ils se présentent comme des acteurs organisés et dynamiques. A travers les organisations professionnelles agricoles, les associations, mais aussi par le canal des comités mis en place par les organismes extérieurs tels le PNGTER et le PFR, ces anciens migrants, en majorité jeunes, accèdent aux centres de décision. De cette façon, ils participent à la gestion des affaires villageoises et des ressources foncières. Ces situations nouvelles ont des conséquences dans la gestion du foncier et dans l'appareil social et politique de la société baoulé de façon générale.

TROISIEME PARTIE

CONSEQUENCES DE LA PLURALITE DES MUTATIONS EN COURS SUR LA SOCIETE BAOULE

INTRODUCTION

Les mutations observées dans la société baoulé en raison du retour des migrants se traduisent par la mise en place de règles nouvelles d'accès aux bas-fonds et aux terres en général. Elles sont le fait des innovations agricoles qui impliquent une déréglementation foncière. Mais, on assiste également à la crise du pouvoir et du principe d'héritage traditionnel. Les conséquences se traduisent aussi par une recomposition des modalités des échanges fonciers entre lignages, et entre communautés, mais aussi par une recomposition des relations entre générations.

Quant aux nouvelles règles foncières érigées, elles démontrent les capacités de la société baoulé à gérer les situations foncières émergentes. Ces comportements nouveaux reposent sur des transformations des cultures politiques, économiques et culturelles des jeunes principalement. Dans les chapitres suivants, nous montrons la déréglementation foncière, ainsi que la crise du pouvoir traditionnel qu'elle implique. De même, nous relevons les nouvelles règles de gestion des bas-fonds et des terres propices à l'anacardier et à l'igname précoce, comme stratégies de gestion des zones d'incertitude issues des situations nouvelles.

CHAPITRE I : DEREGLEMENTATION FONCIERE ET CRISE DU POUVOIR TRADITIONNEL

1.1 La monétisation des prêts « gratuits »

Les interventions des projets induisent de nouvelles règles foncières notamment à Mandéké et Sahounty. Dans le premier village les populations n'entendent plus attribuer des parcelles de terre aux étrangers. A Mandéké, les échanges fonciers évoluent vers une monétisation. De plus en plus, les gestionnaires des terres mettent en œuvre les logiques de location des terres aux allochtones et aux allogènes pour des cultures annuelles. Les prêts temporaires longs évoluent vers des prêts annuels, donc, limités dans le temps. Ils seront renouvelables chaque année de commun accord. Par ailleurs, ces attributions foncières n'ont plus désormais un caractère gratuit.

Ainsi, contrairement à ce qui est admis, certains paysans n'excluent pas la monétisation des échanges fonciers comme le garant d'une gestion à la fois économique et sociale profitable. Au plan économique, cela devrait rapporter des gains immédiats dans la mesure où la rémunération se fait en numéraire ou en nature. Au plan social, ces « nouvelles » règles, d'après les populations, ont pour avantage de clarifier les rapports fonciers entre propriétaire et exploitant. Mais, aussi et surtout de réduire ou éliminer les sources de conflits fonciers éventuels entre les communautés villageoises. 17% des personnes, en majorité jeune, rencontrées qui s'arrogent les droits de propriété exclusive comprenant les droits d'aliénation, n'excluent pas la location ou la vente d'une portion de leur patrimoine

foncier. A Mandéké, en particulier, pour les jeunes gestionnaires de terre, il s'agit dorénavant de tirer profit de la ressource par la location des terres abondantes non valorisées. C'est une évolution des modes d'accès qui avaient toujours gardé un caractère gratuit (prêt, don, héritage). En fait, la gratuité de la transaction foncière reposait sur la représentation traditionnelle de « terre nourricière » qui procure à la communauté les produits de subsistance. Or, dans la nouvelle approche, la terre apparaît aux yeux des gestionnaires comme une ressource, au sens des évolutionnistes, capable de procurer un bien matériel, social et financier par sa valorisation.

A Kouakro, et à Allokrokro les cessions onéreuses concernent les bas-fonds. Or avant, ceux-ci étaient cédés gratuitement par les propriétaires qui n'accordaient que très peu d'intérêt à ces espaces. Mais, avec la forte diffusion des cultures maraîchères en raison de leur rentabilité économique, les propriétaires ont commencé à accorder un intérêt nouveau à leurs bas-fonds. Sachant qu'ils ne peuvent eux-mêmes les mettre en valeur, à cause de leur âge avancé ou de la méconnaissance des techniques de maraîchage, ils ne comptent pas moins tirer un profit de l'exploitation de ces espaces-ressources. Ils se constituent dès lors rentiers, en établissant des « contrats » de fermage ou de métayage aux exploitants. Il est donc de plus en plus demandé aux jeunes maraîchers une sorte de tribut en nature ou en numéraire. Ce tribut constitue la condition du renouvellement du « prêt » de la parcelle pour l'année suivante. En fait, selon les aînés gestionnaires des terres, il ne serait pas obligatoire, d'où son appellation symbolique « prix de la boisson ». Le jeune maraîcher après la vente de sa production peut donner à son bienfaiteur le « prix de sa boisson » en guise

de remerciement et de reconnaissance. Si cette mesure apparaît facultative de prime abord, dans la réalité elle est de plus en plus incorporée par la coercition sociale aux règles d'accès. En effet, les propriétaires ne « *comptent pas donner à nouveau leur terre à un jeune qui ne leur donne rien, alors qu'ils n'ignorent pas les revenus importants que rapportent les cultures maraîchères* ». Cette logique tient tout simplement de la monétisation des échanges fonciers. Ceux-ci deviennent onéreux pour les jeunes exploitants des bas-fonds. La « location » des bas-fonds telle qu'observée dans les villages est beaucoup plus développée à Allokokro où près de 50% des maraîchers empruntent leurs parcelles auprès d'autres lignages. Dans ce village la monétisation des échanges fonciers intègre progressivement les modes d'accès à la terre admis dans la société. En effet, l'attribution de 5 ha de bas-fond au groupement des maraîchers avait été présentée comme une attribution coutumière gratuite. Or, il s'agit d'une location. Les (48) membres du groupement doivent s'acquitter chaque trimestre de 1000 F.CFA, soit un total de 192.000 F.CFA l'année pour la famille propriétaire. La « location » comme mode d'accès à la terre est aussi observée avec l'introduction de la culture de l'anacardier du fait des jeunes qui sèment les noix de cajou entre les buttes d'igname. Mais, si le « prix de la boisson » pour le bas-fond tourne, en général à Allokokro comme à Kouakro, autour de 10.000 F.CFA après chaque récolte, il est demandé aux planteurs d'anacardier de Kouakro de payer un forfait annuel de 2.500 FCFA au chef de terre. Dans ce village, certains propriétaires revendiquent un partage équitable de la production ou de l'argent issu de la vente. Mais, si certains jeunes acceptent de s'acquitter de cette redevance, ceux qui appartiennent aux lignages des chefs de terre refusent d'en faire autant.

A Mandéké, cette forme de location voilée des terres est observable dans les échanges fonciers entre les lignages. Les propriétaires des terres exigent, de plus en plus, à l'emprunteur des produits de récolte (des bois d'igname). En cas de non-respect de la condition, il leur est loisible de refuser le renouvellement de la cession. Par ailleurs, la location comme mode d'accès à la terre est de plus en plus envisagée pour les étrangers (allochtones et allogènes). La terre sera cédée pour les cultures annuelles contre un loyer annuel ou un tribut constitué par une partie de la récolte ou une somme forfaitaire fixée par le propriétaire de la parcelle.

La société baoulé est ainsi traversée par les courants de l'idéologie économique moderne dominée par l'économie de marché. C'est pourquoi la terre tend progressivement à se présenter comme un bien marchand. Dans le même temps, le système foncier subit les influences des systèmes monétisés de l'Ouest forestier d'où viennent les jeunes migrants porteurs de ces transformations. Ils sont de plus en plus persuadés qu'ils peuvent tirer de la location des vastes portions de terres non valorisées, des ressources financières additionnelles. Or, la logique de patrimonialisation sociale développée par les aînés autour du foncier est peu profitable. Les jeunes entreprennent donc de la substituer à une logique d'exploitation rentable. C'est ce qui explique sans doute les abandons progressifs des échanges de terres entre lignages dans un contexte d'appropriation tous azimuts.

1.2 Recomposition des modalités d'accès au foncier entre lignages et entre communautés

1.2.1 Conditions traditionnelles restrictives d'accès au foncier pour les allochtones et les allogènes

L'interprétation du statut de la terre telle qu'évoquée plus haut, atteste que l'intransmissibilité externe est le principe de la non transmission à celui qui est étranger au groupe de parenté lié au territoire. A ce titre, la terre est inséparable de la personnalité d'un ensemble d'hommes qui se rattachent à elle. Il ressort des enquêtes que les droits coutumiers traditionnels n'autorisent pas l'aliénation foncière. En fait, les conditions qui accompagnent l'attribution d'une portion de terre sont contraignantes pour l'allogène. Anciennement, l'étranger consacrait sa première année à son tuteur comme manoeuvre. En plus de la boisson et de la volaille qu'il devait offrir pour l'accès à la terre, un tribut lui était exigé. Il devait en effet, faire don à son tuteur et au chef du village de deux ou trois bois d'igname, d'un sac de 60 kg ou une tine pour le café. En plus il devait leur offrir régulièrement des pots de vin de palme. De plus, l'étranger doit s'aliéner lui-même en se soumettant aux génies et rites du groupe d'accueil. Ainsi, l'accès et l'usage de la terre impliquent pour l'étranger la soumission à la communauté politique et sociale autochtone.

Dans le pays baoulé, le régime foncier est ainsi plus restrictif pour les personnes étrangères à la communauté autochtone. A Allokrokro, Kouakro, Sahounty et Mandéké les étrangers (au sens large), de façon générale, ne sont

pas autorisés à planter des arbres sous peine d'exclusion. Sur les parcelles qu'ils mettent en valeur, ils ne sont pas autorisés à exploiter le palmier à huile qui est un arbre très important dans la vie culturelle des Baoulé. En effet, le vin de palme est la principale boisson traditionnelle très prisée dans cette société. Elle est au centre de toutes les activités culturelles dans la communauté (funérailles, festivités, mariages, cérémonies traditionnelles...etc.). Elle permet de sceller les réconciliations, d'organiser des réceptions, d'adorer les esprits, de faire des sacrifices, d'assurer en fait, le bon fonctionnement de la société. Compte tenu de ce caractère régulateur, le palmier appartient toujours au propriétaire de la parcelle cédée à un étranger. Toutefois, ce dernier peut jouir des autres arbres fruitiers tout en sachant que le propriétaire est également en droit d'en disposer.

De manière générale, dans l'ensemble des quatre villages, les modes d'allocation de la terre aux allochtones et allogènes se résument à des droits d'usufruit (droit d'y prélever une ressource non aménagée) et d'usage (mise en valeur et non aménagement). Le mode d'accès le plus répandu, rencontré chez 94% des paysans visités est *le prêt gratuit temporaire*, généralement annuel. Cela suppose que l'exploitant étranger renouvelle chaque année les démarches auprès de son « tuteur ». Ce dernier contrôle de cette façon ses activités. Il n'y a pas de reconduite du contrat par tacite accord. A ces moments de renouvellement, l'emprunteur précisera la surface qui l'intéresse, les types de cultures, évidemment annuelles, qu'il entend développer. Ces occasions comme on peut le remarquer, constituent pour chacun des acteurs des cadres de renégociation, d'ajustement ou de réajustement des termes des accords fonciers les liants. Ces renégociations portent sur la valeur des cessions, sur les limites des parcelles, les conditions etc.

Ainsi, dans certains cas, on passe du prêt gratuit à la cession onéreuse au travers de la location annuelle, comme à Mandéké où ces nouvelles conditions d'accès sont mises en œuvre.

Mais, le constat est que l'arrière-pays baoulé, est caractérisé du point de vue démographique par une homogénéité due à une faible présence d'allochtones et d'allogènes. En effet, la quasi-totalité (93%) des personnes enquêtées dans l'ensemble des villages disent ne pas accueillir d'étrangers sur leurs terres, encore moins dans leurs cours. Seulement 5% des personnes enquêtées sont des allochtones et allogènes. Dans les villages, des chefs d'exploitation accueillent quelques travailleurs temporaires Mossi-Burkinabè. A Sahounty et Kouakro, ils étaient d'abord des manœuvres agricoles. Aujourd'hui, ils sont installés avec l'autorisation du chef du village et pratiquent les cultures annuelles en plus de quelques activités commerciales.

Par ailleurs, l'organisation du travail agricole en groupe d'entraide et la mise en valeur de petites surfaces en cultures d'autoconsommation, ne constituent aucun attrait pour des allogènes ; ceux-ci étant avant tout, des manœuvres agricoles. En fait, le système de production traditionnel réduit l'usage massif d'une main-d'œuvre salariée étrangère en raison des superficies qui excèdent rarement l'hectare. Les différentes opérations de mise en valeur à savoir le défrichage, le buttage, le semis, le sarclage, la récolte, se font soit de façon individuelle, soit avec l'appui de la main-d'œuvre familiale (parents, enfants, épouses, neveux...etc.), soit avec des groupes d'entraide. Au sein de ces groupes, les rotations se font chez chaque membre de l'organisation à sa demande. Ainsi, le

travail s'appuie sur les groupements de jeunes à Mandéké, et Sahounty pour la réalisation de pépinières, le défrichement du bas-fond rizicole, les labours et les buttages. Il existe également à Sahounty des groupements d'intérêts économiques de femmes ou de jeunes qui louent leurs services pour les opérations de sarclage et de récolte du riz et de l'arachide. Les services de ces groupes coûtent entre 10.000 F.CFA et 15.000F.CFA la journée. Cette forme d'organisation du travail agricole avec les groupes d'entraide ou d'intérêt économique en plus de la main-d'œuvre familiale, écarte les possibilités d'utilisation d'ouvriers agricoles allogènes. Mais, en dehors des conditions sociales d'accès à la ressource foncière, les conditions climatiques peu favorables à la pratique de cultures de rentes constituent également des freins à l'installation des allogènes en région de savane.

Il existe cependant des cas d'exception. Elles sont dues à la transformation ou à l'établissement de réseaux de relations nouvelles. La transformation se fait soit par des alliances culturelles inter-ethniques ou matrimoniales, soit par des interventions extérieures tels que les projets, soit par la modification des échanges économiques et sociaux. En général la démarche présente l'intégration de l'allogène à la communauté par le canal de celui que les populations identifient comme le « tuteur » autochtone. Dans un passé récent ce dernier sollicitait le chef du village et la communauté pour l'octroi d'une portion de terre collective à l'étranger. Mais, aujourd'hui avec l'individualisation de la gestion des terres par les familles, le tuteur après avoir informé le chef du village de la présence de « son » étranger, lui attribue une parcelle sur ses propres terres. Toutefois, cette cession doit se faire en conformité avec normes collectives qui

impliquent les conditions et les interdits du lignage et/ou du village. Ainsi, les droits de répartition ne sont reconnus au propriétaire que sur les terres dont il a hérité directement. Par contre, la cession d'une portion des terres lignagères nécessite une autorisation du chef du lignage. A Mandéké par exemple, les *fahri* du campement Lamberkro ont accédé à la terre après avoir fait don au chef de terre d'une bouteille d'alcool (gin) et du sel. En général, ces présents sont accompagnés de volaille (poulet) ou de caprin (cabri) qui servent pour les cérémonies d'adoration de la terre. Les droits d'usage étaient accompagnés de tribut constitué de 1 à 3 sacs de café en fonction de l'importance de la récolte. Si à Mandéké ce tribut ne fut pas exigé aux autochtones *farhi*, il n'en a pas été de même pour les allochènes. Ceux-ci devaient faire don au tuteur d'une partie (1/10) de leur production. De plus, l'allochène devait aider de façon périodique le tuteur, notamment au moment de l'intensité des travaux champêtres. Il consacrait ainsi un ou deux jours de travaux dans les champs de ce dernier.

Il faut cependant souligner que toutes ces mesures sont aujourd'hui caduques. Selon les populations elles-mêmes, elles se sont progressivement effritées pour ensuite disparaître. D'après les chefs traditionnels du campement, après l'indépendance, le Président Houphouët aurait demandé aux Baoulé de s'entraider, et d'abandonner ainsi les pratiques rentières en renonçant aux tributs exigés « à leurs frères baoulé ». Toutefois, les formes de relations sociales établies impliquant des obligations morales de l'étranger envers le tuteur subsistent sous la forme de multiples services. En effet, certains allochènes continuent sous une certaine forme de pression morale et psychologique à faire don de quelques produits de leur récolte chaque année ou une année sur deux.

Ou bien, ils assistent le tuteur dans les circonstances d'évènements heureux ou malheureux. Il s'agit pour eux, de maintenir et/ou de renforcer les liens sociaux de coexistence pacifique avec les autochtones. Ce sont des actions qui servent aux deux acteurs. En effet, selon leurs positions, ils en tirent des profits propres. Aujourd'hui, on constate que de ces liens dépendent les transformations introduites d'abord par les chefs de lignage tuteur, ensuite par la communauté à l'endroit des étrangers.

Ainsi, à Mandéké les *fahri* du fait de leur longue installation (depuis 1939 selon eux) ont acquis le droit de planter des arbres. Ils ont acquis un certain droit d'exploitation temporaire long sur les terres qu'ils y occupent. De ce fait, ils possèdent des plantations de café et par le passé celles de cacao. A Sahounty, les deux familles burkinabé qui y sont installées depuis 40 ans sont totalement intégrées. L'un des chefs de ces familles y a vu naître ses 15 enfants et communique en baoulé. Ces burkinabé sont considérés à juste raison par les autochtones comme leurs « frères ». Cette situation, selon l'allogène lui-même est due, d'abord au strict respect des règles et modes de vie des autochtones, ensuite à l'abondance des terres de culture et enfin à l'établissement de relations sociales pacifiques et solidaires. Ces allogènes ont donc acquis le droit de planter des cultures pérennes (café, anacardier) dont leurs enfants pourraient hériter sous le contrôle du tuteur.

C'est là, une exception majeure dans le système foncier de la région qui n'octroyait pas de droits fonciers permanents aux étrangers, mêmes baoulé. D'après les autochtones, ces droits leurs sont acquis et sont transmissibles à leurs

héritiers sous réserve du respect des interdits de la terre et des règles de vie communautaire. Cette réserve enlève aux étrangers toute idée de sécurité foncière sur les terres qu'ils exploitent. On retiendra donc, que la remise en question de ces droits acquis des étrangers tient de l'ambiguïté des règles et des pratiques qui sont détenues par le seul autochtone. De fait, selon les exploitants étrangers, ces droits d'usage peuvent leur être contestés à tout moment par l'autochtone sous le prétexte du non-respect d'un interdit ou d'une règle de vie communautaire. C'est dans cette optique, que les jeunes de Mandéké, dénie l'acquisition de droits fonciers permanents aux étrangers. En conséquence, ceux-ci, ne devrait plus être autorisés à faire des cultures pérennes.

A l'analyse, il apparaît que l'autorisation d'exploitation des cultures pérennes accordée aux allogènes par les aînés s'inscrit dans un jeu foncier basé sur une logique de réappropriation à terme. En effet, le tuteur autochtone a une perception claire du statut de l'exploitation de l'allogène. Pour lui, la plantation de « son » étranger constitue un bien familial potentiel au moment où ce dernier sera appelé à partir. En effet, selon le régime foncier coutumier, au départ de l'étranger, la parcelle qu'il a mise en valeur revient de plein droit à son tuteur. Sur ce point, la loi n° 98 – 750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural qui ne confère la propriété qu'aux seuls exploitants de nationalité ivoirienne renforce la logique du tuteur. Cette loi entérine donc en réalité un certain nombre de dispositifs de gestion de la terre contenus dans les régimes fonciers coutumiers.

1.2.2 Redéfinition des règles foncières intra et inter communautaires : l'abandon progressif des échanges fonciers

Comme nous l'avons souligné plus haut, les nouvelles cultures induisent la mise en place de nouvelles règles foncières. En effet, en valorisant les espaces-ressources tels que les bas-fonds et les terres de savanes, ceux-ci gagnent en importance. De ce fait, ils sont l'objet de plus en plus de processus de régulation. De nouvelles règles et de nouveaux droits sont mis en œuvre là où il n'en existait pas. Les anciennes font l'objet d'une redéfinition pour une plus grande adaptation au contexte nouveau.

Dans les villages, les prêts de terre entre membres de lignages différents étaient fréquents. C'était même un moyen de cohésion de la communauté par l'attribution temporaire d'une parcelle à ceux qui n'en possèdent pas de fertile. Ces échanges ont une importance sociale dans la mesure où le potentiel foncier est nettement suffisant, mais surtout parce qu'ils servent à la satisfaction des besoins alimentaires des groupes. Dès lors, les terres acquises servaient à l'origine pour les cultures vivrières essentiellement.

Or, depuis quelques années, des phénomènes nouveaux vont contribuer à réduire considérablement ces échanges, notamment à Kouakro, Allokokro et à Mandéké. A Kouakro, deux phénomènes sont à la base de l'abandon progressif des échanges fonciers entre les lignages. Il s'agit d'abord du développement du maraîchage et de la valorisation des bas-fonds. Il s'agit ensuite, les tensions liées à l'occupation « illégale » des terres par certains paysans avec l'anacardier.

Dans le premier cas, nous avons pu constater dans les deux premiers villages que les bas-fonds étaient de plus en plus recherchés par les jeunes pour la pratique du maraîchage. Mais, tous n'ont pas des terres lignagères traversées par des bas-fonds. Dès lors, bon nombre en sollicitaient auprès d'autres chefs de lignages pour usage temporaire, mais à durée non déterminée. Par ailleurs, les gains financiers importants que procure la culture de la tomate ont achevé de valoriser les bas-fonds. L'intérêt qu'accordent l'ONG OIC-CI et la FAO aux cultures maraîchères, dans ces deux villages a amené les populations à accorder de l'importance aux bas-fonds. On assiste donc à une sorte de « course aux bas-fonds » dans les villages. En conséquence, le nombre de maraîchers s'accroît d'année en année aussi bien à Kouakro qu'à Allokrokro. Des structures (GVC) d'organisation et de gestion de cette activité (production / commercialisation) se mettent en place. Les gestionnaires de terres se montrent de plus en plus réticents, ou refusent de céder de nouvelles portions de terre aux membres des autres familles. Ils disent « *qu'il n'y a plus de bas-fond* » ou encore que « *cette année moi-même je vais y travailler ou bien mon enfant va faire de la tomate* ». Ceci pour dire que la terre est déjà convoitée ou déjà occupée au sein de sa propre famille, ou de l'unité d'exploitation. Ce discours, selon les jeunes devient récurrent. Il est le signe de l'abandon progressif des échanges fonciers entre les lignages.

Il faut dire aussi que le refus constitue pour les chefs de lignage une stratégie conservatoire et de mise à disposition permanente de la ressource aux jeunes ayants-droits. Cela a pour effet induit l'annulation des risques de tensions à l'intérieur des familles. En effet, le jeune migrant de retour au village est ainsi

assuré d'obtenir une parcelle pour la pratique du maraîchage. C'est une façon pour le chef de famille de retenir ses « fils » au village. Or, si les bas-fonds sont cédés aux jeunes d'autres familles, ceux issus du lignage propriétaire, une fois au village, entrent en conflit avec les gestionnaires des terres.

L'autre phénomène qui induit l'abandon des prêts de terre entre les lignages est la généralisation du semis des noix de cajou dans les champs d'igname. Cette technique s'est largement répandue à Kouakro et dans d'autres villages baoulé de la région. L'effet direct de cette pratique est l'appropriation, sinon l'occupation durable du sol. En prévision à cette forme d'appropriation foncière qui est une nouvelle source de conflits dans les villages, les gestionnaires de terre refusent de plus en plus de céder des parcelles aux demandeurs issus d'autres lignages. Il s'agit pour eux de garder l'intégrité du patrimoine foncier de la famille. Cette logique est la même à Mandéké, sauf qu'elle est manifestée uniquement à l'endroit des extra-communautaires. En fait, le conflit pendant entre ce village et Akrettia a provoqué de nouveaux mécanismes de régulation du foncier à l'endroit des étrangers de façon générale. Les villageois de Mandéké refusent de donner ou de prêter, même temporairement des terres aux étrangers. De plus, étant dans une zone forestière très prisée, la compétition autour des terres entraîne une logique de conservation et de patrimonialisation. De fait, les paysans de Lamberkro sont désormais consignés à ne cultiver qu'à l'intérieur des limites du territoire qui leur avait été cédé par les ancêtres. D'après le chef de ce campement, les paysans ne bénéficient plus de prêts de terre de la part des autochtones pour leurs cultures vivrières depuis environ deux ans.

Par ailleurs, la mesure pour être plus dissuasive, s'est enrichie depuis l'année 2001 de dispositions financières. Celles-ci impliquent une exploitation onéreuse de toutes les ressources pour tous les étrangers au village. Ainsi, les agriculteurs à la recherche de terre fertile, les exploitants forestiers, les commerçants sont soumis à des « taxes » forfaitaires pour l'accès et l'exploitation des ressources (terre, forêt, bois, produits agricoles etc.). Ces mesures sont des facteurs de dégradation des rapports sociaux entre communautés autochtones et étrangères. De plus en plus, les enfants des habitants du campement Lamberkro sont orientés vers leur village d'origine car ne pouvant plus obtenir des terres à Mandéké. Les rapports se crispent également avec tous les autres villages voisins.

Comme on le constate, la valorisation d'une ressource restreint son partage. Les modes d'accès s'en trouvent considérablement transformés. L'accès dans un tel contexte est régi par la seule appartenance au lignage propriétaire. Il ne suffit plus d'être autochtone ou d'activer des alliances (matrimoniales, amicales, religieuses, etc.) multiples pour accéder à une portion de terre d'un autre lignage. Cette logique individuelle a un effet négatif sur la solidarité sociale, dans la mesure où elle fragilise les liens sociaux entre lignages, mais aussi entre communautés. En même temps, elle est la base des formes de location de ces espaces comme nous l'avons souligné plus haut. Elle est également à l'origine de la remise en cause du principe traditionnel d'héritage.

1.3 La remise en question du principe d'héritage du système matrilineaire

Les sociétés akan en général, et baoulé en particulier ont toujours été décrites comme les champs d'expression de la succession matrilineaire. Et sur l'ensemble des quatre villages visités, 86% des personnes enquêtées désignent le matriarcat comme le principal mode de succession traditionnel. Dans cette communauté, l'enfant appartient au clan maternel. Ainsi, le neveu utérin est le successeur naturel de l'oncle dont les enfants eux, iront hériter dans leur lignage maternel. C'est une pratique traditionnelle qui consacre la primauté de la lignée maternelle dont le principe dans la conscience collective remonterait à la légende de la reine Ablà Pokou dont le fils unique fut sacrifié pour sauver le peuple baoulé.

Toutefois, il existait dans le groupe akan et dans le groupe baoulé les deux formes de succession: matrilineaire et patrilinéaire. Les informations recueillies auprès des différents sous-groupes (*walèbo*, *fahri*, *kodè* et *ahali*) de la zone d'étude montrent que les Baoulé ne pratiquent pas que le système matrilineaire. A l'analyse, la flexibilité du mode successoral dépend aussi bien de la nature de l'objet d'héritage (pouvoir, terre, forêt, cours d'eau, grenier, plantation, champ, immobilier...) que de l'histoire du groupe ou du lignage. En effet, si à Allokokro, Mandéké et Kouakro pour la totalité des enquêtés, le mode d'héritage ancien était le matrilineage, à Sahounty, par contre, le patrilineage dominait légèrement avec 56% des cas. Dans ce village, les deux modes s'appliquent et dépendent en fait des coutumes des lignages respectifs. Il n'existait donc pas une norme collective en matière d'héritage comme c'est le cas dans les autres villages. Ceci est une des particularités du groupe *kodè* auquel appartiennent les villageois

de Sahounty. Cette particularité serait liée aux influences diverses des voisins du Nord (Koyaka) et de l'Ouest (Wan, Gouro) qui pratiquent le système patrilinéaire.

Mais, d'une façon générale, le système matrilineaire ancien est de plus en plus remis en cause. Cela, du fait, de l'influence du droit de succession moderne. Mais également en raison des innovations agricoles comme les cultures pérennes, des nombreux conflits internes de succession et leurs corollaires de désintégration de la cellule familiale. Ces conflits se matérialisent en général, par la marginalisation des descendants directs du défunt par l'héritier. Ainsi, le mode de succession patrilinéaire a connu une progression chez les Baoulé depuis ces dernières années. Il se présente chez plus de la moitié (59%) des enquêtés des quatre villages. La répartition par tranche d'âge montre une forte influence des jeunes sur la prédominance de ce mode. En effet, 61% des personnes de 21 à 35 ans et 48% de celles de 36 à 50 ans désignent le mode d'héritage patrilinéaire comme principale forme actuelle de succession. Comme on peut le constater, les catégories les plus jeunes sont celles qui tendent à modifier les systèmes héréditaires coutumiers.

Dans les villages, les jeunes refusent de plus en plus, le mode de succession matrilineaire. Et contrairement au passé, pour 94% des enquêtés d'Allokokro, en majorité les jeunes, le mode d'héritage en vigueur actuellement est la succession de père en fils. A Sahounty, l'évolution est plus remarquable, car on est passé de 56% du matriarcat à 100% au patriarcat. C'est l'abandon total du matrilineage, pour ce qui est de l'héritage des ressources et patrimoines lignagers. A Kouakro, les plantations d'anacardiens qui n'avaient pas été prises en compte

par la législation traditionnelle constituent des opportunités de dérégulation du droit successoral pour les jeunes. Ainsi, selon Koné (2001 :54) l'anacardier étant un puissant moyen d'appropriation de la terre, le principe patrilinéaire est majoritairement (60%) appliqué de manière exclusive devant un système bilinéaire (40%).

En fait, il s'agit là, d'une transformation en profondeur de la culture baoulé, d'un point de vue idéologique, mais également matériel. Les jeunes accèdent aux centres de décision et surtout transforment les règles de gestion foncière par l'acquisition directe des droits permanents sur les terres de leurs lignages. Car en effet, sans que cela ne soit le produit d'une régulation communautaire, l'instauration de fait de l'héritage patrilinéaire a une base normative en s'imposant par la morale. Il s'appuie, comme nous le soulignons plus haut, sur le droit moderne qui veut que les descendants directs ne soient pas lésés dans la répartition de l'héritage. Des stratégies à cet effet, sont mises en œuvre. De son vivant, le chef de famille attribue à ses enfants des terres sur lesquelles ces derniers exercent tous les droits de propriété. Ils laissent ainsi aux mains de la famille le patrimoine symbolique (cour, fétiche, attributs de chef, or, armes, terre non valorisée etc.). Mais, toutes les terres mises en valeur avec l'aide des enfants leurs sont attribuées. Cette évolution avait déjà été soulignée par Etienne (1971 :8) qui note que « *les cultures industrielles, de même que le rôle de plus en plus important joué par le numéraire dans la vie économique ont permis un arrangement du système successoral traditionnel en faveur des fils* ». De façon générale, ceci est la marque de l'évolution des modes de gestion sociale du foncier dans la société baoulé, aussi bien pour les autochtones que pour les

étrangers. Cette transformation du mode d'héritage se présente comme une voie d'accès directe au foncier pour les cadets sociaux. En même temps, elle se présente comme un angle d'analyse sociologique des processus de recomposition des relations entre générations.

1.4 La recomposition des relations entre générations dans le sens d'une inversion de l'autorité

Les villages visités sont marqués par une forte présence de jeunes installés de façon plus ou moins définitive. Pour ces jeunes, les régimes fonciers traditionnels présentent, en dépit de leur caractère unitaire ou solidaire, des contraintes qu'ils tentent de contourner. L'option du contournement est la résultante d'une quasi-absence de conflits ouverts qui auraient induit ce que Reynaud (1991:22) appelle une « *contre-offensive* » des acteurs sociaux ainsi marginalisés. Bien que de façon empirique, les communautés villageoises connaissent des tensions latentes internes ou externes, selon les gestionnaires de terre, ceux-ci sont de moindre gravité. Ils portent en général, sur les délimitations floues des parcelles entre exploitants.

En réalité, ces conflits peuvent être assimilés à une compétition pour la captation des terres de culture et en toile de fond, des centres de décision. Or, selon les théories institutionnelles, la compétition n'entraîne pas de façon mécanique le conflit dans la mesure où l'accès à la terre est commandé par des normes sociales qui la régulent. Ainsi, dans la société étudiée, l'absence de conflit ouvert est due à la force des normes traditionnelles, et surtout à la situation

d'abondance de terre. Dans ce contexte, le processus de régulation passe par la pratique des acteurs pour rectifier les pratiques foncières coutumières, mais aussi pour déréglementer et limiter le poids des contraintes sociales. Le processus met en exergue la transformation des processus de prise de décision.

1.4.1 Transformation des processus de prise de décision: De la décision collective à la décision individuelle

L'accès à la terre, à l'image de la migration, d'un individu à l'intérieur de son lignage, était le fruit d'une décision collective. Le chef de la famille réunissait à cet effet les membres pour prendre une décision. Par le passé, le cadet s'adressait à son père qui répercutait la demande auprès du chef de lignage. Ce dernier convoquait ou consultait par la suite le conseil de famille ou quelques membres influents pour une décision d'attribution. Cette décision concernait les sacrifices, les obligations et les droits du demandeur. Elle concernait également l'emplacement de la parcelle et sa taille. Parfois, l'on poussait jusqu'à indiquer les types de cultures. Celles-ci devant être, en priorité, traditionnelles et annuelles. Après décision, le demandeur offrait le cabri, les poulets et la boisson qui devaient servir pour les libations et autres bénédictions de la terre avant tout travail sur le sol. Ces rituels faits par le chef du lignage servaient à pacifier les génies de la terre et à garantir de bonnes récoltes.

Cette pratique de prise de décision collective est un principe culturel en pays baoulé. Ce principe suppose une élimination de contestations, mais surtout une solidarité dans les conséquences fâcheuses ou heureuses. Car selon

Reynaud (1991), c'est le caractère collectif de la règle qui en garanti son respect et son application. L'acquéreur doit dans ce cas, respecter tous les droits et obligations qui lui sont reconnus et attribués collectivement par la famille. De fait, ce processus s'observe à tous les niveaux de la vie sociale. Le foncier étant un attribut du pouvoir, sa gestion relève davantage de cette pratique afin que la terre ne soit pas cédée de façon permanente à des personnes qui n'ont pas de liens sacrés avec elle. Cela participe également des stratégies de conservation du caractère indivisible et inaliénable de la terre, même entre membres du même lignage.

Mais, avec la percée de l'individualisme, ce principe s'effrite considérablement. Le développement des nouvelles cultures de rente et l'appropriation des droits fonciers privés qui en découle, donnent à observer un mécanisme de décision individuelle. L'appropriation individuelle et la multiplication des maîtrises sur les sols exploités amènent les chefs d'exploitation à attribuer eux-mêmes des parcelles à des tiers. En effet, chaque paysan se disant dorénavant « propriétaire », traduit ce droit de propriété par sa capacité à attribuer des portions de terre aux membres de son unité d'exploitation sur les terres lignagères. Ainsi, le chef d'exploitation attribue la terre dont il se dit propriétaire directement à son fils, à son neveu, à ses cousins ou autre alliés (beaux-frères etc.) sans consulter au préalable le chef du lignage. Contrairement donc au procédé ancien qui exigeait plusieurs étapes, le demandeur se voit attribuer une portion directement par le chef d'exploitation. Cette autonomie d'action concerne aussi bien les demandeurs autochtones qu'étrangers.

Cependant, si pour l'autochtone la parcelle peut être cédée sur l'ensemble des terres du lignage, sur lesquels tous les membres revendiquent des droits égaux, il n'en est pas de même pour les étrangers. Le tuteur autochtone ne peut céder ou louer de façon autonome une portion de terre à « son étranger » que sur ses propres terres. Celles sur lesquelles il possède des droits permanents à titre exclusif.

Il faut toutefois, noter que la transformation majeure intervenue dans le processus de décision, qui le fait passer de collectif à individuel, n'autorise pas la marchandisation de la terre. Celle-ci, en dépit des approches de gestion individuelle, reste dans la conscience collective un bien familial, lignager, communautaire. De ce fait, un chef d'exploitation qui possède des droits permanents sur des terres ne peut s'aviser de les vendre de façon autonome sans tenir informé le conseil de famille ou même ses enfants, dont le principal héritage est l'objet de transaction. Il faut signaler que les cas de vente sont en réalité quasi-absents dans le pays baoulé.

1.4.2 Inversion des critères d'autorité entre générations

L'autorité, c'est le pouvoir de commander en vertu des droits qui sont attribués. L'autorité est donc chargée de faire respecter la loi, c'est à dire les règles qui régissent la vie en société. Cette autorité en milieu traditionnel, et particulièrement en pays baoulé, a de tout temps été détenue et incarnée par les anciens, les aînés sociaux. Ils sont en général chef de lignage, chefs de terres, descendants directs ou alliés du fondateur du village. Ceci détermine les différents

critères d'acquisition de l'autorité dans les villages. En effet, à Allokokro, Sahounty, Mandéké et Kouakro, les modes de gestion du pouvoir reposent sur l'héritage, donc sur l'appartenance à la lignée dépositaire du trône. Mais, des critères implicites président à l'accession au pouvoir entre membres de cette lignée. Il s'agit en particulier de l'âge. Ainsi, entre les potentiels successeurs, ne sera choisi que celui qui est le plus âgé. Il est supposé détenir les qualités de sagesse et de connaissance de la culture du groupe. Ainsi, le droit d'aînesse apparaissait comme un critère déterminant de la gestion du pouvoir local. Il implique de fait, une marginalisation des cadets sociaux dans l'accession aux statuts d'autorités coutumières du village.

Or, la modernisation des principes de vie et l'environnement économique et social actuel ne peuvent plus se satisfaire de ces critères. En fait, les interventions des projets de développement, l'ouverture du monde rural sur les marchés urbains, la modernisation de l'agriculture à travers les innovations agricoles, la transformation des régimes fonciers et le rôle accru des acteurs plus jeunes dans les processus de développement, de même que le nouveau cadre institutionnel (loi sur le foncier et sur les coopératives), n'autorisent plus la conservation de ces critères. Que ce soit au niveau de la puissance publique (l'Etat) qui a imposé l'intégration des jeunes dans les conseils des villages, ou que ce soit à celui des intervenants extérieurs qui en font leurs interlocuteurs et partenaires locaux privilégiés, les critères de l'exercice du pouvoir évoluent progressivement en faveur des jeunes. Ici, la jeunesse des acteurs est un élément déterminant de collaboration car elle est la marque de la vigueur, du dynamisme. Par ailleurs, l'instruction s'impose comme critère supplémentaire déterminant en

raison du contexte modernisé. Les autorités se doivent d'être lettrés, raison pour laquelle, les jeunes déscolarisés, dans leur rôle d'intermédiation, s'imposent comme acteurs incontournables.

Ainsi, l'on évolue, dans les villages, vers le pouvoir des jeunes déscolarisés. Ils intègrent la chefferie villageoise et tendent à s'y imposer comme des décideurs. Par ailleurs, ils sont les principaux dirigeants des organisations professionnelles agricoles. C'est pourquoi ils sont très écoutés des vieux qui les sollicitent de plus en plus pour le règlement des problèmes de développement. Or, la tendance était à l'inverse. Les vieux étant considérés comme les dépositaires du savoir et de la sagesse, ils étaient ceux qui étaient sollicités et consultés en permanence. On constate donc au plan social, une inversion de l'autorité. Celle-ci reste au plan institutionnel entre les mains des aînés, mais est exercée dans la pratique par les cadets sociaux.

En conséquence, au niveau de l'organisation du village, c'est le déclin de l'autorité des anciens et le renforcement du statut d'élites villageoises des jeunes de plus en plus actifs comme à Sahounty, Kouakro et Mandéké. Dans ces trois villages au contraire d'Allokokro, les jeunes contrôlent dans la pratique, tout ou partie des pouvoirs économiques, socioculturels, et même politiques. Ils sont présents dans les centres de décisions qui concernent tous les aspects de l'organisation de la vie du village. On assiste soit à une conquête du pouvoir par les jeunes, soit à un transfert de fait de certains attributs du pouvoir à ceux-ci. Par exemple, dans le cadre de leurs activités, les projets et autres organismes d'intervention en milieu rural privilégient les jeunes et parfois les femmes. Selon

les responsables de ces projets, ces derniers présenteraient les meilleures aptitudes à la mise en œuvre des actions en raison de leur âge et de leur niveau d'instruction. Ils constituent de ce fait, pour les partenaires extérieurs, de puissants relais et/ou agents de renforcement de leurs actions dans le milieu.

En fait, les jeunes prennent également une part active dans la mobilisation des fonds devant servir aux actions communautaires. Individuellement, en tant que chef d'exploitation ou par le canal des groupements, ils deviennent des acteurs économiques non négligeables. Cela est dû à la possibilité que ces cadets ont de jouir totalement des droits acquis sur les terres qu'ils exploitent pour le café, l'anacardier, l'igname précoce, le riz et les maraîchères. En réalité, la sécurité foncière relative dont ils bénéficient autorise les investissements et une plus grande implication dans les initiatives agricoles nouvelles. Elle libère les énergies et favorise le développement d'une agriculture marchande favorable au développement du village.

Or à Sahounty, certains jeunes estiment que les anciens et le mode de gestion coutumier du pouvoir constituent des obstacles au développement du village. On assiste de fait, au transfert de l'indépendance économique dans le politique. Dans l'impossibilité de réaliser des transformations brutales, les cadres du village procèdent par des innovations politiques souples et progressives. Cellés-ci s'appuient d'abord sur l'organisation d'une jeunesse villageoise forte dirigée par des déscolarisés. Cette jeunesse ainsi organisée au sein de l'Association des Jeunes de Sahounty (AJS) devait constituer la rampe de lancement d'un modèle de gestion moderne du pouvoir. Aussi, le but inavoué

était-il de positionner ces élites nouvelles comme institution sociale et politique moderne à côté des institutions coutumières. L'objectif était d'aboutir à l'institution d'un régime sociopolitique nouveau par une répartition des tâches, sans pour autant bouleverser le précédent.

Mais, la vigilance des autorités coutumières et les intrigues internes à l'AJS ont conduit à l'échec de la démarche. Par la suite, deux événements (national et local) ont eu pour effet d'accélérer l'initiative dans un environnement marqué par une décennie de multipartisme.

(i) le coup d'Etat que le pays a connu en 1999. Il aura été un facteur déclenchant important qui a permis aux jeunes regroupés au sein de l'AJS de franchir le pas, allant jusqu'à « destituer » le chef du village faisant ainsi rupture avec le principe coutumier de gestion du pouvoir. La forme de cette destitution, calquée sur le modèle de l'évènement national, loin d'être un fait banal est symptomatique des mutations qui se réalisent tant au plan psychologique que social dans la société baoulé. On peut dire que si les cadets sociaux gagnent en indépendance, en retour, la démocratisation du pays depuis 1990 a eu pour effet de fragiliser et d'affaiblir les institutions coutumières de ce village. En conséquence, elle affaiblit également leurs pressions et leurs emprises sur les catégories sociales dominées.

(ii) le « vide constitutionnel » caractérisé par un intérim long et flou au pouvoir. Les jeunes refusaient de continuer de cautionner un chef installé dans l'illégalité depuis plus d'un an. En effet, le chef, « intérimaire » au regard des modes de succession et de gestion du pouvoir traditionnel à Sahounty s'est enlisé

dans un intérim dont les jeunes exigeaient la fin. C'est dans la recherche d'un consensus autour du nouveau chef que les jeunes tentent de positionner de force un aîné lettré et partageant les mêmes visées modernes qu'eux.

En dépit de son caractère révolutionnaire et brusque, cette action s'est vite butée à la solidité des règles coutumières. Les aînés sociaux ont contourné la fronde par la négociation. Les accords sont intervenus sur le principe du changement de chef. Cependant, cela devrait se faire dans le strict respect des règles de succession traditionnelle au trône. Dès lors, il est demandé aux jeunes de choisir eux-mêmes un nouveau chef, mais au sein du lignage *Alihossou* seul habilité à exercer le pouvoir à Sahounty. Ainsi, les anciens leur donnaient la liberté de choix. Mais, une liberté de choix fort balisée par la coutume. Le changement attendu n'a donc pu avoir lieu. Cependant, ce qu'il importe de noter ici c'est le rôle de facteur déclenchant que jouent les transformations foncières qui, elles-mêmes, conduisent à l'indépendance économique et à des visions politiques et sociales nouvelles. C'est à dire la tendance des acteurs à passer de l'acquisition de droits permanents sur les terres à celle de gestion autonome de leurs revenus et à la celle de gestion du pouvoir. C'est le schéma de la conquête des trois pouvoirs économique, social et politique selon la théorie de Bourdieu. La lecture de ce schéma dans les actions des membres de l'AJS et la majorité des cadres est d'autant plus vrai qu'ils sont également les inspireurs des innovations et sont issus des familles qui n'ont pas droit à l'exercice du pouvoir. On assiste en réalité dans le fond à une lutte de pouvoir entre lignages dominés et lignages dominateurs.

Ainsi, les personnes âgées, tout en gardant le bénéfice du prestige, perdent une parcelle de l'autorité dont elles étaient ennoblies dans la société traditionnelle. Elles sont souvent dépréciées, considérées comme les principaux obstacles au développement des sociétés dans lesquelles elles vivent. Pour cette raison, à Allokokro, les jeunes tiennent les vieux à distance de leurs activités agricoles (production, vente des produits maraîchers), et de leur mouvement coopératif. A Kouakro, la tension entre générations repose sur la monétarisation de l'accès à la terre par les notables gestionnaires des terres de cultures, surtout des bas-fonds. Ces nouvelles règles sont rejetées par les jeunes à travers leurs discours et les menaces à peine voilées. En effet, la responsabilisation dont ils sont de plus en plus l'objet à travers les cotisations auxquelles ils sont soumis leur permet de négocier des droits d'accès égaux et gratuits à la terre. Selon les cadets sociaux, si les aînés sociaux, gestionnaires des terres revendiquent des coûts d'accès à la terre, alors ils devront s'acquitter seuls des dépenses de développement le moment venu. En fait, dans ce village, l'anacardier tout comme les cultures maraîchères représentent des vecteurs d'émancipation sociale et économique. De fait, les cadets sociaux sont ceux qui mobilisent l'essentiel des ressources devant servir au financement des activités liées au développement. C'est pourquoi ils menacent de se retirer des contributions communautaires s'ils doivent payer des droits d'accès à la terre pour la culture de l'anacardier.

Toutefois, il est difficile d'assimiler cette recomposition des relations entre générations aux vieilles querelles de conflits de génération. En fait, on peut dire selon la pensée de Bourdieu que chaque acteur joue dans son champ sans qu'il ne soit nécessaire d'arriver à des conflits. Ce que Boltansky et Thévenot (1996)

assimilent aux « mondes » en fonction des principes que mobilise chaque acteur. Ainsi, les aînés continuent de se référer et de se réaliser dans les champs sociaux et culturels, compris comme éléments du « monde domestique » dans la théorie de la justification. Dans ce monde, les vieux privilégient les principes de la famille, de la tradition. Les relations sont basées sur les règles de l'honneur, du respect de l'aîné et de la subordination dans la hiérarchie domestique. Par contre, les cadets évoluent dans le champ économique en priorité. Partant des principes de la « justification », l'on peut déduire que les cadets combinent à la fois le « monde d'inspiration », fondé sur l'innovation, et le « monde civique » qui fait référence aux notions de solidarité, de liberté et d'équité. Ces deux mondes se traduisent dans les villages par les innovations agricoles observées, l'émergence des règles foncières nouvelles, ainsi que par la dynamique du mouvement associatif.

Cependant, ces champs ou ces mondes n'étant pas étanches, leurs interrelations contribuent à construire des équilibres et des compromis entre leurs conceptions, leurs idéologies respectives. Ainsi, dans son évolution, il s'agit pour la société baoulé de trouver dans ces équilibres les intérêts certes divergents, mais non conflictuels, entre les logiques de patrimonialisation, de conservation, de prestige, de pouvoir de gestion des terres des aînés sociaux et celles d'exploitation, d'individualisation, de modernisation de l'usage des terres développées par les jeunes. Du fait de ces logiques, les jeunes se présentent de plus en plus comme les nouvelles élites locales.

1.4.3 L'émergence d'élites nouvelles locales

Parallèlement aux élites anciennes (chefs de tribus, chefs de familles, chefs de village, chef de terre, notables, guérisseurs, etc.), de nouvelles élites apparaissent et s'affirment de plus en plus, à la faveur des changements des structures sociales et politiques. Ce sont des élites identifiées à la modernisation de la vie sociale, économique et politique, ainsi qu'aux valeurs de la société technologique (connaissance des techniques modernes de production, niveau d'instruction). Ces élites nouvelles prennent naissance dans les associations et autres organisations locales qui se positionnent comme des institutions incontournables dans l'organisation du village.

Entre ces nouvelles élites et les anciennes, les relations sont complexes (Allokokro), souvent tendues (Kouakro, Mandéké), parfois hostiles (Sahounty). Les nouvelles élites élaborent et symbolisent un mode de valorisation des terres, des idéologies, des valeurs qui souvent apparaissent comme des éléments de dysfonctionnement aux yeux des autorités coutumières. Cependant, les relations ne sont pas que conflictuelles, car dans certains cas comme à Kouakro, les nouvelles élites s'appuient sur les expériences et les soutiens des anciens dans la gestion de leur coopérative agricole ou de leurs nouveaux projets portant sur l'élevage du poulet amélioré et la culture de l'arachide. La coopérative de commercialisation d'igname précoce et de noix de cajou est gérée par un vieux avec le soutien des jeunes. Le projet éco-ferme laitière d'un fils du village a bénéficié du soutien des aînés qui lui ont attribué une parcelle de 12 ha pour la réalisation de sa ferme. En plus, le chef du village, en accord avec ses notables, a

accueilli favorablement l'arrivée de l'ONG OIC-CI. La matérialisation de cette adhésion des aînés sociaux aux projets des jeunes est l'attribution par le chef de terre de plusieurs parcelles pour le maraîchage (1ha), pour le périmètre arachidier (0,25 ha) des femmes et pour l'installation du poulailler amélioré.

A Mandéké, on assiste à une forme d'alliance circonstancielle entre élites anciennes et nouvelles dans la redéfinition des modes d'attribution des terres aux étrangers. Des alliances peuvent ainsi se réaliser autour d'une problématique commune en situation de crise, même si des divergences persistent à propos des modes de désignation des représentants ou responsables des organisations villageoises.

CHAPITRE II CAPACITE DE REGULATION DES ZONES D'INCERTITUDE DANS LA GESTION DU FONCIER

2.1 Les nouvelles règles de gestion des espaces-ressources

La terre dans la société baoulé est avant tout un facteur de cohésion sociale. A ce titre, elle est le moyen sacré de communication entre les mondes visible et invisible. Elle représente un lien entre les membres d'une communauté, d'un groupe, d'un lignage, d'une famille. Elle est également le facteur essentiel de production économique. Ainsi, la terre est pour les populations, non pas une chose à s'approprier, mais un patrimoine auquel on demande le minimum pour satisfaire les besoins du groupe. C'est pourquoi elle faisait l'objet dans cette société d'une détention collective, donc gérée par un chef de terre (ou chef du village) ou par le chef du lignage (ou de famille).

Mais, avec le développement des nouvelles cultures et son corollaire de valorisation de certains espaces inexploités, une logique d'individualisation des terres s'est développée. Cette tendance à l'individualisation implique de nouvelles règles de gestion de la terre dans les villages d'Allokokro, Kouakro, Sahounty et Mandéké.

2.1.1 L'introduction de la « location » dans les modes d'accès aux bas-fonds

Les bas-fonds, notamment à Kouakro et Sahounty dont l'accès était libre, sont aujourd'hui soumis à réglementation. Le libre accès reposait en fait sur la

gestion collective de la ressource. Mais, chaque exploitant revendiquant la propriété sur les parcelles exploitées met en place de nouvelles règles d'accès. La parcelle déjà exploitée ne peut dorénavant être cédée que par l'ancien exploitant qui en fixe les modalités s'arrogeant ainsi les droits de propriété. Dans l'ensemble, ce type d'échanges se fait sous la forme de prêt temporaire. Ces prêts comme nous l'avons montré plus haut sont de plus en plus monétisés. A Allokokro, le bas-fond a été cédé au groupement contre une redevance annuelle de 192.000 F.CFA. De façon individuelle aussi bien à Allokokro qu'à Kouakro, l'attribution des bas-fonds se fait contre le paiement du «prix de la boisson » au propriétaire. Cette redevance de 10.000 F.CFA en générale, est pluriannuelle et se paie à la fin de chaque récolte. Cette forme de location des bas-fonds est plus formalisée à Allokokro. Dans ce village les cultures maraîchères sont très développées, mais très peu de jeunes possèdent des bas-fonds sur les terres de leurs lignages. En conséquences les cas d'emprunt dans d'autres lignages sont très nombreux et fréquents. Ce qui favorise la formalisation de la location.

2.1.2 La réglementation de la culture de l'anacardier

Avec le développement de la culture de l'anacardier à Kouakro, une réglementation collective a été mise en place afin de limiter à la fois l'occupation rapide des sols par cette plante, mais également les tensions issues des modes d'appropriation anarchique des terres. En fait, à la base des tensions, se trouvent les stratégies d'appropriation des terres développées par les jeunes. Ceux-ci exploitent les zones d'incertitude, que sont l'innovation agricole (anacardier) et l'évolution du marché liée à cette culture, mais aussi la parenté et l'absence de

réglementation des cultures pérennes par le régime foncier coutumier. En effet, des jeunes du village ont demandé et acquis des portions de terre auprès du chef du village, chef de terre de leur lignage. Ces parcelles devaient servir à l'origine pour la culture de l'igname. Mais, les jeunes agriculteurs, profitant du fait qu'ils sont du même lignage que le chef (donc des ayants-droits), sèment des noix de cajou entre les buttes d'igname. Ces semis se font sans l'autorisation du chef de terres qui ignore tout de la manœuvre. Deux années après, il se rend compte que la portion de terre prêtée est occupée par une jeune plantation d'anacardier. Mais, sa marge de manœuvre pour la récupérer reste limitée dans la mesure où, ces jeunes sont des autochtones qui revendiquent l'égalité des droits à la terre. De plus, étant issus de son propre lignage, il lui est difficile de prendre une mesure de dépossession sans mettre dangereusement à mal la cohésion du lignage. Par ailleurs, il n'y avait pas de normes régissant la pratique des cultures pérennes pour les autochtones dont le système de production était essentiellement à base de vivrier. Dès lors, le chef se retrouve dans une situation d'inaction. De telles pratiques constatées dans tous les villages visités constituent des facteurs de conflits fonciers dans la mesure où les mesures de réparation arrêtées sont en général, réfutées par les jeunes contrevenants.

En réalité, les incertitudes rentrent dans le jeu des acteurs sociaux que sont les jeunes. Elles renforcent leur autonomie d'action et en même temps leur relation au pouvoir. En effet, dans le jeu, la stratégie consiste à contrôler les centres d'émergence des incertitudes, car la maîtrise de l'incertitude confère un pouvoir à celui qui la détient. Dans les villages, les jeunes ont très vite initié le changement des techniques de production sur des terres qu'ils ne contrôlent pas.

De façon imprévisible, ils ont instauré l'association de l'igname ou du manioc à l'anacardier. Ils ont tiré profit de la parenté, de l'autochtonie et surtout du « vide juridique » en matière de culture pérenne. Le pouvoir de s'approprier ainsi une terre réside dans la capacité des jeunes à cacher leur jeu aux aînés. Car, en réalité il ne suffit pas de jouir d'une autonomie pour posséder le pouvoir. Encore faut-il que l'usage de cette autonomie ne soit pas prévisible. Mais, le jeu, une fois découvert, suscite une réaction des aînés qui sont les autorités traditionnelles. Ce jeu de pouvoir est devenu à Kouakro l'élément déclenchant des processus de régulation émergents dans le village.

Ainsi, au cours d'une assemblée villageoise réunissant le chef du village, les notables, le chef de terre et les autres couches de la communauté villageoise, il a été décidé que chaque exploitant à l'intérieur des terres lignagères n'excède pas une superficie d'un hectare d'anacardier. Ceci, afin que tous ceux qui disposent d'importants moyens ne colonisent pas seuls, toutes les terres qui sont libres d'accès au détriment des autres membres du lignage. Cette mesure intervient aussi dans le souci de gérer de façon rationnelle les terres de culture en les répartissant entre les cultures pérennes et les cultures vivrières indispensables à la survie de la communauté. Ici, nous avons donc eu droit à des mécanismes de régulation sur la base de négociation entre les différents acteurs sociaux. L'enjeu est la conservation de la cohésion sociale dans la mesure où la dynamique de plantation et l'individualisme latent qui l'accompagne peuvent constituer des facteurs de conflit et de fragilisation de la société. C'est pourquoi, il importait de négocier afin d'aboutir à des consensus et des accords qui se résument dans les restrictions sur les surfaces à mettre en valeur et dans l'arrêt implicite des

échanges fonciers gratuits entre lignages. En réalité, dans un contexte conflictuel, c'est au cœur de la négociation qu se créent les nouvelles règles communes. Dans cette logique, le conflit devient nécessaire à l'organisation et à l'évolution de la société. Il n'est plus un facteur de dysfonctionnement, mais bien un moteur de la dynamique sociale, au sens des théories interactionnistes par la mise en place de règles nouvelles issues de négociations et autres compromis (Forsé, 2000).

Ces négociations ont également fait émerger des visées nouvelles sur les échanges fonciers. Dans ce village, des formes de location des terres sont mises en œuvre. Il est en effet demandé à tout contrevenant de verser une somme forfaitaire de 2.500 FCFA au propriétaire dont les terres ont ainsi été illégalement occupées. La légitimation de la monétarisation des transactions foncières repose sur la valorisation de la ressource. En effet, l'anacardier inaugure une économie de plantation, en rupture avec l'agriculture d'autosubsistance traditionnelle. De fait, les revenus générés par cette culture entraînent une modification des règles d'attribution de la terre. Si elle était attribuée gratuitement parce que destinée aux cultures d'autoconsommation, aujourd'hui les gestionnaires des terres exigent des sommes symboliques en raison des revenus générés par la culture. Ces sommes d'argent permettent de perpétuer l'alliance entre l'emprunteur et le gestionnaire. Mais, surtout elles permettent de sécuriser l'accès à la terre aux plus jeunes qui empruntent des terres dans d'autres lignages. Il en est de même à Mandéké où la location de la terre aux allochtones et aux allogènes est érigée en règle nouvelle. Quant à la location des bas-fonds à travers le « prix de la boisson », elle est une pratique qui se généralise en pays baoulé. Il s'agit là d'une innovation majeure en

matière de régulation foncière en pays baoulé. On assiste de cette façon à un début de monétisation des échanges fonciers restés longtemps gratuits.

2.2 Les transformations de l'idéologie économique et politique baoulé

Elles se matérialisent par :

2.2.1 Les investissements de capitaux...

Il s'agit d'une évolution vers le transfert d'une partie des capitaux dans l'appareil de production. Les paysans, en plus des capitaux investis dans le social (maisons, travaux domestiques, etc.) ou dans d'autres activités culturelles improductives (festives, cérémonielles, rituelles, religieuses, magiques, etc.) investissent désormais dans l'équipement technique nécessaire à la production agricole, dans les moyens d'accès aux marchés. A Sahounty les paysans utilisent les machines agricoles. A Mandéké et Kouakro, ils utilisent des camions pour l'acheminement de leur production de café et d'igname précoce. En outre, ils entreprennent des démarches pour la recherche des marchés, la connaissance des cours des produits, pour l'écoulement de l'arachide et de la tomate à Bouaké, Abidjan et San-Pédro. Les paysans s'investissent aussi dans la recherche d'importants capitaux. Aussi le groupement d'agriculteurs de Sahounty a-t-il obtenu un crédit (900.000 FCFA) auprès de la COOPEC pour le financement de la vente de l'arachide. Ainsi, ils ne limitent plus à la production, ils explorent aussi le secteur de la commercialisation des produits agricoles.

Cependant, de façon générale, les capitaux nécessaires aux investissements productifs lourds font défaut. De fait, la pénurie de capitaux constitue l'obstacle majeur au développement des villages. Le développement exige, en effet, des investissements considérables. Or, dans les villages, il n'est souvent pas possible de rassembler les capitaux requis, du fait de la pauvreté générale de la population. Ainsi, le projet d'achat d'un tracteur ou de l'aménagement du bas-fond rizicole à Sahounty est resté longtemps irréalisable. Celui d'achat de véhicules des GVC de Kouakro et Mandéké pour la vente de leurs produits agricoles souffre également de la faible mobilisation par les paysans des ressources financières nécessaires. Devant ces difficultés, on retient que l'accès au crédit agricole reste l'une des grandes problématiques du monde paysan ivoirien. Les mêmes raisons empêchent également de convaincre des personnes extérieures d'initier de véritables entreprises agricoles avec un fonctionnement et une gestion moderne. Au plan local, les comportements habituels n'autorisent toujours pas la conversion rapide des mentalités. Ainsi, le petit paysan ne se mue pas facilement de thésauriseur en investisseur ou chef d'exploitation agricole. Pour ces diverses raisons, le développement et l'accélération du développement nécessitent dans la plupart des cas, l'apport des capitaux extérieurs. Ces apports se traduisent par les assistances des ONG (OIC-CI), projets (PNGTER, PFR) et autres structures d'intervention (ANADER, PAM, FAO) en milieu rural. Cela permet à moyen ou long terme de transformer les modes de gestion du foncier dans les villages.

2.2.2...L'utilisation de la main-d'œuvre rémunérée...

La modernisation de l'agriculture qui est l'un des impacts des transformations des systèmes de gestion foncière en pays baoulé exige également l'utilisation de la main-d'œuvre. Or, la persistance de la migration saisonnière fait que bon nombre d'actifs agricoles sont dans les forêts de la basse côte ivoirienne. Cet exode dessert considérablement l'agriculture locale dans la mesure où dans le milieu rural, la population active est à plus de 90% dans l'agriculture. C'est pourquoi les paysans ont de plus en plus, recours dans les villages à une main-d'œuvre rémunérée non familiale. Le recrutement de cette force de travail constituait le second obstacle principal à la modernisation des systèmes de production en pays baoulé. D'abord, en raison de « l'homogénéité traditionnelle » de ces zones peu traversées par les populations étrangères. Ensuite, au plan économique, ces zones ne sont pas attractives pour les manœuvres agricoles allogènes qui préfèrent s'orienter vers les zones forestières de l'Ouest ou du Sud-Ouest du pays à la recherche de gains plus importants. En effet, l'appareil de production ne comptait quasiment aucune culture de plantation. De plus, les cultures, essentiellement vivrières ne se pratiquent que sur de petites surfaces. De sorte que l'agriculture de la région reste caractérisée par une faible utilisation d'une main-d'œuvre rémunérée. Mais, le recours actuel à la main-d'œuvre dans les villages de Allokokro, Kouakro, Sahounty et Mandéké entraîne une contractualisation du travail essentiellement entre autochtones. Cela renforce de plus en plus le rôle des actifs agricoles locaux qui migrent moins, mais aussi celle de la main-d'œuvre de façon générale dans le développement économique de ces zones. Soulignons que l'utilisation d'une main-d'œuvre relève en général

du chef d'exploitation. Dans une telle situation, elle est en même temps la marque d'une autonomie de gestion et d'exploitation des terres acquises. C'est pourquoi, elle fait partie des marges de manœuvre dont jouit l'exploitant dans sa stratégie d'acquisition des droits permanents sur les terres exploitées.

Sur le fond des mutations économiques et sociales observées reposent de nouvelles idéologies économiques et politiques. Celles-ci sont en voie de rupture avec les modes de pensée anciens. Elles tendent à asseoir une nouvelle culture d'exploitation des ressources foncières locales et à moderniser les systèmes de production de façon autonome.

2.2.3 ...Emergence d'une nouvelle idéologie économique

A l'analyse des transformations que connaît l'appareil de production et le système foncier des villages visités, ainsi que leurs implications sociales, on peut supposer que celles-ci ne peuvent se réaliser sans qu'intervienne une nouvelle vision de l'idéologie économique et sociale. Cela ne peut être possible sans que ne s'opèrent de profonds changements d'esprit et de mentalité de la part des acteurs ruraux en pays baoulé. En réalité, dans un milieu caractérisé par une forte mobilité des populations et une pression somme toute présente des traditions, de tels changements sont difficilement perceptibles. Les changements psychologiques ou idéologiques sont beaucoup plus difficiles à discerner, et plus encore à mesurer, que les transformations économiques et sociales.

Toutefois, il faut souligner que la grande partie des changements culturels associés au développement touche à l'idéologie économique. Cela est la résultante de l'impact de l'environnement économique national et international dominé par les théories néoclassiques et la régulation de la vie par le marché. Ainsi, l'idéologie qui sous-entend l'économie de subsistance, dont l'objectif est la satisfaction des besoins alimentaires du groupe, sans souci d'accumulation, fait place à une idéologie propice à la production destinée au marché, à l'accumulation. Dans les villages, outre les productions destinées à l'autoconsommation, les paysans ont besoin d'argent pour faire face aux charges de santé, d'éducation, d'habitation, de biens de consommation et de prestige, etc. C'est pourquoi, les jeunes s'orientent vers les activités génératrices de revenus.

Ainsi, la nouvelle idéologie renvoie à certains principes essentiels : l'environnement physique ne doit plus apparaître comme une puissance à laquelle on se soumet du fait de ses contraintes, mais une puissance que l'on peut dominer et soumettre à son contrôle. Ce contrôle ne peut se faire qu'à la condition qu'on reconnaisse à l'environnement physique un déterminisme que l'homme peut exploiter à partir de la connaissance des lois naturelles. Aujourd'hui, les paysans dans les villages se font à l'idée qu'ils peuvent contourner les aléas climatiques par une bonne gestion du calendrier agricole et une combinaison de cultures exigeantes et peu exigeantes. Par ailleurs, les problèmes d'approvisionnement en eau, d'appauvrissement des sols, de sécheresse peuvent être résolus par un engagement sur la voie de l'intensification et de l'utilisation autonome et volontaire des machines et autres équipements agricoles. De telles solutions, mêmes timides sont observées à Sahouny, Kouakro et Allokro. De plus, certains paysans se

font à l'idée que les cultures rentables ne se résument pas uniquement au binôme café/cacao et que l'espace ressource favorable n'est pas que la forêt. De fait, ils montrent que des cultures (anacardier, riz, arachide, manioc et igname) en savane peuvent s'avérer économiquement plus profitables que le café et le cacao dont les cours connaissent souvent de fortes baisses. L'acquisition et la production des biens ainsi que la stabilisation du niveau de vie des populations ne sont pas uniquement liées à l'économie de plantation, mais peuvent être améliorées par l'innovation agricole et la sécurisation des usagers des terres. De plus, les rapports conflictuels récurrents dans les zones d'émigration de l'Ouest forestier incitent dorénavant à la recherche d'alternatives locales profitables.

Avec les innovations, la productivité du capital et du travail est accrue. Cette idéologie est le fondement culturel de toute économie de production marchande. Dans les villages, elle s'assimile moins rapidement en raison d'une légère opposition de la tradition locale. C'est donc dans le développement d'une agriculture marchande forte que l'idéologie économique de production se renforce et se développe, dans la mesure où elle impose au paysan un accroissement de la productivité.

2.2.4 ...Influence de la logique d'exploitation des ressources foncières sur la logique de patrimonialisation

Au sein des communautés villageoises que nous avons visitées, la logique de patrimonialisation du foncier par les chefs de lignages et autres gestionnaires des terres fait depuis quelques temps place à la logique

d'exploitation. La patrimonialisation se matérialise par l'appropriation de vastes terres par les aînés sociaux qui n'en exploitent qu'une infime partie. Les raisons évoquées sont, en général, liées au manque de moyens financiers et matériels, au manque de main-d'œuvre due à la migration saisonnière des jeunes actifs. En réalité, cette logique répond plus à un besoin de prestige symbolique et social que confère la possession de vastes patrimoines fonciers. La terre étant un attribut du pouvoir dans la société baoulé, le statut social et politique du gestionnaire s'en trouve rehaussé.

Mais, avec le retour et l'installation définitive des jeunes dans leurs villages, il se développe un besoin de valorisation agricole de ces terres. Selon les études réalisées par le CIRAD en 1996, cette « *vision introduit la dimension individuelle dans le collectif et contribue également à moduler la configuration spatiale du patrimoine foncier lui-même* » (Minagra-Cirad, 1996: 258). Ce constat se remarque dans le premier cas de figure pour les terres de forêt de Mandéké et dans le second cas, sur les terres de savane à Sahounty. Cependant, dans les villages (Allokokro, Sahounty et Kouakro) dépourvus de forêt, la dimension individuelle se remarque sur les jachères à « sékoutouré » qui constitue dans l'esprit des paysans « leur forêt ». Dans une telle situation, ces espaces deviennent importants et font l'objet de compétition en raison de leur aptitude à la fertilisation des sols ainsi, propice à la culture de l'igname. Cependant, les terres de savanes qui étaient d'accès libre et collectif commencent, elles aussi, à connaître un début d'appropriation. Les raisons d'une telle attitude des paysans sont de deux ordres:

D'abord en raison de la croissance démographique. En effet, selon les paysans « *il n'y a plus de forêt* ». Ce discours exprime la nouvelle logique d'accaparement des terres ou jachères à « *sékoutouré* » par les chefs de lignages. Or, la population augmente, à la fois du fait du retour et de l'installation définitive d'anciens migrants urbains ou ruraux, mais également du fait de l'augmentation des naissances. Ainsi, en vue de garantir un accès au foncier à la descendance, les terres sont marquées de façon durable par les cultures pérennes. Dans cette logique, à Sahounty, on évolue vers une forme positive de la « *tragédie des communs* » de Hardin. En effet, la savane qui est une ressource commune se voit exploitée et par la suite appropriée par chaque exploitant pensant que le voisin, s'appropriera de toute façon la portion qu'il exploite.

Ensuite, en raison de la dynamique autour de l'anacardier propice en savane. Du fait de son prix incitateur et de son statut de marqueur de propriété, les paysans s'intéressent massivement à cette plante. Etant un outil de pérennisation du statut et de l'expérience de planteur, elle accentue la logique d'exploitation des terres longtemps délaissées.

Enfin, parce que les systèmes traditionnels, ainsi que les projets de développement offrent des marges de manœuvres aux jeunes générations qui trouvent ainsi le moyen de s'approprier des terres autrement que par l'héritage et/ou l'attribution coutumière. En fait, les terres de savane sont d'importantes portions reconnues par les anciens au cours de leurs activités et tenues pour la marque de l'emprise du village sur le territoire. C'est pourquoi toute marque pérenne de l'usage ancien de la terre est utilisée comme un repère ou un sceau

des droits d'appropriation transmis aux jeunes générations. A Sahouny, ces marques entrent dans des stratégies d'appropriation des terres de savane. Il s'agit de la plantation d'arbre, de l'entretien épisodique d'arbres spontanés (palmiers) ou particulièrement de jachère à « sékoutouré », et de petits aménagements sommaires des bas-fonds. En effet, l'intérêt de ces jachères a introduit de nouvelles règles foncières traditionnelles. Celles-ci donnent la possibilité à tout exploitant d'exercer des droits de propriété à partir du droit de « première hache » sous les conditions suivantes: jachère en « sékoutouré », et pousse de palmiers sauvages après les premières cultures. Les terres ainsi appropriées peuvent être durablement occupées, les droits y afférents transmis aux descendants. Ainsi, du libre accès du système coutumier, on évolue dans la société baoulé, vers un processus de régulation des espaces qui gagnent en intérêt avec l'anacardier.

Si par son action, le PFR a révélé des tensions et autres conflits, il a également, selon les populations, contribué fortement à la clarification des droits fonciers à l'échelle « village ». Il a permis en plus une renégociation des règles foncières entre villages, mais aussi à l'intérieur des villages, entre lignages, entre exploitants. Il a également favorisé le processus de régulation nouvelle sur les espaces de forêt et même de savane. Par ailleurs, au niveau des jeunes générations, la présence du PFR a incité à une vision plus moderne du droit foncier. Ils sont ceux qui évoquent aisément les opérations d'immatriculation et de bornage, voire d'acquisition de titres fonciers de leurs terres. Cela suppose que si leur principal problème était d'accéder à des droits d'usage stabilisés et à des droits de gestion reconnus, aujourd'hui, ils aspirent à des droits fonciers privés

permanents. Ils sont ceux sur qui reposent des systèmes de production plus rentables.

2.2.5 Une nouvelle idéologie politique de base

Dans le milieu rural, la modernisation et le développement de l'agriculture s'étaient faits par une approche descendante de la puissance publique. D'abord imposée par l'Etat à travers les plans quinquennaux et les sociétés d'Etat, ensuite par des intervenants extérieurs à travers les projets. Une telle approche ne favorisait pas l'assimilation de l'idéologie économique de production par la population locale. Elle avait au contraire engendré l'opposition ou la résistance à l'importation d'un esprit nouveau qui menaçait aussi bien les valeurs traditionnelles que les intérêts acquis. En conséquence, bon nombre de projets initiés sous cette approche techniciste ont échoué. Devant cette situation d'échec, il faut aboutir à une participation des populations, gage de l'appropriation des projets et de l'idéologie qu'ils véhiculent.

Pour que la population prenne une part active au processus de développement local, il faut qu'elle soit motivée par une idéologie politique. Dans les villages visités, c'est l'épanouissement économique et social individuel qui prévaut avant celui de l'ensemble du pays-rural. Pour les villageois rencontrés, c'est le développement des entités villageoises qui va entraîner celui de l'ensemble, étant entendu que, du fait du bas niveau de développement, chaque entité lutte pour s'attirer en premier les bénéfices des projets. En clair, c'est l'accumulation individuelle des richesses qui va favoriser la mobilisation des

ressources nécessaires aux financements des projets à grande échelle. Dans ce contexte, tant à l'échelle des villages qu'à celle des pays-ruraux c'est l'approche individualiste, apparentée à un capitalisme primaire qui prime. Elle est l'une des contraintes du développement local dans le cadre de la mise en œuvre de projets communautaires regroupant plusieurs chefs d'exploitation ou plusieurs villages. Cet individualisme donne au développement économique une signification à la fois plus globale et plus immédiate. Il s'inscrit dans le schéma évolutionniste qui privilégie l'individualisation et la privatisation de la gestion du foncier dans le processus de développement économique et social durable. Celui-ci se traduit par l'acquisition de droits privés permanents par l'usager autant que le propriétaire qui lui, possède en plus des droits exclusifs d'aliénation.

En fait, l'évolution de la législation foncière locale vers les principes politiques de la libre entreprise et de la propriété privée tend à se présenter comme le garant du développement d'une agriculture performante et durable. Dans les villages, la présence des projets est le gage et le signe de l'installation d'une agriculture durable autour du maraîchage, du riz, de l'arachide, de l'anacardier et de l'igname précoce ; car sur leurs principes de fonctionnement communautaire se développent des logiques et des droits individuels. De fait, ils fournissent aux acteurs locaux un ensemble de valeurs et de symboles capables de susciter des élans collectifs, mais aussi et surtout des vocations individuelles. L'individualisme en tant qu'idéologie politique sert ainsi de point d'appui et de ressort à l'idéologie économique de production.

CONCLUSION PARTIELLE

Les impacts des transformations du système foncier sur la société baoulé paraissent difficiles à mesurer de prime abord. D'abord, en raison de la difficile visibilité des transformations elles-mêmes. Ensuite, en raison de leurs réalisations lentes.

Toutefois, il faut noter que les transformations foncières observées dans les villages laissent émerger une transformation de l'idéologie politique, économique et sociale baoulé. Elle se fonde sur une forme de capitalisme social qui laisse se développer un individualisme sans monétarisation des échanges fonciers, la terre conservant encore dans la psychologie sociale un caractère culturel et inaliénable. Elle repose également sur un ralentissement de la migration ou un retour des jeunes migrants dans leurs villages. Ce modèle repose aussi sur une logique de valorisation d'espaces-ressources particuliers dans le sens de leur gestion rentable et durable.

En outre, les transformations foncières qui induisent donc une individualisation et une gestion privée des droits fonciers autorisent une critique des approches des projets. Ceux-ci continuent d'intervenir dans le milieu rural sans tenir compte des évolutions des idéologies économiques et politiques. En effet, les projets reposent sur des démarches collectives fondées sur les clichés anthropologiques selon lesquels les sociétés africaines ont des prédispositions à la solidarité, au collectivisme. Parce que ces sociétés seraient encore déterminées par un communautarisme, elles devaient garantir la réussite des projets collectifs. Par ailleurs, les stéréotypes s'appuient sur les théories du plus grand nombre de bénéficiaires, inspirées par les bailleurs de fonds internationaux dans le cadre de

la lutte contre la pauvreté. Cependant, les spécialistes de ces approches n'arrivent toujours pas à démontrer le lien étroit existant entre l'élargissement des bénéficiaires ou l'instauration d'une gestion participative ou collective d'une action et sa réussite. Or, les échecs patents des projets montés sur les logiques collectives et participatives devaient pousser à explorer d'autres voies.

En fait, si nous considérons des rationalités paysannes qui stipulent que les paysans ont de bonnes raisons d'agir comme ils le font, alors il importe de repenser les approches d'intervention en milieu rural. Car, autant les communautés ou familles rurales gèrent avec succès des ressources villageoises, lignagères, familiales, individuelles par un seul gestionnaire (terroir, portion de terre, bas-fonds, forêts sacrées...etc.), autant leur collectivisation « forcée » entraîne des échecs.

En effet, avec l'individualisme émergeant dans les zones rurales on assiste à des évolutions controversées en cas de réussite de la première phase d'un projet ou d'une action commune. Des comportements d'appropriation individuelle des acquis se font jour là où on devrait assister au renforcement de l'approche collective. En fait, devant la réussite du projet, chaque acteur ou groupe d'acteurs pense qu'il en tirera un plus grand profit s'il évolue seul (en famille ou lignage, unité d'exploitation). C'est le cas de la coopérative de maraîchers d'Allokokro dont le succès de ses premières actions a contribué à sa dislocation. Il se pose dès lors le problème de la gestion des biens acquis. Des stratégies d'appropriation ou de réappropriation sont mises en œuvre pour

repositionner ou reconvertir ces biens ou ressources dans les patrimoines familiaux pour usage individuel et privé.

Au regard de tout ceci, il importe de combiner des approches participatives avec des initiatives privées et individuelles. Il s'agit donc de rompre avec les approches mécaniques de types collectivistes lorsqu'il s'agit du milieu rural. Car en réalité, lorsque la démarche du projet impose un regroupement des bénéficiaires, c'est vouloir mettre ensemble souvent des acteurs qui développent des logiques d'exploitation différentes ou qui sont divisés par des dissensions sociales internes. Dans une telle perspective, afin de bénéficier des fonds, les acteurs se regroupent sans que le regroupement ne soit la finalité d'un processus volontariste d'organisation endogène. Ainsi, en général, le regroupement ou le comité disparaît dès l'arrêt du projet ou de ses avantages. La combinaison aura donc pour effet de rompre avec la perception que les paysans ont du projet « collectif ». Pour bon nombre, en effet, le projet collectif a toujours un caractère étatique, donc public. Il n'y a donc pas d'effort d'internalisation des objectifs et des actions. C'est pourquoi il serait important d'orienter les projets productifs, au contraire des projets socioculturels, vers une démarche individualiste et privée. Ceci aura pour avantage de responsabiliser le paysan-promoteur. Il ne peut, dès lors, se diluer dans la masse comme dans l'approche collective qui rend d'ailleurs inopérant les mécanismes de sanction. En effet, les mécanismes de sanction intracommunautaire ne sont pas encore affranchis des pesanteurs sociales qui amèneraient à conduire les responsables d'une mauvaise gestion des fonds d'un groupement ou d'une association devant les tribunaux. Les arbitrages ne dépassent pas, en général, les instances traditionnelles locales. Alors que le

promoteur privé prend des engagements vis-à-vis des responsables du projet qui sont dès lors chargés du suivi de ses activités. En outre, l'apport initial du promoteur pour la mise en œuvre de son activité nécessite un effort personnel qui le responsabilise davantage dans la conduite, l'internalisation et l'adoption totale du projet. L'investissement privé réalisé commande un autre comportement que s'il était dans le cadre d'une association ou d'un groupe. En fait, cette nouvelle démarche dans la conduite des projets en milieu rural aura pour avantage, de s'insérer dans la logique d'individualisation des droits fonciers en cours dans les villages, mais aussi de monter une nouvelle génération d'investisseurs privés ruraux, et la constitution d'une véritable classe d'exploitants agricoles modernes. Dans la réalité, et en considérant les échecs antérieurs, il semble que la réussite d'un acteur individuel aura plus d'impacts sur les autres membres de la communauté que celle d'un groupe dont le mérite des membres se dilue dans la collectivité.

Ainsi, si les systèmes fonciers évoluent vers une gestion privée des droits, on peut faire l'hypothèse que les investissements productifs de types individuels peuvent être la solution au problème de développement du monde rural. Dans un tel contexte, continuer de croire que ce milieu ne peut se développer que par des approches collectives exclusivement comme le font le PAM à Sahounty, la FAO à Allokro et l'OIC-CI à Kouakro, est restrictif.

Les structures d'intervention en milieu rural devraient évoluer dans le sens d'investissements moyens pour des individus, chefs d'exploitation agricole ou pour des groupes d'intérêt économique (GIE) bien structurés. A ce propos, les

expériences du projet BAD Eco-ferme laitières réalisés dans la zone de Bouaké, en particulier à Kouakro, sont des exemples à approfondir. Les promoteurs bénéficient d'un suivi, d'un encadrement et d'un contrôle constant dans la gestion de leurs fermes afin de garantir les recouvrements des crédits octroyés. C'est, semble-t-il, ce sens de la responsabilité qu'il faut développer chez les jeunes générations de paysans.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CONCLUSION GENERALE

Le développement local, pour qu'il soit efficace dans un contexte de décentralisation a besoin d'une exploitation optimale des ressources naturelles locales. Cela suppose le développement d'activités économiques, notamment agricoles, rentables et durables. Or, le système foncier coutumier baoulé semblait constituer un facteur limitant. Le conservatisme des aînés sociaux, chefs et gestionnaires des terres familiales, semblait freiner l'émancipation des jeunes actifs agricoles qui partent alors en exode. Or, de plus en plus, il est apparu des mutations qui sont en rupture avec les discours scientifiques antérieurs sur la société baoulé.

C'est pourquoi, il est apparu important d'analyser les transformations que connaissent les systèmes fonciers traditionnels en pays baoulé en vue de les prendre en compte dans la politique de décentralisation et d'appui au développement local. Mais, travailler sur la problématique du foncier dans le pays baoulé peut paraître de peu d'intérêt pour la communauté scientifique, traditionnellement attirée par les régions conflictuelles du Sud-Ouest et Ouest forestiers ivoiriens. Il a fallu donc franchir ce premier obstacle, d'ordre épistémologique, d'autant que notre zone d'étude est décrite comme homogène, caractérisée par une situation agricole et foncière peu dynamique et non conflictuelle. Or, le foncier est au centre de la régulation des rapports de pouvoir et des rapports sociaux dans la société baoulé. De fait, la société n'étant pas figée, il est également l'objet de transformations, sans doute difficilement perceptibles de prime abord.

En effet, sous l'influence des dynamiques agricoles et sociales dans les villages d'Allokokro, Kouakro, Sahounty et Mandéké, les modes d'accès au foncier, les modes de gestion et les droits inhérents des exploitants se transforment. Ces transformations tiennent compte des mutations que subit le milieu extérieur. La rentabilité économique des cultures telles que l'igname précoce, l'arachide, le manioc, le riz et l'anacarde autorise l'érection de nouveaux mécanismes d'appropriation et droits de propriété sur les terres. Au plan social, le retour des cadets sociaux des zones forestières, de même que les interventions des organismes, projets et ONGs dans les villages poussent également à une multiplication des maîtrises foncières.

En conséquence, les droits coutumiers s'effritent progressivement. La collectivisation des droits apparaît plus illusoire et plus symbolique que pragmatique. Dans la pratique, les droits fonciers au niveau de la gestion et de l'exploitation s'individualisent. Et chaque exploitant ou chef d'unité d'exploitation revendique des droits individuels permanents sur les terres qu'il exploite. Les modes d'accès s'en trouvent considérablement modifiés par l'émergence d'une « monétarisation timide » des échanges fonciers dits « gratuits ». Des systèmes de fermage et de métayage sont mis en place dans les villages. Si ces systèmes reposent, dans leur majorité, sur des échanges de biens (produits de récoltes), il n'en demeure pas moins que des flux monétaires sont de plus en plus perceptibles entre exploitants et gestionnaires de terre. A Mandéké, Allokokro et Kouakro des tentatives de formalisation collective de ces mécanismes nouveaux sont en cours avec l'établissement de taxes forfaitaires d'accès à la terre et aux bas-fonds.

Cependant, la permanence du caractère indivisible et sacré de la terre, malgré les logiques d'exploitation individuelle, n'autorise pas l'aliénation des droits fonciers. Ainsi, les droits individuels acquis ou en voie d'acquisition par les jeunes exploitants ne leur permettent nullement de « vendre » la terre. En effet, dans la conscience collective baoulé, la terre reste un patrimoine avec lequel l'exploitant et sa famille ont un lien sacré. On assiste donc à une monétarisation sans marchandisation des échanges fonciers. On se retrouve ainsi dans une société qui se dissimule derrière ses non-dits et une loi du silence sur les mutations qu'elle subit dans le but de consolider l'homogénéité de son idéologie politique et sociale traditionnelle.

Ainsi, bien que peu explicites, les systèmes fonciers en pays baoulé subissent de façon générale les effets de la logique économique dominante du marché. Cette logique privilégie la démarche de privatisation et d'individualisation de la gestion et de l'exploitation des ressources. Dans le pays baoulé, elle se greffe à la collectivisation sous-jacente qui reste persistante dans la psychologie populaire. En fait, pour les tenants des théories évolutionnistes, la sécurisation foncière des exploitants réside sur le droit positif fondé sur l'appropriation privée du sol et des ressources. Elle se traduit par les cadastres, la délimitation, le bornage, l'immatriculation des terres, l'acquisition des titres individuels de propriété foncière par les exploitants. Cette sécurité de l'exploitant qui lui garantit tous les droits sur les terres peut favoriser une exploitation libre et autonome des terres par des innovations agricoles modernes rentables et durables. Or, au regard des systèmes fonciers coutumiers, l'on ne peut parler d'insécurité foncière pour les autochtones dans les villages. Car, en réalité, elle est diffuse et se traduit

par la non détention de droits fonciers individuels par les jeunes. Cette situation dure tant que les aînés sont présents. Les jeunes n'acquièrent ces droits que par héritage en passant d'une classe d'âge à une autre. C'est là un droit foncier marginal et peu sécurisant qui s'accompagne par ailleurs d'obligations sociales contraignantes. De plus, l'absence de cultures pérennes et d'investissements productifs ne conféraient nullement des droits de propriété à l'usager de la terre.

Mais, ces dernières années, le système de production agricole s'est enrichi de plantations à base d'anacardier et de caféiers. Dans le même temps, se développent des cultures vivrières rentables dont l'itinéraire technique impose des investissements non négligeables pour les consommations intermédiaires et la main-d'œuvre. De fait, les exploitants mettent en œuvre des stratégies d'appropriation des sols ainsi mis en valeur. Ils revendiquent des droits permanents et individuels sur les terres exploitées et contribuent fortement à la mise en place de nouvelles règles foncières. Le droit foncier positif dans le pays baoulé tend ainsi à se « faire une place ». Il se superpose au droit coutumier qui devient lui-même, sous certaines influences, souple, capable d'adaptation. Le système foncier évolue ainsi sous des pressions tant internes qu'externes. La transférabilité des droits d'accès n'est plus exclusivement libre et gratuite, mais elle devient contrôlée et onéreuse. Elle intervient même dans le mode successoral par l'application du patrilignage en lieu et place du principe matrilineaire traditionnel.

Les transformations des structures de production dans les zones rurales de Bouaké montrent l'évolution des rapports entre la paysannerie jeune des

villages baoulé et leur espace. Il y a donc une tâche importante à accomplir pour définir et expérimenter de nouveaux modèles d'exploitation de l'espace dans le cadre du PNGTER et des politiques de développement local conduites par la décentralisation. Ces modèles devront être adaptés à la région des savanes et capables d'insuffler une plus grande dynamique aux mutations en cours. Il s'agit d'assurer une rémunération des produits agricoles équivalente, sinon supérieure à celle que peut espérer un migrant en basse-côte, d'assurer une sécurité foncière, notamment par l'application de droits permanents et modernes transmissibles sur les terres exploitées, sur la base de nouvelles maîtrises foncières en cours. Il s'agit également d'assurer pour les jeunes une sécurité sociale à l'intérieur de la communauté qui imbrique individualisme de la production et communautarisme idéologique. En réalité, la solution antérieure aux difficultés de production économique locale devient moins efficace. Elle consistait en l'équilibre qu'avaient trouvé les paysans en injectant dans les régions forestières propices à la cacaoculture, une partie importante de sa population active, qui en retour assurait un flux compensatoire de revenus aux résidents villageois.

Dans les villages étudiés l'équilibre est aujourd'hui assuré à travers un mouvement inverse des actifs dont les retours sont de plus en plus importants. Mais aussi et surtout, dans l'émergence d'une nouvelle agriculture marchande basée sur les maraîchers, le riz, l'arachide, l'igname précoce et l'anacardier. Cette agriculture assure des revenus alternatifs importants à ces anciens migrants sur des délais courts et souvent tout au long de l'année. C'est pourquoi dans les villages, il est important, pour les exploitants individuels ou groupes de paysans, que les modèles nouveaux évoluent dans le sens de l'amélioration des schémas

fonciers et agricoles en cours. Ces modèles doivent évoluer également vers la définition ou le renforcement des initiatives locales ou de structures de production assurant une meilleure valorisation du travail et des débouchés rémunérateurs. Le PNGTER et la politique de décentralisation, en l'occurrence, les conseils généraux devraient constituer à ce stade, les véritables leviers des mutations qui s'imposent pour dynamiser la société baoulé.

Cette thèse s'inscrit dans le programme de recherche du CIRAD/LESOR-UNIVERSITE de BOUAKE, c'est la raison pour laquelle elle constitue un apport dans la logique des politiques de développement local des villages étudiés. *Comment et pourquoi la transformation des systèmes coutumiers de gestion du foncier doit être prise en compte dans la politique de décentralisation et d'appui au développement local ?* Si cette politique repose sur l'agriculture qui est l'activité dominante en milieu rural, elle doit tenir compte des évolutions en cours en matière de gestion foncière et leurs impacts sur la société baoulé en général. Elle doit également s'appuyer sur des systèmes de gestion foncière plus sécurisants pour les exploitants, en l'occurrence pour les jeunes, les principaux actifs et porteurs d'innovations. Mais, sans opter *stricto-sensu* pour la privatisation des terres, les spécialistes du développement devraient tenir compte du fait que bien que les terres soient acquises selon les principes traditionnels, les exploitants y érigent des droits individuels modernes. Ainsi, à l'instar de la zone forestière il se construit dans la zone de savane une confusion des droits due au croisement de logiques traditionnelles et modernes de gestion de la ressource foncière. Ainsi, les actions de développement devront être renforcées sur la base de la logique de transformation des systèmes fonciers en cours dans le milieu. Les promoteurs

(maîtres d'ouvrage et d'œuvre) des politiques et des projets de développement devraient se donner les moyens de comprendre les nouvelles dynamiques foncières. Il s'agit pour eux d'appréhender l'ensemble des processus de régulation des rapports des populations avec la terre et ses effets sur l'appareil économique, social et politique.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

- AFD., 1998, *Le développement local*, Atelier de Septembre - Novembre - Décembre 1998.
- Ancey G., Chevassu J., Michotte J., 1974, *l'économie de l'espace rural de la région de Bouaké*, ORSTOM, Abidjan
- Affou Y., S., Tano K., 1988, *Saturation foncière, migration rurale et pénurie de main d'œuvre: le cas de la boucle du cacao*, AISA
- Affou Y., 1995, *L'économie du manioc en Côte d'Ivoire: émancipation de la femme ou maintien du pouvoir masculin*, ORSTOM, Abidjan.
- Boudon R., 1986, *L'idéologie ou l'origine des idées reçues*, Fayard, Paris.
- Cabin P., 1999, *Les organisations: état des savoirs*, éditions Sciences Humaines, Paris, 401 p
- Cabin P., Dortier J-F., 2000, *La sociologie: Histoire et idées*, Editions Sciences Humaines, 362 p
- Chaléard J-L., 1996, *Temps des villes, temps des vivres : l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Karthala, Paris
- Chaléard J-L., 2001, *Marchés et commerce des produits vivriers, Région de Bouaké – Côte d'Ivoire*, Grafigéo, PRODIG, Paris, 92 p
- Chauveau J-P., Cormier-Salem M-C., Mollard E., 1999; *L'innovation en agriculture: questions de méthodes et terrains d'observation*, IRD, Coll. "à travers champs", Paris, 361 p

- Collignon R., Diouf M., 2001, *Les jeunes, hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud ?*, Autrepart n°18, IRD, Aube, 194 p
- Contamin B., Memel-Fotê H., 1997, *Le modèle ivoirien en questions: crises, ajustements, recompositions*, Karthala-ORSTOM, Paris, 805 p
- CNEARC, 1996, *Gestion des terroirs et des ressources naturelles au sahel*, Actes du séminaire, Montpellier, France
- Corcuff P., 1995; *Les nouvelles sociologies*, Nathan, Paris, 126 p
- Coulibaly S., 1978 ; *Le paysan Senoufo*, NEA, Abidjan, 245p
- Crozier M., Friedberg E., 1977, *L'acteur et le système*, Seuil, "Points Politique", n°111.
- Friedberg E., 1993, *Le pouvoir et la règle: Dynamiques de l'action organisée*, Seuil, Paris, 414 P
- Guichaoua A., Goussault Y., 1993, *Sciences sociales et développement*, Armand Colin, Paris, 189p
- Hauhouot A., Assa K., Atta K., 1984, *De la savane à la forêt : étude des migrations des populations du Centre-Bandama*, UNCI, Abidjan, 222 p
- Koffi A.L., 1991, *Les implications de la migration baoulé dans le sud-ouest ivoirien (San-Pédro, Soubré, Divo): une approche sociologique*, ORSTOM, Abidjan 51 p
- Lavigne D.P., 1998, *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* Karthala-coopération française, 744 p
- Le Bris E., Le Roy E., Mathieu P., 1991, *L'appropriation de la terre en Afrique noire, manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*, Karthala, Paris 359 p

- Le Roy E., Karsenty A., Bertrand A., 1996 ; *La sécurisation foncière en Afrique : pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Karthala, Paris, 388 p
- Le Roy E., 1999, *Le jeu des lois: une anthropologie dynamique du droit*,_Paris, LGDJ.
- Reynaud J-D., 1989, *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, A. Colin, Paris.
- Robineau C., 1992, *Les terrains du développement: Approche pluridisciplinaire des économies du Sud*, ORSTOM, Paris
- Rocher G., 1968; *Introduction à la sociologie générale: Le changement social*, HMH, Montréal, 320 p
- Thévenot L., Boltansky L., 1996, *De la justification: les économies de grandeurs*, Gallimard, Paris
- Zadi K.M., 1998, *Culture africaine et gestion de l'entreprise moderne*, CEDA, Abidjan, 252 p

OUVRAGES METHODOLOGIQUES

- Amblard H., Bernoux P., Herreros G., Livian Y-F., 1996, *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Seuil, 245 p
- Beaud M., 1997, *L'art de la thèse*, La Découverte, collection Repères, Paris, 177 p
- Combessie J.C., 1996, *La méthode en sociologie*, La découverte, Coll. repères, Paris, 124 p

- Ghiglione R., Matalon B., 1970, *Les enquêtes sociologiques: théories et pratique*, Armand Colin, Paris, 301p
- Grawitz M., 1996, *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, Paris, 920 p
- Guerrien B., 1996, *Dictionnaire d'analyse économique: microéconomie, macroéconomie, théorie des jeux*, La découverte, Paris, 540 p
- Légré H., 1983, *Essai méthodologique d'approche des problèmes fonciers en Côte d'Ivoire*, 5 p
- Loubet Del Bayle J-L., 1978, *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Privat, Toulouse, 240 p
- Quivy R., Campenhoudt L. V., 1995, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris, 288 p

ETUDES ET ARTICLES DE REVUES

- Affou Y.S., 1999, Environnement technologique de la production agricole : l'exemple de la Côte d'Ivoire, in *L'innovation en agriculture: questions de méthodes et terrains d'observation*, IRD, Coll. "à travers champs", Paris, pp 169 – 186.
- Aguié A. G, 1997, *Le marché de gros de Bouaké : une expérience pour l'Afrique*, OCPV, Abidjan
- Akindès F., Béligné V., assistés Babo A., Brou T., Touré M., 1998, *Bilan diagnostic de la politique forestière et propositions d'orientation, de principes et de règles de fonctionnement : étude d'appui pour l'approche des communautés*, BNETD

- Akindès F., 1999, Food strategies of urban households in Côte d'Ivoire following the 1994 CFA franc devaluation, in *Food Policy* 24 pp 479 - 493
- Alter N., 1998, Organisation et innovation: une rencontre conflictuelle, in *Sciences humaines*- hors série n°20- pp 56-59
- Amoakon A., 1993, *Quelques effets du développement rural sur la migration des baoulé dans le sud-ouest ivoirien*, Thèse 3e Cycle, Centre International de Formation et de Recherche en Population et Développement, Louvain-La-Neuve, 34 p
- Antoine P., Razafinkratkoto M., Roubaud F., 2001, Contraints de rester jeunes ? Evolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo, in *Autrepart* n°18 pp 17 - 36
- Babo A., 1997, *Les circuits de commercialisation et de transformation du manioc à Bouaké*, Mémoire de Maîtrise, Université de Bouaké
- Babo A., Gbalé P., Kouamé A., 1996, *Les effets de la dévaluation du franc CFA sur les ménages à Bouaké*, Mémoire de Licence, Université de Bouaké,
- Babo A., 1999, *Les risques de réappropriation du marché de gros de Bouaké par les grossistes de l'igname, de la banane plantain et du manioc*, Mémoire de DEA, Université de Bouaké
- Beauchemin C., 1999, Emigration urbaine, crise économique et mutation des campagnes en Côte d'Ivoire, in *Espace, Population et Société* n°4
- Beauchemin C., 2000, *Les migrations villes-campagnes en Côte d'Ivoire : une circulation inversée*, APAD 13 p
- Bernoux P., 1998, A quoi sert la sociologie des organisations ? in *Sciences Humaines* – hors série n°20, pp 12 - 15

- Bertrand A., 1998, Gestion étatique ou gouvernance locale? in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* pp 40-45
- Byé P., Muchnik J., 1993; Innovation et sociétés: quelles agricultures? Quelles innovations? in *Dynamismes temporels de l'innovation*, Vol 1, Actes du XIVème séminaire d'économie rurale, INRA, CIRAD, ORSTOM, Montpellier, 242 p
- Cabin P., 2000; Dans les coulisses de la domination, in *Sciences humaines*, n°105, pp 24 – 33
- Chaléard. J-L., 1988, Le manioc, la ville et le paysan. Approvisionnement urbain et mutations rurales dans la région de Bouaké (Côte d'Ivoire) in *Cahier Sciences Humaines* 24 (3) pp 333 – 348 CNRS, UR. ORSTOM
- Chaumié J., 1991, La régulation des rapports fonciers internes à l'unité d'exploitation, in *L'appropriation de la terre en Afrique noire*, Karthala, Paris pp 53-58
- Chauveau J-P, 1985, *Présentation succincte de la société Baoulé*, Orstom, Abidjan, 8 p
- Chauveau J-P, 1975, *Société baoulé précoloniale et modèle segmentaire : le cas de Kokoumbo*, Orstom, Abidjan, 28 p
- Chauveau J-P., 1998, La logique des systèmes coutumiers, in... *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* pp 66-75
- Chauveau J-P., 1998, Quelle place donner aux pratiques des acteurs? _in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* pp 36-39
- Chauveau J-P., 1997, Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource : une étude de cas dans le centre-ouest ivoirien, in *Le modèle*

ivoirien en questions. Crises, ajustements et recompositions. Karthala, Paris, pp 325-360

- Chauveau J-P., Bosc P. M., Pescay M., 1998, Le plan foncier rural en Côte d'Ivoire, in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* pp 553 – 579
- Constantin F., 1998, La gestion des ressources naturelles sauvages: droits, développement local et enjeux de pouvoirs; in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* pp 315-339
- Corcuff P., 2000; Regards critiques, in *Sciences humaines*, n°105, 2.000
- Dozon J-P., 1988, Développement, sciences sociales et logiques paysannes en Afrique noire, in *Kasa bya kasa. Revue ivoirienne d'anthropologie et de sociologie* –n°10 spécial, Abidjan, pp 66-74
- Dugué P., Poamé A., Kouakou D., Babo A., 2000, *Etude de la diversité des situations agricoles de la région de Bouaké : résultats d'un diagnostic pluridisciplinaire et orientations pour la poursuite des recherches*, Université de Bouaké (LESOR) - CIRAD.
- Dugué P., Koné F. R., Koné G., 2002, *Gestion des ressources naturelles et évolution des systèmes de production agricole des savanes de Côte d'Ivoire. Conséquences pour l'élaboration des politiques agricoles*, Actes du colloque, Maroua- Cameroun.
- Dupré G., 1996, Y a-t-il des ressources naturelles? in *Cahiers des sciences humaines: les ressources naturelles renouvelables: pratiques et représentations*, Vol. 32 - n°1, ORSTOM pp 17-27
- Etienne P., 1970, *Le déplacement des populations de moyenne vallée du Bandama*, Orstom, Abidjan 44 p

- Etienne P., 1971, *Eléments du statut et critères de différentiation sociale chez les Baoulé (région de Bouaké, Côte d'Ivoire)*, Orstom, Abidjan, 19 p
- Forsé M., 2000, Les théories du changement social in *La Sociologie : histoire et idées*, Editions Sciences Humaines, pp 277 - 285
- INS, 1998, *Premiers résultats définitifs du RGPH 98*, BTR Abidjan.
- Janin P., 1998, *Stratégies de sécurisation alimentaire des ménages ruraux ivoiriens après la dévaluation*, Université de Bouaké – IRD (ORSTOM)
- Janin P., 2000, Crises ivoiriennes et redistribution spatiale de la mobilité : les baoulé dans la tourmente, in *Revue du Tiers Monde* XLI, n 164. pp 791 - 813
- Jouve P., 1996, Les opérations de gestion de terroirs, un nouvel avatar des modes d'intervention en milieu rural en Afrique, in *Gestion des terroirs et des ressources naturelles au Sahel*, Montpellier, pp 7-12.
- Karsenty A., 1996, Maîtrises foncières et gestion forestière, in *La sécurisation foncière en Afrique*, Karthala, pp 103 - 112
- Koné F. R., 2001, *Les enjeux de la coordination du développement local dans le pays rural de Sahounty*, Mémoire de maîtrise, Université de Bouaké-CIRAD.
- Koné G., 2001, *Le rôle de l'anacardier dans la recomposition des règles de gestion foncières et des relations sociales : l'exemple de Kouakro*, Mémoire de maîtrise, Université de Bouaké-CIRAD.
- Koné M., 1999 ; *Foncier rural et périurbain : situations et pratiques socio-foncières en zone de savanes humides et dans la région semi-montagneuse*, FAO, Abidjan
- Koné M, Basserie V., Chauveau J-P., 1998, *Les pratiques locales de sécurisation foncière à support papier : étude de cas de Zahia (sous-préfecture de Gboguhé, Daloa)* ORSTOM – PFR, Abidjan.

- Lavigne D.P., 1998, Privatiser ou Sécuriser, in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?*...pp 28-35
- Larson J., 1998, *Perspectives on indigenous knowledge systems in southern Africa*, BM, UICN
- Le Roy E., 1996, La sécurisation par la reconnaissance de nouveaux droits fonciers : les procédures juridiques et leurs applications in *La sécurisation foncière en Afrique*, Karthala, pp 33 - 104
- Lesourd M., 1982, *L'émigration baoulé vers le sud-ouest de la Côte d'Ivoire*, Thèse 3 e Cycle, Paris 10, 526 p
- Mathieu P., Freudenberg M., 1998, La gestion des ressources de propriété communautaire, in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* pp 101-112.
- Me R., Dugué P., 2001, *Les systèmes de production maraîchers dans la région de Bouaké : le cas du village péri-urbain d'Allokokro*, L'Université de Bouaké-URES/Korhogo, CIRAD.
- Ministère du Plan., 1964., *Essai de monographie d'un village de savane : Diamelassou. Etude régionale de Bouaké 1962 – 1964*, Document 4, 135 p
- MINAGRA-CIRAD, 1996, *Evaluation de la phase pilote du plan foncier rural*
- MINAGRA-DRFR, 2001, *La loi relative au domaine foncier rural et ses textes d'application*
- N'Guessan-Zoukou L., 1982, *Immigration développement économique et intégration nationale dans la région d'Oumé*, Côte d'Ivoire, Thèse 3è Cycle, Paris

- Otch-Akpa B., 1993, *Le principe: "la terre appartient à celui qui la met en valeur" l'envers socio-politique de la problématique foncière de l'Etat ivoirien 1963-1993*. Thèse de doctorat, Université de Paris I Sorbonne.
- Pescay M., 1994, Essai de synthèse sur les transformations des systèmes fonciers en Côte d'Ivoire, in *Crises, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire: la remise en cause d'un modèle*, GIDIS-CI, ORSTOM, Abidjan
- Requier-Desjardins (1999), Les théories néo-schumpéteriennes de l'innovation sont-elles applicables à l'agro-alimentation tropicale ? in *L'innovation en agriculture: questions de méthodes et terrains d'observation*, IRD, Coll. "à travers champs", Paris, pp 65 - 83
- Reynaud J-D., 1991, Pour une sociologie de la régulation sociale, in *Sociologie et sociétés*, vol. XXIII, n°2, pp 13 - 26
- Reynaud J-D., 1998, Il n'y a pas de règles sans projet, in *Sciences humaines*-hors série n°20- pp 34-36
- Sanou T., 2001, *Les enjeux de la coordination du développement local dans le pays-rural de Manmini*, Mémoire de Maîtrise, Université de Bouaké-CIRAD
- Sédia G., 2000, *L'accès à l'espace ressource petits-barrages dans le Nord ivoirien et les modalités du partage local des bénéfices d'une forme d'exploitation: cas de la pêche* Mémoire de Maîtrise, Université de Bouaké..
- Seri G., 2001, *Les enjeux de la coordination du développement local dans le pays-rural d'Allokodjèkro*, Mémoire de Maîtrise, Université de Bouaké-CIRAD
- Takeshi S., 1999, *Report on preliminary lowland survey in Bouaké and Katiola*, WARDA
- Vallat C., 1979, L'immigration baoulé en pays bakwé: etude d'un front pionnier, in *Cahier ORSTOM Sciences Humaines*, Vol. XVI, n° 1 – 2 pp 103 – 110

- Viti F., 2000, La construction de l'espace politique baoulé: le cas de l'Aïtu nvlè (Côte d'Ivoire), in *Lignages et territoires en Afrique aux XVIIIème et XIXème siècles, Stratégies, compétition, intégration*, Karthala, Paris pp 113 - 151
- Weber J., 1998, Perspectives de gestion patrimoniale des ressources renouvelables in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* pp 534-551
- Weber J., 1998, Ressources renouvelables et systèmes fonciers, in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* pp 20-22
- Weigel J-Y., 1996, Grandes manœuvres autour des ressources naturelles renouvelables, in *Cahiers des sciences humaines: les ressources naturelles renouvelables: pratiques et représentations*, Vol. 32 - n°1, ORSTOM pp 3-14
- Wurtz J., 1971, *Adiaprikoffikro – Douakankro : Etude géographique d'un terroir baoulé de Côte d'Ivoire*, Maison des Sciences de l'Homme, Mouton, Atlas des structures agraires du Sud du Sahara. 5, Paris, 68 p
- Yung J.M., Zaslavsky (J), 1992; Pour une prise en compte des stratégies des producteurs, in *"Documents Systèmes Agraires"* n°18, CIRAD Systèmes agroalimentaires et ruraux. Montpellier. 73 p

TABLES DE MATIERES

SOMMAIRE.....	1
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	3
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTES DES FIGURES.....	6
REMERCIEMENTS.....	7
DEDICACES	10
INTRODUCTION GENERALE	11
1 Contexte de l'étude	12
2. Problématique de recherche	18
3. Hypothèses de recherche	31
4 Méthodologie.....	37
4.1 Techniques d'enquête	38
4.1.1 Echantillonnage spatial	38
4.1.2 Technique d'échantillonnage des enquêtés	43
4.1.3 Les outils de collecte des informations.....	47
4.1.3.1 Les questionnaires	47
4.1.3.2 Le guide d'entretien.....	50
PREMIERE PARTIE.....	54
PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE ET MUTATIONS	54
DANS LE SYSTEME.....	54
DE GESTION DU FONCIER.....	54
INTRODUCTION.....	55
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE.....	56

1.1 Situations des villages dans la région de la Vallée du Bandama.....	56
1.2 Situation agroclimatique et justification des tendances à la migration.....	70
1.2.1 Situation agroclimatique	70
1.2.2 Les facteurs de la migration	74
1.3 Caractéristiques socioéconomiques des villages étudiés.....	82
1.3.1 Une population homogène et rajeunie.....	82
1.3.2 Une agriculture de subsistance sur de petites surfaces	84
1.3.3 Des sources de revenus complémentaires	87
1.3.4 Un faible niveau d'équipement économique et social.....	89
1.3.5 L'émergence d'une agriculture marchande	91
CHAPITRE II : INDICATEURS DE NOUVEAUX RAPPORTS AU FONCIER EN PAYS BAOULE	94
2.1 Tendance au retour des jeunes et implication dans la gestion des affaires du village.....	94
2.1.1 Tendance au retour des jeunes migrants.....	94
2.1.1.1 Les conflits dans les zones d'accueil forestières.....	97
2.1.1.2 L'échec des migrations	99
2.1.2 L'implication des jeunes dans la gestion des affaires publiques locales	102
2.2 Velléité d'appropriation individuelle des terres dans un contexte de confusion de droits fonciers coutumiers et modernes.....	105
2.2.1 La terre dans l'idéologie et le système politique baoulé.....	105
2.2.1.1 La propriété communautaire et la gestion collective des terres	107
2.2.1.2 Les modes de gestion traditionnelle de la terre.....	110
2.2.2 La terre attribut du pouvoir politique et fondement de l'organisation sociale	117
2.2.2.1 Organisation de la chefferie traditionnelle des villages autour de la terre	120

2.2.3 <i>La défiance aux règles du jeu coutumier</i>	126
2.2.3.1 Logique d'individualisation sur les terres lignagères.....	128
2.2.3.2 Mise en valeur des bas-fonds, investissements et individualisation des droits de gestion foncière	130
2.3 Valorisation et aménagement des bas-fonds et législation foncière.....	138
2.3.1 <i>L'adoption de nouvelles cultures comme moyen de transformation des règles foncières</i>	138
2.3.1.1 Le maraîchage de bas-fonds à Allokro et Kouakro.....	139
2.3.1.2 La riziculture de bas-fond à Sahounty	142
CONCLUSION PARTIELLE	146
DEUXIEME PARTIE.....	151
LES DETERMINANTS SOCIAUX ET ECONOMIQUES DES CHANGEMENTS DANS LES SYSTEMES DE GESTION	151
DU FONCIER.....	151
INTRODUCTION.....	152
CHAPITRE I : OPPORTUNITES MARCHANDES ET CULTURES EMERGENTES	154
1.1 L'essor du vivrier marchand et des cultures maraîchères	156
1.2. L'adoption de l'anacardier et l'occupation pérenne des sols	165
CHAPITRE II : MODIFICATION DE LA STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE ET IMPLICATION DES JEUNES DANS LA DYNAMIQUE DE GESTION DES RESSOURCES LOCALES.....	171
2.1 Retours des migrants et redynamisation des systèmes de production économique, social et politique	171
2.1.1 <i>Dynamique des organisations endogènes dans la stratégie de développement villageois</i>	174

2.1.1.1 Les Groupements à Vocation Coopérative dans les villages.....	176
2.1.1.2 La dynamique du mouvement associatif villageois.....	193
2.2 De la démocratie « par le bas » : le pouvoir traditionnel remis en question ..	206
2.2.1 La nécessité d'une nouvelle structuration du milieu	206
2.2.2 L'impact sur le principe du développement communautaire.....	211
2.2.3 Crise de légitimité au sein des pays-ruraux et remise en cause des villages-centres.	212
CHAPITRE III : INTRODUCTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET SES EFFETS SUR LA GESTION DU FONCIER	221
3.1 Le Plan Foncier Rural dans la redéfinition des rapports fonciers	225
3.1.1 Modification des relations inter villages dans la gestion du foncier	225
3.2 Le PNGTER dans le processus de transformation social et économique ...	229
3.2.1 Ediction de nouvelles règles foncières et mise en place d'un « dispositif fiscal local »	229
3.3 L'OIC -CI, la dynamique maraîchère et le processus de régulation des bas-fonds à Kouakro	234
CONCLUSION PARTIELLE	241
TROISIEME PARTIE.....	242
CONSEQUENCES DE LA PLURALITE	242
DES MUTATIONS EN COURS SUR LA SOCIETE BAOULE	242
INTRODUCTION.....	243
CHAPITRE I : DEREGLEMENTATION FONCIERE ET CRISE DU POUVOIR TRADITIONNEL.....	244
1.1 La monétisation des prêts « gratuits ».....	244

1.2 Recomposition des modalités d'accès au foncier entre lignages et entre communautés.....	248
1.2.1 Conditions traditionnelles restrictives d'accès au foncier pour les allochtones et les allogènes	248
1.2.2 Redéfinition des règles foncières intra et inter communautaires : l'abandon progressif des échanges fonciers.....	255
1.3 La remise en question du principe d'héritage du système matrilineaire	259
1.4 La recomposition des relations entre générations dans le sens d'une inversion de l'autorité.....	262
1.4.1 Transformation des processus de prise de décision: De la décision collective à la décision individuelle.....	263
1.4.2 Inversion des critères d'autorité entre générations.....	265
1.4.3 L'émergence d'élites nouvelles locales	273
CHAPITRE II CAPACITE DE REGULATION DES ZONES D'INCERTITUDE DANS LA GESTION DU FONCIER.....	275
2.1 Les nouvelles règles de gestion des espaces-ressources	275
2.1.1 L'introduction de la « location » dans les modes d'accès aux bas-fonds ...	275
2.1.2 La réglementation de la culture de l'anacardier.....	276
2.2 Les transformations de l'idéologie économique et politique baoulé.....	280
2.2.1 Les investissements de capitaux... ..	280
2.2.2...L'utilisation de la main-d'œuvre rémunérée... ..	282
2.2.3 ...Emergence d'une nouvelle idéologie économique.....	283
2.2.4 ...Influence de la logique d'exploitation des ressources foncières sur la logique de patrimonialisation	285
2.2.5 Une nouvelle idéologie politique de base	289

CONCLUSION PARTIELLE 291

CONCLUSION GENERALE 296

BIBLIOGRAPHIE 303

TABLES DE MATIERES 314

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXES

- I. TABLEAU RECAPITULATIF DE LA SITUATION AGRICOLE DES VILLAGES
- II. GUIDE D'ENTRETIEN
- III. QUESTIONNAIRES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE 1

Tableau récapitulatif de la situation agricole des villages

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PRESENTATION DES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES VILLAGES VISITES DANS LA REGION DE BOUAKE ET SES DEPARTEMENTS

Dix villages ont été visités dans le cadre de pré -enquêtes dont l'objectif est de procéder à un choix méthodologique des sites d'enquête finale de l'étude. Ces premiers sites sélectionnés sont répartis dans un tableau avec leur programme de visite. Ainsi, les entretiens réalisés se sont déroulés sur une période allant du 10/05/2000 au 02/06/2000. Le tableau suivant résume les principales caractéristiques en termes de différences et de similitudes entre les villages visités du point de vue des pratiques agricoles et des pratiques de gestion des ressources naturelles.

Départements	villages	Principales communes	caractéristiques particulières
BOUAKE	Allokokro	-cultures vivrières: igname, manioc, maïs, arachide, -cultures pérennes: anacardier (introduction récente - 5 ans) sur l'initiative de l'anader -orientation (remarquée) des jeunes vers les cultures maraîchères qui sont développées dans les bas-fonds surtout en saison de pluie -abandon de certaines cultures selon la zone: riz et coton en savane; café et cacao en forêt -abondance et fertilité des terres de culture => pas d'usage d'engrais -population homogène - migration saisonnière continue (à partir de juillet pour 6 mois) - pratique de la jachère comme moyen de restauration de la fertilité des sols (4 à 10 ans);	-la proximité du village avec la ville de Bouaké facilite l'accès des produits (maraîchers) au marché local et d'Abidjan (influence positive de la ville donc sur le village) -étroitesse des terres de cultures (notamment du bas-fonds) en partie occupées par l'aéroport et difficultés à acquérir un terrain commun -la jachère est très courte (2 à 5 ans) -en plus de l'expérience de l'élevage du porc, les jeunes sont intéressés par celui de la volaille -le dynamisme de la jeunesse dans le développement de nouvelles cultures telles que les maraîchers qui sont un puissant facteur de fixation des jeunes au village -utilisation de poudrette et du fumier à base de déchets de volaille, combiné avec l'engrais chimique
	Adiapri-Koffikro	-occupation généralisée de la jachère en savane par le chiendent et en forêt par l'impérata - permanence de l'élevage traditionnel peu varié (volaille, ovin, caprin) => absence d'élevage moderne -sous exploitation des ressources foncières abondantes	-village traditionnel sous peuplé -permanence des pratiques traditionnelles d'allégeances des populations de Duankankro à l'endroit des autochtones par les dons des produits de récolte au roi de Koffikro -étroitesse des terres de culture

S/P Diabo	Tikakro	-pas d'utilisation d'une main-d'œuvre salariée comme facteur de production -absence d'une agriculture de rente (l'igname étant avant tout une culture de subsistance dont le surplus est vendu sur les marchés ruraux) -dégradation du couvert forestier due (i) l'exploitation forestière (aujourd'hui arrêtée), (ii) aux feux de brousse et (iii) aux défrichements du système de culture extensif	-problème de gestion communautaire du barrage avec le village voisin de yomiankouadiokro -activité d'extraction de charbon de bois exercée par des allogènes au terme d'un accord avec le propriétaire d'une parcelle en dehors des terres de culture -échec d'une expérimentation de cultures maraîchères à base d'oignons initiée par des cadres de la région (le manque d'eau et la mévente (150F/kg sont les raisons de cet échec)
S/P Brobo	Kouakro	-problème de commercialisation des produits agricoles (manque de débouchés pour l'igname et mévente du manioc : 10.000F la bâchée de 1,5 T à 2 T) -généralisation de la transformation du manioc en sous produits (attiéké, placali) dans les zone rurales -problèmes climatiques: irrégularité et faiblesse de la pluviométrie => sécheresse=> feu de brousse -présence de groupement associatif de production (gvc, association de jeunes etc.) -présence de bas-fonds mal ou sous exploités -absence de pratique conservatoire des ressources en raison sans doute de l'abondance (bois de chauffe, terre)	-passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de rente par la commercialisation organisée (GVC) de l'igname, l'anacarde, le maïs, l'arachide et d es cultures maraîchères -initiative personnelle de plantation de palmier à huile (15 ha) depuis 18 ans -utilisation d'une main-d'oeuvre salariée (diamala et dioula en provenance des Satama et Dabakala) -l'introduction de l'igname précoce dans les système de culture et les maraîchers a contribué à freiner les flux migratoire des jeunes vers la basse-cote -il y a une intense activité de fabrication de charbon de bois exercée par les allogènes dans la forêt classée (2 km). Mais la fabrication de charbon est interdite sur les terres de culture villageoises -le village a tenté une expérience de plantation de teck (1 ha) depuis 8ans
S/P Djébonoua	Diamélassou		-subsistance de la culture du café 0,5 ha - 2ha (renouvellement des vieux vergers) -fort intérêt pour le maraîchage puisque jugé plus rentable par les jeunes mais les caprices de la pluviométrie et l'étroitesse du bas-fonds constituent un frein. -Intérêt pour la culture du coton mais les petites superficies (- 1ha) n'autorisent pas un meilleur suivi de la part de la cidt

BEOUMI	Assakra	-village AVB (regroupement de 4 villages) -étroitesse des terres de cultures - conflits fonciers récurrents avec les autochtones Goli qui revendiquent les terres hors-blocs et interdisent les plantations d'anacardiers aux installés -baisse de l'autorité de l'Etat dans le règlement de ce conflit et démission de la chefferie traditionnelle -utilisation de tracteurs (location 40.000F/ha) dans le système de culture -Jachère très courte 2 à 3ans -culture de rente : arachide
	Assakro	-permanence de la culture du coton aussi bien par les baoulé que par des allochtones sénoufo=>présence d'un GVC de coton -le retard accusé dans la vente du coton entraîne une tendance à la réduction des surfaces, voire à l'abandon de cette culture -la proximité du fleuve bandama favorise les activités de pêche traditionnelle par les baoulé et quelques allogènes maliens bozo -expérience d'élevage moderne d'ovin par un jeune dont l'activité est en difficulté en dépit des conditions naturelles favorables
	Saounthy	-le riz et l'arachide constituent les principales cultures de rentes des paysans -valorisation d'un grand bas-fonds (40ha) par la riziculture -stabilisation et dynamisation de la jeunesse du village -utilisation de tracteurs pour les labours des champs de riz et d'arachide -utilisation d'une main-d'œuvre salariée allogène (mossi)
SAKASSOU	Appiakro	-deux types de végétations:igname et anacardier en savane; café en forêt -intensification de la migration saisonnière des jeunes (garçons et filles) surtout depuis ces deux dernières années
	Madéké-kponkouassikro	-la permanence de la culture du café par le renouvellement des vieux vergers et l'installation de plantation commune "bloc" de 20ha à l'initiative des jeunes -association de culture bananiers-caféiers au cours des deux premières années -autres cultures pérennes: manguiers (7ha), orangers et palmiers -culture du coton, mais avec les retard dans la vente, les productions sont en baisses -activité de production du charbon attribuée aux allogènes mossi et dioula dans la savane -arrêt de l'exode saisonnier des jeunes qui se stabilisent de plus en plus au village

GUIDE D'ENTRETIEN

PROJET DE RECHERCHE SUR LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS UN CONTEXTE D'APPUI
AU DEVELOPPEMENT LOCAL

Identification

nom du village:

statut/pays-rural:

nom du chef de village

nom du chef de terre/propriétaire terrien

noms de quelques notables et jeunes

taille de la population

structure et composition de la population (autochtones/allochtones.allogènes)

I. Monographie : étude du milieu physique et sociologique du village

- 1) historique du village: origine, histoire de l'installation ou du peuplement, mythe d'autochtonie
- 2) mode d'appropriation de la terre : par la force, par négociation avec les propriétaires, ou par accès libre
- 3) mode d'allocation, de redistribution et/ou de répartition de la terre: inter et intra communautaire (entre familles et au sein de la famille)
- 4) les permanences et les changements dans l'organisation socio-politique de la vie des communautés (mode de succession au pouvoir, exercice du pouvoir centralisé ou partagé, accession des jeunes au centre de décision, mécanismes anciens et nouveaux de résolution des conflits, la constitution de relais (sorte d'élites villageoises) politiques qui ont du sens et de l'influence dans les psychismes collectifs.
- 5) structures des principales activités économiques exercées dans le village (par ordre d'importance/selon les communautés/selon les catégories sociales: enfants, jeunes, femmes, personnes âgées...etc.) importance de la formation des revenus agricoles, analyse des systèmes de production et de commercialisation, forces et contraintes des organisations paysannes et autres structures mises en place dans le cadre de projets
- 6) origines (ext/inte), nature et stratégies de mise en oeuvre des projets envisagés dans le cadre du développement local
- 7) modes de collaboration avec les projets (PNGTER) ou autres interventions extérieures
- 8) évaluation sommaire les équipements socio-économiques et culturels (voir tableau)

9) inventaire monographique

Tableau : Inventaire des infrastructures socio-culturelles et économiques des villages de Bouaké

Infrastructures (date, financement, état, lieu, distance, mode propriété)	Allokokro	Saounthy	Kouakro	Mandéké-pon- kouakoukro
Maternité				
Dispensaire				
Matronne				
Dépôt pharmacie				
Ecole				
Marché				
Boutique				
Pompe				
Magasin GVC				
receptif hotelier				
terrain de football				
lieux de culte				

II LE SYSTEME FONCIER TRADITIONNEL ET SES EVOLUTIONS

2 1 : Fonction politique et sociale du foncier

(Entretien destiné aux notables)

- Quelle était la structure d'organisation de la chefferie traditionnelle?
Quelle est la structure actuelle de la chefferie?
Quelle est la composition du conseil ou comité de gestion mis en place par le chef du village
 Nombre de notables
 Nombre de vieux
 Nombre de jeunes
Qui est-ce qui désigne les membres de cet organe?
Le processus de désignation est-il individuel ou collectif?
Quel est le rôle assigné aux jeunes dans ce comité?
Quels sont les fonctions et/ou rôle qui restent exclusivement réservés aux vieux? Et pourquoi?
Depuis quand les jeunes font-ils partie de cet organe? Pourquoi?
Quelle est la structure d'organisation de la chefferie du lignage ou de la famille?
Quel est le lien entre la famille ou celui qui exerce le pouvoir et la terre?
Le propriétaire terrien est-il différent du chef du village ? oui non
est-ce le chef du village qui cumule les deux fonctions?
Si oui, quel est son statut (rôle et fonction) au sein de l'organisation sociale et politique du village?
 chef de famille ou lignage
 notable
 sage
 membre du conseil
 membre de tout organe de gestion du foncier (PFR, PNGTER,
Quel est son rôle dans la gestion de la terre?
Quelles sont les critères de désignation d'un chef du village ou de lignage?
 1 posséder un riche patrimoine foncier
 2 être de la classe d'âge la plus avancée c'est-à-dire les vieux?
 3 avoir une grande expérience dans la gestion des affaires villageoises (notamment le règlement des conflits)
La possession d'un riche patrimoine foncier donne droit à quels types de privilèges ou de considérations au sein de la communauté?

La terre permet-elle d'acquiescer un statut social et politique de premier plan? Oui non

Qui gère les terres de la famille ?
 mode de gestion collective Pourquoi?
 mode de gestion individuelle Pourquoi?
 Mode de gestion centralisée Pourquoi?
Perception du foncier dans les consciences collectives
Que représente la terre pour les vieux?
Que représente la terre pour les jeunes?
Quel est le mode d'héritage? Patrilinéaire matrilineaire
Le patrimoine foncier fait-il partie des biens hérités? Oui non
Quels sont les droits des descendants du défunt sur le patrimoine foncier laissé par le père?
- temporaires (usufruit)
- permanents (propriété individuelle et privée)
sur les terres inexploitées? Sur les terres en culture

2 2 : Modalités d'accès au foncier

(Entretien destiné aux notables et aux jeunes)

Mode d'appropriation de la terre:

Comment accède-t-on à la terre? Don héritage libre accès prêt location
Comment est répartie la gestion des terres dans le village? Lignage famille individu

Mode de répartition:

Quelles sont les conditions pour avoir accès à la terre au sein de la famille? Pour une personne adulte?

Quelles sont les mesures prévues en cas de non-respect de ces conditions?

Quelle est la nature et les caractéristiques des conflits fonciers rencontrés dans le village? Quels en sont les protagonistes? Quel est le mode / procédure de règlement en vigueur? Quelles sont les principales causes de ces conflits? Quelles solutions (durables) avez-vous préconisé ou comptez-vous préconiser?

Stratégies de contournement

Le regroupement: Quel est le sens ou les objectifs de vos regroupements aujourd'hui? Est-ce un moyen pour vous de prendre les devants des choses et de les imposer subtilement aux vieux?

Quels sont les rapports de vos associations de jeunesse avec les vieux? D'où vous est venue l'idée de regroupement: ext./endogène?

L'accès à la terre: Comment est-ce que vous accédez à la terre? Est-ce que les vieux vous donnent facilement la terre de façon individuelle? De façon collective?

Est-ce que c'est plus facile d'avoir la terre quand vous êtes seul que quand vous êtes en groupe ou en association?

Quels sont les droits que vous y avez quand vous êtes seul/ quand vous êtes en groupe?

L'orientation vers de nouveaux espaces ressources et de nouvelles cultures: Pourquoi vous vous orientez de plus en plus vers des espaces (bordures de barrages, bas-fonds) que vos parents n'utilisaient pas avant?

Est-ce que vous y accédez librement et directement sans autorisation préalable?

Sur ces espaces êtes-vous beaucoup plus libres et totalement propriétaire des parcelles que vous y avez?

Quelles sont les cultures que vous y pratiquez? Pourquoi? Sur conseil de qui? Les vieux se sont-ils opposés au départ? Si oui pourquoi? Et comment avez-vous réussi à les convaincre?

Est-ce que ces espaces et ces cultures sont valorisés en majorité par les jeunes ou les vieux? (Combien de vieux et combien de jeunes?). Dans le premier cas, pourquoi les vieux n'y accèdent pas? Comment vous faites pour les en écarter?

Continuez vous-de les aider sur ces nouveaux espaces pendant que vous vous occupez de votre propre parcelle?

La transformation du système de culture traditionnel (introduction du capital, de la main-d'œuvre salariée, usage des engrais): Utilisez-vous des outils ou des machines, ou encore des produits et techniques qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils ne sont pas prêts à financer?

Utilisez-vous la main-d'œuvre salariée permanente ou occasionnelle? Si oui pourquoi?

Quelle a été la réaction des vieux face à l'appel que vous lanciez ainsi à des allochtones et allogènes dans le village?

D'après vous qu'est-ce qui devrait changer dans les règles de gestions traditionnelles (actuelles) de la terre? Que comptez-vous faire pour arriver à ce changement?

2 4 Enjeux socio-politiques autour des projets

Projet comme instrument de lutte:

Quel travail a réalisé le PFR dans le village ? depuis quand est-il présent ? Quelle perception avez-vous de leur travail ? Avec qui les agents de ce projet ont-ils travaillé ? Le projet a-t-il révélé des conflits au plan interne ? Lesquels ? au plan externes ? les quels ?

Que représente pour vous le projet PNGTER?

Comment le projet peut-il vous aider à vous développer en travaillant suffisamment la terre? Comment les comités PNGTER sont-ils constitués? Pourquoi les jeunes y sont majoritaires?

Est-ce que le projet peut vous aider à avoir toute la sécurité et tous les droits sur les terres pour pouvoir mieux les exploiter? Si oui, comment?

Quels sont les avantages du projet pour vous dans la gestion du foncier? Comptez-vous initier des projets incluant de nouvelles activités dont la maîtrise échappe aux vieux? Ces projets seront-ils collectifs ou individuels?

Quels sont les moyens que vous comptez mettre en oeuvre pour atteindre vos objectifs? Quels type de collaboration vous avez avec le projet?

Quels rôles vous jouer entre le projet et les autorités coutumières?

III CONSEQUENCES DES SITUATIONS NOUVELLES OBSERVEES

Quelles ont été les actions du PFR dans le village ?

Quelles en sont les conséquences au niveau de la gestion de la terre et des droits y afférents ?

Est-ce qu'il arrive que les jeunes maraîchers qui empruntent des terres de bas-fonds donnent de l'argent au propriétaire de la terre plutôt que des produits de récolte ? si oui combien ?

- Pardon
- amende
- retrait de la portion de terre
- Non-attribution de nouvelles parcelles
- exclusion

Qui donne la terre?

- Le chef de terre
- le chef de famille

Processus de décision

- individuel
- collectif

Si collectif, quels sont les membres du conseil de famille?

- Vieux uniquement Pourquoi?
- Vieux et jeunes Pourquoi?
- dans le dernier cas, depuis quand?

Quelles sont les obligations sociales assujetties à l'accession à la terre?

- mise en valeur avec les cultures traditionnelles
- pratique obligatoire de culture annuelle
- travail dans les champs des parents
- plantation de cultures pérennes après autorisation du gestionnaire des terres
- accroissement des superficies après autorisation
- l'utilisation d'une main d'œuvre salariée allogène est soumise à autorisation préalable des membres de la famille

Ces obligations varient-elles selon que l'on est sur des terres savaniques ou forestières ? oui non

Si oui, quelles sont ces obligations par types de végétation

	Savane	Forêt
obligations		

D'après vous, est-ce les vieux qui continuent de donner la terre? Oui non

Si oui, pourquoi?

Si non pourquoi?

A quel âge le jeune peut-il accéder à la terre? Enfant Adolescence adulte

Quels sont les droits acquis sur une terre exploitée?

- temporaires Pourquoi

A quel moment deviennent-ils permanents?

- permanents Pourquoi : héritage achat attribution coutumière

D'après vous qui est-ce qui perpétue cette pratique?

- les autorités traditionnelles
- l'ensemble de la communauté qui en fait une règle
- les jeunes

Quels sont les moyens de perpétuation de cette pratique ?

- la tradition
- le refus du droit moderne (plan foncier rural)
- conservation du mode d'accès (prêt gratuit)
- refus d'installation de population allochtone ou allogène
- présence et contrôle permanent des vieux dans les instances des organisations de jeunes
- présence dans les comités locaux de développement

Cette pratique connaît-elle tout de même des transformations? Oui non

Si oui, depuis quand?

Quels sont les facteurs de ces transformations?

- orientation vers de nouveaux espaces
- orientation vers de nouvelles cultures
- initiation de projets innovateurs
- transformation du système de production par l'utilisation d'engrais et de machines
- aménagement et valorisation des espaces par des projets de développement
- adhésion aux politiques de développement
- acquisition de droits fonciers temporaires (à long terme) par les allochtones et allogènes
- acquisition de droits permanents (issus de don) par les allochtones et allogènes

- Quelles sont les stratégies observables ?
- intégration dans les instances coutumières
 - acquisition d'autorité
 - capacité de mobilisation des forces actives
 - intégration massive dans les comités mis en place par les projets
 - recherche de nouvelles sources de revenus plus rémunérateurs

Types de transformations	Sur quels espaces celles-ci sont-elles observée ?s				
	plateaux	bas-fonds	forêt	savane	bordure barrages et retenues d'eau
location					
prêt périodique					
achat					
héritage uniquement					

- Quels sont les acteurs de ces transformations?
- les vieux
 - les jeunes
 - les projets de développements
 - la communauté villageoise

Valorisation des espaces-ressources:

Quels sont les espaces (savanes, forêts, bas-fonds, bordures des barrages et retenues d'eau) sur les quels vous travailliez avant? Quelles sont les cultures que vous y pratiquiez?

Sur quels espace on ne travaillait pas? Pourquoi? Est-ce qu'on y travaille maintenant? Et qui est-ce qui a commencé à y travailler? Est-ce que les vieux travaillent également aujourd'hui sur ces espaces? Si oui pourquoi?

Quelles cultures vous faites sur ces espaces? Si non pourquoi? Qui donne ou gère la terre sur ces espaces que vous ne mettiez pas en valeur avant? L'accès est-il libre surtout pour les jeunes? Ont-il tous les droits sur ces espaces?

Quel était le temps de rémunération du travail par l'étranger : avant l'allochtone ou l'allochtone de Lamberkro consacrait combien de jours de travail ou d'aide dans les champs de son tuteur ?

A défaut, quel était le volume réel du tribut ? Combien de bassines ou de bois d'igname ?

Quelle est la nature et les caractéristiques des conflits fonciers rencontrés dans le village? Quels en sont les protagonistes? Quel est le mode / procédure de règlement en vigueur? Quelles sont les principales causes de ces conflits? Quelles solutions (durables) avez-vous préconisé ou comptez-vous préconiser?

Perception des politiques de développement local:

Que pensez-vous du projet PNGTER et de l'action de l'ANADER?

Qui compose les comités développement PNGTER (vieux, jeunes)? Comment ont-ils été désignés? Est-ce que les vieux contrôlent leurs activités avec le projet? Si oui comment? Ou bien est-ce que les vieux sont indifférents aux relations de ces comités avec le projet étant entendu qu'ils seront toujours un maillon incontournable de la chaîne?

Est-ce que vous avez le sentiment que les projets et structures d'encadrement aident plus les jeunes, ou ils sont là pour aider tout le monde? Dans le premier cas, que faites-vous?

2 3 Permanence de la migration

(Entretien destiné aux jeunes)

Mode d'accession à la terre

Depuis combien d'année êtes-vous installés de façon permanente au village? Comment obtenez-vous la terre pour travailler? Qui décide de vous l'octroyer? Quelles sont les conditions de cette attribution? Participez -vous au processus de décision ou bien cela reste du domaine seul des vieux? Si vous y participez, depuis quand et pourquoi? Si non pourquoi?

Avez-vous sur la parcelle tous les droits de gestion ou seulement des droits d'exploitation? Est-ce des droits permanents ou temporaires? Avez vous l'impression d'être le propriétaire à part entière de la parcelle qu'on vous a cédée? Si non pourquoi?

Même quand vous avez votre champ, continuez-vous de travailler dans celle de vos parents? Si non pourquoi? A quel moment arrêtez-vous d'y travailler?

Pensez-vous que ce sont les vieux qui contrôlent tout ce qui est en rapport avec la terre? Est-ce que souvent cet état de fait représente a votre avis une contrainte ou un frein pour le développement de certaines actions de développement communautaire?

Est-ce que depuis deux ans il y a de nouvelles conditions d'accès aux bas-fonds dans votre lignage ? dans les autres lignages ? en d'autres termes, est-ce que vous pouvez obtenir facilement (comme avant) des terres dans votre famille ? auprès d'autres familles ? si non pourquoi ? Si oui quelles sont les conditions (nouvelles) d'accès ?

Quels sont les nouveaux modes d'accès (location, don ou attribution coutumière, achat...) à la terre depuis l'introduction de l'anacardier dans le système de production agricole ?

Quels sont les conflits ou problèmes fonciers qui ont émergé depuis que le PAM, l'OIC, la FAO, le PRF, le PNGTER est dans votre village ? à l'intérieur des lignages ? dans la communauté ? avec les autres villages ? ampleur et processus de règlement ?

Etat d'avancement de la collaboration des villageois avec ces projets ?

Quels sont vos rapports avec les autres générations ? Les autres lignages et les autres communautés dans la gestion du foncier ? Continuez-vous de donner la terre aux jeunes des autres lignages ? si non pourquoi ? Et depuis quand ?

Pourquoi avez-vous appliqué maintenant des taxes pour toutes personnes étrangères désireuses d'exploiter une ressource dans le village, notamment les charbonniers, les exploitants forestiers, les allochtones agriculteurs (terre, bois, etc.) où en êtes vous avec cette initiative ? continue-t-elle d'être appliquée ? si oui, dans quels cas ? si non pourquoi ?

Assiste-t-on à une nouvelle structuration du milieu ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

2.6 Quelles sont les conditions des terres de savane ou de forêt ? (remplacez de 1 à 7 les réponses 2.5)

	Savane	Forêt
Obligations		

2.6 Moyens de perpétuation de la gestion traditionnelle du foncier (précisez pour chaque cas savane ou forêt)

- Est-ce que la terre est toujours gérée de façon traditionnelle?

☐ Oui☐ non
- Etes-vous d'accord pour le bornage et l'immatriculation des terres?

☐ Oui☐ non
- Etes-vous d'accord pour l'accès à la terre (à long terme) par les allogènes?

☐ Oui☐ non
- Etes-vous membres des unions ou associations de jeunes?

☐ Oui☐ non
- Etes-vous membres des comités locaux de développement(GVC)/PNGTER/PFR?

☐ Oui☐ non
- Etes-vous membres du comité du chef du village?

☐ Oui☐ non
- Prenez-vous part aux prises de décision dans ce comité?

☐ Oui☐ non

2.7 Stratégies et acteurs de transformation des droits coutumiers? (Citez les individuellement)

acteurs			village	projets/anader	initiative	administration
actions /stratégies	oui	non		(préciser)	personnelle	
travail dans les bas-fonds						
travail en bordure de barrage						
nouvelles cultures maraîchers						
anacardiens, manguiers						
utilisation d'engrais et/ou machines						
aménagement des espaces(digue, canaux, clôture etc.)						
adhésion aux projets PNGTER						
initiation de projets agricoles modernes						
élevage: volaille,aulacode, poisson, ver à soie, plantation moderne etc						
acquisition de droits fonciers par les allogènes						
bornage, immatriculation de vos terres						
acquisition de titre foncier sur les terres						

2.8 Remplir par oui ou non

Types de transformation des droits fonciers	types d'espace			
	bas-fonds	forêt	savane	bordure de barrages
location				
prêt périodique				
vente				
acquisition de droits privés individuels				

Axe 3 : Permanence de la migration

3.0 Avez-vous déjà migré : ☐oui ☐ non (si non, passez à 3.4)

3.1 Type de migration

- ancienne (continuez à partir de 3.4)

☐ 6 mois

☐ permanente
- actuelle

☐ 6 mois

☐ permanente

3.2 Pourquoi continuez-vous la migration saisonnière (6 mois) ?

- Est-ce par tradition (aide parentale)?

☐ Oui☐ non
- Est-ce pour des raisons économiques (manoeuvre café/cacao)?

☐ Oui☐ non
- Est-ce par manque de terre fertile dans le village ou votre famille?

☐ Oui☐ non
- Est-ce parce que l'accès à la (bonne) terre est difficile sinon impossible?

☐ Oui☐ non

Axe 1 : Fonction politique et sociale du foncier

1.1 D'après vous, quelles sont les critères de désignation du chef de votre famille?

- ☐ la terre
- ☐ l'âge
- ☐ l' expérience dans la gestion des affaires villageoises (notamment le règlement des conflits fonciers)
- ☐ aptitude à diriger
- ☐ autre (précisez)

1.2 Qui gère les terres de la famille ?

- avant: ☐ toute la famille ☐ chaque membre ☐ le chef de famille seul
- maintenant: ☐ toute la famille ☐ chaque membre ☐ le chef de famille seul

1.3 Perception du foncier dans les consciences collectives (de façon hiérarchique)

Chez vous celui qui a beaucoup de terre est considéré comme:

- ☐ Chef (ou notable) ☐ un homme riche ☐ un homme respecté par tous

1.4 Quel est le mode d'héritage?

- Avant: ☐ Patrilinéaire ☐ matrilineaire
- Maintenant: ☐ Patrilinéaire ☐ matrilineaire

1.5 Détention de droits permanents

- Pour vous, la terre sur laquelle vous travaillez appartient à qui ?

- Savane : ☐ Vous seul ☐ chef de famille ☐ la famille
- Forêt : ☐ Vous seul ☐ chef de famille ☐ la famille

Si vous seul,

- Pouvez-vous vendre une portion de vos terres? ☐ Oui ☐ non
- Pouvez-vous mettre en location une partion de vos terres? ☐ Oui ☐ non
- Pouvez-vous distribuer vos terres librement? ☐ Oui ☐ non

Axe 2 : Modalités d'accès au foncier comme révélateur des tensions sociales

2.1 Modalités d'accès à la terre

Avez-vous des étrangers? ☐ Oui ☐ non (si non passez à 2.5)

Comment ont-ils accédé à la terre?

	attribution coutumière	héritage	libre accès	prêt	achat	location
allogènes						

2.2 Processus de décision: comment décidez-vous quand vous voulez donner la terre?

- ☐ individuel (seul)?
- ☐ collectif (la famille)?

-autre

2.3 Si collectif, quels sont les membres du conseil de famille?

- ☐ Vieux uniquement Pourquoi?.....
- ☐ Vieux et jeunes Pourquoi?
- dans le dernier cas, depuis quand?

2.4 Si vieux uniquement, pensez-vous que cette gestion de la terre uniquement par les vieux doit changer?

- ☐ Oui ☐ non

Si oui, comment?

Pourquoi

2.5 Quelles sont les conditions sociales assujetties à l'accession à la terre?

- 1 mise en valeur avec les cultures traditionnelles
- 2 pratique obligatoire de culture annuelle
- 3 travail dans les champs des parents
- 4 demande d' autorisation pour la plantation de cultures pérennes
- 5 demande d' autorisation pour l'agrandissement des superficies
- 6 demande d' autorisation pour l'utilisation d'une main d'œuvre salariée allogène
- 7 travail de la terre librement

République de Côte d'Ivoire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université de Bouaké
LESOR(Laboratoire d'Economie et de Sociologie Rurale)

PROJET DE RECHERCHE LESOR/CIRAD : GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

QUESTIONNAIRE AUX AGRICULTEURS CHEFS D'EXPLOITATION

Code : / _____ /

Région.....

Département / _____ / 1 : Bouaké 2.Sakassou 3.Béoumi

Sous-Préfecture.....

Village de.....

Nom et prénoms du chef de ménage :.....

Sexe / ____ /

1.Masculin / 2. Féminin

Age du chef de ménage / _____ ans /

Depuis combien d'années êtes vous chef de ménage/chef d'exploitation ?

Niveau d'instruction du chef de ménage : / ____ /

1.Aucun ; 2. Primaire ; 3. Secondaire ;4. Universitaire

Pendant combien de temps avez-vous été à l'école ?

Nom de l'enquêteur.....

Date de l'enquête, heure et durée de l'enquête :

1° passage Date Début/...../ Fin /...../ Durée

Autres passages

2° passage date :

3° passage date :

4° passage date :

5° passage date :

Qualité des entretiens / ____ /

1.bon 2. Moyen 3. Médiocre

- Est-ce pour des raisons de conflits avec vos parents ?

☐ Oui ☐ non
- Est-ce à cause de la forte pression et le contrôle de la famille?

☐ Oui ☐ non

3.3 D'après vous, qu'est-ce qui peut vous décider à vous installer définitivement dans votre village?

- Est-ce par obligation ou responsabilité familiale?

☐ Oui ☐ non
- Est-ce parce que l'accès à la bonne terre est facile maintenant?

☐ Oui ☐ non
- Est-ce parce que vous avez acquis des droits permanents sur la terre?

☐ Oui ☐ non
- Est-ce parce que vous pouvez faire l'immatriculation et le bornage de vos terres?

☐ Oui ☐ non
- Est-ce parce qu'il y a un projet de développement dans votre village ?

☐ Oui ☐ non
- Est-ce parce qu'il y a une possibilité de développer de nouveaux projets agricoles?

☐ Oui ☐ non
- autre (précisez).....

3.4 Depuis combien d'année êtes-vous installé de façon permanente au village?.....

3.5 Avant, quelles étaient les causes de votre départ?

- Est-ce par tradition (aide parentale)?

☐ Oui ☐ non
- Est-ce pour des raisons économiques (manoeuvre café/cacao)?

☐ Oui ☐ non
- Est-ce par manque de terre fertile dans le village ou ta famille?

☐ Oui ☐ non
- Est-ce parce que l'accès à la (bonne) terre est difficile sinon impossible?

☐ Oui ☐ non
- Est-ce pour des raisons de conflits avec vos parents ?

☐ Oui ☐ non
- Est-ce à cause de la forte pression et contrôle de la famille?

☐ Oui ☐ non
- Est-ce par soucis d'indépendance économique et sociale ?

☐ Oui ☐ non

3.6 Processus de décision: comment avez-vous décidé de partir?

- ☐ individuel (seul)
- ☐ collectif (avec ou sous la pression de la famille)
- ☐ autre (préciser).....

3.7 Quelles sont les causes de votre installation au village?

- Est-ce par obligation ou responsabilité familiale?

☐ Oui ☐ non
- Est-ce parce que l'accès à la bonne terre est facile maintenant?

☐ Oui ☐ non
- Est-ce parce que vous avez acquis des droits permanents sur la terre?

☐ Oui ☐ non
- Est-ce parce que vous pouvez faire l'immatriculation et le bornage de vos terres?

☐ Oui ☐ non
- Est-ce parce qu'il y a un projet de développement dans votre village ?

☐ Oui ☐ non
- autre (précisez)).....

A . CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DU MENAGE

A.1. Quelles sont par ordre d'importance **vos activités principales** et le nombre de mois d'occupation pour chaque activité ?

Ordre d'importance	Activité (*)	Nbre de mois occupés par an	Remarques
1°			
2°			
3°			
4°			
5°			

(*) 1. agriculture ; 2. Commerce ; 3.transport ; 4 employé salarié ; 5. Eleveur ; 6 Mécanicien ;
7. élève/étudiant 8 Autres (précisez)

A.2. Membres du ménage

- Lien de parenté : 1.Chef de ménage 2. épouse 3. Fils/Fille 4.Frère/Sœur 5. Père/Mère 6. Neveu/Nièce
7.Cousin/cousine 8.Belle Famille 9.Amis/Voisins 10. Autres à préciser

- Statut résidentiel : 1. Résident permanent ; 2 Résident saisonnier (exp 6 mois); 3.Emigré (parti)

N°	Nom/prénom	Sexe	Age	<u>Lien de parenté</u>	<u>Statut résidentiel</u>	Activité principale (*)	Activité secondaire (*)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							

A 3. En suivant les classes d'âge, de combien de personnes est composé votre ménage (durant la campagne 2000-2001) ? (Synthèse à faire par l'enquêteur en fonction de A2)

Classe d'âge	Hommes	Femmes
0-4ans		
5-9ans		
10-15ans		
16-60 ans		
60 ans et plus		

B.SUPERFICIES CULTIVEES POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE 2000/2001

B.1. Superficies des parcelles en cultures annuelles (en Hectare)

Cultures traditionnelles a nnuelles de saison des pluies								
N°	Responsable de la parcelle	Culture principale (\$)	Cycle 1°ou 2°	Cultures secondaires	Surface déclarée	Surface estimée	Précédent cultural	Propriétaire foncier
A1								
A2								
A3								
A4								
A5								
A6								
A7								
A8								
A9								
A10								
A11								
A12								
Cultures maraîchères (saison des pluies 2000 et saison sèche 2000/2001)								
N°	Responsable de la parcelle	Type de culture(s)	SdP ou SS **	Surface déclarée	Surface estimée	Précédent cultural	Propriétaire foncier	
CM1								
CM2								
CM3								
CM4								
CM5								
CM6								
CM7								
CM8								
CM9								
CM10								

C . EVOLUTION DES ASSOLEMENTS DE CULTURES ANNUELLES ET PERENNES

C.1 .Avez vous **abandonné des cultures (annuelles et de plantation)** depuis 1995 ? /___/ 1. Oui ; 2. Non

C.2 .Si oui lesquelles ? Superficie moyenne la dernière année Production moyenne

Culture	Dernière année de culture	La dernière année de culture		Les raisons de l'abandon
		Surface en ha	Production en kg	

C.3. Avez vous développé **de nouvelles cultures ou plantations** depuis 1995 ? .../___/ 1. Oui ; 2. non

C.4 .Si oui lesquelles ? leur superficie ? leur nature ? vos raisons ?

Culture	Année de démarrage	Surface la 1° année	Production correspondante *	Pour quelles raisons avez vous développé cette culture

- uniquement pour les cultures annuelles

•

C5. A votre avis quelles sont les cultures qui vont prendre de l'importance dans votre exploitation dans les prochaines années ? Citer la ou les cultures et les raisons de ce choix

Cultures annuelles :

.....

.....

Cultures pérennes :

.....

.....

\$ pour igname noter les variétés dominantes

** SdP = saison des pluies SS = saison sèche (à partir de novembre)

B.2 .Surface totale occupée par les cultures annuelles traditionnelles / _____ ha /

B.3 .Surface totale occupée par les cultures maraîchères / _____ ha /

B.4. Superficies/parcelles en cultures pérennes (en Hectare)

(Préciser les associations de culture le cas échéant)

N°	Responsable	Culture (s) de plantation	Année de plantation *	Surface déclarée	Surface estimée	Cultures vivrières encore associées	Précédent cultural	Propriétaire foncier
P1								
P2								
P3								
P4								
P5								
P6								
P7								
P8								
P9								
P10								
P11								
P12								

* Une parcelle = une culture plantée et une seule année de plantation (un paysan peut avoir 4 parcelles d'anacardier)

B.5 .Surface totale occupée par les cultures pérennes / _____ ha /

B6. Surface totale cultivée = B2 + B3 + B5 = / _____ ha /

D.3 .Intrants agro-chimiques sur les cultures pérennes (plantations)

N° de P	Responsable	Culture	Super - ficie	Semences ou plants achetés		Engrais chimiques			Insecticides/ Fongicides/Herbicides			
				Kg	Coût T	Type	kg	Coût T	Nom	Type *	Kg ou litre	Coût T

* noter H pour herbicide I pour insecticide F pour fongicide NSP si on ne sait pas

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

D .UTILISATION D'INTRANTS et de MAIN D'OUEVRE POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE 2000/2001

D.1 .Intrants agro-chimiques sur les cultures annuelles traditionnelles

N° de P	Responsable	Culture	Super - ficie	Semences achetées		Engrais chimiques			Insecticides/ Fongicides/Herbicides			
				Kg	Coût T	Type	kg	Coût T	Nom	Type *	Kg ou litre	Coût T

- noter H pour herbicide I pour insecticide F pour fongicide NSP si on ne sait pas

D.2 .Intrants agro-chimiques sur les culturesmaraîchères

N° de P	Responsable	Culture	Super - ficie	Semences achetées		Engrais chimiques			Insecticides/ Fongicides/Herbicides			
				Kg	Coût T	Type	kg	Coût T	Nom	Type *	Kg ou litre	Coût T

- * noter H pour herbicide I pour insecticide F pour fongicide NSP si on ne sait pas

D.4.1.2 Pour les cultures maraîchères

[illegible]

D.4.2 . Main-d'œuvre salariée

D.4.2.1 Pour les parcelles de cultures annuelles traditionnelles

[illegible]

D.4.2.2 Pour les parcelles de cultures maraîchères

[illegible]

D.4.1.3 Pour les cultures pérennes = les plantations

N°	Responsable	Culture principale	Superficie	Travaux	Homme			Femme			Enfant			
					Nbre de Pers.	Nbre de Jours	Total	Nbre de Pers.	Nbre de Jours	Total	Nbre de Pers.	Nbre de Jours	Total	
				Nettoyage/défriche										
				Préparation du sol										
				Plantation ou semis										
				Entretien sarclage										
				Récolte										
				Transport										
				Nettoyage/défriche										
				Préparation du sol										
				Plantation semis										
				Entretien sarclage										
				Récolte										
				Transport										
				Nettoyage/défriche										
				Préparation du sol										
				Plantation semis										
				Entretien sarclage										
				Récolte										
				Transport										
				Nettoyage/défriche										
				Préparation du sol										
				Plantation semis										
				Entretien sarclage										
				Récolte										
				Transport										
				Nettoyage/défriche										
				Préparation du sol										
				Plantation semis										
				Entretien sarclage										
				Récolte										
				Transport										

D.5. Equipement

Quel est le nombre et la valeur d'acquisition de vos équipements et matériels agricoles actuellement utilisés

Type de matériel	Nombre	Année d'acquisition	Valeur d'acquisition en FCFA
Machette			
Daba/houe			
Lime			
Pelles			
Pioche			
Rateau			
Sarco/Deux dents			
Moto-Pompe			
Pulvérisateurs			
Arrosoir			
Brouette			
Vélo			
Mobylette			
<i>Autres :préciser</i>			

E. ACCES A LA TERRE

E.1. De quelle manière avez vous accéder à la tête de votre exploitation ? / _____ /

1. Par Héritage ; 2. Par Attribution coutumière ; 3. Par Prêt ; 4 Par. Location

E3 **Empruntez** vous des terres ? Oui /___/ Non /___/

Rappeler les Numéros des parcelles que vous avez empruntées (cultures annuelles et plantations) :

.....

Quel est le montant de la location (en franc ou en nature) :

E.5 **Prêtez** vous des terres ? Oui /___/ Non /___/

Pour quelles cultures ?

Nombre de parcelles : Pour quelle surface totale ?

A qui ? /___/ 1. Membre de ma famille 2 : Membre du village 3 : allogène 4 : étranger

A quelles conditions (Prix par ha ou compensation en nature) ?

.....

E6. Actuellement à combien estimez vous la surface de **vos réserves en terre** (en ha) :

- en vrai forêt :ha

- en jachère arborée (avec ou sans Sékoutouré) :ha

- en jachère de savane (avec surtout des grandes herbes) :ha

Total surface en réserve : / _____ ha _/

Main d'œuvre salariée (suite) D.4.2.2 Pour les parcelles de cultures pérennes : anacardier, café, palmier et autres plantations

Main d'œuvre salariée (suite) D.4.2.2 Pour les parcelles de cultures pérennes : anacardier, café, palmier et autres plantations

[illegible]

F8 Qualité des terrains de cultures, des jachères et classification

F.8.1 Comment évaluez vous la qualité d'une jachère, quels sont vos indicateurs de la qualité d'une terre en jachère

Concernant	Vos indicateurs pour que la terre soit fertile (les cultures viendront bien)
L'aspect du sol :	
L'aspect et la sorte de végétation de la jachère	
Autres à préciser (animaux,)	

F8.2 Classification locale des terres (selon les termes vernaculaires et les parcelles)

Type de terre présent sur l'exploitation en langue locale	N° Parcelle	Caractéristiques en termes français

Type de terre en langue locale : 1. Assiè focô ; 2. Assa nouan; 3. Kpangba sou; 4. Awwougan assiè ; 5. Assiè wokrè ; 6. Assiè blè ; 7. Ko assiè ; 8. yobou assika assiè 9. Autre à préciser

Type de terre (correspondance en français) : 1. Terre de bas-fonds; 2. Terre hydromorphe; 3. Terre stérile; 4. Terre sableuse ; 5. Terre rouge ; 6. Terre noire ; 7. Terre argileuse ; 8. Terre caillouteuse ; 9. Autre à préciser

F.GESTION ET RESTAURATION DE LA FERTILITE DES TERRES

LA JACHERE

F.1 .Quelle est la **durée moyenne de la jachère** sur votre exploitation actuellement ?.....ans

F.2 . La durée de la jachère a t-elle été réduite depuis 10 ans ?.../ ____/ 1. Oui ; 2. Non

Si Oui, quelle était la durée de la jachère il y a dix ans : Ans

Pourquoi il y a eu réduction de cette durée ? :

F.3. Pratiquez vous d'autres formes de restauration de la fertilité des terres ? / ____/ 1. Oui ; 2. Non

F.4 . Si oui , lesquelles ? / ____/ / ____/ / ____/

1. Fumier de bétail (bovin, ovins) 2. Fiente de volaille 3. Compost 4. Engrais chimiques 5. Enfouissement des restes de culture dans la terre

F.5 Si non pourquoi ? / ____/ / ____/ / ____/

1. arrêt d'une de ces techniques ; 2. manque de moyen ; 3. Jamais pratiqué ; 4 Pas informé

F.6 Techniques de défrichage

Quand vous défrichez la jachère,

Vous brûlez toute la végétation (herbes + bois) sur la parcelle / ____/

Vous brûlez le bois et conservez au sol les herbes sèches / ____/

Y a t-il des arbres que l'on préserve au moment du défrichage ? Oui / ____/ Non / ____/

Si Oui, Lesquels (nom en langue locale ou en français) ?

F7 Gestion du feu

Lorsque le feu de brousse détruit vos jachères cela à un effet

Positif sur les cultures suivantes / ____/

Négatif sur les cultures suivantes / ____/

Expliquer pourquoi ?

Vos cultures ou vos jachères ont-elles été détruites par les feux au cours de ces trois dernières campagnes ?

1 Oui / ____/ 2 Non / ____/

Si oui indiquez les superficies détruites en hectare :

	2000-2001 (prochaine saison sèche)	1999-2000 (dernière saison sèche)	1998-1999	1997-1998
Jachère				
Culture (les nommer)				

[illegible]

F.8.3...Jeux de détection des bonnes terres (Mentionner la 1^{ER} culture réalisée) pour chaque type de terre ;
concerne uniquement les cultures traditionnelles du chef de ménage

	NOTATION de 1 à 5							
Situation	1	2	3	4	5	6		
Type de sol								
Type de précédent (jachère								
N° de parcelle								
Critère d'évaluation								
1. Aisance de défriche								
2. facilité de travailler le sol								
3. Enherbement								
4. Rendement espéré								
5. Accepte toute culture								

Type de sols :
Type de sol en langue locale : S1. Assiè focô ; S2.Assa nouan;.S3. Kpangba sou; S4.Awwougan assiè ; S5. Assiè wokrè ; S6. Assiè blè ; S7. Ko assiè ; S8. yobou assika assiè S9.Autre à préciser

correspondance en français : S1. Terre de bas-fonds; S2. Terre hydromorphe;. S3. Terre stérile; S 4. Terre sableuse ; S5.Terre rouge ; S6.Terre noire ; S7. Terre argileuse ; S8.Terre caillouteuse ; S9. Autre à préciser

Type de précédent (jachère)
P1 : Jachère arborée dense P2 : jachère à Sékoutouré P3 jachère à grandes herbes (savane) P4 jachère à herbes courtes P5 jachère de chien dent P6 autres type de jachère (à préciser).

Grille de notation

1.Aisance défriche :

1 Très difficile ; 2 difficile ; 3 assez facile, 4 facile ; 5 très facile

2 Facilité de travailler le sol

1 Très difficile ; 2 difficile ; 3 assez facile, 4 facile ; 5 très facile

3.Enherbement :

1 Très massif ; 2 massif ; 3 moyen ; 4 léger, 5 très léger

4.Rendement espéré :

1 mauvais ; 2 Passable ; 3 Assez bon ; 4 Bon ; 5 Très bon

5.Toute culture :

1. Une seule culture possible 2 Peu de cultures particulières; 3 Assez de cultures ; 4 beaucoup de culture. ; 5 Toutes les cultures

G.4 Evolution de la fertilité de la terre

Dans vos parcelles considérez vous

que la terre est plus fertile maintenant /___/

que la terre est fertile comme avant (pas de changement) /___/

que la terre est devenue pauvre et moins fertile /___/

Pourquoi :

G.5 Erosion due aux pluies?

Vos terres de cultures ou vos jachères sont elles abîmées par l'érosion ? 1 Oui /___/ 2 Non /___/

Si oui , dans quels types de parcelles ou de jachère :

Connaissez vous des moyens de lutte Oui /___/ Non /___/ Si Oui lesquels

G.6 Changements de techniques de culture

Depuis ces dix dernières années quels sont les principaux changements techniques dans votre exploitations ?

	Choix des variétés	Techniques culturales (préparation du sol, sarclage, lutte contre les maladies et insectes	Techniques de conservation transformation
Pour les cultures traditionnelles (igname, manioc, arachide, maïs,;			
Pour les cultures Maraîchères			
Pour les cultures pérennes			

H. PRODUCTIONS AGROCOLES 2000/2001 ET VALORISATIONS DES PRODUITS

H1. Cultures annuelles traditionnelles

[illegible]

(1) pour l'igname distinguer igname précoce (septembre) et ignames tardives (déc - février)

(2) exprimé en unité de mesure traditionnelle (bois, cuvette, sac, bache) ou si possible en kg

H.2 Productions en cultures maraîchères

[illegible]

H.3 Cultures pérennes (plantations)

[illegible]

I. ACTIVITES HORS PARCELLES DE CULTURE ET PLANTATIONS

I.1. L'élevage

Type d'élevage	Effectif fin 2000	Achats d'intrants en 2000	Achats d'animaux en 2000		Ventes d'animaux ou de produits en 2000	
		Dépense totale	Nombre	Dépense totale Fcfa	Nombre	Recette Fcfa
Bovins						
Porcins						
Caprins						
Ovin						
Volaille						

I.2. Activités dépendant des ressources naturelles

Nature des activités	Auto Conso mation	Vente	Fréquence mensuelle = Nombre de vente par mois	Ventes en 2000	
				Gain obtenu par mois En Fcfa	Gain annuel En Fcfa
Chasse					
Pêche					
Extraction (bangui)					
Bois de chauffe					
Charbon					
<i>Autre préciser</i>					

I.3. Etat de ses ressources naturelles

I 3.1 Avez vous constaté une raréfaction de ses ressources ? Lesquelles et pourquoi

Les ressources qui se raréfient	Les causes

I.3.2. Avez vous accès à un barrage ou à une retenue d'eau ? 1 Oui / ____ / 2 Non / ____ /

.Si oui quels usages en faites vous ?

.....

I.4. Autres activités rémunératrices

nature activités	Personne du ménage concernée	Fréquence (préciser par semaine ou par mois)	Gain en FrCfa ((préciser par semaine ou par mois)	Evaluation du gain(bénéfice) annuel en fr Cfa
Salair agricole (1)				
Autre Salaire (2)				
Boutique				
Artisanat (préciser)				
Transformation de produits agricoles (3)				
Commerce divers				
Autre préciser				

(1) travaux réalisés dans les champs des autres (2) salaire obtenu en ville ou auvillage (3) attiéké, plakali

I.5 .Transfert d’argent/Crédit

I.5.1 Etes vous propriétaire de **plantation** en Basse Côte Oui /___/ Non /___/

Si oui transférez vous de l’argent de basse côte vers le village Oui /___/ Non /___/

Si Oui quel montant pour 2000 :

I.5.2 .Avez vous **emprunté** de l’argent au cours de la campagne 2000-2001 ? 1.Oui /___/ 2 Non /___/

.Si oui quel montant

A quoi a servi cet emprunt :

I.5.3 Avez vous **prêté** de l’argent au cours de la campagne 2000-2001 ? 1.Oui /___/ 2 Non /___/

.Si oui quel montant

I.5.4 .Avez vous **reçu** de l’argent au cours de la campagne 2000-2001 ? 1.Oui /___/ 2 Non /___/

Si oui pour quel montant :

A quoi a servi l’argent reçu ?

I.5.5 .Avez vous **donné** de l’argent au cours de la campagne 2000-2001 ? 1.Oui /___/ 2 Non /___/

Si oui pour quel montant :
J MIGRATIONS SAISONNIERES DE TRAVAIL

J.1 .Y-a t'il au moins un membre du ménage (vous y compris) qui a migré au cours des deux campagnes (en 1999 et en 2000) ?
1 Oui / _____ / 2 Non / _____ /

J.2. Si oui compléter les tableaux suivants :

Période juin 1999 - mai 200

N°/Nom du migrant	Lieu	DatesDépart/ Retour = Durée	Nature travail	Revenu en Fcfa rapporté à la famille	Impact sur exploitation	Impact global

Impact : 1.positif ; 2.négatif ; 3.nul ; 4 autre à préciser.

Période juin 2000 - mai 2001

N°/Nom du migrant	Lieu	DatesDépart/ Retour = Durée	Nature travail	Revenu en Fcfa rapporté à la famille	Impact sur exploitation	Impact global

Impact : 1.positif ; 2.négatif ; 3.nul ; 4 autre à préciser.

